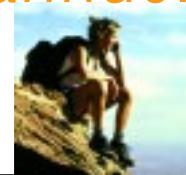




# Rapport annuel



# 1998



«Nous allons vous faire aimer l'an 2000»



**Direction de la Communication**  
**Direction de l'Information**  
6, place d'Alleray - 75505 Paris Cedex 15  
SA au capital de 4 098 458 244 EUR  
380 129 866 RCS Paris

[www.francetelecom.com](http://www.francetelecom.com)





# Profil

« Nous allons vous faire aimer l'an 2000 »

Nous sommes convaincus qu'un monde qui communique mieux a plus de chance d'être meilleur. C'est pourquoi nous engageons toutes nos forces et tout notre savoir-faire pour que, demain encore plus qu'aujourd'hui, les télécommunications soient un moteur essentiel des relations entre les hommes. En développant des produits et services innovants, simples d'usage, nous avons l'ambition que chacun communique en toute liberté en navigant sur Internet, en téléphonant dans le monde entier ou en échangeant voix, textes et images.

## Sommaire



Message du Président	2
Administration et direction	4
Chiffres clés	6
France Télécom en Bourse	8
Faits marquants	10
Une stratégie de croissance	12

### Le Groupe en 1998

Développer le trafic et l'usage	14
Être leader sur les marchés à fort potentiel	18
Être un opérateur global	22
Ressources humaines	26
Réseaux	28
Innovation	30
Organigramme du Groupe	32

### Activités du Groupe

Services de téléphonie fixe	34
Télécommunications mobiles	39
Liaisons louées et transmission de données	42
Services d'information	43
Télédiffusion et télévision par câble	46
Ventes et locations d'équipements	48
Autres produits	48

### Rapport financier

Rapport de gestion	49
Développement important postérieur au 17 mars 1999	62
États financiers consolidés	63
Extraits des comptes de France Télécom SA	105
Rapports des commissaires aux comptes	107

Renseignements généraux	109
-------------------------	-----

▶ **34 millions** de lignes téléphoniques (\*)

▶ Plus de **600** points de vente en France

▶ **7 millions** d'abonnés au téléphone mobile dans le monde

▶ **464 000** milliards de caractères :  
le trafic Internet en 1998

▶ **161,7** milliards de francs de chiffre d'affaires consolidé

▶ **15,1** milliards de francs de résultat net part du Groupe

\* au 31.12.98 pour l'ensemble des chiffres



# Message du Président

**“ Qu’il s’agisse de nos ventes, du nombre de nos clients ou du volume des minutes de communications transportées, France Télécom enregistre les meilleurs chiffres de son histoire et ses meilleurs taux de croissance de la décennie. ”**

**Cette année 1998** a été pour France Télécom celle d’un changement radical, celle de la fin du monopole des télécommunications. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1998 en effet, toutes nos activités, communications locales ou internationales, lignes fixes ou mobiles, transport de voix ou de données, tout est librement ouvert à la concurrence. Et celle-ci a commencé aussitôt, animée le plus souvent par de puissantes entreprises, françaises ou étrangères. À la fin de l’année, plus de soixante concurrents avaient obtenu des licences et se disputaient nos clients.

**Nous nous étions préparés à cette situation nouvelle**, pour en tirer le meilleur parti. Nos résultats de 1998, que vous présente ce rapport, montrent l’efficacité de cette préparation. Qu’il s’agisse de nos ventes, du nombre de nos clients ou du volume des minutes de communications transportées, France Télécom enregistre non seulement les meilleurs chiffres de son histoire, mais aussi ses meilleurs taux de croissance de la décennie.

**Notre stratégie se fonde sur la croissance**, et c’est celle-ci qui explique ces bons résultats. Le trafic Internet a quadruplé, celui des mobiles a presque doublé et nous sommes les premiers sur ces marchés

prometteurs. Mais, au-delà même de ces secteurs nouveaux, c’est l’ensemble des usages des télécommunications qui a été stimulé : avec une croissance en volume de plus de 9 %, le téléphone n’a jamais rendu autant de services aux Français.

Simultanément nous avons continué à nous implanter hors de France, surtout en Europe où nous grandissons vite et sommes maintenant actifs directement dans quatorze pays.

**Chacun profite de cette croissance.** Nos clients qui communiquent plus et mieux et pour moins cher ; nos salariés dont notre développement protège et enrichit l’emploi ; nos actionnaires qui ont vu le cours de leur action doubler en 1998.

**Nous poursuivrons dans cette bonne voie en 1999, forts de votre confiance.**

Michel Bon, Président Directeur Général de France Télécom

# Administration et direction

au 31 décembre 1998

## Administrateurs nommés par l'Assemblée Générale

- ▶ Michel BON, Président Directeur Général de France Télécom
- ▶ François GRAPPOTTE, Président Directeur Général de Legrand
- ▶ Jean SIMONIN, Directeur de l'Agence Résidentiels de Toulouse
- ▶ Ron SOMMER, Président du Directoire de Deutsche Telekom

## Administrateurs représentants de l'État

- ▶ Jean-Paul BECHAT, Président Directeur Général de Snecma
- ▶ Christophe BLANCHARD-DIGNAC, Directeur du Budget au Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie
- ▶ Francis BRUN-BUISSON, Chef du Service Juridique et Technique de l'Information et de la Communication, Service du Premier Ministre
- ▶ Pascal COLOMBANI, Directeur de la Technologie au Ministère de l'Éducation Nationale, de la Recherche et de la Technologie
- ▶ Yannick d'ESCATHA, Administrateur Général du Commissariat à l'Énergie Atomique
- ▶ Pierre GADONNEIX, Président de Gaz de France
- ▶ Nicolas JACHET, Chef du Service des Financements et des Participations au Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie
- ▶ Jacques de LAROSIERE, Conseiller à Paribas
- ▶ Didier LOMBARD, Ambassadeur Délégué aux Investissements Internationaux – Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie
- ▶ Simon NORA, Inspecteur Général des Finances Honoraire

## Administrateurs élus par le personnel

- ▶ Christophe AGUITON,
- ▶ Jean François DAVOUST
- ▶ Jean Pierre DELEZENNE
- ▶ Jean Claude DESRAYAUD
- ▶ Raymond DURAND
- ▶ Nadine GRANDMOUGIN
- ▶ Pierre PEUCH

## Censeurs nommés par le Conseil d'Administration

- ▶ Eric HAYAT, Vice-Président de STERIA
- ▶ Pierre LESTRADE, Vice-Président du Conseil Général des Technologies de l'Information
- ▶ Gilles MORTIER, Directeur de la Fédération des Familles Rurales

## Michel Bon



Président Directeur Général

### Comités auprès du Conseil d'Administration

La création d'un Comité d'audit et d'un Comité des rémunérations a été décidée par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 15 janvier 1997. Le Comité d'audit est composé de MM. d'ESCATHA, JACHET et LOMBARD. Le Comité des rémunérations comprend MM. GADONNEIX, GRAPPOTTE et de LAROSIERE. Ces comités ont un rôle consultatif, pour instruire des sujets soumis ensuite aux délibérations du Conseil d'Administration. Ces deux instances, qui apportent au Conseil d'Administration des moyens d'information et de travail adaptés à la vie des affaires, ont vocation à mieux protéger les actionnaires dans une perspective de « gouvernement d'entreprise ».

Sept réunions du Conseil d'Administration ont eu lieu en 1998.

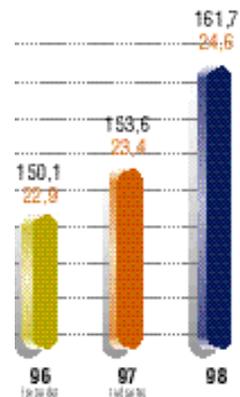


## Données financières consolidées

(en milliards de francs, sauf indication contraire)

	1996 retraité <sup>(1)</sup>	1997 retraité <sup>(1)</sup>	1998	1996 (en euros) retraité <sup>(1)</sup>	1997 (en euros) retraité <sup>(1)</sup>	1998 (en euros)	1998/97 Variation (en %)
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>150,1</b>	<b>153,6</b>	<b>161,7</b>	<b>22,9</b>	<b>23,4</b>	<b>24,6</b>	<b>5,2</b>
dont international	5,5	10,7	15,0	0,8	1,6	2,3	39,3
<b>EBITDA<sup>(2)</sup></b>	<b>63,0</b>	<b>57,8</b>	<b>58,6</b>	<b>9,6</b>	<b>8,8</b>	<b>8,9</b>	<b>1,5</b>
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>30,3</b>	<b>26,7</b>	<b>28,0</b>	<b>4,6</b>	<b>4,1</b>	<b>4,3</b>	<b>4,9</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>11,3</b>	<b>25,3</b>	<b>25,5</b>	<b>1,7</b>	<b>3,9</b>	<b>3,9</b>	<b>1,0</b>
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>2,1</b>	<b>14,9</b>	<b>15,1</b>	<b>0,3</b>	<b>2,3</b>	<b>2,3</b>	<b>1,5</b>

(1) Voir « note 2 » de l'annexe aux comptes consolidés. (2) Résultat opérationnel courant avant amortissements.



### Chiffre d'affaires

(en milliards de francs) (en milliards d'euros)

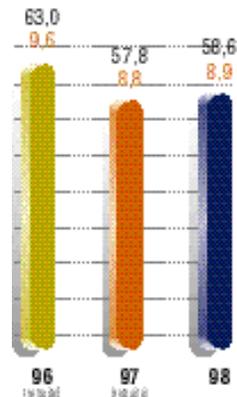
La croissance du chiffre d'affaires s'établit à +5,2% en 1998. À périmètre et taux de change constants, la progression ressort à +4,2%. Cette progression est due essentiellement au fort développement des mobiles et de l'activité internationale.



### Résultat net part du Groupe

(en milliards de francs) (en milliards d'euros)

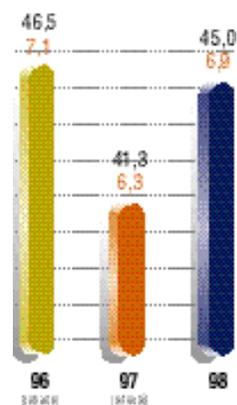
Le résultat net part du groupe progresse de 1,5% entre 1997 et 1998. Une hausse comparable à celle du résultat opérationnel, qui augmente de 1%.



### EBITDA

(en milliards de francs) (en milliards d'euros)

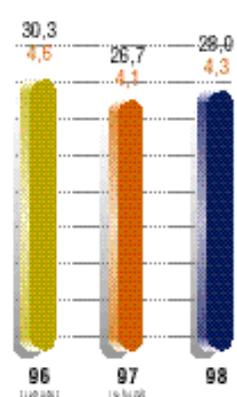
L'EBITDA (résultat opérationnel courant avant amortissements) progresse de 1,5%, enregistrant la forte progression de la rentabilité des mobiles en France et la nette amélioration à l'international.



### Capacité d'autofinancement

(en milliards de francs) (en milliards d'euros)

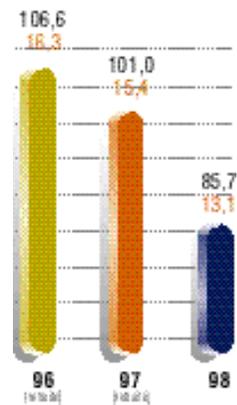
L'augmentation de la capacité d'auto-financement entre 1997 et 1998 résulte notamment de l'amélioration du résultat opérationnel courant avant amortissements.



### Résultat opérationnel courant

(en milliards de francs) (en milliards d'euros)

La légère diminution des amortissements en 1998, combinée à la progression de l'EBITDA, a eu un impact positif sur le résultat opérationnel courant qui a progressé de 4,9% en 1998, soit un niveau voisin de celui de la progression du chiffre d'affaires.



### Endettement net

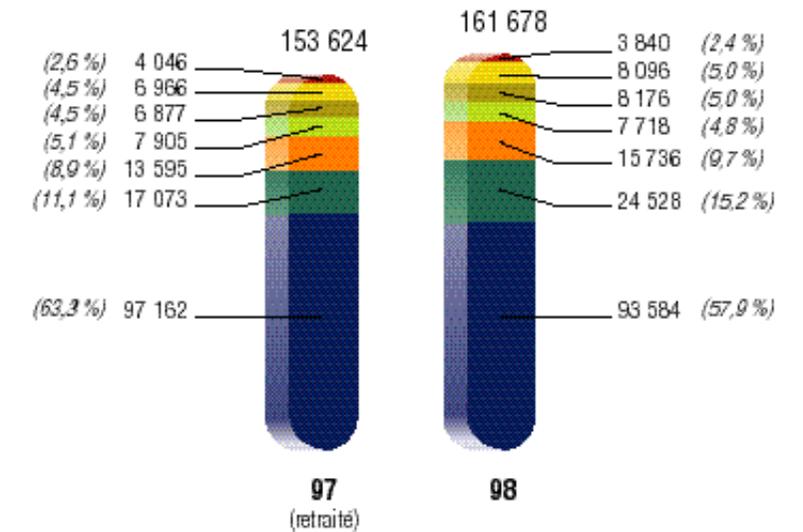
(en milliards de francs) (en milliards d'euros)

L'endettement net diminue fortement en 1998 de plus de 15 milliards de francs (2 milliards d'euros). Le ratio « dette/fonds propres » s'améliore de façon très significative à 77% (108% en 1997).

## Répartition du chiffre d'affaires

(en millions de francs) (en %)  
(Exercice clos le 31 décembre)

- Services de téléphonie fixe
- Télécommunications mobiles
- Liaisons louées et transmission de données
- Ventes et locations d'équipement
- Services d'information
- Télédiffusion et télévision par câble
- Autres produits



## Données opérationnelles

### La téléphonie fixe

	1996	1997	1998
<b>Parc de lignes</b> (en millions, y/c équivalent Numéris)	<b>33,2</b>	<b>33,7</b>	<b>34,0</b>
<b>Parc de publiphones total</b>	<b>211 000</b>	<b>226 000</b>	<b>241 000</b>
dont à cartes (en %)	83 %	88 %	93 %
<b>Options tarifaires</b> (en millions d'abonnés)	<b>1,0</b>	<b>2,4</b>	<b>4,6</b>
<b>Services « Class »</b> (en millions d'abonnés)	<b>4,1</b>	<b>4,3</b>	<b>5,0</b>

### La communication d'entreprise

	1996	1997	1998
<b>Nombre de canaux Numéris (RNIS)</b> (en milliers)	<b>1 608</b>	<b>2 128</b>	<b>2 806</b>
<b>Trafic de transmission de données (Réseau Transpac)</b> (en milliards de caractères par an)	<b>102 000</b>	<b>220 000</b>	<b>680 000</b>
dont X25 et Relais de trames	71 000	105 000	216 000
dont trafic Internet dédié	31 000	115 000	464 000

### Téléphonie mobile

	1996	1997	1998
<b>Itineris</b> (en milliers d'abonnés)	<b>1 328</b>	<b>3 000</b>	<b>5 450</b>
<b>Nombre d'abonnés à l'étranger (filiales consolidées)</b> (en milliers d'abonnés)	n.s.	<b>688</b>	<b>1 578</b>

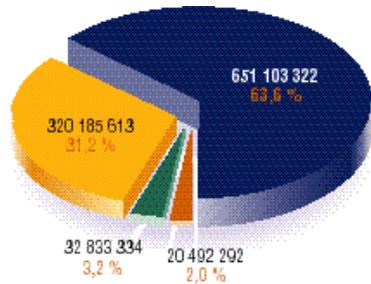
### Internet et le multimédia

	1996	1997	1998
<b>Wanadoo</b> (nombre d'abonnés)	<b>17 800</b>	<b>106 400</b>	<b>495 000</b>

### L'Image

	1996	1997	1998
<b>Nombre d'abonnés aux réseaux câblés en France (y compris service antenne)</b>	<b>663 000</b>	<b>705 000</b>	<b>754 000</b>
<b>Nombre d'abonnés aux réseaux câblés à l'étranger</b>	-	-	<b>1 093 000</b>

## Répartition du capital et des droits de vote (nombre d'actions au 20/01/99) (en %)



État	651 103 322
Public	320 185 613
Personnel	32 833 334
Deutsche Telekom	20 492 292
<b>Total</b>	<b>1 024 614 561</b>

## Cours de l'action (en francs et en euros) (CAC 40 en points)



● Au 30 décembre 1998 en clôture, cours de l'action : 444 francs ou 67,7 euros (1 euro = 6,55957 francs).

## Évolution du cours en euros et du volume échangé



# France Télécom en Bourse

Accueillie d'emblée dans le cercle restreint des entreprises qui constituent l'indice CAC 40, France Télécom est la première capitalisation boursière de la Place de Paris et figure parmi les valeurs de référence des indices européens.



Depuis le 20 octobre 1997, France Télécom est cotée sur le premier marché de la Bourse de Paris et sur le New York Stock Exchange sous forme d'ADS. L'action a été également intégrée dans les principaux indices européens.

### Doublement de la valeur du titre en un an

1998, première année complète de sa cotation, a vu la valeur du titre France Télécom doubler, soit une progression trois fois plus rapide que celle de l'indice CAC 40.

En novembre 1998, l'État mettait sur le marché une deuxième tranche du capital de l'entreprise sous la forme :

- d'une Offre à Prix Ouvert (OPO), une première en France, pour les investisseurs individuels ;
- d'un Placement Global (PG) pour les investisseurs institutionnels ;
- et d'une Offre Réservée au Personnel (ORP).

Parallèlement, l'entreprise procédait à une augmentation de capital par exercice de bons de souscription d'actions et à une émission d'obligations convertibles en actions. Le produit de cette augmentation de capital était destiné à financer les 2 % de participation de France Télécom dans le capital de Deutsche Telekom et à pourvoir à l'expansion internationale du Groupe.

## Cours de l'ADS France Télécom (en dollars) (Dow Jones en points)



● Au 31 décembre 1998 en clôture, cours de l'ADS France Télécom : 78,94 dollars.

Cette opération, la plus importante jamais enregistrée dans l'histoire financière française, a permis de lever 59 milliards de francs, dont près de 23 milliards pour France Télécom. Elle a attiré trois millions d'actionnaires individuels et près de 85 000 membres du personnel (actifs et retraités). Un record pour une deuxième ouverture de capital. L'offre pour les particuliers a été

Avec un flottant d'environ 170 milliards de francs et 34,4 % de son capital en Bourse, cette opération conforte France Télécom dans sa position de valeur phare de la place de Paris.

### Politique de dividendes

Au titre de l'exercice 1997, l'Assemblée Générale des actionnaires du 26 mai 1998

au titre de l'exercice 1998, soit un taux de distribution d'environ 45 % du résultat net consolidé part du Groupe, correspondant aux taux de distribution habituellement observés chez les opérateurs de télécommunications (entre 40 et 50 %).

### Le premier club d'actionnaires en France

En novembre 1998, près de trois millions de particuliers ont acquis 50,3 millions d'actions France Télécom au prix de 390 francs, dans le cadre de la deuxième opération d'ouverture du capital de l'entreprise, manifestant de nouveau leur confiance dans la première société française par le nombre de ses actionnaires. Environ un actionnaire français sur deux détient des actions France Télécom.

Dès octobre 1997, France Télécom a pris quatre engagements envers ses actionnaires : écouter, informer, dialoguer,



sursoignée près de deux fois ; le placement institutionnel l'étant près de trois fois et demie. L'offre en obligations convertibles a été sursoignée près de dix fois. Aujourd'hui, France Télécom compte environ 2,4 millions d'actionnaires individuels.

avait décidé de distribuer un dividende de 6,5 francs par action. Dans le prolongement de cette décision, le Conseil d'Administration de France Télécom a décidé de proposer à l'Assemblée Générale du 20 mai 1999, la distribution d'un dividende de 1 euro

aider à gérer. Des engagements tenus au quotidien grâce à un dispositif d'information complet, associant un centre d'appels téléphoniques accessible 7 jours sur 7, le « 10 10 », une lettre annuelle, un site Internet et un service Minitel dédiés.

Au cœur de cette relation, le Club France Télécom - 500 000 membres fin 1998 - permet de créer des liens de réelle proximité avec les actionnaires les plus engagés et les plus motivés : 10 000 d'entre eux ont ainsi participé, en 1998, à des rencontres régionales, visites de sites, formations à la Bourse et au multimédia, événements culturels et sportifs soutenus par France Télécom. Le Club propose aussi un magazine d'informations à ses adhérents. Reconnue comme l'entreprise française entretenant les meilleures relations avec son actionariat, France Télécom entend aujourd'hui prolonger et renforcer durablement les liens avec celui-ci.

## Tableau de bord de l'actionnaire

(en francs)	1997	1998
<b>Cours et volume de l'action échangés à la Bourse de Paris</b>		
Plus haut (séance)	220,90 le 03/11/97	498,50 le 26/08/98
Plus bas (séance)	187 le 28/10/97	215,60 le 06/01/98
Au 31/12 (clôture)	218,30	444,00
<b>Résultat net de base part du Groupe par action</b>	<b>14,86</b>	<b>15,06</b>
<b>Résultat net dilué part du Groupe par action</b>	<b>14,86</b>	<b>15,05</b>
<b>Volume quotidien des transactions en titres (moyenne)</b>	<b>4,33 millions</b>	<b>1,74 million</b>

## janvier

### La BNP et le Crédit Agricole partenaires de Télécommerce

La BNP et le Crédit Agricole deviennent les premières banques partenaires de Télécommerce, service développé par France Télécom pour le commerce électronique sur Internet. France Télécom apporte son expertise globale dans la gestion des applications.

Les établissements financiers mettent en œuvre les interfaces nécessaires aux transactions sécurisées entre acheteurs et vendeurs sur Télécommerce.

### Sanofi choisit France Télécom pour son réseau de transmission de données

Sanofi, spécialiste de la santé et de la cosmétique, choisit pour trois ans France Télécom et Global One pour assurer

pionnier des services d'accès à Internet en France, lui permettant d'enrichir son offre de solutions et de services Internet pour les entreprises.

### Mobilix ouvre son service GSM au Danemark

Mobilix ouvre son service de téléphonie mobile GSM 1800 au Danemark. Au 31 décembre 1998, Mobilix comptait déjà 77 600 clients.

## avril

### Création de MetroHoldings

France Télécom, Deutsche Telekom et l'opérateur britannique de télécommunications pour les entreprises Energis Plc, annoncent, la création de la société MetroHoldings Limited. Détenue à 50 % par Energis Plc et à 25 % chacun par France Télécom

# faits marquants

l'évolution technologique de son réseau international de données. En s'appuyant sur Global One et Sprint, France Télécom accompagnera le développement du réseau Sanofi dans plus de 55 pays. Le Groupe assurera, par ailleurs, la migration du réseau X 25 actuel vers une solution mondiale de relais de trame répondant aux besoins d'évolution des performances, liés à l'enrichissement des applications.

### Bull confie à France Télécom ses services de télécommunications en France

Le constructeur informatique confie pour cinq ans à France Télécom, la gestion de l'ensemble de ses moyens de communication et des ressources associées en France, de même que son réseau privé international.

## Mars

### France Télécom prend une participation majoritaire dans Oléane

Le Groupe annonce une prise de participation de 67 % dans Oléane,

et Deutsche Telekom, MetroHoldings construira un nouveau réseau de boucles locales dans les plus importantes villes du Royaume-Uni. S'appuyant sur la technologie SDH, ce réseau offrira aux entreprises des services de transmission de voix, données et images, avec des tarifs avantageux et une qualité accrue.

## juin

### France Télécom lance « Totem », la nouvelle cabine multimédia

France Télécom lance « Totem », une nouvelle cabine téléphonique, véritable offre de services multimédia. Ce publiphone à l'ergonomie nouvelle, doté d'un écran graphique, propose des services de taxi, de guide routier ou de météo. Les services seront progressivement étoffés dans divers domaines tels que la banque, la billetterie de spectacle, les informations ainsi que la consultation de sa messagerie personnelle. D'ici à 2001, 50 000 cabines « Totem » devraient être installées.

### Wind remporte une licence de téléphonie mobile en Italie

Wind remporte la troisième licence de téléphonie (GSM 900/1800) en Italie. Détenue par la compagnie italienne d'électricité Enel (51 %), France Télécom et Deutsche Telekom (49 % ensemble), Wind possède déjà une licence d'opérateur de téléphonie fixe. La société commercialise ses services depuis le 1<sup>er</sup> mars 1999.

## juillet

### France Télécom lance une offre Internet pour les écoles

Menant une politique volontariste d'introduction des outils d'information dans le secteur éducatif, France Télécom propose, depuis le 24 juin, une offre nationale pour l'accès des établissements

### Oda renforce le pôle multimédia de France Télécom

France Télécom signe avec Havas un accord concernant l'acquisition d'Oda, la régie publicitaire des annuaires de France Télécom. Avec Oda, leader mondial pour la publicité en ligne avec 534 000 annonceurs, dont 40 200 sur Internet, France Télécom renforce ses métiers d'opérateur de télécommunications et d'éditeur multimédia.

## août

### Mobistar, premier opérateur alternatif en Belgique

Mobistar, filiale à 51 % de France Télécom, deuxième opérateur de téléphonie mobile en Belgique avec une part de marché d'environ 28 %, se lance sur le marché de la téléphonie fixe. Il propose,

opération de mise sur le marché de France Télécom reçoit un accueil très favorable auprès du grand public, des investisseurs institutionnels et du personnel. L'offre destinée aux particuliers, portant sur un total de 50,3 millions d'actions, a été souscrite près de deux fois. Le placement auprès des investisseurs institutionnels, portant initialement sur 37,2 millions d'actions, a été souscrit près de trois fois et demie. L'offre réservée au personnel, portant sur 7,3 millions d'actions, a été souscrite par près de 85 000 salariés et anciens salariés. Le prix de l'action, fixé par l'État, était de 390 francs pour les particuliers et de 400 francs pour les institutionnels. Dans le contexte de cette opération, France Télécom a émis près de 25 millions d'actions nouvelles, soit une

augmentation de capital de 9,6 milliards de francs, et pour plus de 13 milliards de francs d'obligations convertibles.

Par ailleurs, France Télécom et Deutsche Telekom ont procédé à un échange

de participations équilibré : chacun des deux opérateurs acquérant 2 % du capital de l'autre.

## décembre

### France Télécom devient opérateur en Espagne

Depuis le 1<sup>er</sup> décembre, date de l'ouverture totale à la concurrence en Espagne, Uni2, détenue à 69 % par le Groupe, propose des services de téléphonie pour les appels régionaux et internationaux. Uni2 s'adresse aux clients résidentiels et professionnels ainsi qu'aux entreprises. Outre les services de téléphonie traditionnels, il offrira des services à valeur ajoutée, des transmissions de données, l'accès à Internet et une offre RNIS.



scolaires à Internet. Cette offre comprend un tarif privilégié pour la connexion de 15 micro-ordinateurs via un canal Numéris et un forfait de 380 heures de connexion par an vers le numéro du fournisseur d'accès choisi par l'établissement scolaire.

### Coupe du monde de football, succès pour France Télécom

En tant qu'opérateur unique des télécommunications pour la Coupe du monde de football, France Télécom a fait vivre à plus de 40 milliards de téléspectateurs le plus grand événement médiatique de cette fin de siècle. Plus de 60 000 heures de transmissions ont été assurées par GlobeCast, avec une moyenne de 300 transmissions par jour. 4 000 représentants des médias ont utilisé le réseau Itineris et la Carte France Télécom, grâce aux services temporaires mis en œuvre pour l'occasion. Le trafic téléphonique fixe et mobile, issu des stades et des environnements immédiats s'est écoulé sans difficulté malgré des pointes spectaculaires (50 000 appels pour le Brésil le 29 juin).

depuis le 27 août, des services pour les appels nationaux et internationaux aux particuliers, professionnels et PME/PMI. Avec ce service, Mobistar devient le premier opérateur alternatif en Belgique.

## Septembre

### France Télécom devient opérateur au Salvador

Le consortium Estel, mené par France Télécom, est retenu par le gouvernement salvadorien pour l'acquisition de 51 % de l'opérateur du réseau fixe CTE. Cette nouvelle acquisition conforte la position de France Télécom en Amérique latine et centrale, régions au fort potentiel de développement.

## Novembre

### Près de trois millions d'actionnaires pour la deuxième ouverture du capital de France Télécom

Lancée le 9 novembre, la deuxième

Le marché des télécommunications croît en permanence, sous l'effet de l'appétit de la société moderne pour une communication plus intense, de l'émergence continue de services nouveaux et de la généralisation de la concurrence. Sur ce secteur durablement porteur, la stratégie de France Télécom est de tirer profit de sa position de leader sur le marché français, de la compétence de son personnel et de l'efficacité de ses réseaux, ainsi que de son potentiel de recherche et d'innovation, pour accélérer la croissance du marché.

Elle comporte trois priorités :

- développer le trafic et l'usage ;
- être leader sur les marchés à fort potentiel : mobiles et Internet ;
- être un opérateur global.

compétitifs favorisant la croissance du trafic. En particulier, elle offre des tarifs des communications longue distance sensiblement plus bas que ceux des grands opérateurs européens, à l'exception du Royaume-Uni. À l'avenir, le rythme des baisses de tarifs devrait se ralentir et traduire une adaptation permanente aux évolutions du marché.

Parallèlement, France Télécom étend l'offre de services « Class » et la gamme de ses options tarifaires qui améliorent l'usage du téléphone et permettent un usage plus intensif et mieux maîtrisé des services de télécommunications.

Le Groupe place au centre de sa stratégie la satisfaction de ses clients.

(hors interconnexion), a augmenté de +6,4 % en 1998, après +5,6 % en 1997 et +4,3 % en 1996, sous l'effet du développement des communications avec les mobiles, des connexions liées à Internet et des communications téléphoniques classiques.

### Être leader sur les marchés à fort potentiel

#### Les mobiles

Le marché français poursuit sa forte croissance. Le taux de pénétration est passé de 10 % fin 1997 à 19,2 % fin 1998, avec 11 millions d'abonnés. Il reste cependant inférieur à la moyenne européenne et sensiblement plus faible que celui des pays européens les plus

réseau GSM 1800 dans certaines grandes villes, en extension du GSM 900, ainsi que la vente de terminaux bi-bandes permettront d'améliorer la qualité.

#### Internet

Internet constitue un des facteurs majeurs de la croissance du marché global.

En France, 1998 a été l'année du décollage significatif d'Internet. Le trafic de données Internet a quadruplé ; le trafic Internet du réseau téléphonique commuté a triplé : il a représenté plus du quart de la croissance du trafic global et plus de 3 % du volume total du trafic.

Une très forte croissance devrait se maintenir dans les prochaines années et le nombre des internautes passer de 2,5 millions fin 1998 à 10 millions fin 2001.

Dans ce marché, France Télécom

des sociétés d'accès à Internet au Danemark, aux Pays-Bas, en Espagne, en France (mai 1999) et en Italie (par Wind, en mars 1999).

La stratégie de France Télécom, qui apparaît comme la « Net-Compagnie » française, est d'être le leader français et la référence nationale en matière d'Internet, sur l'ensemble des segments d'activité liés à ce marché :

- le transport de données, avec la mise en œuvre d'un nouveau réseau IP intégré à son réseau de télécommunication ;
- l'accès, pour le grand public, grâce à Wanadoo ;
- le marché des entreprises, avec Intranet, Global Intranet, les activités d'Oléane ;
- l'audience, avec le portail Voila ;
- les services à valeur ajoutée, avec

en s'appuyant sur des alliances et des partenariats. Comme en 1997, les activités internationales du Groupe ont fortement progressé en 1998, avec un chiffre d'affaires en croissance de +39,3 %, à 15 milliards de francs. Elles représentent 9,3 % du chiffre d'affaires consolidé. L'objectif, à moyen terme, est de porter cette part au tiers du chiffre d'affaires à l'horizon 2006.

France Télécom développe une activité d'opérateur européen, présent dans la plupart des pays. Ces développements s'appuient sur des partenariats nationaux et mettent en œuvre, si possible, une stratégie de convergence fixe/mobile/Internet. 1998 a été l'année de l'ouverture de nos réseaux au Danemark, en Espagne, aux Pays-Bas, au Portugal, en Suisse, et au Royaume-Uni, suivi en 1999 par l'Italie (consortium Wind) et la Norvège.

France Télécom offre aux entreprises des services globaux, essentiellement mis en œuvre par Global One. Global One a recentré en 1998 son activité sur les services de transmission de données pour les entreprises (dont le chiffre d'affaires a augmenté d'environ +40 %) et renforcé son réseau. Après ce recentrage, Global One poursuit des objectifs de forte croissance de l'activité et d'équilibre d'exploitation d'ici à 2001.

France Télécom se développe également hors d'Europe lorsque la rentabilité des opérations justifie l'investissement. Elle a ainsi acquis une participation dans le capital de l'opérateur mobile égyptien Mobinil et le contrôle de l'opérateur national du Sénégal (Sonatel) et de celui du Salvador.

# Une stratégie de croissance



Pour atteindre ces objectifs, le Groupe mène également une politique volontariste afin d'améliorer sa productivité. France Télécom estime qu'en 1999, la croissance de son chiffre d'affaires sera au moins aussi forte qu'en 1998 et que la progression de son résultat opérationnel sera supérieure à celle de son chiffre d'affaires.

### Développer le trafic et l'usage

Pour favoriser le développement du trafic, préparer l'ouverture à la concurrence de la téléphonie fixe et rapprocher les prix des coûts, France Télécom a effectué un profond rééquilibrage des tarifs, et baissé de 53 %, en trois ans, le tarif de base des communications longue distance : celui-ci est passé de 2,12 F TTC/mn début 1996 à 1,00 F TTC/mn le 1<sup>er</sup> mars 1999. Au total, l'incidence des mesures tarifaires sur le chiffre d'affaires des services de téléphonie fixe a dépassé 10 milliards de francs en 1998. Après ces ajustements, France Télécom propose des tarifs

Elle est mesurée depuis plus de dix ans, dans chacune de ses agences et atteint un niveau élevé grâce à la qualité du service et à l'introduction constante d'offres innovantes. Cette performance est confirmée par des études indépendantes, qui soulignent le haut niveau de satisfaction, comparé aux autres grands opérateurs européens.

Pour les entreprises, France Télécom renforce sa présence commerciale et développe son offre, en particulier dans les domaines des numéros uniques, des centres d'appel et de l'Intranet. Elle propose des gammes tarifaires complètes et adaptées aux besoins des entreprises et des professionnels.

La stratégie de développement du trafic et de l'usage porte ses fruits : le trafic global, exprimé en minutes, a progressé de +9,2 % en 1998, après +6,6 % en 1997 et +4,7 % en 1996 et de l'ordre de +3 % par an les années précédentes. Le volume traité par France Télécom de bout en bout

avancés, ce qui souligne son fort potentiel de croissance. Pour fin 1999, la perspective est celle d'un taux de pénétration de 28 à 30 %.

France Télécom est leader sur ce marché, avec plus de 49 % des abonnés fin 1998. Elle a conquis plus de 45 % des nouveaux abonnés en 1998. Fin 1998, le Groupe comptait plus de 5,4 millions d'abonnés en France et près de 1,6 million dans les filiales consolidées à l'étranger ou outre-mer, soit au total plus de 7 millions d'abonnés.

France Télécom vise pour 1999 une forte progression du nombre de ses abonnés, qui devrait dépasser sensiblement 7,5 millions en France. Dans ce but, elle développe une offre de produits et services innovants, avec l'introduction d'un « e-mail text » et, en exclusivité, d'un « e-mail vocal ». Le lancement d'un bouquet de services Internet et l'expérimentation d'un « numéro entreprise » permettent aux employés d'une entreprise d'être joints via un seul numéro. Le déploiement en cours du

exploite ses fortes capacités en matière de réseaux de transmission de données, d'innovation, de recherche et de commercialisation. Elle assure la majorité des transmissions de données Internet et de l'accès à Internet pour les entreprises ; elle a conquis une position de leader avec près de 500 000 abonnés pour le service grand public d'accès à Internet, Wanadoo, qui, avec 36 %, a doublé sa part de marché en 1998 ; elle a lancé avec succès le portail Voila ; et a acquis

notamment l'hébergement de sites et le commerce électronique.

### Être un opérateur global

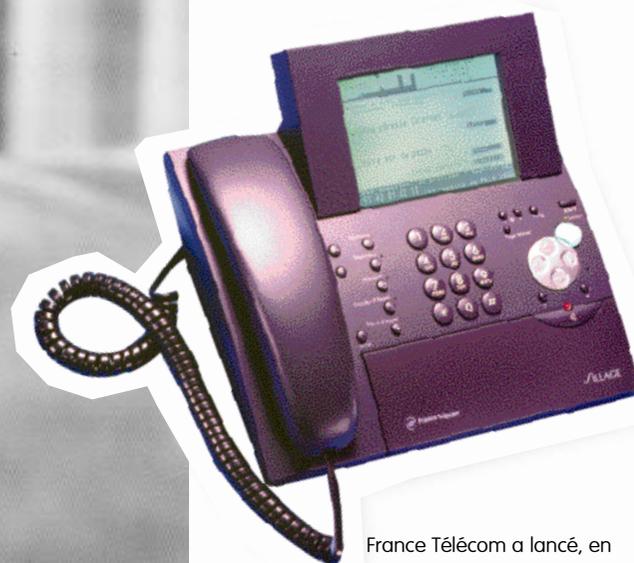
Après l'ouverture de la concurrence sur les services de téléphonie fixe en Europe, au 1<sup>er</sup> janvier 1998, l'Europe est le nouveau marché domestique de France Télécom. Opérateur global, France Télécom apporte à ses clients, partout dans le monde, des solutions globales,

## AMÉLIORER LA PRODUCTIVITÉ

France Télécom améliore en permanence la productivité et, plus généralement, l'efficacité des moyens mis en œuvre. L'évolution des effectifs du Groupe reflète essentiellement l'extension de son périmètre, principalement à l'étranger. Elle n'est donc pas significative pour apprécier les gains de productivité. L'évolution sur trois ans, de fin 1995 à fin 1998, des effectifs permanents de la maison mère montre une baisse de 12 000 employés (de 152 300 à 140 300) due à 21 400 départs (dont 13 200 congés de fin de carrière et assimilés) et 9 400 recrutements.

Outre l'évolution des effectifs, les gains de productivité et d'efficacité résultent de la mise en œuvre d'une action de redéploiement de grande ampleur, qui a concerné, en trois ans, plus de 30 000 personnes au sein de la maison mère. Cette action permet de renforcer notamment les fonctions commerciales, de services à la clientèle, de système d'information et celles du secteur des mobiles. L'efficacité et la modernité des réseaux constituent un atout majeur de France Télécom. Les gains de productivité réalisés se sont traduits par la réduction

de 23 % des effectifs en trois ans, ce qui a permis de redéployer une partie du personnel. Le réseau est en outre modernisé en permanence (ATM, SDH, Internet Protocol) pour améliorer son efficacité et sa capacité à offrir de nouveaux services. Enfin, les capacités de recherche et d'innovation du Groupe, utilisées constamment, visent à enrichir l'offre et l'ergonomie afin de proposer des services plus simples, plus efficaces, plus performants, notamment dans les domaines de la téléphonie mobile et de l'Internet.



France Télécom a lancé, en octobre 1998, Numéris Itoo. Service destiné au grand public, il vise à favoriser le développement d'Internet et à améliorer son confort d'utilisation. Sur le marché de la téléphonie fixe d'entreprise, la progression des services

du million d'appels reçus. Un sondage mené auprès des utilisateurs indique que 86 % d'entre eux sont satisfaits des réponses qui leur ont été données et 94 % sont prêts à le rappeler pour de nouveaux conseils.

Dans le domaine de la publiphonie enfin, on notera le lancement d'une nouvelle gamme de cartes France Télécom et du Ticket de téléphone qui permet, avec un numéro d'accès gratuit et un code confidentiel, d'appeler n'importe quel numéro à partir d'un téléphone fixe. 1998 a vu aussi l'apparition de Totem, une nouvelle cabine téléphonique multimédia pour laquelle un bouquet de services a été conçu.

De 1997 à 1998, le nombre d'abonnés aux options tarifaires de France Télécom est passé de 2,4 millions à 4,6 millions. Ce résultat consacre la pertinence des réponses apportées aux attentes multiples et différentes des clients du Groupe. Les évolutions les plus significatives ont été :

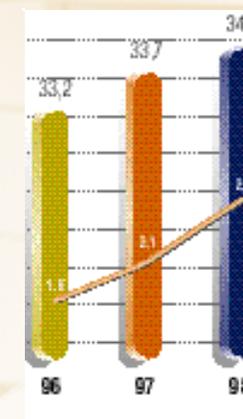
- pour les particuliers, la création en février 1998 de Primaliste Automatique – réduction de 20 % sur les communications en direction des six correspondants les plus appelés au cours du mois –, puis de Primaliste Pays en septembre 1998 ;
- pour l'ensemble des professionnels, l'enrichissement des formules préférentielles qui leur sont destinées, avec Avantage Numéris Internet, Avantage Monétique, Avantage Partenaire Automatique, Avantage Pays et Avantage National. France Télécom a aussi lancé, à l'intention des entreprises ou des groupes multisites, des réductions tarifaires liées au volume de leur consommation globale.

#### Vers la convergence fixe / mobile / Internet

Les grandes orientations mises en œuvre ces dernières années – baisse des prix, diversification et simplification de l'offre commerciale – seront poursuivies. France Télécom entend y ajouter, dans le cadre de la réglementation en vigueur, le développement de services permettant la convergence entre la téléphonie fixe, la téléphonie mobile et Internet.

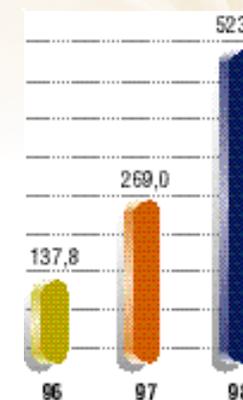
#### Nombre de lignes d'accès téléphoniques dont Numéris

(en millions)



#### Appels Numéros Vert, Azur et Indigo

(en milliers)



# téléphonie fixe

## Une concurrence bénéfique pour le client

Stimulé par l'ouverture du marché français à la concurrence, le trafic téléphonique a connu la meilleure croissance de la décennie.

La croissance du trafic téléphonique enregistrée en 1998, +7,2 %, conforte les choix stratégiques de France Télécom : développer le trafic et les usages pour consolider ses positions. L'augmentation du trafic compense en partie, pour l'entreprise, la diminution du chiffre d'affaires résultant des baisses tarifaires.

#### Communications : des prix attractifs

La stratégie engagée par France Télécom depuis plus de quatre ans – développer l'usage du téléphone en offrant un rapport qualité/prix le plus proche possible de la réalité des coûts – s'est concrétisée en 1998 par deux nouvelles baisses tarifaires. L'une concerne les entreprises et les professionnels, l'autre certaines destinations internationales.

Dans le même temps, le nombre de souscriptions aux options tarifaires a presque doublé.

La baisse continue des tarifs a favorisé la progression du trafic, due, pour l'essentiel, à quatre facteurs :

- le développement soutenu des communications à destination des mobiles (+ 84 %) ;
- la forte accélération du trafic d'accès à Internet : + 142 % (hors accès Wanadoo inclus dans les services d'information) ;
- le doublement du trafic des services à numéro unique adoptés par les entreprises (Numéro Vert, Azur et Indigo) ;
- la progression sensible du trafic d'interconnexion avec les autres opérateurs nationaux, conséquence directe du développement de la concurrence.

Le volume de trafic traité de bout en bout par France Télécom s'est accru de 6,4 %.

#### Services : une gamme encore plus large

Attentif à l'évolution des besoins de ses clients, France Télécom propose une offre de services qui s'enrichit régulièrement et permet notamment à ses clients de mieux maîtriser leur consommation. Les services Class (Signal d'appel, Conversation à trois, Transfert d'appel, Présentation du numéro) comptent désormais cinq millions de clients (+ 16 %). Par ailleurs, la gamme des « accès sélectifs » a été complétée par de nouveaux accès modulables.

Quant à Numéris, premier service RNIS commercialisé dans le monde, il enregistre une progression de + 32 %.

à Numéro Unique et du nouveau « Atout Centrex », une offre qui permet l'externalisation de la téléphonie privée des entreprises, se traduit par un développement significatif de ce segment.

Autre service très apprécié : le Service Assistance France Télécom (SAFT). Service d'accueil téléphonique après-vente, il permet aux clients d'obtenir gratuitement assistance et conseil sur les produits et les services de l'entreprise. En 1998, il a franchi le cap

#### LES FRUITS DE L'INTERCONNEXION

Conséquence directe de l'ouverture du marché à la concurrence et de l'explosion des téléphones mobiles : le développement de l'interconnexion. En 1998, France Télécom a signé 52 conventions d'interconnexion avec des opérateurs. Le chiffre d'affaires résultant du trafic d'interconnexion est en progression de 193 %. Ce résultat reflète l'augmentation du trafic avec les autres opérateurs nationaux.



# Transmission de données

## L'impact du numérique et d'Internet

L'année 1998 a été marquée par l'essor des services Internet et Intranet pour les entreprises, qui représentent aujourd'hui 70 % du trafic de transmission de données.



Avec un chiffre d'affaires en progression de 23,9 % pour les services de transmission de données et de 16,6 % pour les liaisons louées, ces deux secteurs d'activité affichent, en 1998, des taux de croissance significatifs. L'augmentation des volumes transportés et des liaisons voit cependant son effet atténué par les facturations au forfait pour Internet et par la baisse tarifaire de 16 % en moyenne intervenue le 1<sup>er</sup> janvier 1998 pour les liaisons numériques.

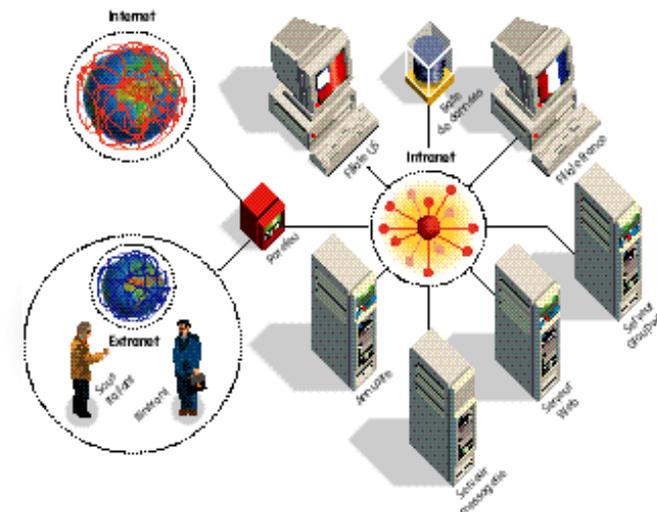
### Du « sur-mesure » pour les transmissions de données

La progression du chiffre d'affaires de ce secteur résulte pour l'essentiel de trois facteurs : le développement d'une offre sur mesure aux entreprises, la multiplication

de relais de trame et l'explosion d'Internet, dont les volumes transportés ont été multipliés par quatre en un an et représentent maintenant près de 70 % du trafic de transmission de données.

À travers sa filiale Transpac, France Télécom offre une gamme complète de services comprenant la transmission par paquets X25, le relais de trame et Internet/Intranet. Dans sa stratégie d'offre globale, l'entreprise se propose de favoriser la montée en débit pour permettre à ses clients de développer des applications génératrices de volumes importants de trafic.

Elle commercialise aussi des services clés en main liés à Internet/Intranet. Global Intranet propose ainsi aux entreprises un



### L'Intranet au cœur des réseaux d'entreprise



réseau sécurisé pour des applications telles que messagerie, Web interne ou externe, groupware et commerce électronique. Ce service a déjà été adopté par 350 entreprises dans des domaines aussi variés que la banque, l'industrie ou le transport. En février 1998, France Télécom a lancé le Package Intranet. Plus particulièrement conçu pour les PME/PMI, il bénéficie d'une tarification simple et économique et leur offre la possibilité de déployer rapidement leur Intranet. Dans le même temps, la gamme des produits Internet/Intranet s'est enrichie de plusieurs services, comme l'accès à distance et la sécurisation des données.

### Liaisons louées : l'essor du numérique

L'accroissement du parc de liaisons louées numériques – plus de 22,4 % en 1998 et 50,6 % pour les seules lignes à moyen et haut débit – a généré une augmentation de 81,2 % de la capacité globale de transmission des liaisons numériques. Cette évolution va de pair avec une décroissance régulière du nombre de liaisons louées

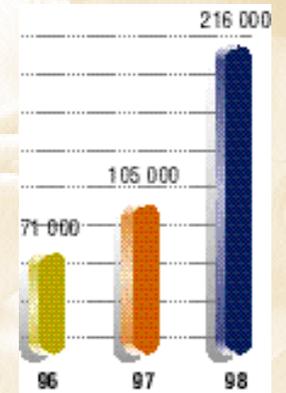
analogiques (-19 % depuis 1996).

Pour répondre aux besoins de ses clients, France Télécom a accéléré les vitesses de transmission, renforcé les capacités techniques, amélioré la qualité et la fiabilité des équipements existants tout en réduisant ses coûts. La commercialisation d'offres innovantes, comme le Service Multisite Hauts Débits (SMHD) ou l'ATM, permet aux entreprises de disposer de capacités adaptées à leurs attentes.

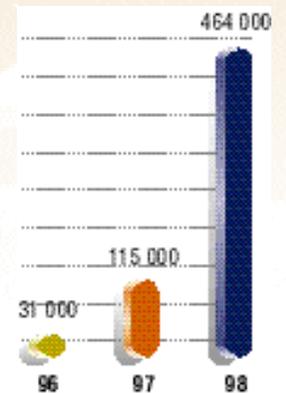
### Développer l'offre Internet pour les entreprises

Internet et Intranet apparaissent désormais comme les principaux services que France Télécom met en place au sein des systèmes d'information des entreprises. Le Groupe entend accompagner cette évolution tant dans le transport des données, avec la mise en œuvre d'un nouveau réseau IP intégré à son réseau de télécommunications – la capacité de ce réseau a déjà été multipliée par quatre en 1998 pour s'adapter à la croissance du trafic –, que dans le développement de nouvelles solutions répondant aux besoins spécifiques de chaque entreprise.

### Trafic des transmissions X25 et relais de trame (en milliards de caractères)



### Trafic des transmissions Internet et dédié (en milliards de caractères)



Trafic Internet multiplié par quatre en un an

10 millions de messages échangés par mois

Près de 300 000 lignes louées



# téléphonie mobile

## La course en tête

Sur un marché en pleine expansion, France Télécom a su renforcer sa position de leader en France, tout en poursuivant son développement à l'International. Le chiffre d'affaires consolidé des mobiles enregistre une progression de 43,7%.



En France, sur un marché en forte croissance, le parc de la téléphonie mobile a presque doublé en un an et compte plus de 11 millions d'abonnés fin 1998. France Télécom a su tirer profit de la concurrence. Avec plus de 47% des nouveaux abonnés, l'entreprise consolide sa place de numéro un.



### Itineris : croissance à très grande vitesse

Au cours de l'année 1998, près de 2,5 millions de Français ont choisi Itineris comme service de téléphonie mobile. L'accélération du rythme de croissance observée au premier semestre s'est confirmée au second. Au total, la progression atteint sur l'année 81,7%.



Le coût de ces investissements s'est élevé à plus de 8 milliards de francs.

### L'innovation permanente au service des clients

Le succès d'Itineris est aussi porté par une innovation marketing permanente. De nouvelles offres sont venues étoffer la gamme, afin de répondre aux attentes de clients différents. Elles sont disponibles dans toutes les agences France Télécom et les points de vente concurrentiels, de la grande distribution alimentaire aux magasins spécialisés.

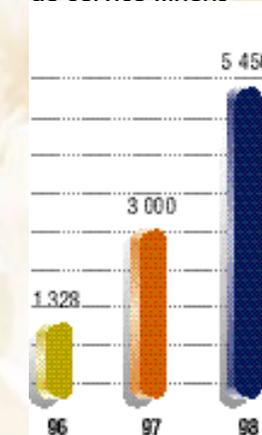
Ola, l'offre de téléphonie mobile grand public, a élargi sa gamme de forfaits de deux à quatre heures et lancé

### VERS UN RÉSEAU MONDIAL



Grâce à Globalstar, il sera bientôt possible d'être joint dans le monde entier. Ce système de télécommunications numériques, basé sur une constellation de 48 satellites en orbite basse, offrira à terme une couverture mondiale. 1998 a vu le lancement des huit premiers satellites Globalstar. Le rythme devrait s'accroître en 1999 et l'ouverture commerciale du service, qui s'étendra progressivement, est prévue pour la fin de cette année.

### Nombre d'abonnés au service Itineris



Près de 50% du marché mobile en France

Numéro 1 des mobiles en France

Plus de 7 millions d'abonnés dans le monde



notamment grâce au succès de Ola et Mobicarte, deux offres grand public qui ont permis de véritablement démocratiser l'usage du téléphone mobile en France. L'augmentation du chiffre d'affaires d'Itineris, +58,4% ; reflète cette croissance exceptionnelle. Fin 1998, Itineris compte 5,45 millions de clients. Il couvre plus de 97% de la population française et dispose de 142 accords d'itinérance dans 81 pays, ce qui en fait le premier réseau GSM français et l'un des premiers au monde. Pour améliorer encore la qualité du service, un vaste programme de densification et d'extension de la capacité d'écoulement du trafic a été réalisé ces deux dernières années. Il a concerné, pour l'essentiel, le centre-ville des grandes agglomérations, l'intérieur des bâtiments et le tracé des lignes TGV Paris-Lyon et Paris-Lille.

de nouveaux coffrets à des prix attractifs. Mobicarte, le téléphone mobile sans facture et sans abonnement, a su séduire les adolescents et les jeunes avec les coffrets

Mobicarte MCT, conçus spécialement à leur intention.

Loft, offre haut de gamme pour les particuliers exigeants et les professionnels, propose des forfaits de deux à huit heures et des tarifs de fidélisation. « Optima » permet ainsi un ajustement automatique sur le forfait le plus avantageux pour le client, tandis que « Privilège » offre une

réduction de 40 francs par mois pour un engagement de 24 mois. Avec Loft, France Télécom a été le premier à proposer des options s'adaptant aux besoins de chaque utilisateur.

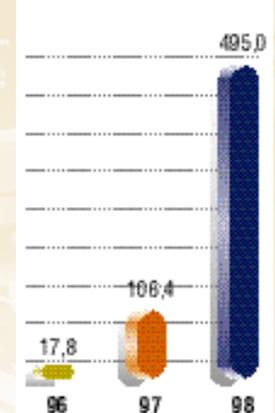
Sur le marché des entreprises, Itineris Flotte et Itineris Entreprise proposent des services de groupe : messagerie, sélection et restriction d'appels, outils de gestion du parc des mobiles, ainsi qu'un choix de tarifs adaptés.

Le dynamisme du marché ouvre des perspectives prometteuses. Le taux de pénétration en France - 19,2% fin 1998 - est encore loin de celui de certains pays : 40% par exemple en Scandinavie. En l'an 2000, France Télécom estime que plus de 20 millions de Français devraient être équipés d'un téléphone mobile.





Nombre d'abonnés à Wanadoo



495 000 abonnés à Wanadoo

534 000 annonceurs sur les « Pages Jaunes »

17 millions d'utilisateurs de services en ligne Minitel

INTERNET À L'ÉCOLE



Avec l'ambition de faire partager l'Internet au plus grand nombre, le Groupe favorise le développement des services d'information dans le secteur scolaire. Ainsi, depuis le 24 juin, France Télécom propose une offre nationale de raccordement des établissements scolaires à Internet qui comprend un tarif privilégié pour la connexion de quinze micro-ordinateurs et un forfait 380 heures de connexion par an vers un fournisseur d'accès choisi par l'établissement scolaire. Plus de 17 000 établissements scolaires accèdent à Internet grâce à des solutions France Télécom. Le Groupe a développé un web dédié aux enseignants ([www.edu.francetelecom.fr](http://www.edu.francetelecom.fr)), un guide Internet de l'éducation ([www.mirandole.tm.fr](http://www.mirandole.tm.fr)) ainsi qu'un service d'accompagnement scolaire ([www.apreslecole.fr](http://www.apreslecole.fr)).



10 Mégaoctets pour y créer leurs « Pages Perso ». 44 000 d'entre eux l'ont déjà fait. Avec plus de 1,6 million de boîtes aux lettres sur Wanadoo, le mail ou Minitelnet, France Télécom est le premier producteur de boîtes aux lettres électroniques en France. Aux entreprises, le Groupe propose création de sites

éducatif mis au point avec des éditeurs spécialisés jeunesse ;  
 • <ouvre.edu>, un site éducatif édité conjointement par Oda et le musée du Louvre, avec le soutien du ministère de l'Éducation Nationale ;  
 • Goa, premier service francophone de jeux accessible aux internautes ;  
 • Tout en Ville et les Espaces Multimédia dans la Ville, pour développer des lieux d'initiation et de formation à Internet, en partenariat avec les collectivités locales et la presse régionale.

Oda, pôle unique d'édition et de régie d'annuaires

Le chiffre d'affaires des annuaires téléphoniques affiche en 1998 une progression de 35,5 %, due pour sa quasi-totalité au rachat d'Oda, régie publicitaire des annuaires téléphoniques de France Télécom. Le Groupe organise ainsi en un seul pôle ses activités d'édition et de régie des annuaires papier, Minitel et Internet.

Oda, leader mondial pour la publicité en ligne, a vendu plus de un milliard de francs d'espaces publicitaires sur Minitel et Internet. Les « Pages Jaunes » ouvertes sur Internet par France Télécom ont déjà été choisies par plus de 40 000 professionnels pour promouvoir leurs produits ou leurs services. Les différentes formules proposées – bannières, modules de référencement ou sites web – sont réalisées par Oda.

Le Groupe est également présent, via Oda, en Argentine, au Brésil, au Liban, au Luxembourg et au Salvador. Autant de pays où il exprime son savoir-faire en matière d'édition et de régie publicitaire d'annuaires. En Europe, il gère, avec la société Eurodirectory, les annuaires professionnels Kompass dans six pays.

Portés par l'essor rapide d'Internet, les services d'informations devraient continuer à bénéficier d'un rythme de développement soutenu. France Télécom prévoit de dépasser le million d'abonnés à Wanadoo à fin 1999. Et de devenir, avec Voila, le premier site d'audience francophone dans le monde.



et hébergement à travers ses filiales Oda et France Télécom Hébergement. Celles-ci accueillent 11 500 sites d'entreprises à fin 1998. Elles ont permis, par ailleurs, à 10 000 PME/PMI d'intégrer l'utilisation d'Internet dans leur stratégie de développement.

Services : créativité et simplicité

Lancé en 1998, le portail Voila est un moteur de recherche performant, enrichi de services essentiels : outils de communication, chaînes thématiques, annuaires de coordonnées... Fin 1998, il figurait au Top 10 européen des sites les plus consultés, avec un million de pages vues par jour. Implanté au Danemark, en Espagne, en Italie, aux Pays-Bas, au Portugal et au Brésil – avec un contenu éditorial spécifique à chaque pays –, il affiche un taux de croissance moyen de 30 % par mois.

- France Télécom s'attache par ailleurs, avec différents partenaires, à favoriser l'émergence de contenus innovants. Elle est ainsi à l'origine de plusieurs services :
- Télécommerce, solution complète de commerce électronique ;
  - @près l'école, un service ludo-

# Services d'information

## S'affirmer comme la « Net Compagnie »

Avec Wanadoo et les autres services en ligne, France Télécom entend s'affirmer comme la « Net Compagnie » française. Avec 495 000 abonnés, Wanadoo est devenu en 1998 le leader français des services d'accès à Internet.



Le chiffre d'affaires réalisé en 1998 par Wanadoo et les autres services en ligne est en progression de 6,7 % en 1998. Pour s'affirmer comme la « Net Compagnie » française, France Télécom mise sur une gamme de produits adaptée à chaque type de clients et sur la simplicité de ses services.

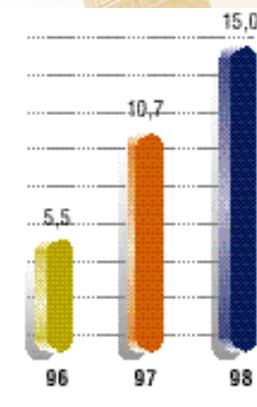
Wanadoo, numéro un des fournisseurs d'accès

La croissance de Wanadoo était l'une des priorités de l'entreprise pour 1998. Pari gagné : Wanadoo est devenu le leader français des fournisseurs d'accès. Le nombre de ses abonnés atteignait 495 000 fin 1998, contre 106 400 un an auparavant, et sa part de marché est

passée de 17 % à 36 %. Pour favoriser son essor et celui d'Internet, France Télécom développe de nouvelles offres d'accès sur différents types de réseaux : sur le câble, à travers la plupart des sites exploités par France Télécom Câble. Ceux-ci représenteront, en juin 1999, un potentiel de un million de prises raccordables à Câble Wanadoo ; avec la technologie ADSL. Déjà expérimentée à Bourges, Le Mans, Nice, Noisy-le-Grand et Rennes, elle permet de bénéficier d'un temps de connexion illimité, d'un téléchargement plus rapide des fichiers et d'une utilisation du téléphone simultanée à la connexion à Internet. À ses abonnés particuliers, Wanadoo propose un espace privilégié de



● **Chiffre d'affaires consolidé réalisé à l'international**  
(en milliards de francs au 31.12)



● **Un acteur majeur en Europe**

● **Opérateur de réseaux mobiles dans 24 pays**

● **Un chiffre d'affaires multiplié par cinq en trois ans**

# international

## Une priorité : l'Europe

**Le développement de France Télécom à l'international constitue l'une des priorités stratégiques de l'entreprise. Avec une progression de 39,3 % en 1998, le chiffre d'affaires réalisé à l'étranger atteint désormais 15 milliards de francs et représente 9,3 % du chiffre d'affaires consolidé de l'entreprise.**

La stratégie internationale de France Télécom a poursuivi trois objectifs en 1998 :

- proposer aux entreprises, à travers Global One, des services mondiaux de transmission voix/données/images,
- devenir un opérateur européen majeur, tant en téléphonie fixe qu'en téléphonie mobile,
- s'implanter sur les marchés émergents à fort potentiel, grâce à une politique sélective de prises de participation à forte rentabilité.

**Apporter aux entreprises une réponse globale**

Global One, la coentreprise créée en janvier 1996 par France Télécom, l'opérateur allemand Deutsche Telekom et l'américain Sprint, s'est engagée en 1998 dans une vaste réorganisation destinée à réduire ses coûts. Elle a notamment recentré ses activités sur les services de données fournis aux multinationales, un marché en pleine croissance.

Une étape décisive a été franchie avec le déploiement d'un réseau ATM transeuropéen sans couture. Implanté dans plus de 140 villes à la fin de 1998, il a ouvert la voie à une nouvelle génération de services de transmission voix/données/images. Il a servi de support au nouveau service Global ATM, lancé en octobre 1998. Sur ce seul marché des services de données, les ventes se sont accrues de 42 %.

Global One sert plus de 30 000 clients répartis dans 65 pays.

**Devenir un opérateur européen majeur**

En Europe, zone prioritaire dans le développement international du Groupe, l'année 1998 a été marquée par plusieurs investissements stratégiques et de nombreuses ouvertures de services, tant en téléphonie fixe qu'en téléphonie mobile :

- lancement d'Uni2, opérateur alternatif espagnol, dans lequel France Télécom détient une participation majoritaire et qui a ouvert en 1998 un service de téléphonie fixe ;
- construction, aux Pays-Bas et au Danemark, de l'infrastructure pour des services de téléphonie fixe et mobile par les filiales Dutchtone et Mobilix. Le service GSM 1800 de Mobilix a été lancé en mars 1998 ;
- ouverture en Belgique d'un service

**S'implanter sur les marchés émergents**

L'implantation sur des marchés émergents, à travers des présences dans des opérations fixes ou mobiles, constitue le troisième axe majeur du développement de France Télécom à l'international.

La croissance spectaculaire du chiffre d'affaires consolidé des filiales de téléphonie fixe à l'étranger (plus de 250 % en 1998) est imputable pour moitié à Côte d'Ivoire Télécom, la filiale ivoirienne, et pour le reste à la consolidation de la filiale sénégalaise Sonatel et de l'opérateur salvadorien CTE, intégrés dans le périmètre de consolidation au cours du second semestre.

Sur le marché des mobiles, l'année a d'abord été marquée par la signature avec le gouvernement égyptien d'un accord portant sur le rachat de la Société Égyptienne de Services Mobiles par le consortium MobiNil, auquel participe France Télécom. MobiNil s'est fixé pour objectif de porter le parc à un million d'abonnés. 1998 a vu aussi de nombreuses ouvertures

d'accès indirect de téléphonie fixe par Mobistar ;

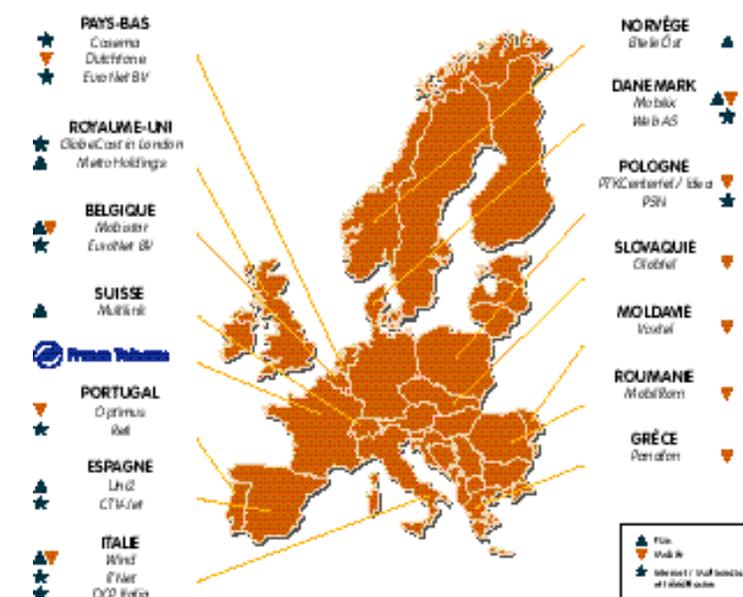
- acquisition en Norvège de 33,9 % du capital de EITele Øst, une opération qui permettra à France Télécom de devenir le principal opérateur alternatif pour la région d'Oslo.

Des investissements conjoints ont été réalisés avec Deutsche Telekom et des partenaires locaux :

- en Italie, Wind, la société créée en 1997 avec Enel et qui a lancé son offre fixe pour les entreprises le 1<sup>er</sup> décembre 1998 ;
- au Royaume-Uni, Metro-Holdings Ltd, créée en avril 1998 en collaboration avec Energis, filiale de National Grid, pour développer des réseaux interurbains d'entreprises ;
- en Suisse, Multilink a lancé un service de téléphonie fixe (réseaux urbains) en octobre 1998.

Pour répondre à la demande de services de données et de capacités de transmission flexibles, fiables et économiques (trafic IP en particulier), France Télécom a entrepris la construction d'un réseau backbone européen, en relation avec Global One et divers partenaires.

de services dans le cadre de consortiums auxquels participe France Télécom : Voxel en Moldavie, Antaris à Madagascar et Vista au Botswana.



● **Principales activités du Groupe en Europe**





# l'image

## Couvrir toute la gamme des services

**France Télécom, avec notamment ses filiales, TDF, France Télécom Câble et GlobeCast, propose une gamme complète de services de télédiffusion et télévision. Ils ont permis au Groupe de réaliser un parcours sans faute lors de la dernière Coupe du monde de football.**

Premier diffuseur européen de télévision et de radio à travers TDF, leader français des câblo-opérateurs avec France Télécom Câble, le Groupe enregistre en 1998 une progression de 16,2% de son chiffre d'affaires due, pour l'essentiel, à la consolidation du câblo-opérateur Casema et à l'impact de la Coupe du monde de football.

**TDF, numéro 1 de la transmission audiovisuelle et radio**  
95% de la télédiffusion et 61% de la diffusion radio sont assurées en France par TDF. L'entreprise a pour clients les grandes stations françaises de radio et de télévision, les câblo-opérateurs et les

opérateurs de radiocommunications auxquels elle fournit des services techniques, ainsi que de nombreux services de production vidéo.  
Opérateur officiel de la Coupe du monde de football, elle a réalisé 500 heures de transmission en direct et couvert 64 matches. GlobeCast, filiale de France Télécom et leader mondial des transmissions audiovisuelles par satellite, a largement participé à l'événement. Elle a déployé, pour l'occasion, 34 satellites et 250 liaisons en fibres optiques, qui lui ont permis d'assurer 300 transmissions de télévision par jour dans cinquante pays. La Coupe du monde a été

l'occasion d'un parcours sans faute pour France Télécom qui a été consacrée, pour cet événement, championne du monde des entreprises de services.  
Deux lancements ont marqué en 1998 la volonté d'innovation constante de TDF : la mise en service de la première plate-forme expérimentale de télévision numérique terrestre en Bretagne et l'inauguration, à Marseille, Nantes et Toulouse, de la radio numérique DAB.  
France Télécom est aussi partie prenante, à travers TPS (608 000 clients fin décembre), du succès de la télévision numérique par satellite. Elle est à la fois actionnaire de cette entreprise et



prestataire de services : elle fournit le système de contrôle d'accès Viaccess, utilisé dans le monde entier.

**Câble : la télévision à la carte**  
Les habitants de plus de 240 villes et

communes de France reçoivent les programmes audiovisuels distribués par France Télécom Câble.

Le lancement de Modulo Câble, en septembre 1998, leur ouvre la possibilité d'une télévision « à la carte ». Grâce aux options tarifaires, ils composent eux-mêmes leur bouquet avec, au choix, trois, six, neuf ou douze chaînes. Avec un décodeur unique, ils accèdent ainsi à plus de soixante programmes analogiques et numériques : chaînes généralistes ou thématiques, nationales ou internationales et programmes avec paiement à la séance. Ils peuvent également découvrir Internet en profitant de la rapidité et du confort de consultation du réseau câblé.



À l'avenir, le Groupe a l'intention de se concentrer sur une technologie unique et de développer résolument la télévision numérique, le multimédia et l'Internet à haut débit.  
Les réseaux qui ne sont pas traités commercialement par France Télécom pourraient être ainsi cédés. Un mandat a été donné en ce sens à deux banques d'investissement.  
Par ailleurs, un programme d'investissement sur quatre ans va permettre le renouvellement et la modernisation des réseaux de Montpellier, Rennes, Lille et Marseille.

### DES IMAGES DANS LE MONDE ENTIER

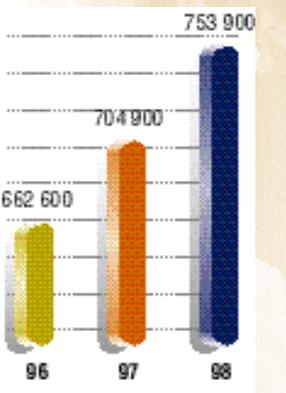


A travers sa filiale GlobeCast, France Télécom est le numéro mondial de la transmission d'images numériques par satellite. L'intégration des activités aux États-Unis, en Grande-Bretagne et en Argentine lui permet en effet de couvrir le monde entier. Cette dynamique internationale a été accentuée en 1998, grâce à :  
► l'acquisition de Hero, société

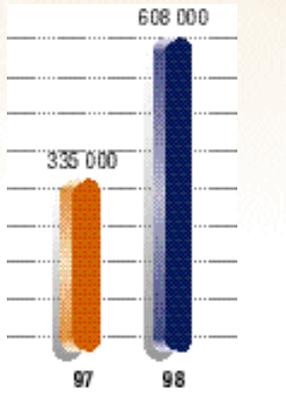
de production internationale - téléport et télévision - basée à Miami,  
► une prise de participation majoritaire dans NewsForce, prestataire de moyens mobiles de transmission par satellite, présent en Europe, en Afrique et en Asie,  
► le partenariat avec DCP, en Italie et en Suisse.

### LE GROUPE EN 1998

Nombre d'abonnés à la télévision par câble (y compris service antenne)



Nombre d'abonnés à TPS



Leader européen de la télédiffusion  
N°1 mondial des transmissions audiovisuelles par satellite





# Ressources humaines

En concurrence depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1998, France Télécom a adapté son organisation et son offre de services vers le client, tout en se mettant au service de l'emploi.

## Effectifs

La progression du nombre moyen d'employés entre 1997 et 1998 reflète la poursuite du développement du Groupe à l'international, en particulier avec l'entrée dans le périmètre de consolidation des sociétés CTE au Salvador (1 322 employés), Sonatel au Sénégal (672 employés) et Casema aux Pays-Bas (580 employés). En France, l'effectif prend en compte la consolidation d'Oda (1 172 employés).

Figurant parmi les tout premiers employeurs de France, le Groupe recense 169 099 salariés (effectif équivalent temps plein), dont 154 957 en France, composés, à 89 %, de fonctionnaires pour la maison mère.

## Négociations collectives

L'accord social au service de l'emploi  
L'emploi reste la première priorité de la politique des ressources humaines de

France Télécom. L'accord social, accord-cadre signé en janvier 1997 et pérennisé en janvier 1999, a concerné plus de 50 000 salariés. Précurseur dans le domaine du temps de travail par l'élargissement des horaires d'ouverture à la clientèle, il a favorisé l'aménagement et la réduction du temps de travail, l'insertion professionnelle des jeunes et la promotion des personnels.

En deux ans, 10 000 salariés ont bénéficié d'une réduction de temps de travail dans le cadre de cet élargissement des horaires d'ouverture, 20 000 ont ouvert un compte épargne temps, près de 23 000 ont eu une promotion ou une reconnaissance d'ancienneté et plus de 3 500 jeunes ont été accueillis dans les services du Groupe.

Ces trois dernières années, 31 000 salariés ont été déployés vers de nouveaux métiers (commercial, mobiles, systèmes d'information), en bénéficiant d'un programme d'accompagnement.

Grâce aux départs anticipés (notamment 13 250 bénéficiaires de dispositifs de départs anticipés en trois ans), le Groupe a pu recruter 12 000 personnes durant cette période et environ 2 000 le seront en 1999.

Afin de prolonger les déploiements et d'adapter les ressources aux besoins de l'entreprise, des parcours de formation (Capp avenir - congés en alternance de progression professionnelle pour l'avenir) vont permettre de développer de nouvelles compétences correspondant à des métiers en développement au service de la clientèle (centres d'appels, Wanadoo, mobiles, etc.). En trois ans, 10 000 salariés seront concernés par ces dispositifs de formation. En 1998, France Télécom a investi 6,8 % du montant global des salaires pour la formation, et environ 65 % des salariés ont suivi au moins un module de formation.

## Une représentation collective mieux adaptée

La dynamique contractuelle engagée au niveau national, depuis plus de deux ans, a trouvé un prolongement dans la décentralisation du dialogue social. Sur la base de l'accord social cadre de 1997, 70 accords locaux ont ainsi été signés.

L'Unetel (Union nationale des entreprises des télécommunications), créée en février 1998, s'applique à élaborer et à

négocier une convention collective ayant vocation à être étendue à toutes les entreprises de la branche professionnelle. Son champ d'application a fait l'objet d'un accord avec les partenaires sociaux en décembre 1998.

## Mouvements sociaux

France Télécom n'a pas connu de mouvement national de grève en 1998. Deux mouvements nationaux ont eu lieu depuis le début de l'année 1999. Ils ont été suivis à près de 30 %.

## Rémunérations

Les salaires des fonctionnaires se décomposent en un traitement de base, déterminé en vertu d'une grille indiciaire, fixée par l'État et fondée sur la position hiérarchique et l'ancienneté, et un complément de rémunération déterminé par France Télécom (le complément France

une épargne sécuritaire, une épargne diversifiée et une épargne sur des actions France Télécom. En tenant compte de la seconde offre faite aux salariés, environ 15 milliards de francs ont été investis dans les différents fonds du Plan d'Épargne Groupe.

## Régime de retraite

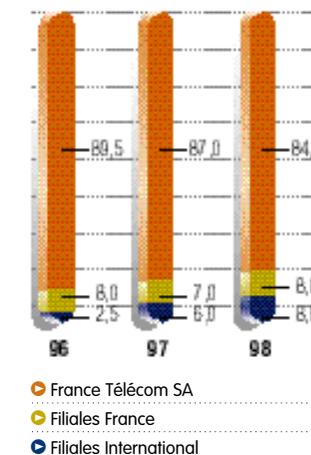
Le régime de retraite des fonctionnaires est géré par l'État. Pour France Télécom, la cotisation patronale est une contribution libératoire, calculée de telle sorte que les charges de personnel de France Télécom soient comparables à celles supportées par ses concurrents. Elle a été fixée à 35,4 % du traitement de base des fonctionnaires en 1998 et a représenté une charge de 6,63 milliards de francs pour cet exercice. Les salariés contractuels sont affiliés au régime général de la Sécurité sociale et aux régimes complémentaires Arcco et Agirc.

## Offre d'actions aux salariés

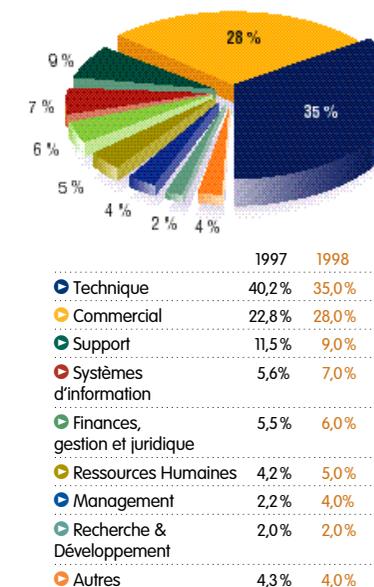
L'année 1998 a été marquée par la seconde offre d'achat d'actions réservée au personnel. Cette offre s'inscrivait dans la cession d'actions au marché par l'État de novembre 1998.

Au total, 7,333 millions de titres ont été initialement offerts, alors que 8,355 millions de titres étaient demandés. Le nombre de souscripteurs s'est élevé à 85 000, ce qui, avec 45 % de salariés souscripteurs, constitue un grand succès pour une seconde offre. Ainsi, au terme des deux mises sur le marché successives, trois membres du personnel sur quatre détiennent des actions de leur entreprise. La part du capital détenu par les salariés correspond désormais à 3,2 %.

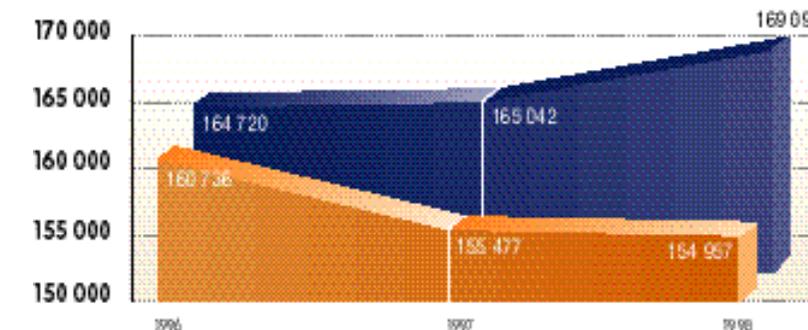
## Répartition des effectifs du Groupe (en % au 31.12)



## Répartition des effectifs par métiers (France Télécom SA) (en % au 31.12)



## Effectifs (équivalent temps plein) (Groupe au 31.12) (dont France au 31.12)



# réseaux

L'ouverture à la concurrence, l'augmentation de la demande en capacité de trafic et en besoin de mobilité, constituent des enjeux majeurs pour le réseau de France Télécom.

France Télécom a interconnecté son réseau avec ceux des opérateurs concurrents, dans les conditions de délai et de qualité requises par l'ART. Fin 1998, l'interconnexion était opérationnelle avec 52 opérateurs.

Le Groupe déploie des technologies de haut et très haut débit et utilise les équipements les plus sophistiqués en transmission et commutation (WDM, SDH, ADSL, ATM). Le réseau offre une excellente qualité de service (un

dérangement tous les 14 ans en moyenne), tout en baissant ses coûts (-3% en 1998). Cette performance est une des clés du succès de France Télécom, opérateur officiel de la Coupe du monde de football.

Les évolutions du réseau visent à poursuivre l'accroissement en capacités, à favoriser la convergence fixe-mobile et à réussir le passage à l'an 2000, vaste opération compte tenu de la taille et de la complexité du réseau.

## Réseau téléphonique public commuté

Fin 1998, le réseau national de France Télécom comprenait environ 31,2 millions

de lignes téléphoniques standard et 2,8 millions de canaux RNIS. Il desservait 98 % des foyers français. En 1998, le nombre de lignes analogiques a diminué de 380 000 alors que le nombre de canaux RNIS s'est accru de 677 000 unités. Cette tendance doit logiquement se poursuivre en 1999.

## Réseaux de transmission

### Réseau à fibres optiques

Au 31 décembre 1998, 69 000 km de câbles à fibres optiques avaient été installés pour les réseaux régionaux et 22 000 km pour le réseau national, soit un total d'environ 2 millions de km de fibres optiques. Après avoir achevé la construction du réseau longue distance en câbles à fibres optiques, France Télécom installe encore 5 000 km de câbles par an dans les réseaux régionaux.

1998 marque l'entrée de l'Internet Protocol (IP) au cœur de la stratégie réseaux, avec notamment un effort très important pour la mise en service de

nouveaux points d'accès à Internet. Par ailleurs, 500 sites d'entreprise ont été équipés avec l'offre Services Multisites à Hauts Débits (SMHD).

### Hiérarchie numérique synchrone

La transmission SDH, technologie peu coûteuse, permet des architectures de réseau simplifiées, plus fiables et facilement gérables. Fin 1998, France Télécom avait installé 43 liaisons de systèmes de transmission à hiérarchie numérique synchrone (SDH) de 2,5 Gbit/s sur son réseau national, 177 en Ile-de-France et 978 anneaux auto-protégés SDH dans ses réseaux régionaux.

### ATM

France Télécom est l'un des principaux créateurs de la technologie en mode transfert asynchrone (ATM), qui permet

cellulaires qui offrent, à moindre coût, une capacité de trafic à l'intérieur des bâtiments. Il a permis enfin, la mise au point des motifs fractionnaires qui augmentent la capacité du réseau et améliorent le confort d'écoute.

Des expérimentations sur le GSM bi-bande utilisant en simultané les bandes de fréquence 900 MHz et 1800 MHz, ont été menées cette année.

## Réseaux internationaux

### Câbles sous-marins

En 1998, France Télécom a signé, avec d'autres opérateurs, des accords pour la construction des câbles Americas 2 et TAT 14. Americas 2 assurera, avec des capacités de 40 Gbit/s, la croissance du trafic entre le Brésil et les États-Unis.

TAT 14 pourra acheminer 7,7 millions d'appels simultanés, dont 80 % seront dédiés à Internet et au multimédia. Parallèlement, la pose du câble Sea Me We 3 qui reliera, courant

2 000, 34 pays via quarante points d'atterrissement, s'est poursuivie.

### Satellites

Pour acheminer une partie importante du trafic international, ainsi que l'intégralité des communications entre les Dom-Tom et la métropole, France Télécom utilise ses propres satellites et investit dans les consortiums internationaux. France Télécom est le troisième investisseur d'Eutelsat, dont les satellites fournissent des services de télécommunications, essentiellement en distribution et télédiffusion, à ses 46 membres en Europe. Elle est aussi le neuvième plus important actionnaire d'Intelsat dont les 19 satellites fournissent des services de voix, données et images à environ 140 membres. Enfin, elle détient une part de 5 % dans Inmarsat, qui fournit des communications mobiles aux navires, avions, véhicules, ainsi qu'à des terminaux portables dans le monde entier.

France Télécom est également un membre important du consortium Globalstar.

• 31 218 000 lignes analogiques

• 2 805 000 lignes numériques

• 22 000 km d'artères optiques longue distance

• 69 000 km d'artères optiques régionales

• 148 200 km de câbles de cuivre (transmission)

• 40 satellites utilisés

• 17 câbles optiques atterrissant en France

• 100 % Le taux de numérisation transmission

• 97 % Le taux de numérisation commutation

• 150,9 milliards de minutes : le trafic en 1998





du travailleur indépendant filtrera et aiguillera ses appels, et le joindra où il se trouve.

Fin 1998, le laboratoire californien de France Télécom a fusionné avec celui de son homologue allemand, Deutsche Telekom. En partenariat avec des acteurs américains, ce laboratoire, dénommé ThinkOne, travaillera sur les technologies Internet, le multimédia, les données et les mobiles, avec un triple rôle : veille sur les produits, test et intégration des nouvelles technologies, développement de logiciels.

Les effectifs à temps complet, consacrés à la recherche à France Télécom s'élevaient à 6 000 personnes.

**Innovation**

France Télécom participe à la création d'entreprises innovantes à travers sa

la création de six sociétés dont deux issues du CNET.

**Brevets et licences**

France Télécom s'assure de la protection de son patrimoine intellectuel par le dépôt de brevets ou de logiciels. Ces actions de protection sont un vecteur important de la mise en œuvre d'une politique de valorisation, passant par des contrats de licence (55 signés en 1998), des partenariats ou de l'essaiage. Au 31 décembre 1998, le portefeuille de brevets gérés par France Télécom se décompose comme suit :

1 300 brevets français délivrés ou en cours de délivrance (dont 115 demandes intervenues en 1998),

1 900 brevets étrangers délivrés ou en cours de délivrance (dont 262 demandes intervenues en 1998).

Aucun de ces brevets n'a, à lui seul, une importance significative pour France Télécom.

**Système d'information**

S'adaptant à la forte

évolution technologique d'Internet, France Télécom a déployé Intranoo, son service Intranet, sur 60 000 postes de travail internes. Plus de 80 sites web ont été créés et la messagerie a été généralisée à l'ensemble du Groupe. De nombreuses applications Intranet et Extranet ont été développées pour les commerciaux.

Les technologies Internet sont maintenant largement mises en œuvre dans les développements de logiciels

Le CNET, premier centre de R&D européen en télécommunications

9 centres de recherche dont un à l'étranger

Un portefeuille de 1 300 brevets français et de 1 900 brevets étrangers

# innovation



La recherche et l'innovation constituent l'une des priorités de France Télécom. Elles permettent de proposer des services plus simples et efficaces, notamment dans les domaines de la téléphonie mobile et d'Internet.

**Recherche et développement**

En 1998, les travaux de R&D ont permis la création de nouvelles offres afin de renforcer la qualité de service, la productivité et le développement de solutions apportant de nouvelles facilités aux clients du Groupe.

Dans le domaine des mobiles, la surdensification du réseau (micro-cellularisation) a permis de faire face à la croissance du trafic, notamment en région parisienne. France Télécom a aussi expérimenté avec succès, en Guadeloupe, la technologie CDMA qui préfigure l'UMTS, et permettra aux mobiles, en complément du GSM, d'offrir des services à hauts débits.

Soutenant l'innovation dans le multimédia, France Télécom a développé et testé un large éventail de solutions

nouvelles pour l'Internet. Elles ont permis l'expérimentation de la téléphonie sur Internet, le développement d'un service d'accès simplifié à Internet sur téléphones à écran (Webphone), ainsi que des offres de télécommerce, du service de mail gratuit « Le mel » et des moteurs de recherche avancés.

De nouveaux services ont ainsi été mis en œuvre, comme le portail Voila, donnant aux internautes la possibilité d'accéder à un ensemble d'informations utiles : actualités, Bourse, spectacles, shopping, annuaires et plans de villes. Le CNET (centre de R&D du Groupe) a assuré la maîtrise d'œuvre technique de ce portail qui a reçu, pour ses « Pages Jaunes », le Lisa Award du meilleur annuaire international.

Dans le secteur des réseaux, France Télécom a mis son expertise en transmission synchrone SDH au service de ses filiales étrangères comme Wind, en Italie, en vue de déployer un réseau national dans ce pays.

Par ailleurs, France Télécom a effectué pour la première fois des

expérimentations en grandeur réelle du nouveau concept Tina, qui permettra d'offrir des services intelligents à couverture mondiale. Dès à présent, Global One peut déployer ce nouveau type de services sur son réseau réalisé par le CNET.

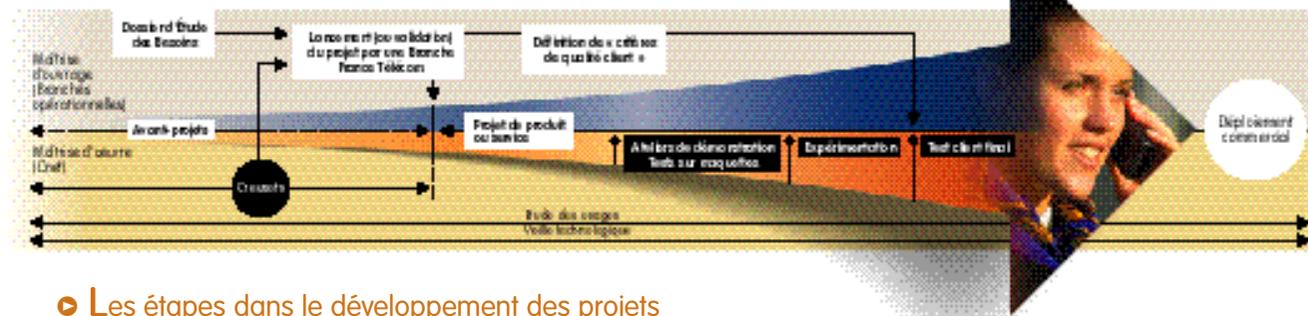
La qualité de l'accueil téléphonique devient un élément de différenciation déterminant pour l'entreprise, comme en témoignent le succès des numéros accueil et l'essor des centres d'appel. Grâce aux techniques développées au CNET, ces derniers peuvent être fédérés en un seul centre virtuel, réparti à travers la France.

Dans un souci permanent de faciliter la vie quotidienne de ses clients, France Télécom a développé en 1998 de nouveaux services, notamment en utilisant la technologie de la synthèse et de la reconnaissance vocales. Ainsi, avec la « boîte aux lettres universelle », les messages laissés par téléphone, fax ou e-mail pourront être consultés aussi bien par téléphone que sur ordinateur. « L'assistant téléphonique professionnel »

filiale de capital-risque, INNOVACOM. Son activité s'est fortement développée en 1998 avec la création d'un nouveau fonds (INNOVACOM 3), comprenant de nombreux partenaires financiers français et étrangers. INNOVACOM, qui a dégagé un résultat net de 58,7 millions de francs en 1998, a procédé à dix-huit opérations nouvelles d'investissement (dont cinq aux États-Unis) et 35 refinancements. Le nouveau fonds d'essaiage Technocom a permis

et l'architecture du système d'information. Par ailleurs, le temps de développement a été réduit.

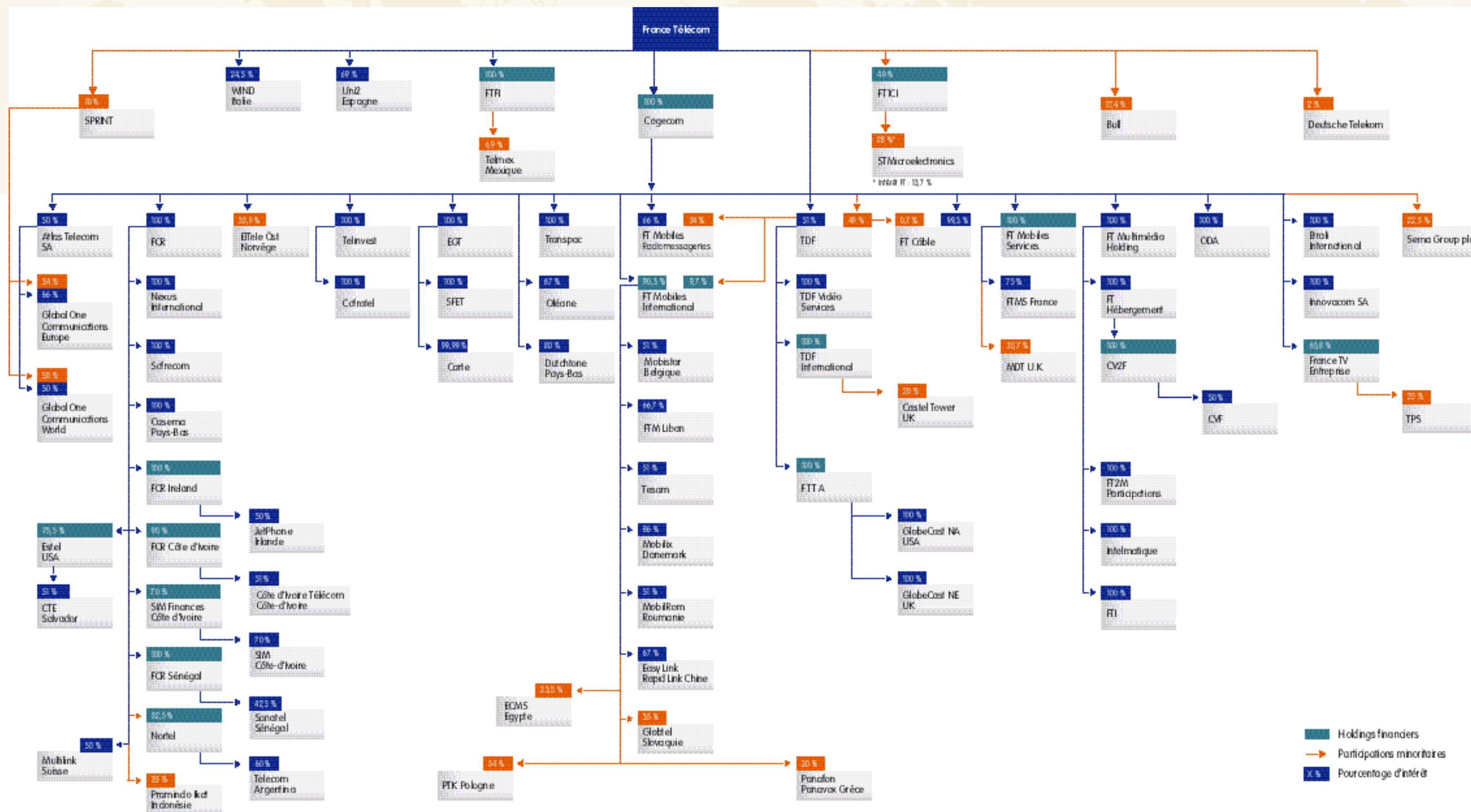
Avec l'explosion du marché des mobiles, le système d'information a dû faire face, en 1998, aux besoins en exploitation et en développement de logiciels : toutes les plates-formes informatiques ont été doublées au cours du second semestre 1998. Pour se préparer à l'an 2000, les applications stratégiques ont été adaptées.



Les étapes dans le développement des projets

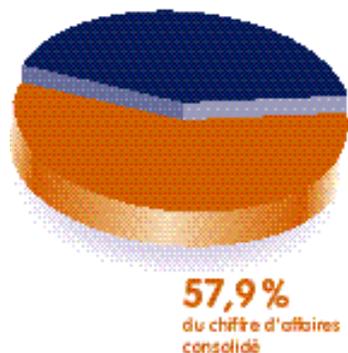
# Organigramme

des principales filiales et participations de France Télécom au 31 décembre 1998



■ Holdings financières  
→ Participations minoritaires  
■ Pourcentage d'intérêt

# Services de téléphonie fixe



L'impact des mesures tarifaires intervenues en mars et octobre 1997 explique en grande partie le recul de 3,7% du chiffre d'affaires de la téléphonie fixe (-5,5% pour les activités en France), ainsi que celui du trafic international. S'y ajoutent des baisses de tarifs de moindre ampleur, intervenues en 1998, et la progression des remises liées au développement soutenu des souscriptions aux options tarifaires. L'impact des baisses tarifaires est partiellement compensé par l'augmentation en volume du trafic téléphonique (+7,2%) et par l'effet, en année pleine, de la hausse du prix des abonnements intervenue en 1997.

À modalité de présentation constante, le chiffre d'affaires des publiphones et services de cartes téléphoniques est en baisse de 9,1% entre 1997 et 1998. En 1997,

ce chiffre était minoré d'environ 240 millions de francs, suite au changement dans le mode de présentation des unités de télécartes vendues et restant à consommer.

Le chiffre d'affaires des filiales de France Télécom à l'étranger connaît une augmentation supérieure à 250%. Pour environ la moitié, cette croissance est imputable à la filiale ivoirienne Côte d'Ivoire Telcom. Pour le solde, elle correspond principalement à la consolidation de la filiale sénégalaise Sonatel et de l'opérateur salvadorien CTE, intégrés dans le périmètre de consolidation au second semestre.

## Un parc davantage numérisé

### Lignes téléphoniques

Fin 1998, le parc total s'élevait à 34 millions de lignes téléphoniques, en augmentation de 297 000 unités, en raison des nombreuses installations de services numériques aux entreprises. Le nombre de lignes standard analogiques enregistre une diminution de 1,2% (-380 000).

### France Télécom maîtrise les premiers effets de la concurrence sur le trafic

Le trafic des communications nationales s'élève en 1998 à 119,1 milliards de minutes (+4,3%). Environ le quart de la

croissance de ce trafic est imputable aux usages classiques de la téléphonie vocale avec, en particulier, les services de numéro unique (Numéro Vert, Azur et Indigo) destinés aux entreprises, dont le trafic a doublé en un an. Les communications locales connaissent, par contre, une inflexion de la croissance annuelle de leur trafic estimée à 0,3% en 1998 contre 2,8% l'année précédente. De même, les communications interurbaines enregistrent un ralentissement de la croissance de leur trafic, en augmentation annuelle de 1,5% en 1998, contre 4,2% un an plus tôt. Le trafic d'accès à l'Internet (hors Wanadoo, dont le trafic d'accès et le chiffre d'affaires sont inclus dans la rubrique « Services d'information ») s'accélère encore au second semestre, après la forte progression enregistrée durant les six premiers mois de 1998.

En augmentation annuelle de 142%, il contribue pour près de 40% à l'augmentation globale du trafic des communications nationales. Enfin, le volume des communications à destination des mobiles est en croissance annuelle de 84% et participe pour plus d'un tiers à l'augmentation globale du trafic des communications nationales.

La croissance du trafic international sortant marque une inflexion au quatrième trimestre 1998, sous l'effet de la concurrence

(+5,7% contre +9,8% pour les neufs premiers mois de l'année). De même, la progression du trafic international entrant s'est sensiblement ralentie au cours du quatrième trimestre (3,1% en moyenne sur le trimestre).

Le trafic des publiphones et des services à cartes est en baisse de 6,1%. Cette évolution défavorable semble correspondre à la très forte croissance des services de télécommunications mobiles et à la commercialisation récente des cartes de téléphone prépayées des opérateurs concurrents.

Conséquence directe du développement de la concurrence, le trafic d'interconnexion avec les autres opérateurs nationaux est en très forte progression. Outre la croissance du trafic issu des opérateurs mobiles et entrant sur le réseau fixe de France Télécom, l'ouverture à la concurrence, le 1<sup>er</sup> janvier 1998, des services de téléphonie fixe, a généré un nouveau flux de trafic, dont la progression s'est sensiblement accélérée au cours du quatrième trimestre 1998.

## Une offre de services élargie

### Numéris

Numéris, premier service RNIS commercialisé dans le monde, a enregistré, en 1998, une croissance de 677 000 canaux (après 520 000 l'année précédente). En octobre 1998, France Télécom a lancé une nouvelle offre Numéris Itoo destinée aux particuliers. Numéris Itoo a pour but de favoriser le développement de l'Internet et d'améliorer son confort d'utilisation. Numéris Itoo atteignait, fin décembre, 5 500 abonnés. Il a connu une forte augmentation en janvier 1999 (+67%).

### Services Class

Les services Class (Signal d'appel, Conversation à trois, Transfert d'appel, Présentation du numéro) totalisaient cinq millions de clients fin 1998, en hausse de 16%. Cette progression est particulièrement nette pour le service « Présentation du numéro » dont le parc est passé de 0,4 à 1,2 million d'abonnés. Par ailleurs, la gamme des « Accès sélectifs », permettant de mieux mesurer et maîtriser le niveau de consommation en fonction des besoins, a été complétée par de nouvelles offres modulables durant le second semestre.

### Services aux entreprises

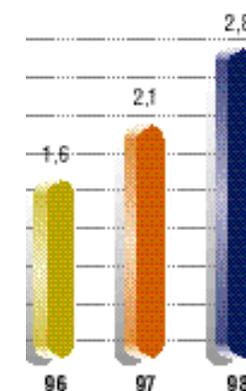
En 1998, dans un contexte concurrentiel accru, le marché de la téléphonie fixe d'entreprise s'est fortement développé, porté par le succès de services tels les numéros Vert, Azur et Indigo (+100%) et par l'offre de Réseau Privé Virtuel intégrée dans le nouveau service « Atout Centrex », qui permet l'externalisation de la téléphonie privée des entreprises.

### Services après-vente

Lancé en 1997, le Service Assistance France Télécom (SAFT), service d'accueil téléphonique après-vente de France Télécom, enregistre une moyenne supérieure à 90 000 appels gérés par mois. En 1998, il a passé le cap du million d'appels reçus. Ce service gratuit permet à France Télécom de répondre aux questions des clients sur les produits et services de France Télécom. Un sondage réalisé auprès des utilisateurs indique que 86% sont satisfaits des réponses apportées et 94% sont prêts à rappeler le SAFT pour recevoir de nouveaux conseils.

## Canaux Numéris commercialisés

(en millions au 31.12)



## Publiphonie

L'augmentation du nombre de publiphones correspond, pour l'essentiel, au développement du Pointphone à cartes. France Télécom a également lancé, en 1998, les cabines Totem dans lesquelles un bouquet de services est proposé à l'écran. Le lancement du Ticket de téléphone, permettant à l'aide d'un numéro d'accès gratuit et d'un code confidentiel d'appeler tout type de numéros depuis un téléphone fixe, répond quant à lui aux besoins des clients en déplacement ou souhaitant maîtriser leur consommation. Enfin, une nouvelle gamme de Cartes France Télécom, conçues pour chaque membre de la famille, a été lancée. Elle permet notamment de maîtriser le montant mensuel de communication.

## Services d'interconnexion

La loi de réglementation des Télécommunications dispose que les exploitants de

## Chiffre d'affaires de la téléphonie fixe

Exercice clos le 31 décembre, (en millions de francs)

	1996 retraité	1997 retraité	1998	1998/97 Variation (en %)
<b>Abonnements</b>	<b>21 537</b>	<b>25 845</b>	<b>28 381</b>	<b>9,8</b>
<b>Communications nationales</b>	<b>57 927</b>	<b>51 516</b>	<b>44 735</b>	<b>-13,2</b>
<b>Services téléphoniques internationaux</b>	<b>14 699</b>	<b>12 466</b>	<b>10 452</b>	<b>-16,2</b>
dont communications sortantes	10 399	8 204	7 030	-14,3
dont communications entrantes	4 300	4 262	3 422	-19,7
<b>Publiphones et services de cartes</b>	<b>6 410</b>	<b>5 698</b>	<b>5 397</b>	<b>-5,3</b>
<b>Opérateurs hors de France</b>	-	<b>688</b>	<b>2 418</b>	<b>251,5</b>
<b>Redevances d'interconnexion</b>	<b>585</b>	<b>949</b>	<b>2 201</b>	<b>131,9</b>
<b>TOTAL</b>	<b>101 158</b>	<b>97 162</b>	<b>93 584</b>	<b>-3,7</b>

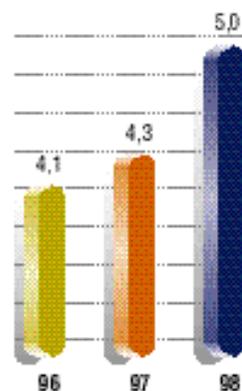
## Évolution du trafic

(en milliards de minutes)

	1996 retraité	1997 retraité	1998	1998/97 Variation (en %)
<b>Trafic national total</b>	<b>108,5</b>	<b>114,1</b>	<b>119,1</b>	<b>4,3</b>
<b>Trafic de la publiphonie</b>	<b>5,4</b>	<b>5,7</b>	<b>5,4</b>	<b>-6,1</b>
<b>Trafic international sortant</b>	<b>2,9</b>	<b>3,1</b>	<b>3,4</b>	<b>8,9</b>
<b>Trafic international entrant</b>	<b>3,3</b>	<b>3,6</b>	<b>3,9</b>	<b>8,1</b>
<b>Trafic interconnexion</b>	<b>0,8</b>	<b>2,1</b>	<b>6,2</b>	<b>193,3</b>

Parc de services Class

(en millions au 31.12)



réseaux ouverts au public exerçant une influence significative sur un marché pertinent publient une offre technique et tarifaire d'interconnexion, préalablement approuvée par l'Autorité de Régulation des Télécommunications (ART). France Télécom est pour l'instant le seul opérateur soumis à ces obligations.

Les conditions d'interconnexion contenues dans le catalogue de France Télécom sont en vigueur depuis janvier 1998. Fin 1998, on dénombrait 82 autorisations attribuées à des opérateurs et 52 conventions d'interconnexion ont été signées par France Télécom avec des opérateurs.

Le 18 décembre 1998, l'ART a approuvé les tarifs et services d'interconnexion proposés par France Télécom, applicables au 1<sup>er</sup> janvier 1999. Ces tarifs sont inférieurs de 14,4%, en moyenne, par rapport à ceux de 1998.

Les produits du trafic d'interconnexion

représentent, en 1998, environ les deux-tiers du chiffre d'affaires total de l'interconnexion. Leur très forte progression reflète le développement du trafic avec les autres opérateurs nationaux (+193%). Elle est atténuée par la baisse de 15% du prix de l'interconnexion, intervenue le 1<sup>er</sup> janvier 1998.

Par ailleurs, France Télécom facture aux autres opérateurs domestiques des prestations relatives aux communications issues de son réseau fixe (postes d'abonnés et publiphones) et à destination des opérateurs tiers de télécommunications mobiles, ainsi que des prestations d'acheminement des communications en provenance ou à destination des abonnés de son réseau, mais transportés par des opérateurs tiers.

Enfin, le développement de l'interconnexion génère une croissance des liaisons de raccordement au réseau téléphonique de France Télécom. En augmentation annuelle de 221%, ces produits représentent environ 8% du chiffre d'affaires de l'interconnexion en 1998.

Concurrence

Jusqu'au mois de février 1998, France Télécom a été l'unique fournisseur de services de téléphonie fixe en France. Sur ce marché, comme dans la plupart des autres domaines d'activité, elle occupe depuis cette date une position de premier rang. France Télécom, qui dispose de l'un des réseaux les plus technologiquement avancés au monde, et possède le réseau de distribution le plus étendu au plan national, bénéficie d'une réputation de qualité qui constitue un réel avantage

dans ce nouvel environnement concurrentiel.

En outre, la poursuite des réformes tarifaires a accru ses capacités de résistance face à la concurrence. Néanmoins, cette dernière se renforce. En 1998, 47 nouvelles autorisations ont ainsi été attribuées par l'ART à des opérateurs. L'année 1998 a également vu une forte croissance des ventes de cartes prépayées à code. Ces cartes sont proposées par plusieurs dizaines d'opérateurs qui développent des produits ciblés sur différents usages (appels internationaux, services spécifiques, ...).

Poursuite de la baisse des tarifs

Structure tarifaire

Depuis plus de quatre ans, France Télécom mène une politique de baisse continue du prix global du téléphone et recherche un équilibre entre le prix des abonnements et celui des communications. Cette politique correspond au choix stratégique de développer des usages en offrant le meilleur rapport qualité-prix. France Télécom respecte ainsi ses engagements réglementaires de rapprocher ses tarifs de la réalité des coûts, pour que la concurrence puisse se développer.

Faisant suite aux mesures tarifaires intervenues en mars et octobre 1997, France Télécom a poursuivi la baisse de ses tarifs en 1998 :

- remise de 10%, à compter du 1<sup>er</sup> juillet, sur le prix des communications aux heures pleines des entreprises et des professionnels,
- baisse du prix des communications internationales vers certains pays du Sud-Est asiatique, de l'Océanie, d'Israël et du Brésil,
- progression des remises liées au développement soutenu des souscriptions aux options tarifaires.

Le rééquilibrage des tarifs s'est poursuivi en 1999, marqué, au 1<sup>er</sup> mars, par une baisse de 12% sur les communications longue distance et de 10% à l'international. Le prix des communications locales reste inchangé, à 28 centimes TTC au-delà du crédit temps de trois minutes, facturé à 74 centimes TTC.

Les plages horaires à tarif réduit ont été étendues au samedi matin. Les clients

bénéficient d'une réduction tarifaire sur leurs communications téléphoniques (50% sur le national métropole, 30% vers les Dom et 20% en moyenne vers l'international) tous les jours entre 19 heures et 8 heures du matin et tous les week-ends, dès le vendredi 19 heures jusqu'au lundi 8 heures, ainsi que les jours fériés.

Parallèlement, il a été décidé une augmentation des abonnements, destinée à couvrir les coûts des services attachés à la mise à disposition, à l'entretien et à la modernisation de la ligne téléphonique chez l'abonné. Malgré ces changements, les abonnements proposés par France Télécom se placent à un niveau relativement bas dans la moyenne des prix européens.

Les abonnements et options tarifaires

France Télécom propose une gamme d'abonnements dotée de services de haut niveau, qui s'adaptent aux multiples exigences des différents marchés.

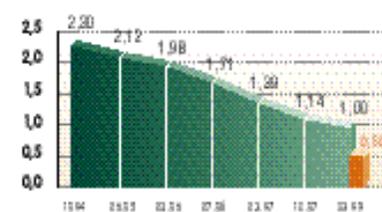
L'abonnement résidentiel est choisi par la quasi-totalité des particuliers et certains professionnels. Pour ces derniers, deux autres abonnements sont proposés pour les lignes analogiques : le Contrat Professionnel et le Contrat Professionnel Présence, qui proposent un service accru tel que la garantie d'intervention rapide.

Ces deux dernières offres permettent, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1998, à toutes les entreprises de bénéficier automatiquement d'un tarif préférentiel. Le tarif Entreprises offre une réduction moyenne de 10% sur toutes les communications entre 8 heures et 19 heures du lundi au vendredi.

L'abonnement principal résidentiel

Des tarifs de plus en plus compétitifs

Prix TTC/mn des communications nationales Tarif normal (au delà du crédit temps)



tarif réduit : 0,50 F TTC par minute

s'établit, depuis mars 1999, à 78 F TTC par mois. Celui de l'abonnement modéré est de 39 F TTC par mois, soit la moitié du prix de l'abonnement principal. Les abonnements professionnels s'élèvent à 75 F HT par mois pour le Contrat Professionnel, et à 99 F HT par mois et par canal pour les Contrats Présence et Numéris.

Les options tarifaires proposées au grand public se sont largement enrichies. La création de Primaliste Automatique, en février 1998, permet une réduction de 20% sur les communications à destination des six correspondants les plus appelés dans le mois, identifiés automatiquement. Primaliste Pays complète, en septembre 1998, l'éventail d'options tarifaires. L'ensemble de la gamme comptait environ 4,2 millions d'abonnés en fin d'année (+92%).

La gamme Avantage, destinée aux professionnels, a été renforcée en 1998 : Avantage Numéris Internet, Avantage Monétique, Avantage Partenaire Automatique, Avantage Pays et Avantage National. La gamme Avantage avait séduit 340 000 professionnels en fin d'année.

Destinés aux entreprises, les options Modulance offrent des réductions sur certaines destinations, selon le profil de consommation. Par ailleurs, pour les entreprises ou groupes multisites, France Télécom a également lancé, en 1998, un tarif de communication en fonction du volume de leur consommation téléphonique globale.

Un développement international accéléré dans le domaine de la téléphonie fixe

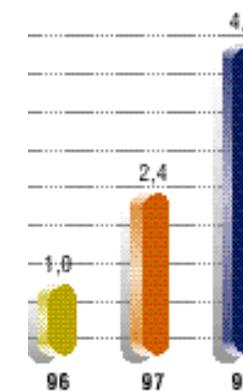
En 1998, France Télécom a réalisé plusieurs investissements stratégiques à l'étranger et notamment en Europe, le plus souvent dans le but d'établir des opérateurs fixes/mobiles intégrés. En général, France Télécom s'appuie sur les activités mobiles existantes pour développer les activités fixes, y compris l'Internet.

Europe

En Italie, une licence de téléphonie fixe a été attribuée en février au consortium Wind, formé en novembre 1997 par France

Abonnés aux options tarifaires

(en millions au 31.12)



Télécom, Deutsche Telekom et Enel.

En Espagne, Uni2, le consortium créé par France Télécom, Banco Santander, Ferrovial et Multitel Cable, s'est vu attribuer la troisième licence de téléphonie fixe le 27 mai. Le lancement commercial a eu lieu le 1<sup>er</sup> décembre. Au 31 décembre, Uni2 comptait 90 000 abonnés et 20 000 lignes.

Aux Pays-Bas et au Danemark, les filiales de France Télécom (Dutchtone, Mobilix) ont lancé la construction de l'infrastructure pour des services de téléphonie fixe, opérationnels en 1999. Au Royaume-Uni, le consortium MetroHoldings a été constitué le 2 avril 1998 entre France Télécom (25%), Deutsche Telekom et Energis (opérateur britannique spécialisé dans les services aux entreprises).

En Belgique, Mobistar, détenue à 51% par France Télécom, a ouvert un service d'accès indirect de téléphonie fixe le 27 août 1998.

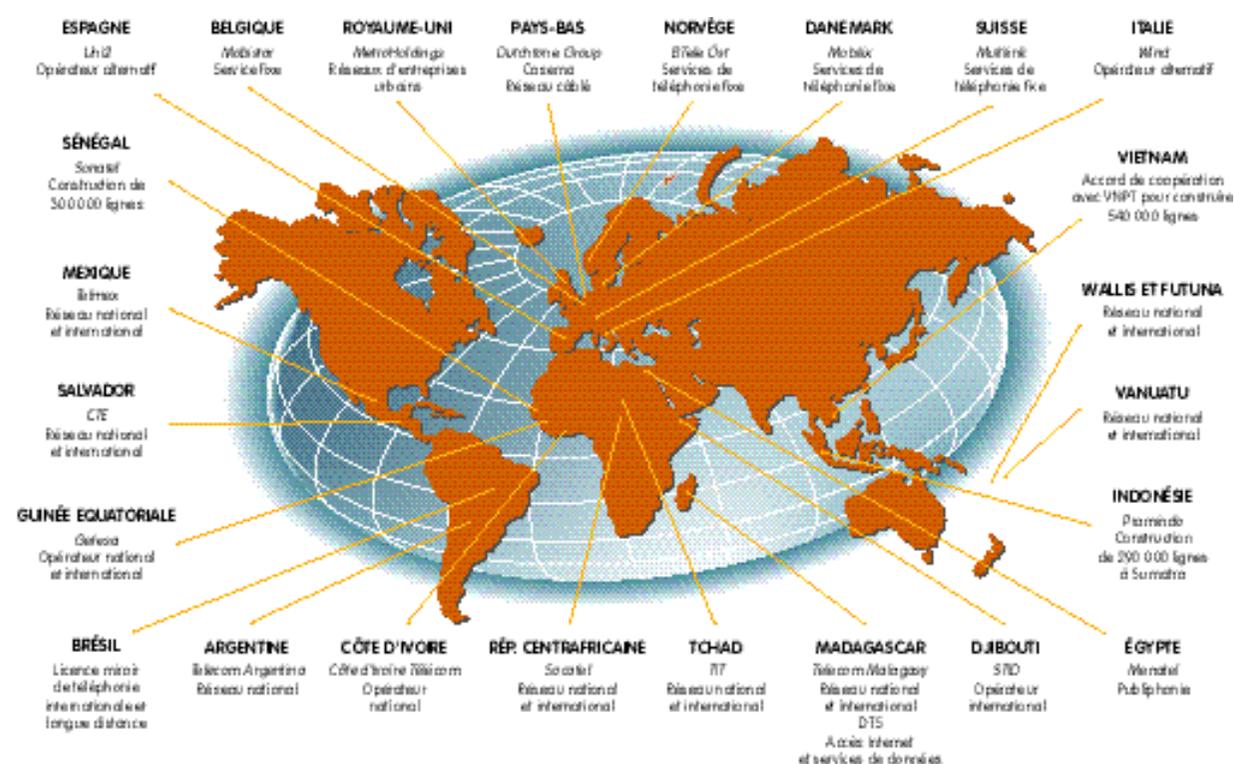
En Suisse, Multiink, filiale commune 50/50 de France Télécom et Deutsche Telekom, a lancé ses services de téléphonie fixe (accès indirect) le 22 octobre.

En Norvège, France Télécom a acquis, le 1<sup>er</sup> avril 1998, 33,9% du capital de EITele Öst, avec une option d'achat pour en détenir la majorité. Le réseau local d'EITele Öst, qui comprend plus de 500 km de câbles en fibres optiques, permettra à France Télécom de devenir le principal opérateur alternatif de la région d'Oslo et, ultérieurement, d'autres régions.

Publiphonie

	1996	1997	1998
<b>Parc de terminaux de publiphonie (au 31.12)</b>	<b>211 000</b>	<b>226 000</b>	<b>241 000</b>
<b>Taux de publiphones à cartes (au 31.12)</b>	<b>83%</b>	<b>88%</b>	<b>93%</b>
<b>Télécartes vendues par an (en millions)</b>	<b>112</b>	<b>108,5</b>	<b>99,4</b>
<b>Cartes France Télécom (en millions)</b>	<b>2,4</b>	<b>2,5</b>	<b>2,8</b>

## o Activités internationales dans le domaine des réseaux fixes



### Amérique

Au Salvador, le consortium Estel, mené par France Télécom, a acquis 51 % du capital de l'opérateur national CTE en septembre 1998. Les actifs achetés comprennent le réseau fixe (380 000 lignes) et une licence mobile PCS d'une durée de vingt ans.

Au Brésil, une licence « miroir » longue distance nationale et internationale a été remportée en décembre, avec National Grid et Sprint. Une société construira un réseau de plus de 6 000 km de fibre optique de dernière génération, qui couvrira les plus grandes villes du pays.

### Asie

En Indonésie, un avenant a réduit l'étendue du programme initial d'installation de lignes dans l'île de Sumatra par Pramindo Ikat, dont France Télécom détient 35 % aux côtés de Marubeni, Indosat, International Finance Corporation et du groupe industriel indonésien Astra.

Au Vietnam, une licence d'investissement a été octroyée à l'opérateur en août, rendant ainsi effectif l'accord de coopération commerciale conclu en juillet 1997, qui prévoyait l'assistance financière et technique de France Télécom pour l'installation de 540 000 nouvelles lignes dans la région de Ho-Chi-Minh-Ville.

### Afrique - Moyen Orient

Au Sénégal, France Télécom a acquis 9 % supplémentaires du capital de l'opérateur national, la Sonatel, et en détient désormais 42,3 %. La Sonatel comptait 140 000 abonnés fin 1998 et peut s'appuyer sur un des taux de pénétration les plus élevés de l'Afrique subsaharienne en ce qui concerne les télécommunications.

### Perspectives de la téléphonie fixe

France Télécom table sur un objectif de croissance du trafic de la téléphonie fixe

de 7,5 % sur son propre réseau pour l'année prochaine.

Le Groupe poursuivra sa politique de baisse des prix, notamment avec la création de nouvelles options tarifaires, et milite en faveur de la réduction des tarifs des appels fixes à mobile.

Les offres proposées à la clientèle seront encore plus simples d'utilisation et mieux adaptées aux différents usages des télécommunications, avec le développement de nouveaux services tels que le rappel du dernier entrant pour les particuliers et les centres d'appel pour les entreprises.

France Télécom envisage de commercialiser son préfixe, le 8, dans la grande distribution, et a signé un premier accord avec Cofinoga en ce sens.

France Télécom développera, dans le cadre de la réglementation en vigueur, des services permettant une plus grande convergence entre la téléphonie fixe, la téléphonie mobile et Internet.

# Télécommunications mobiles

L'augmentation significative du chiffre d'affaires Itineris (+ 58,4 %) s'explique par la très forte progression du nombre d'abonnés. L'accélération du rythme de la croissance, observée au premier semestre 1998, s'est confirmée au second.

Au total, l'augmentation s'élève à 2,45 millions d'abonnements (+ 81,7 %) en 1998, contre 1,67 million l'année précédente. Le succès des offres grand public Ola et Mobicarte, dont la commercialisation a débuté à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 1997, explique pour l'essentiel la baisse de 21,5 % du chiffre d'affaires unitaire mensuel moyen en 1998. Le trafic unitaire mensuel moyen est en progression globale de 2,4 %.

La croissance du chiffre d'affaires des opérateurs de réseaux mobiles hors de France reflète la progression des abonnements, passant de 700 000 au 31 décembre 1997 à 1,6 million un an plus tard (+ 130 %). Le chiffre d'affaires à l'international est, par ailleurs, marqué en 1998 par la cession des sociétés de services allemande et néerlandaise Martin Dawes Telecommunications.

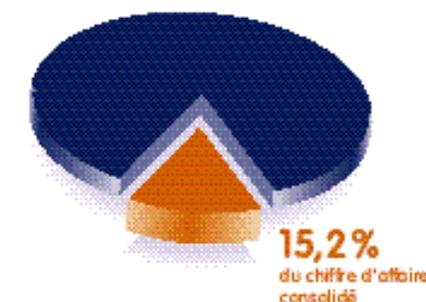
### L'offre Itineris a encore été élargie

Sur un marché en croissance dynamique, Itineris a consolidé sa place de leader avec 5,45 millions de clients. Cette position est le fruit d'une innovation marketing permanente, de la réactivité de ses équipes et de l'attention portée à la qualité du réseau et des offres commerciales.

Itineris couvrait, fin 1998, plus de 97 % de la population française, et disposait de 142 accords d'itinérance dans 81 pays, ce qui en fait le premier réseau GSM français. Un important programme de densification et d'extension de capacité d'écoulement du trafic, représentant un investissement supérieur à 8 milliards de francs sur 1997 et 1998, a été mené pour garantir un service de qualité, notamment au centre des grandes villes, à l'intérieur des bâtiments et le long des lignes TGV Paris-Lyon et Paris-Lille.

La gamme de services Itineris a été étoffée pour répondre aux besoins des nouveaux clients avec les offres Loft, Ola, Mobicarte et Itineris Entreprise.

Loft propose une offre haut de gamme pour les professionnels et les particuliers



exigeants, avec des forfaits de deux à huit heures et des tarifs de fidélisation comme Optima (ajustement automatique sur le forfait le plus avantageux pour le client) et Privilège (réduction de 40 francs par mois pour un engagement de 24 mois).

Ola, l'offre de téléphonie mobile grand public, a élargi sa gamme de forfaits de deux à quatre heures et mis sur le marché de nouveaux coffrets, à des prix attractifs.

Mobicarte, le téléphone mobile sans facture et sans abonnement, a séduit une nouvelle cible avec les coffrets Mobicarte MCT, conçus spécialement pour les adolescents et les jeunes.

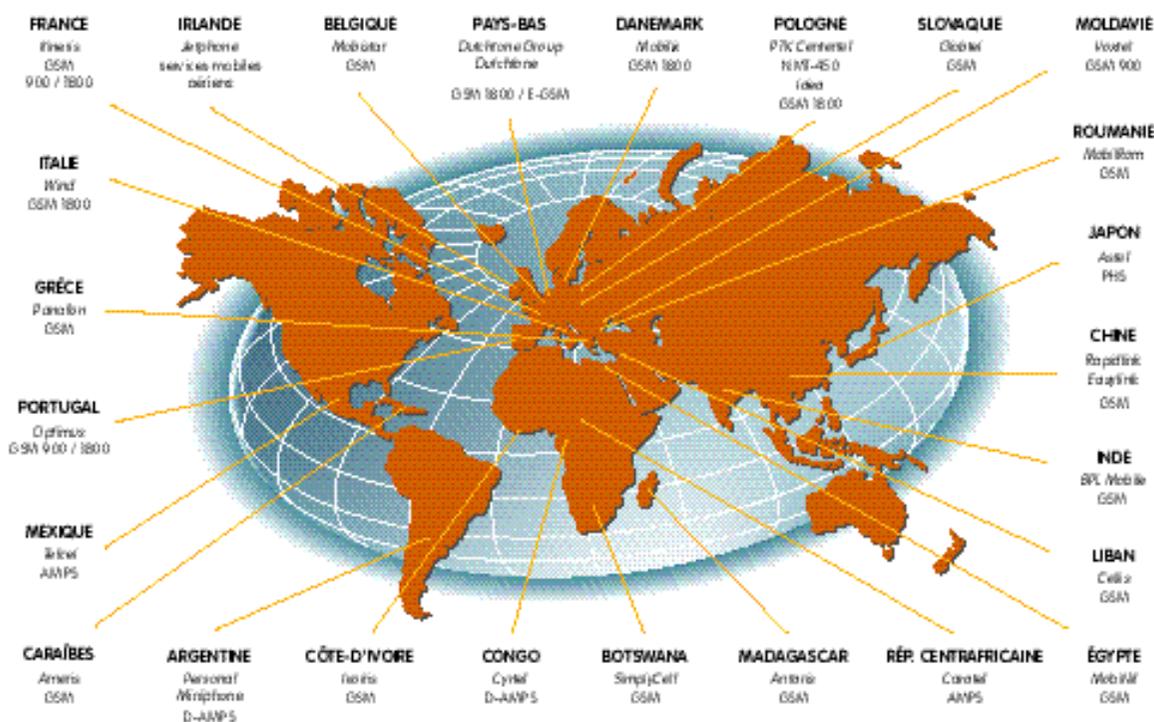
## Chiffre d'affaires des mobiles

Exercice clos le 31 décembre, (en millions de francs)

	1996 retraité	1997 retraité	1998	1998/97 Variation (en %)
<b>Itineris <sup>(1)</sup></b>	<b>6 541</b>	<b>10 805</b>	<b>17 116</b>	<b>58,4</b>
<b>Produits des filiales à l'international</b>	<b>2 618</b>	<b>4 672</b>	<b>6 283</b>	<b>34,5</b>
<b>Autres produits <sup>(2)</sup></b>	<b>2 073</b>	<b>1 596</b>	<b>1 129</b>	<b>-29,3</b>
<b>TOTAL</b>	<b>11 232</b>	<b>17 073</b>	<b>24 528</b>	<b>43,7</b>
<b>Nombre d'abonnés Itineris en fin d'exercice (en milliers)</b>	<b>1 328</b>	<b>3 000</b>	<b>5 450</b>	<b>81,7</b>
<b>Trafic sortant des mobiles <sup>(3)</sup> (en milliards de minutes)</b>	<b>1,3</b>	<b>2,0</b>	<b>4,2</b>	<b>109,1</b>
<b>Chiffre d'affaires moyen mensuel <sup>(1)</sup> Itineris par abonné (en francs)</b>	<b>557</b>	<b>459</b>	<b>361</b>	<b>-21,5</b>

(1) Le chiffre d'affaires d'Itineris inclut les produits de l'itinérance mais ne tient pas compte des ventes de terminaux, sauf dans le cas de ventes de coffrets promotionnels.  
(2) Sont inclus les produits issus de Radiocom 2000 et de la Radiomessagerie. (3) D'après les estimations de la Société.

## Activités internationales dans le domaine des mobiles

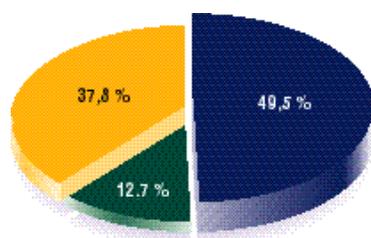


Enfin, Itineris Flotte et Itineris Entreprise s'adressent particulièrement aux gestionnaires de flottes dans les entreprises avec des services de groupe (messagerie, sélection et restriction d'appels, outils de gestion du parc de mobiles) et un choix de tarifs adaptés. Itineris détient plus de 55 % de parts de marché en entreprise.

Les services Itineris sont disponibles dans toutes les agences de France

### Part de marché des différents opérateurs GSM

(en % au 31.12.98)



Source: ART

Télécom et dans tous les points de vente concurrentiels, de la grande distribution alimentaire aux magasins spécialisés, dans les zones de chalandise, sans oublier la vente par correspondance.

### Autres services

#### Globalstar / TE.SA.M

Globalstar est un système de télécommunications numériques basé sur une constellation de 48 satellites en orbite basse, qui offrira une couverture mondiale. Huit satellites sur les 48 prévus ont été lancés en 1998 et le rythme devrait s'accroître en 1999. L'ouverture commerciale du service interviendra progressivement, à partir du troisième trimestre 1999. TE.SA.M, société commune créée par France Télécom (51 %) et Alcatel (49 %), chargée d'exploiter les services Globalstar en France et dans trente pays, a obtenu en 1998 des licences d'opérateur en France et dans six pays (Venezuela, Uruguay, Argentine, Pérou, Turquie et Colombie).

#### JetPhone

JetPhone, société commune de BT et France Télécom, qui agit comme fournisseur de services et investisseur auprès des compagnies aériennes, proposait fin 1998 son service de téléphone dans plus de 200 avions. Offrant aux passagers la possibilité de téléphoner en vol dans le pays de leur choix, le réseau JetPhone couvre aujourd'hui plus de 90 % du trafic aérien européen. Il est accessible avec une carte de crédit ou avec la Carte France Télécom.

#### Radiocom 2000 et Bi-Bop

Conséquence de l'attrait de la téléphonie mobile numérique, les services de téléphonie mobile analogique Radiocom 2000 et Bi-Bop ont été définitivement fermés au cours de l'année 1998. L'ensemble des abonnés a reçu une proposition de migration vers le réseau Itineris. Ils ont quasiment tous accepté les conditions de transfert.

#### Radiomessagerie

France Télécom, avec ses deux services

phares : Tadoo, destiné aux jeunes, et Espresso, pour les professionnels et les entreprises, est le principal opérateur français de radiomessagerie. Sous l'effet de la concurrence exercée par les offres de téléphonie mobile, les activités des services de radiomessagerie ont connu un net ralentissement en 1998.

### France Télécom se déploie dans les mobiles à l'étranger

France Télécom a poursuivi une croissance très dynamique dans les mobiles, tant en Europe, dont le marché constitue un axe majeur de développement, que sur les marchés émergents. Fin 1998, on comptait 3,7 millions d'abonnés dans les sociétés à l'étranger où France Télécom détient une participation. Ce chiffre étant de 1,6 million, si l'on ne retient que les opérations consolidées par intégration globale.

France Télécom exploite, dans le cadre de sociétés dont elle a le contrôle ou de partenariat où elle est minoritaire, 25 licences de réseaux cellulaires dans 22 pays.

Reflets de la stratégie de développement international du Groupe, les principaux succès de l'année 1998 ont été remportés aux Pays-Bas, en Italie et en Egypte.

Aux Pays-Bas, le consortium Federa

mené par France Télécom avec ABN Amro et Rabobank, a remporté une licence GSM le 27 février. La société créée, baptisée Dutchtone, a construit en 1998 une offre de services innovants de téléphonie fixe et mobile dont la commercialisation a débuté en 1999. Les partenaires s'attendent à une très forte croissance du marché hollandais d'ici 2008.

En Italie, le consortium Wind, créé en novembre 1997 par la compagnie d'électricité Enel (51 %) et par France Télécom/Deutsche Telekom (49 %) a remporté le 9 juin l'appel d'offres pour la troisième licence (GSM 900/GSM 1800). Le service a été ouvert en mars 1999. L'Italie représente le plus important marché de téléphonie mobile en Europe.

En Égypte, le consortium MobiNil, auquel participe France Télécom, a signé en mars un accord avec le gouvernement, portant sur le rachat de la Société égyptienne de Services Mobiles, qui opère sur le réseau GSM 900. MobiNil, qui détient 68 % des parts de la Société égyptienne de Services Mobiles, s'est fixé comme objectif d'atteindre rapidement un parc d'un million d'abonnés, dans un pays de 62 millions d'habitants. À ces succès s'ajoutent de nombreuses ouvertures de services intervenues en 1998.

Au Danemark, le service GSM 1 800 de Mobilix, société détenue à 86 % par France Télécom et 14 % par Banestyrelsen, est lancé depuis la mi-mars 1998.

Au Portugal, le service d'Optimus a été ouvert le 14 septembre 1998. France Télécom détient 20 % dans le consortium qui avait remporté en octobre 1997 une licence GSM 1 800/900 nationale, aux côtés de SONAE (n°1 de la grande distribution), ainsi que d'Electricité du Portugal. Cette licence ouvre la voie à une implantation, dans la perspective de la dérégulation du marché en janvier 2000.

En Moldavie, l'ouverture commerciale de Voxtel a eu lieu le 27 octobre 1998. Le consortium Voxtel est contrôlé à hauteur de 55 % par France Télécom et regroupe les sociétés Moldavian Mobile Telephone (35 %), MoldTelecom (10 %) et MobilRom, la filiale roumaine de France Télécom (4 %).

À Madagascar, Antaris, le service de téléphonie mobile GSM de la Société Malgache de Mobiles, a été lancé en avril 1998, avec pour ambition de devenir le premier opérateur du pays.

Au Botswana, le consortium Vista, désigné comme opérateur de réseau de téléphonie mobile à la norme GSM, est détenu à hauteur de 51 % par France Télécom. Vista a ouvert le premier réseau du pays en juin 1998.

### Perspectives des télécommunications mobiles

Le taux de pénétration des mobiles en France a atteint 19,2 % à la fin de l'année 1998. Si l'on compare son évolution avec celles des autres pays européens, notamment les pays scandinaves qui dépassent déjà les 40 %, la dynamique de croissance du marché recèle des perspectives attrayantes.

Les Français équipés de téléphones mobiles (11 millions à la fin 1998) devraient être plus de 20 millions en l'an 2000. France Télécom entend rester leader sur ce marché en développant des services innovants, notamment autour d'Internet, pour séduire de nouveaux clients et les fidéliser.

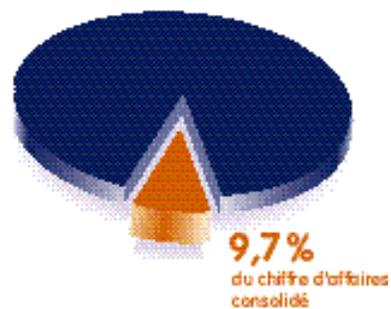
### Abonnés mobiles de France Télécom à l'étranger

(Sociétés consolidées par intégration globale)

(au 31.12.98)

	Opérateurs	Abonnés
Belgique	Mobistar	509 254
Botswana	Vista	3 300
Caraïbes françaises	FCM	90 153
Côte-d'Ivoire	SIM	45 000
Danemark	Mobilix	77 613
Liban	FTML	257 289
Moldavie	Voxtel	7 126
Madagascar	SMM	3 439
Roumanie	Mobilrom	305 908
Slovaquie	Globtel	278 946
<b>TOTAL</b>		<b>1 578 028</b>

# Les liaisons louées et les services de transmission de données



L'augmentation significative du chiffre d'affaires des liaisons louées en 1998 (+16,6%) s'explique par la forte progression du nombre de liaisons numériques à moyens et hauts débits (+50,6%) qui génère une augmentation de 81,2% de la capacité globale de transmission des liaisons numériques. Ces progressions sont atténuées par la baisse de 16% des tarifs intervenue le 1<sup>er</sup> janvier 1998 pour les liaisons numériques, et par la baisse tendancielle du nombre de liaisons louées analogiques et numériques à bas débits.

En 1998, la progression du chiffre d'affaires des services de transmission de données (+23,9%) résulte, pour plus du tiers, du développement de l'offre sur mesure aux entreprises. Les autres

services de transmission de données sont marqués par le développement spectaculaire de nouveaux services tels qu'Internet (dont les volumes transportés ont été multipliés par quatre en un an) et le relais de trame. Les volumes transportés pour Internet représentent près de 70% du trafic de transmission de données. Ils correspondent toutefois à une facturation au forfait qui en limite l'impact favorable sur le chiffre d'affaires. Par ailleurs, les produits de services de transmission de données intègrent, pour 88 millions de francs, la filiale Oléane spécialisée dans la connexion professionnelle à Internet.

Le chiffre d'affaires d'Atlas/Global One (part du Groupe France Télécom) a diminué de 1,2% en 1998, conséquence du recentrage de l'activité sur les entreprises multinationales.

## Liaisons louées

L'activité des services de liaisons louées se caractérise par une croissance de près de 50% du nombre de liaisons louées numériques à haut et moyen débit. Pour répondre aux besoins de ses clients, France Télécom a augmenté

les vitesses de transmission, renforcé les capacités techniques, amélioré la qualité et la fiabilité des services existants, tout en réduisant ses coûts.

## Transmission de données

À travers sa filiale Transpac, France Télécom offre une gamme de services de transmission de données, tels que la transmission par paquets X25, le relais de trame et Intranet/Internet. Dans sa stratégie d'offre globale, France Télécom se propose de favoriser la montée en débit pour soutenir les entreprises dans le développement d'applications génératrices de volumes importants de trafic («groupware», multimédia). Le Groupe cherche également à adapter les solutions Internet/Intranet selon les tailles d'entreprises, notamment pour les PME/PMI, et à mettre en œuvre des solutions voix/données/images pour leur offrir l'accès au multimédia, le couplage téléphonie/informatique et la messagerie unifiée. France Télécom commercialise aussi des services clés en main liés à l'Internet/Intranet, tel Global Intranet, solution IP pour des applications telles la messagerie, les web internes ou externes,

## Chiffre d'affaires des liaisons louées et services de transmission de données

Exercice clos le 31 décembre, (en millions de francs)

	1996 retraité	1997 retraité	1998	1998/97 Variation (en %)
<b>Liaisons louées</b>	<b>6 320</b>	<b>6 259</b>	<b>7 299</b>	<b>16,6</b>
<b>Transmission de données</b>	<b>4 976</b>	<b>4 745</b>	<b>5 878</b>	<b>23,9</b>
<b>Services mondiaux <sup>(1)</sup></b>	<b>1 480</b>	<b>2 591</b>	<b>2 559</b>	<b>-1,2</b>
<b>TOTAL</b>	<b>12 776</b>	<b>13 595</b>	<b>15 736</b>	<b>15,7</b>

(1) correspond au chiffre d'affaires d'Atlas/Global One qui est consolidé selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

le groupware et le commerce électronique. Global Intranet équipe déjà 350 entreprises dans des domaines aussi variés que la banque, l'industrie ou le transport. De plus, France Télécom a lancé en février 1998 le Package Intranet pour que les entreprises, et plus particulièrement les PME-PMI, puissent déployer rapidement leur Intranet, avec une tarification simple et économique, sur la base d'un forfait par utilisateur. Par ailleurs, la commercialisation d'offres innovantes comme le Service Multisite Hauts Débits (SMHD) ou ATM, conjuguée aux baisses tarifaires, permet aux entreprises de faire face à leurs besoins en bande passante.

## Global One

En 1998, Global One a recentré ses activités sur les services de données aux grandes entreprises, en se désengageant notamment de la vente en gros aux opérateurs alternatifs. Une étape décisive a été franchie, avec le déploiement de l'un des réseaux backbone ATM sans couture les plus étendus et les plus sophistiqués du monde. Ce réseau, implanté dans plus de 140 villes à la fin de l'année 1998 (200 villes et 46 pays à terme), ouvre la voie à une nouvelle génération de services voix, données et IP. Il a servi de support au nouveau service Global ATM, lancé

en octobre 1998. Dans le même temps, la gamme des produits Global Internet/Intranet s'est enrichie de plusieurs services, comme l'accès à distance et la sécurisation des données.

## Perspectives des services de liaisons louées et transmissions de données

À l'horizon 2002, Internet et Intranet devraient être les principaux services mis en place par France Télécom au sein des systèmes d'information des entreprises. Le Groupe entend accompagner cette évolution :  
 • dans le transport des données, avec la mise en œuvre d'un nouveau réseau IP intégré à son réseau de télécommunications ;  
 • dans le développement de solutions répondant aux besoins particuliers de chaque entreprise ;  
 • avec la mise en vente de packages Intranet, et le développement d'offres voix-données-images, favorisant les échanges internes dans les organisations.

## Parc de liaisons louées

(en milliers)	1996	1997	1998
<b>Lignes analogiques louées</b>	<b>189,8</b>	<b>175,1</b>	<b>153,2</b>
<b>Lignes numériques louées</b>	<b>108,7</b>	<b>116,7</b>	<b>142,9</b>
dont lignes à bas débit	58,2	45,0	34,9
dont lignes à moyen et haut débit	50,5	71,8	108,1

# Services d'information

La croissance de 6,7% du chiffre d'affaires des services en ligne (Télétel, Audiotel et l'accès à Internet par Wanadoo) est générée par le décollage rapide de Wanadoo : 495 000 abonnés au 31 décembre 1998 contre 106 400 un an plus tôt (+364,9%). Parallèlement, les autres services en ligne (Télétel et Audiotel) connaissent, en 1998, une légère érosion de leur trafic (-2%) et de leur chiffre d'affaires (-2,8%).

Le chiffre d'affaires des annuaires téléphoniques, en augmentation de 35,5%, est marqué par le rachat, le 1<sup>er</sup> juillet 1998, d'Oda, le régisseur de la publicité des annuaires téléphoniques de France Télécom. Le chiffre d'affaires des services d'information à l'international en 1998 correspond à

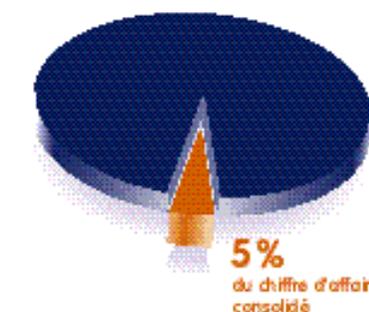
l'intégration en juillet de Telelistas, filiale brésilienne d'Oda et régisseur des annuaires de Rio de Janeiro. À périmètre constant, le chiffre d'affaires des annuaires est en augmentation de 0,5%.

## France Télécom facilite Internet et les services en ligne

### Wanadoo

En 1998, Wanadoo devient le leader français des fournisseurs d'accès à Internet, avec 495 000 abonnés et une part de marché qui est passée de 17 à 36%.

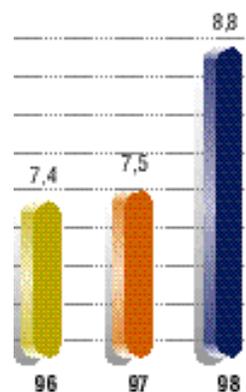
Pour favoriser l'essor d'Internet, France Télécom développe de nouvelles offres d'accès à Wanadoo sur différents types de réseaux. Ainsi, Wanadoo est accessible par le câble sur la plupart des



sites exploités par France Télécom Câble. En juin 1999, ces sites représenteront un potentiel de un million de prises raccordables à Câble Wanadoo.

La technologie ADSL, déjà en cours d'expérimentation à Rennes, Bourges, Le Mans, Nice et Noisy-Le-Grand, permet

**Trafic des services d'information\***



\* Ces chiffres comprennent le trafic Télérel, Audiotel, annuaire électronique et l'accès local à l'Internet par Wanadoo.

de bénéficier d'un temps de connexion illimité, de télécharger plus rapidement des fichiers et de pouvoir téléphoner tout en restant connecté à Internet. Dès mars 1999, France Télécom testera dans cinq villes une offre d'accès via satellite.

**Voila**

France Télécom a développé le portail Voila, un moteur de recherche performant enrichi de services essentiels : outils de communication, chaînes thématiques, annuaires de coordonnées, etc. Six mois après son lancement, Voila figure parmi les dix sites les plus consultés en Europe avec un million de pages vues par jour, fin 98.

Il affiche un taux de croissance mensuel de 30 % en moyenne et vise une implantation internationale. Il est notamment présent en Espagne, Italie, Pays-Bas, Danemark, Portugal et Brésil. Un partenariat avec Bell Canada assure une présence francophone pour les territoires américains. Pour chaque site, un contenu éditorial spécifique est conçu en fonction du pays et de sa langue.

**Hébergements**

Au-delà de l'abondance des sites webs, chaque utilisateur a la possibilité de s'approprier Internet.

Wanadoo propose un espace privilégié de 10 Mo à ses abonnés particuliers afin qu'ils puissent s'exprimer : plus de 44 000 utilisateurs ont déjà créé leurs « Pages Persos ». Avec plus de 1,6 million de boîtes aux lettres sur Wanadoo, le mail ou Minitelnet, France Télécom est le premier producteur de boîtes aux lettres électroniques en France.

À travers notamment ses filiales Oda et France Télécom Hébergement, le Groupe a aussi, par son offre de création de sites et d'hébergement, permis à 10 000 PME-PMI d'intégrer l'utilisation d'Internet dans leur stratégie de développement. Fin 1998, France Télécom Hébergement et Oda hébergeaient 11 500 sites d'entreprises.

**Commerce électronique et nouveaux services**

Pour favoriser l'émergence de contenus innovants, France Télécom, avec des

partenaires éditoriaux, marchands ou bancaires, est à l'initiative de plusieurs services. Dès l'été 1998, France Télécom, avec le Crédit Agricole et la BNP, a réussi le lancement de Télécommerce, solution complète de commerce électronique, qui a déjà convaincu plus de cinquante marchands à la fin de l'année.

France Télécom a lancé en octobre @près l'école, service ludo-éducatif pour les 9-12 ans, avec le concours d'éditeurs spécialisés jeunesse tels Bayard, Albin Michel ou Magnard, et en novembre <louvre.edu>, site éducatif en ligne co-édité par Oda et le musée du Louvre avec le soutien du ministère de l'Éducation nationale.

Avec Goa, France Télécom a lancé, au premier trimestre 1999, le premier service francophone de jeux accessible aux internautes, offrant une palette de soixante titres.

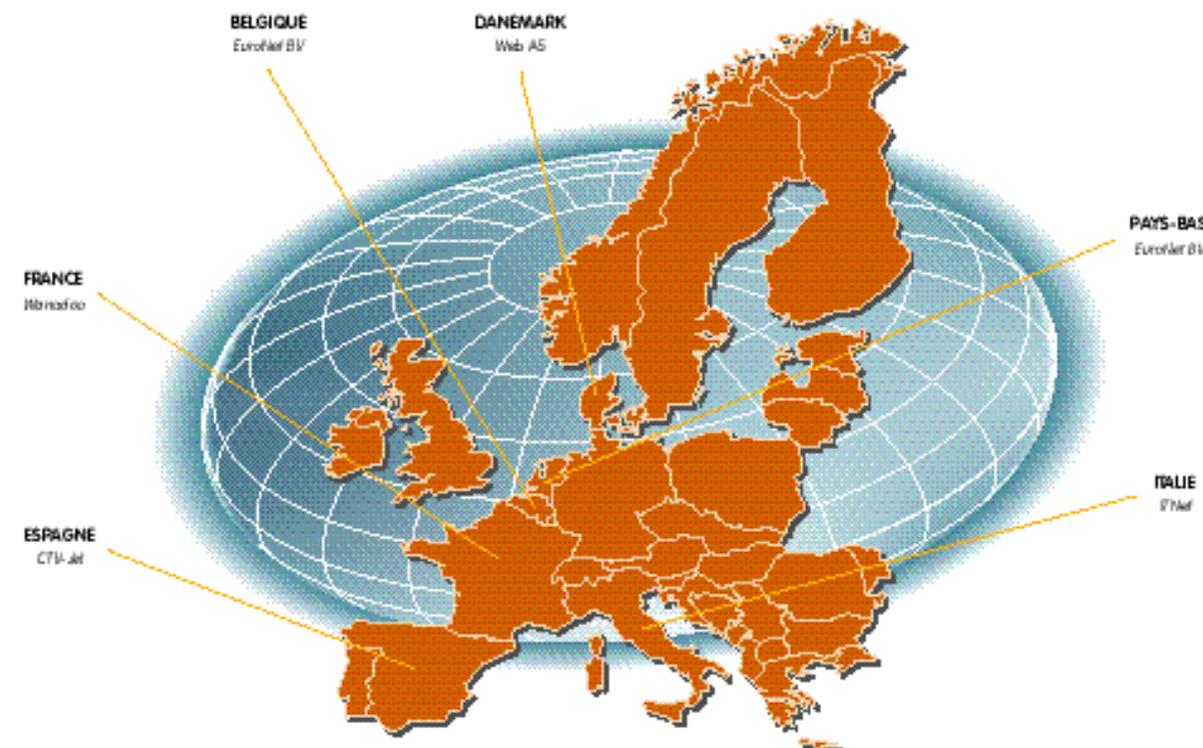
Avec Tout en Ville et les Espaces Multimédia dans la Ville, France Télécom initie une stratégie de proximité en nouant des partenariats avec la presse régionale et les collectivités locales, pour développer des lieux d'initiation et de formation à Internet.

**Minitel, Audiotel et Kiosque Micro**

Le trafic du kiosque téléphonique Audiotel a connu une progression de 2,9 %, pour atteindre 1,6 milliard de minutes à la fin décembre et 1 354 codes de clients.

Quant au Minitel, il a poursuivi une baisse tendancielle compensée par la

**Activités européennes dans les services d'accès à Internet**



croissance d'Internet et notamment celle du Kiosque Micro. Le trafic a, en effet, atteint 5 milliards de minutes à la fin décembre, en recul de 1 %. Le nombre de consultations a néanmoins augmenté de 1,7 % en 1998, et le nombre de codes s'est élevé à 23 000.

**Annuaire**

Par l'acquisition d'Oda, régie publicitaire des annuaires de France Télécom, le Groupe organise en un seul pôle ses activités d'édition et de régie des annuaires papier, Minitel et Internet. Oda, leader mondial pour la publicité en ligne, a vendu plus de un milliard de francs d'espaces publicitaires sur Minitel et Internet.

En 1998, France Télécom a ouvert sur Internet un annuaire « Pages Jaunes ». Plus de 40 000 professionnels ont choisi cette solution pour mettre en avant leurs produits et services sous

formes de bannières, de modules de référencement ou de sites Internet. 11 000 sites web de professionnels, réalisés par Oda, sont accessibles sur Les « Pages Jaunes » Internet.

**Développement international des services d'information**

Aux Pays-Bas, France Télécom s'est porté acquéreur de 100 % du capital d'EuroNet Internet BV, qui compte près de 60 000 abonnés aux Pays-Bas et en Belgique. L'offre d'EuroNet apportera de fortes synergies à Dutchtone Group. Une autre opération a été réalisée au Danemark, avec l'acquisition, via sa filiale Mobilix, de 80 % de Web AS, fournisseur d'accès à Internet dans ce pays.

Par ailleurs, le groupe Oda est présent en Argentine, au Brésil, au Liban, au Luxembourg et au Salvador, où il exporte son savoir-faire en matière

d'édition et de régie publicitaire d'annuaires. En partenariat avec la société Eurodirectory, Oda gère les annuaires professionnels Kompass dans six pays d'Europe.

**Perspectives des services d'information**

Le marché français de l'Internet devrait continuer à connaître en 1999 un fort développement. Dans ce contexte, France Télécom a l'ambition de s'affirmer comme la référence française. Avec une gamme de produits adaptée, qui offre une grande simplicité d'utilisation, Wanadoo a pour objectif d'atteindre une part de marché de 40 à 50 %, avec plus de un million de clients. L'audience du portail Voila devrait connaître une forte croissance et le nombre de pages vues devrait être multiplié par trois en 1999.

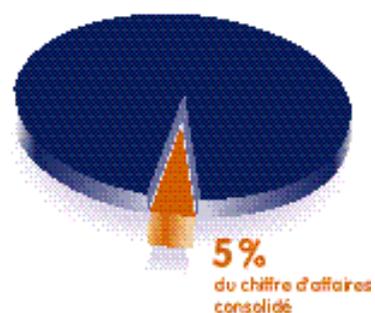
**Chiffre d'affaires des services d'information**

Exercice clos le 31 décembre, (en millions de francs)

	1996 retraité	1997 retraité	1998	1998/97 Variation (en %)
<b>Télérel, Audiotel et accès à Internet par Wanadoo (1)</b>	<b>3 772</b>	<b>3 639</b>	<b>3 884</b>	<b>6,7</b>
<b>Annuaire téléphonique</b>	<b>2 668</b>	<b>2 690</b>	<b>3 644</b>	<b>35,5</b>
<b>Services d'information à l'international</b>	-	-	<b>113</b>	<b>n.s.</b>
<b>Autres</b>	<b>279</b>	<b>548</b>	<b>535</b>	<b>-2,4</b>
<b>TOTAL</b>	<b>6 719</b>	<b>6 877</b>	<b>8 176</b>	<b>18,9</b>

(1) Audiotel correspond aux services électroniques de renseignements accessibles par téléphone tels que les services bancaires à domicile et de météorologie.

# Télédiffusion et télévision par câble



Pour la télédiffusion en France, l'augmentation de 4,7% correspond pour partie à un effet de périmètre. À périmètre constant, la croissance du chiffre d'affaires de la télédiffusion et transmission audiovisuelle, en France, s'établit à 2,2% et correspond à l'impact non récurrent de la Coupe du monde de football.

L'activité de télédiffusion et de transmission audiovisuelle à l'international est réalisée, pour l'essentiel, par les filiales GlobeCast Northern Europe et GlobeCast North America.

La progression du chiffre d'affaires de la télévision par câble en France concerne l'activité de prestataire direct de services (France Télécom Câble). Celle-ci résulte, à parts égales, de l'acquisition de l'activité du réseau de

Bordeaux et de la progression des abonnements (+ 6,9%). Les produits générés par l'activité d'opérateur d'infrastructure auprès des autres câblo-opérateurs demeurent stables par rapport à l'année précédente.

Le chiffre d'affaires de la télévision par câble, à l'international, correspond à la consolidation, pour la première fois en 1998, de la société néerlandaise Casema, acquise en décembre 1997.

## Télédiffusion et transmission audiovisuelle

**TDF :** France Télécom est, à travers TDF, le premier diffuseur européen de télévision et de radio. Les clients de TDF sont les grandes stations françaises de radio et télévision. La part de marché détenue par TDF représente plus de 95% de la diffusion TV et 61% de la diffusion radio. TDF fournit également des services techniques aux câblo-opérateurs et aux opérateurs de radiocommunication, ainsi que des services de production vidéo.

En 1998, TDF a participé au succès de France Télécom comme opérateur officiel de la Coupe du monde de football : plus de 500 heures de direct, réalisées à travers le monde, ont couvert 64 matches. Poursuivant sa stratégie

d'innovation, TDF a lancé, le 14 septembre, la première plate-forme expérimentale de télévision numérique terrestre en Bretagne et inauguré la radio numérique DAB à Marseille, Nantes et Toulouse.

**GlobeCast :** grâce à l'intégration des activités aux États-Unis, en Grande-Bretagne et en Argentine, GlobeCast est le leader mondial dans le domaine des prestations audiovisuelles par satellite. Pendant la Coupe du monde de football, GlobeCast a déployé 34 satellites, 250 liaisons en fibres optiques, qui lui ont permis d'assurer 60 000 heures de transmissions d'images et de sons et 300 transmissions de télévision par jour à destination de cinquante pays.

## TPS

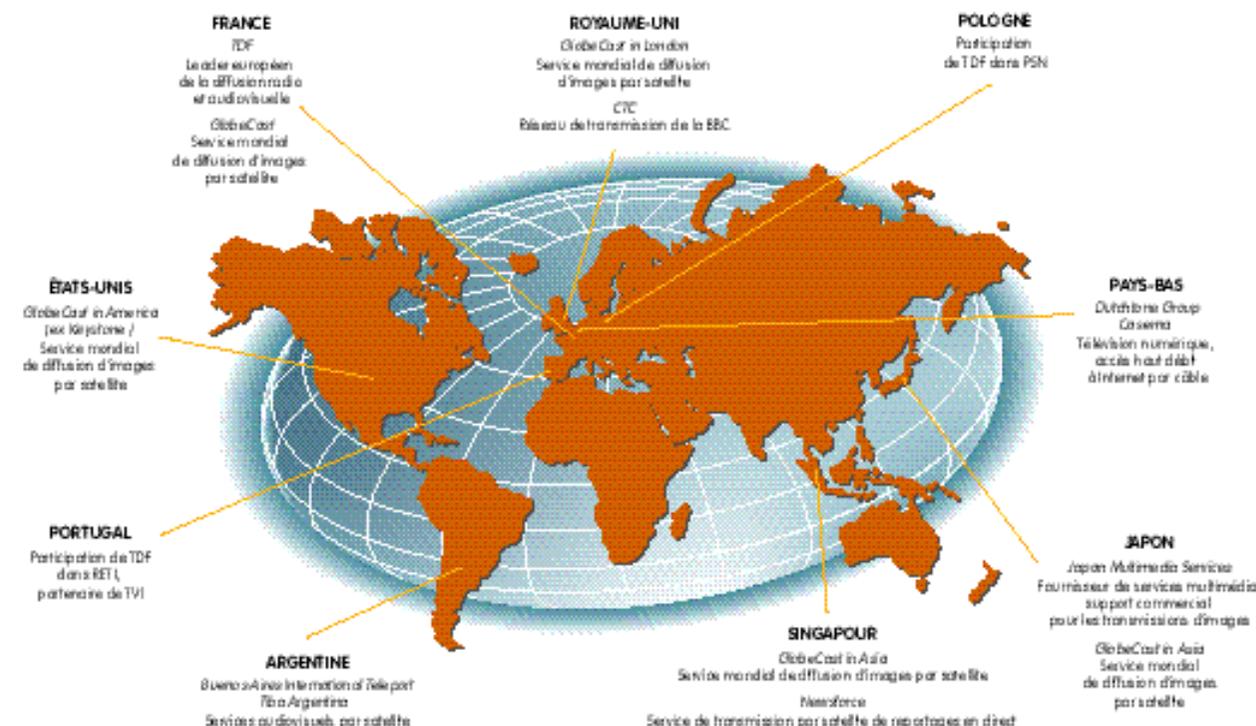
France Télécom participe au succès de TPS en tant qu'actionnaire et prestataire de service de contrôle d'accès Viaccess, système vendu dans le monde entier. TPS, service de télévision numérique par satellite, propose un vaste bouquet de chaînes françaises et internationales, ainsi que l'accès à Internet. Fin 1998, TPS totalisait 608 000 abonnés, soit une progression de près de 280 000 en un an.

## Chiffre d'affaires des services de télédiffusion et de télévision par câble

Exercice clos le 31 décembre, (en millions de francs)

	1996 retraité	1997 retraité	1998	1998/97 Variation (en %)
Télédiffusion et transmission audiovisuelle en France	5 211	5 157	5 401	4,7
Télédiffusion et transmission audiovisuelle à l'international	111	782	821	5,0
Télévision par câble en France	820	1 027	1 140	11,0
Télévision par câble à l'international	-	-	734	n.a.
<b>TOTAL</b>	<b>6 142</b>	<b>6 966</b>	<b>8 096</b>	<b>16,2</b>

## Activités internationales de transmission d'image



## Télévision par câble

Les habitants de plus de 240 villes et communes de France bénéficient des programmes audiovisuels distribués par France Télécom Câble, leader français des câblo-opérateurs.

Ces téléspectateurs profitent d'une nouvelle liberté d'options tarifaires avec Modulo Câble, lancé avec succès en septembre 1998 et en cours de généralisation, qui offre la possibilité de composer soi-même son bouquet de trois, six, neuf ou douze chaînes.

Avec un décodeur unique, les abonnés accèdent aux chaînes généralistes ou thématiques, nationales ou internationales et aux programmes avec un paiement à la séance, soit un total de plus de soixante programmes analogiques ou numériques. Progressivement, ils peuvent aussi découvrir Internet avec la rapidité d'accès et le confort de consultation des hauts débits du réseau câblé. L'offre de France Télécom Câble est commercialisée

par ses propres agences, mais aussi par les agences France Télécom, les magasins traditionnels et spécialisés ainsi que les grandes et moyennes surfaces.

## International

À travers son investissement dans CTI au Royaume-Uni, TDF a participé au déploiement de la télévision numérique terrestre avec l'ouverture de réseaux pour la BBC et On Digital. Aux États-Unis, TDF est devenue actionnaire de CCIC (Crown Castle International Corporation), société mère de CTI, à l'occasion de son entrée en bourse. CCIC (2 000 sites aux États-Unis) développe une politique de location d'infrastructures aux opérateurs de radiocommunications.

La dynamique internationale de GlobeCast a été consolidée avec l'acquisition de Hero, société de production internationale (téléport et télévision) basée à Miami, la prise de participation majoritaire dans NewsForce,

prestataire de moyens mobiles de transmission par satellite, présent en Europe, Afrique et Asie, et par le partenariat avec DCP en Italie et en Suisse.

## Perspectives des services de télédiffusion et télévision par câble

France Télécom souhaite rationaliser son activité de câblo-opérateur. Un programme d'investissement sur quatre ans va permettre de renouveler les réseaux de Montpellier, Marseille, Lille et Rennes. Pour ce qui concerne les autres réseaux 1G et les réseaux du « plan câble », le Groupe les a proposés à la vente et a donné mandat en ce sens à deux banques d'investissement. Cette opération permettra à France Télécom de se concentrer sur une technologie unique et de développer résolument la télévision numérique, le multimédia et l'Internet à haut débit.

# Ventes et locations d'équipements



La progression du chiffre d'affaires des ventes d'équipements entre 1997 et 1998 s'explique par la prise en compte, en année pleine, des ventes d'équipements d'Etrali International et de ses filiales (installation d'équipements pour les salles de marché des banques), acquises au cours de l'année précédente. En 1997, la consolidation correspondait à l'activité du deuxième semestre.

La baisse tendancielle du chiffre d'affaires de la location d'équipements correspond, pour une large part, à la baisse des produits de la location-entretien des postes téléphoniques.

## Perspectives

France Télécom continuera à commercialiser auprès du grand public

une gamme spécifique de postes téléphoniques afin de faciliter l'usage de ses services (Services Class), associées aux services après-vente et au conseil. Ainsi en 1999, la commercialisation de la gamme Diatonis, nouvelle génération de petits auto-commutateurs, offrira aux clients professionnels un ensemble de solutions « packagées », permettant de couvrir la plupart de leurs besoins.

## Chiffre d'affaires de la location et vente d'équipements

Exercice clos le 31 décembre, (en millions de francs)

	1996 retraité	1997 retraité	1998	1998/97 Variation (en %)
<b>Ventes d'équipements</b>	<b>3 243</b>	<b>3 240</b>	<b>3 450</b>	<b>6,5</b>
<b>Location d'équipements et maintenance</b>	<b>4 920</b>	<b>4 665</b>	<b>4 268</b>	<b>-8,5</b>
<b>TOTAL</b>	<b>8 163</b>	<b>7 905</b>	<b>7 718</b>	<b>-2,4</b>

# Autres activités du Groupe



Ce domaine se compose principalement des services d'ingénierie de réseaux, de télex et de télégraphe, de l'installation et de la maintenance de connexions par câble sous-marin et par satellite, ainsi que du remboursement des frais engagés par France Télécom pour son personnel détaché dans des organismes de recherche et de développement et dans des sociétés du même secteur.

La baisse tendancielle de certains

produits domestiques (notamment le télex et le télégraphe) est partiellement compensée par le développement de l'activité de conseil et d'ingénierie de réseaux d'entreprises en France. Le chiffre d'affaires des autres produits internationaux demeure globalement stable en 1998. L'augmentation des produits de la pose et de l'entretien des câbles sous-marins compense la baisse des prestations d'ingénierie et de conseil.

## Chiffre d'affaires des autres activités du Groupe

Exercice clos le 31 décembre, (en millions de francs)

	1996 retraité	1997 retraité	1998	1998/97 Variation (en %)
<b>Autres produits domestiques</b>	<b>2 691</b>	<b>2 054</b>	<b>1 809</b>	<b>-11,9</b>
<b>Autres produits internationaux</b>	<b>1 176</b>	<b>1 992</b>	<b>2 031</b>	<b>2,0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 867</b>	<b>4 046</b>	<b>3 840</b>	<b>-5,1</b>

# Rapport financier

## Sommaire

Rapport sur la gestion du Groupe	49	États financiers consolidés	63
1 Chiffre d'affaires	50	Comptes de résultat consolidés	63
2 Coûts opérationnels	51	Bilans consolidés	64
3 Personnel	54	Tableaux des flux de trésorerie consolidés	66
4 Charges et produits financiers	55	Tableau des variations des capitaux propres consolidés	68
5 Résultat des sociétés consolidées par mise en équivalence	56	Annexe des comptes consolidés	69
6 Autres produits (Charges) nets non opérationnels	56	Extraits des comptes de France Telecom SA	105
7 Impôts sur les bénéfices	56	Rapports des commissaires aux comptes	108
8 Participation des salariés	56		
9 Situation de trésorerie	57		
10 Dépenses d'investissement	57		
11 Informations relatives à certains segments d'activité	58		
12 Passage à l'an 2000 et à l'euro	60		
13 Exposition aux conséquences financières des crises asiatique, brésilienne et russe	61		
14 Perspectives d'avenir	61		
Développement important intervenu depuis le Conseil d'Administration du 17 mars 1999	62		



# Rapport sur la gestion du Groupe

conseil d'administration du 17 mars 1999

Au cours des dernières années, France Télécom a été confrontée à de profonds changements tant au niveau de son environnement réglementaire et concurrentiel que de son organisation interne, caractérisés par l'ouverture à la concurrence, depuis le 1er janvier 1998, de l'ensemble des services de télécommunications.

Les résultats des activités de France Télécom des trois derniers exercices sont influencés par les mesures prises par France Télécom afin de renforcer sa compétitivité dans le cadre de la libéralisation du secteur des télécommunications. Ces mesures consistent en un rééquilibrage de sa structure tarifaire, l'introduction de nouveaux services et un renforcement du développement international. Les baisses tarifaires substantielles introduites en 1997 ont permis à France Télécom de résister face à l'arrivée de la concurrence, en 1998, sur son activité traditionnelle d'opérateur de téléphonie fixe, tandis que les nouvelles activités prenaient le relais de la croissance. La téléphonie mobile et les activités internationales ont connu un développement particulièrement soutenu en 1998. En 1999, France Télécom poursuit sa stratégie de rééquilibrage tarifaire en proposant de nouvelles baisses de tarifs pour les communications longue distance nationales et internationales couplées avec une hausse du prix des abonnements. Avec ces mesures, qui entrent en vigueur à partir du 1er mars, l'essentiel du processus de rééquilibrage entre le tarif des abonnements et celui des communications est réalisé. France Télécom s'attend à une progression du développement de la concurrence au cours de l'exercice 1999.

## 1 Chiffre d'affaires

### 1.1 Présentation du chiffre d'affaires

À compter du 1er janvier 1998, France Télécom a modifié la présentation des opérations relatives aux communications des abonnés du réseau de téléphonie fixe à destination des réseaux de téléphonie mobile et de services de radiomessagerie d'opérateurs tiers, pour lesquelles la tarification de la communication facturée à l'abonné est fixée par les opérateurs tiers. Les produits de ces communications revenant aux opérateurs tiers sont désormais exclus du chiffre d'affaires (voir note 2 de l'annexe aux comptes consolidés). Les données relatives à l'exercice clos le 31 décembre 1997 ont été retraitées afin de les rendre comparables à celles de l'exercice clos le 31 décembre 1998.

La présentation des produits des communications téléphoniques du réseau fixe et à destination du réseau mobile propre à France Télécom (Itineris) demeure identique sur les deux exercices considérés. Ces produits sont présentés nets de la rémunération du réseau mobile de France Télécom (Itineris), qui figure elle-même sous la rubrique "Télécommunications mobiles".

### 1.2 Évolution du chiffre d'affaires

Le tableau suivant présente la répartition du chiffre d'affaires consolidé de France Télécom par ligne de produits et le pourcentage de ces produits dans le chiffre d'affaires consolidé pour les exercices clos les 31 décembre 1998 et 1997.

Exercice clos le 31 décembre	1997 retraité		1998	
	(en MF)	(en %)	(en MF)	(en %)
Services de téléphonie fixe	97 162	63,3	93 584	57,9
Télécommunications mobiles	17 073	11,1	24 528	15,2
Liaisons louées et transmission de données	13 595	8,9	15 736	9,7
Ventes et locations d'équipement	7 905	5,1	7 718	4,8
Services d'information	6 877	4,5	8 176	5,0
Télédiffusion et télévision par câble	6 966	4,5	8 096	5,0
Autres produits	4 046	2,6	3 840	2,4
<b>Total</b>	<b>153 624</b>	<b>100,0</b>	<b>161 678</b>	<b>100,0</b>

Depuis 1994, la répartition du chiffre d'affaires de France Télécom entre les différentes lignes de produits évolue progressivement : la part du chiffre d'affaires issu des services de téléphonie fixe dans le chiffre d'affaires total de France Télécom diminue tandis que celles des télécommunications mobiles, des activités internationales et des nouveaux services augmentent. Cette tendance, qui s'est accélérée à partir de 1997, s'est poursuivie en 1998.

Durant l'exercice 1998, France Télécom a enregistré un chiffre d'affaires de 161,7 milliards de francs contre 153,6 milliards de francs en 1997, soit une augmentation de 5,2 % en 1998 contre 2,4 % pour l'exercice précédent. À périmètre et taux de change constants, la progression s'est établie à 4,2 % (1,3 % en 1997).

L'accélération notable de la croissance en 1998 reflète le développement soutenu de la croissance de la téléphonie mobile en France : le nombre d'abonnés Itineris atteint 5,45 millions au 31 décembre 1998, en hausse de 82 % par rapport au 31 décembre 1997. Par ailleurs, le chiffre d'affaires des activités de France Télécom à l'international s'élève à 15 milliards de francs, en augmentation de 39,3 % (à définition constante).

Le trafic téléphonique domestique global (fixe et mobile) a connu en 1998 une progression annuelle de 9,2 % contre 6,6 % l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires de la téléphonie fixe s'élève à 93,6 milliards de francs en 1998 contre 97,2 milliards de francs, soit une diminution de 3,7 % en 1998, sous l'effet, en année pleine, des baisses tarifaires intervenues en 1997. L'incidence de ces baisses a été partiellement compensée par une hausse du trafic total de la téléphonie fixe en France de 7,2 % (6,4 % en 1997), et dans une moindre mesure par la hausse des produits d'abonnement. L'essor des communications avec les mobiles ainsi que le développement du trafic d'accès aux fournisseurs de service Internet ont constitué les moteurs de la croissance du trafic. Les initiatives de la concurrence sur le marché des communications longue distance (nationales et internationales) ont entraîné une inflexion du rythme de croissance du trafic au 4e trimestre. Celui-ci s'est établi à 5,9 % par rapport à la même période de l'exercice précédent, comparé à 7,6 % pour les neuf premiers mois de l'exercice 1998.

Les produits des services mobiles, qui ont atteint 24,5 milliards de francs en 1998 (17,1 milliards de francs en 1997), sont en croissance de 55,5 % à périmètre et taux de change constants. Cette progression correspond, pour une large part, à Itineris, dont le rythme de croissance des abonnés s'est accéléré en 1998, notamment au cours du second semestre, ainsi qu'au développement des réseaux mobiles à l'international. Les produits des liaisons louées et des services de transmission de données s'élèvent à 15,7 milliards de francs, en progression de 14,5 % à périmètre constant par rapport à l'exercice précédent, sous l'effet de la forte progression du nombre de liaisons louées à hauts et moyens débits et de la croissance des services aux entreprises favorisée par le développement d'Internet.

Le chiffre d'affaires des services d'information a augmenté de 18,9 % et intègre l'activité du groupe Oda, consolidé à compter du 1er juillet 1998. À périmètre constant, la progression s'est établie à 4,7 %.

Les produits de la télédiffusion et de la télévision par câble ont progressé de 16,2 %. Cette progression est imputable pour une large part à la consolidation du câblo-opérateur néerlandais Casema à compter du 1er janvier 1998.

La part des activités internationales dans le chiffre d'affaires s'élève à 15,0 milliards de francs, soit une augmentation de 39,3 % à définition constante. Cette augmentation est caractérisée notamment par le doublement du chiffre d'affaires des services de télécommunications mobiles (hors incidence des sociétés de distribution et de commercialisation de services) et les effets de l'intégration des sociétés récemment acquises, notamment, le câblo-opérateur néerlandais Casema ainsi que les opérateurs de télécommunications sénégalais et salvadorien.

## 2 Coûts opérationnels

Le tableau suivant présente le total des coûts opérationnels de France Télécom, ventilés par rubrique et exprimés en pourcentage du chiffre d'affaires net consolidé, pour les deux derniers exercices.

Exercice clos le 31 décembre	1997 retraité (1)		1998	
	(en MF)	(en %)	(en MF)	(en %)
Coût des services et produits vendus	83 092	54,1	84 594	52,4
Frais commerciaux et administratifs	38 481	25,0	44 020	27,2
Frais de recherche et développement	5 340	3,5	5 044	3,1
<b>Total des coûts opérationnels avant éléments spécifiques et non récurrents, nets</b>	<b>126 913</b>	<b>82,6</b>	<b>133 658</b>	<b>82,7</b>
Éléments spécifiques et non récurrents, nets	1 422	0,9	2 483	1,5
<b>Total</b>	<b>128 335</b>	<b>83,5</b>	<b>136 141</b>	<b>84,2</b>

(1) à compter du 1er janvier 1998, France Télécom a modifié la présentation des opérations relatives aux communications des abonnés du réseau de téléphonie fixe à destination des réseaux de téléphonie mobile et de services de radiomessagerie d'opérateurs tiers, pour lesquelles la tarification de la communication facturée à l'abonné est fixée par les opérateurs tiers. Les produits de ces communications revenant aux opérateurs tiers sont désormais exclus du chiffre d'affaires (voir note 2 de l'annexe aux comptes consolidés). Les données relatives à l'exercice clos le 31 décembre 1997 ont été retraitées afin de les rendre comparables à celles de l'exercice clos le 31 décembre 1998.

Par ailleurs, la charge retenue en 1997 au titre de la révision des hypothèses actuarielles du plan de congés de fin de carrière, d'un montant de 350 millions de francs, a été reclassée sous la rubrique "Éléments spécifiques et non récurrents, nets", conformément aux modalités de présentation adoptées en 1998 pour ce type de charge. Cette charge avait été imputée en 1997 dans la rubrique "Coût des services et produits vendus" et dans les autres destinations opérationnelles (voir note 2 de l'annexe des comptes consolidés).

Exprimés en pourcentage du chiffre d'affaires, et hors éléments spécifiques et non récurrents, nets les coûts opérationnels restent globalement stables par rapport à 1997 (respectivement 82,7 % et 82,6 %).

Hors achats externes, les deux principaux postes de coûts opérationnels sont les frais de personnel (46,4 milliards de francs en 1998 contre 44,7 milliards de francs en 1997) et les dotations aux amortissements (30,6 milliards de francs en 1998 contre 31,1 milliards de francs en 1997).

Plus de la moitié des charges de personnel figure au poste "Coût des services et produits vendus", le reste étant réparti entre les postes "Frais commerciaux et administratifs" et "Frais de recherche et développement", à l'exception des frais affectés à la production immobilisée, qui sont capitalisés au bilan. Une description des frais de personnel est présentée sous la rubrique "Personnel".

Environ 85 % des dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles sont intégrés au "Coût des services et produits vendus", le reste étant réparti entre les postes "Frais commerciaux et administratifs" et "Frais de recherche et développement".

## 2.1 Coût des services et produits vendus

Le coût des services et produits vendus comprend l'ensemble des coûts de production directs et indirects relatifs à la fourniture et au maintien des services à la clientèle, y compris les raccordements, le transport, la supervision et la maintenance, et le coût des biens et services achetés pour être revendus, incluant les montants reversés aux opérateurs internationaux de télécommunications.

Le tableau qui suit présente les coûts des services et produits vendus pour les deux derniers exercices, et leurs variations exprimées en pourcentage.

Exercice clos le 31 décembre	1997 retraité (en MF)	1998 (en MF)	98/97 (variation en %)
Charges de personnel	24 205	22 717	(6,1)
Achats et autres charges externes	26 601	28 349	6,6
Amortissements & sorties d'immobilisations	27 593	26 648	(3,4)
Autres coûts	4 693	6 880	46,6
<b>Total</b>	<b>83 092</b>	<b>84 594</b>	<b>1,8</b>

Les coûts des services et produits vendus se sont accrues de 1,8 % entre 1998 et 1997 (+ 1,5 % à périmètre constant). Cette augmentation recouvre des évolutions contrastées selon la nature des coûts.

En 1998, à périmètre constant, les charges de personnel incluses dans le "Coût des services et produits vendus" diminuent de 7,1 % sous l'effet conjugué de la poursuite du redéploiement du personnel des fonctions techniques vers les fonctions commerciales, dont les charges correspondantes figurent au poste "Frais commerciaux et administratifs", et des départs en congés de fin de carrière.

La hausse des achats et autres charges externes entre 1998 et 1997 (+ 7,9 % à périmètre constant) est essentiellement liée à la poursuite du développement des activités internationales du Groupe, et à l'augmentation des achats de terminaux mobiles liée à la croissance particulièrement soutenue du nombre d'abonnés.

Les dotations aux amortissements incluses dans le "Coût des services et produits vendus" enregistrent les effets des entrées dans le périmètre de consolidation des sociétés Casema (câblo-opérateur néerlandais), Sonatel (opérateur sénégalais) et CTE (opérateur salvadorien). À périmètre constant, les dotations aux amortissements diminuent de 4,7 % entre 1998 et 1997. Cette baisse traduit l'incidence des dépréciations liées à l'obsolescence technologique enregistrées en 1997 et la baisse tendancielle des investissements de France Télécom en France, en particulier dans les mobiles. Elle est néanmoins partiellement compensée par l'augmentation des amortissements relatifs aux réseaux mobiles à l'international (Liban, Roumanie, Slovaquie, Belgique...).

La très forte augmentation des autres coûts entre 1998 et 1997 (+ 48,5 % à périmètre constant) s'explique par les nouvelles redevances prévues par la Loi de Réglementation des Télécommunications (LRT), par l'accroissement des impôts et taxes, en particulier la taxe professionnelle, ainsi que par une modification de la présentation de certains produits inscrits en diminution des postes de charges concernés.

## 2.2 Frais commerciaux et administratifs

Le tableau qui suit ventile les frais commerciaux et administratifs par rubriques pour les deux derniers exercices, ainsi que la variation de ceux-ci exprimée en pourcentage.

Exercice clos le 31 décembre	1997 retraité (en MF)	1998 (en MF)	98/97 (variation en %)
Frais commerciaux	23 286	28 472	22,3
Frais administratifs	15 195	15 548	2,3
<b>Total</b>	<b>38 481</b>	<b>44 020</b>	<b>14,4</b>

Les frais commerciaux et administratifs ont augmenté entre 1997 et 1998 principalement du fait de l'accroissement des coûts de commercialisation, légèrement compensé par la modification de la présentation de certains produits (Voir "Coût des services et produits vendus - autres coûts"). La part consacrée à la fonction commerciale s'est élevée en 1998 à 21,3 % des coûts opérationnels totaux (avant éléments spécifiques et non récurrents, nets) contre 18,3 % en 1997.

À périmètre constant, les frais commerciaux augmentent de 19,5 % entre 1998 et 1997. Cette forte progression reflète essentiellement la poursuite du plan de redéploiement des effectifs vers les fonctions commerciales ainsi que les importants recrutements effectués tout au long de l'année 1997 (dont le plein effet s'est fait sentir en 1998), et dans une moindre mesure en 1998, pour renforcer les activités de marketing et de vente du Groupe, ainsi que le développement très soutenu en 1998 des activités de téléphonie mobile entraînant des coûts de marketing importants. Ce dernier élément est sensible tant à l'international (croissance du nombre d'abonnés brut de près de 1,3 million entre 1998 et 1997) qu'en France (augmentation du nombre d'abonnés brut à l'itinéraire de 3,4 millions entre 1998 et 1997), où la poursuite du développement du marché grand public se traduit par une croissance continue du coût global d'acquisition des abonnés (le coût d'acquisition unitaire diminuant). Les coûts d'acquisition des abonnés sont comptabilisés en charge de période.

Exprimés en pourcentage du chiffre d'affaires, les frais administratifs diminuent entre 1998 et 1997 (respectivement 9,6 % et 9,9 % en 1998 et 1997). À périmètre constant, les frais administratifs restent pratiquement stables (+ 1,7 %), les baisses enregistrées sur les activités en France étant compensées par la croissance des filiales opérant à l'étranger, en particulier dans le domaine des mobiles.

## 2.3 Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement - qui représentent 3,8 % des coûts opérationnels (avant éléments spécifiques et non récurrents, nets) en 1998 contre 4,2 % en 1997 - ont diminué de 5,5 % entre 1998 et 1997. Les travaux du Groupe privilégient la recherche et le développement de nouveaux services et d'architectures innovantes et se sont orientés en priorité vers la transmission haut débit, l'Internet et le multimédia ainsi que les réseaux intelligents.

Le contrat de plan et le cahier des charges prévoient que France Télécom SA consacre au moins 4 % de son chiffre d'affaires brut à la recherche et au développement. Ce niveau de dépenses (charges et investissements) est atteint en 1998 et la Société estime qu'il correspond à ses prévisions en matière de recherche et développement pour les années à venir.

## 2.4 Éléments spécifiques et non récurrents, nets

Le tableau ci-dessous présente les composantes des produits et charges spécifiques et non récurrents, nets pour les deux derniers exercices.

Exercice clos le 31 décembre	1997 retraité (en MF)	1998 (en MF)
Dotation relative à la révision des hypothèses actuarielles du plan de congés de fin de carrière	(350)	(1 292)
Autres produits (charges) nets	(1 072)	(1 191)
<b>Total</b>	<b>(1 422)</b>	<b>(2 483)</b>

En 1998, les éléments spécifiques non récurrents, nets représentent une charge nette de 2 483 millions de francs et comprennent principalement une charge de 1 292 millions de francs relative à l'amortissement des révisions d'hypothèses actuarielles du plan de congés de fin de carrière (350 millions de francs en 1997), diverses dépenses liées aux opérations intervenues fin 1998 sur le capital de France Télécom, ainsi qu'un montant de 398 millions de francs, relatif à l'abandon accordé au personnel du Groupe dans le cadre de l'offre d'achat d'actions France Télécom réservée au personnel (741 millions de francs en 1997).

### 3 Personnel

Hormis la part affectée à la production d'immobilisations, les frais de personnel présentés ci-dessous sont répartis entre les rubriques "Coût des services et produits vendus", "Frais commerciaux et administratifs" et "Frais de recherche et développement".

Le tableau ci-dessous présente une analyse des frais de personnel de France Télécom pour les deux derniers exercices et leurs variations exprimées en pourcentage. Ces frais n'incluent pas l'abondement accordé au personnel du Groupe dans le cadre des opérations sur le capital de France Télécom, la participation légale des salariés ni les charges liées à l'actualisation et à la révision des hypothèses actuarielles du plan de congés de fin de carrière.

Exercice clos le 31 décembre	1997 retraité <sup>(1)</sup> (en MF)	1998 (en MF)	98/97 (variation en %)
France Télécom SA	38 739	39 006	0,7
Filiales France	3 638	4 461	22,6
<b>Total France</b>	<b>42 377</b>	<b>43 467</b>	<b>2,6</b>
Filiales internationales (1)	2 285	2 907	27,2
<b>Total Groupe</b>	<b>44 662</b>	<b>46 374</b>	<b>3,8</b>
- dont charges sociales (2)	13 714	14 002	2,1
<b>Nombre moyen d'employés (équivalent temps plein)</b>	<b>165 042</b>	<b>169 099</b>	<b>2,5</b>
- dont France Télécom SA	144 025	141 820	(1,5)
- dont Filiales France	11 452	13 137	14,7
- dont Filiales internationales (1)	9 565	14 142	47,9

(1) au 31 décembre 1998, France Télécom a mis en conformité la définition du périmètre "Filiales internationales" avec celui du segment "International" présenté dans le paragraphe 11.3. Les frais de personnel à l'international ainsi que la répartition du nombre moyen d'employés (en équivalent temps plein) entre "Filiales France" et "Filiales internationales" pour l'exercice clos le 31 décembre 1997 ont été retraités afin de les rendre comparables à ceux de l'exercice clos le 31 décembre 1998.

(2) dont contribution libératoire au régime de retraite des fonctionnaires (régime appliqué depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1997) : 6 633 millions de francs au 31 décembre 1998 et 6 970 millions de francs au 31 décembre 1997.

Entre 1997 et 1998, l'augmentation des frais de personnel de France Télécom est essentiellement imputable aux filiales, en France comme à l'international, les frais de personnel de France Télécom SA demeurant pratiquement stables entre les deux exercices. Par ailleurs, le nombre moyen d'employés augmente dans les filiales, cette augmentation étant partiellement compensée par une diminution des effectifs de France Télécom SA.

#### France Télécom SA

Le nombre moyen d'employés de France Télécom SA diminue de 1,5 % entre 1997 et 1998 sous l'effet des départs induits par le dispositif des congés de fin de carrière : au total, 8 199 personnes ont opté pour ce dispositif depuis sa mise en place en septembre 1996, dont 2 749 en 1998.

Les frais de personnel de France Télécom SA s'accroissent de 0,7 % entre 1997 et 1998. Cette légère croissance s'explique principalement par l'effet sur la masse salariale des augmentations de salaires résultant des mesures générales concernant la fonction publique, ainsi que de l'accord d'intéressement, et par l'effet en année pleine des recrutements effectués en 1997. Ces éléments sont partiellement compensés par la légère diminution des charges sociales du fait de la baisse des versements effectués au titre du régime de retraite des fonctionnaires, le taux de la contribution libératoire fixé par décret étant passé de 36,2 % pour l'année 1997 à 35,4 % pour l'année 1998.

#### Filiales France

L'effectif moyen des filiales en France, en augmentation de 14,7 % entre 1997 et 1998, enregistre essentiellement l'effet de l'entrée dans le périmètre de consolidation de l'Oda (1 172 employés en équivalent temps plein) et du développement des forces de vente dans les mobiles. À périmètre constant, les frais de personnel des filiales en France progressent de 7 %. Cette progression traduit principalement les recrutements d'experts effectués dans le domaine des réseaux et des applications multimédia pour accompagner le rapide développement de ces activités, ainsi que le renforcement de la distribution dans les mobiles.

#### Filiales internationales

La progression de 47,9 % du nombre moyen d'employés dans les filiales internationales entre 1997 et 1998 reflète la poursuite du développement de France Télécom à l'international, en particulier avec les entrées dans le périmètre de consolidation des sociétés CTE au Salvador (1 322 employés en équivalent temps plein), Sonatel au Sénégal (672 employés en équivalent temps plein) et Casema aux Pays-Bas (580 employés en équivalent temps plein). À périmètre constant, les frais de personnel des filiales internationales progressent de 18,8 %, principalement sous l'effet de la progression de l'effectif moyen des filiales opérant dans le domaine des mobiles et de CI Telcom en Côte d'Ivoire.

### 4 Charges et produits financiers

Le tableau qui suit présente les charges et produits financiers pour les deux derniers exercices, et leurs variations exprimées en pourcentage.

Exercice clos le 31 décembre	1997 (en MF)	1998 (en MF)	98/97 (variation en %)
Charges financières	(7 046)	(8 634)	22,5
Produits financiers	808	962	19,0
Gains/(Pertes) de change nets	(38)	(154)	305,3
<b>Total</b>	<b>(6 276)</b>	<b>(7 826)</b>	<b>24,7</b>

#### 4.1 Charges financières

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1997, les charges financières enregistrent l'effet financier de l'actualisation de la provision pour congés de fin de carrière, qui s'élève à 1 771 millions de francs en 1998 et à 1 429 millions de francs en 1997. Outre l'incidence de la hausse de la charge d'actualisation, les charges financières incluent, en 1998, une dotation aux provisions de 90 millions de francs au titre de l'actualisation des avantages consentis aux retraités ainsi que des frais liés à l'émission de l'emprunt obligataire convertible en actions pour 322 millions de francs et d'autres emprunts pour 111 millions de francs. Corrigées de ces éléments, et à périmètre constant (i.e. principalement hors incidence de l'entrée dans le périmètre de consolidation de Casema BV), les charges financières s'accroissent de 10,2 % entre 1998 et 1997.

L'augmentation des charges financières résulte de l'évolution du volume moyen de l'endettement net de France Télécom et des taux d'intérêt.

L'endettement net de France Télécom (correspondant aux emprunts à court et long terme, diminués des liquidités) s'est élevé à 85,7 milliards de francs au 31 décembre 1998 contre 101 milliards de francs en 1997. La diminution de l'endettement net de France Télécom en 1998 résulte notamment de l'excédent de trésorerie issu des opérations d'exploitation après financement des investissements et des dividendes versés. Sauf opportunités de croissance externe significatives, France Télécom entend poursuivre son programme de réduction de la dette. Malgré la diminution de l'endettement net au 31 décembre 1998 par rapport à 1997, le volume moyen de la dette entre les deux périodes s'est accru d'environ 12 milliards

par rapport à l'exercice précédent, essentiellement en raison du financement de la contribution exceptionnelle versée à l'État français au titre du régime de retraite des fonctionnaires, et payée de manière échelonnée tout au long de l'exercice 1997. La progression du volume moyen de la dette s'est traduite par une augmentation des charges financières en 1998, partiellement compensée par la baisse du coût de la dette, qui s'est établie à 5,70 % en 1998 contre 6,16 % en 1997.

Afin de couvrir les risques financiers liés à son endettement, France Télécom utilise divers instruments dérivés. L'objectif de France Télécom est de gérer son portefeuille de dettes long terme entre instruments à taux fixe et variable. Dans ce cadre, la société utilise des instruments d'échange de taux d'intérêt fermes et optionnels (swaps, caps, floors). France Télécom couvre également les échéances à court terme de la dette long terme à taux variable en utilisant des contrats de taux d'intérêt à terme (FRA) ou des options sur taux d'intérêt (caps ou floors). Voir "Annexe aux comptes consolidés – note 16".

La politique de France Télécom n'est pas d'utiliser les instruments financiers dérivés à des fins spéculatives. Compte tenu du fait que la plupart des instruments financiers dérivés sont destinés à couvrir les aléas liés à l'activité, les risques liés à ces instruments financiers sont compensés par les risques engendrés par les éléments couverts.

La sensibilité du résultat financier de France Télécom à une variation de 1 % des taux d'intérêt en 1999 est évaluée à environ 240 millions de francs.

#### 4.2 Produits financiers

La croissance des produits financiers entre 1998 et 1997 (+ 10,5 % à périmètre constant) s'explique essentiellement par les revenus financiers, à hauteur de 105,5 millions de francs, perçus en rémunération d'une avance de trésorerie accordée par France Télécom à FTICI, d'un montant de 2 760 millions de francs fin 1997 et entièrement remboursée en 1998.

#### 4.3 Gains/(Pertes) de change nets

Les opérations de France Télécom sont principalement réalisées en francs français. Les autres devises utilisées dans le cadre de ses activités sont le dollar américain et, dans une moindre mesure, les principales devises européennes.

Le résultat de change est constitutif des gains et pertes, réalisés ou latents, sur des éléments d'actif ou de passif libellés en devises, en particulier, sur la dette financière. La part de la dette libellée en devises (après swaps) représente 13,6 % du total de la dette financière à long terme au 31 décembre 1998 (11 % en 1997). France Télécom libelle certains de ses emprunts en devises étrangères du fait de son activité internationale.

En 1998, les gains/(pertés) de change nets enregistrent une perte nette de 154 millions de francs, dont 83 millions de francs sont liés à l'impact de la dépréciation de la couronne slovaque par rapport au deutschemark sur un emprunt libellé dans cette devise.

## 5 Résultat des sociétés consolidées par mise en équivalence

Au 31 décembre 1998, la quote-part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence s'élève à 1 243 millions de francs. La croissance enregistrée entre 1998 et 1997 résulte essentiellement d'un profit non récurrent de 964 millions de francs dégagé suite à la cession partielle de STMicroelectronics (ex-SGS-Thomson), dont France Télécom est actionnaire à travers FTICI, de l'amélioration du résultat de Pramindo Ikat qui, en 1997, était affecté par la dépréciation de la monnaie indonésienne ainsi que de la diminution des pertes de TPS. Ces éléments sont néanmoins partiellement compensés par les pertes de démarrage des sociétés ECMS (Égypte) et Wind (Italie), filiales entrées dans le périmètre de consolidation en 1998.

## 6 Autres produits (charges) nets non opérationnels

Les autres produits/(charges) nets non opérationnels se composent principalement de dividendes reçus (essentiellement Sprint et Telmex), de plus-values et de moins-values sur des cessions de titres et du mouvement net des provisions pour dépréciation des participations non consolidées.

Au 31 décembre 1998, ce poste présente un produit net de 5 641 millions de francs et enregistre notamment les plus-values avant impôt dégagées par le Groupe suite à la cession de 15 % du capital de Panafon, opérateur de téléphonie mobile en Grèce, dans le cadre de l'introduction de cette société sur les Bourses d'Athènes et de Londres, pour un montant de 3 502 millions de francs, aux cessions de ses participations dans les sociétés de commercialisation de services mobiles Martin Dawes Telecommunications Germany et Netherland (respectivement 712 millions de francs et 98 millions de francs) et à la réduction de sa participation dans Mobistar pour un montant de 657 millions de francs.

Au 31 décembre 1997, ce poste présentait un produit net de 1 699 millions de francs lié principalement à la plus-value de 1 299 millions de francs avant impôt constatée à l'occasion de la cession au groupe Vivendi de la participation de 7,75 % que détenait le Groupe dans la société Cofira.

## 7 Impôts sur les bénéficiaires

Exercice clos le 31 décembre	1997 (en MF)	1998 (en MF)
Résultat avant impôt & intérêts minoritaires	19 880	23 649
Impôt sur les sociétés	(6 000)	(9 436)
<b>Taux effectif d'imposition</b>	<b>30,2 %</b>	<b>39,9 %</b>

France Télécom est soumise à l'impôt sur les sociétés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1994 et a opté pour le régime d'intégration pour les filiales françaises qu'elle possède au moins à 95 %. Le taux légal d'impôt applicable en France s'élève à 36,67 % en 1998 et 1997. En 1997, une contribution exceptionnelle de 15 % a été votée, portant le taux d'impôt à 41,67 %. Cette contribution à caractère temporaire a été maintenue en 1998, sera ramenée à 10 % en 1999, puis supprimée pour les années suivantes.

Le taux effectif d'impôt, qui intègre l'impôt courant et l'impôt différé, est calculé en pourcentage du résultat avant impôt et intérêts minoritaires.

La hausse du taux effectif d'impôt entre 1998 et 1997 résulte essentiellement de l'effet en 1997 des évolutions du taux légal d'imposition sur la valorisation des impôts différés compensé par la forte hausse des plus-values à long terme taxables réalisées en 1998 sur les cessions de titres de participation (voir "Autres produits/(charges) nets non opérationnels"), et imputées sur des moins-values à long terme reportables de France Télécom.

## 8 Participation des salariés

En application de la loi du 26 juillet 1996 et de la réglementation française du travail, France Télécom est assujettie, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1997, au régime de la participation des salariés aux fruits de l'expansion. L'accord de participation, signé le 19 novembre 1997 avec les partenaires sociaux, s'applique aux filiales françaises dont le capital est détenu directement ou indirectement à plus de 50 %.

La charge, calculée selon les modalités légales en vigueur, s'élève à 946 millions de francs en 1998 et 994 millions de francs en 1997.

## 9 Situation de trésorerie

La principale source de liquidités de France Télécom provient des flux de trésorerie issus de l'exploitation.

### Flux de trésorerie provenant de l'exploitation

La trésorerie provenant des opérations d'exploitation est issue de la capacité d'autofinancement corrigée de la variation du besoin en fonds de roulement. Les flux de trésorerie provenant de l'exploitation s'élèvent à 46 784 millions de francs en 1998 contre 40 948 millions de francs en 1997 et 55 661 millions de francs en 1996.

En 1998, la trésorerie issue des opérations d'exploitation s'accroît de 5 836 millions de francs par rapport à 1997. Cette croissance est imputable (i) à la hausse de la capacité d'autofinancement et (ii) aux modifications du rythme de versement de l'impôt sur les sociétés se traduisant par le remboursement en 1998 par le Trésor d'un montant de 1 763 millions de francs correspondant à l'excédent des acomptes d'impôt sur les sociétés versés en 1997 au titre de l'exercice 1997.

### Flux de trésorerie affectés aux investissements

Les flux de trésorerie affectés aux investissements correspondent aux acquisitions et cessions des immobilisations incorporelles et corporelles, aux prises de participation, aux investissements dans les sociétés mises en équivalence, et aux variations nettes des autres titres de participation et valeurs mobilières de placement.

Les flux de trésorerie affectés aux investissements s'élèvent à 32 920 millions de francs en 1998 contre 35 280 millions de francs en 1997 et 36 718 millions de francs en 1996. En 1998, en dépit de la hausse sensible des dépenses d'investissements, en particulier financières (voir paragraphe 10), les flux de trésorerie affectés aux investissements diminuent de 2,4 milliards de francs par rapport à 1997. Cette baisse est essentiellement liée (i) au remboursement par FTICI de l'intégralité de l'avance en trésorerie consentie en 1997 pour 2 760 millions de francs ainsi qu'à (ii) la croissance des produits provenant de diverses cessions, en particulier la vente, pour un montant de 3 690 millions, de 15 % de l'opérateur de téléphonie mobile en Grèce Panafon, et, pour un montant de 1 435 millions de francs, de la totalité de la participation dans Havas.

### Flux de trésorerie affectés aux opérations de financement

Les flux de trésorerie affectés aux opérations de financement s'élèvent à 3 075 millions de francs en 1998 contre 6 328 millions de francs en 1997 et 18 144 millions de francs en 1996. En 1998, ils traduisent principalement (i) la variation nette de la dette financière du Groupe ainsi que (ii) le versement d'un dividende de 6 500 millions de francs au titre de l'exercice clos le 31 décembre 1997. Ces deux éléments sont néanmoins partiellement compensés par l'incidence (i) de l'augmentation du capital de France Télécom pour un montant de 9 600 millions de francs et (ii) des augmentations de capital souscrites par les minoritaires, notamment dans les sociétés Atlas/Global One, Estel et Uni-2.

## 10 Dépenses d'investissement

Le tableau qui suit présente les investissements opérationnels et financiers pour chacun des trois derniers exercices.

Exercice clos le 31 décembre	1996 (en MF)	1997 (en MF)	1998 (en MF)
Investissements incorporels et corporels	26 202	29 910	30 569
Investissements financiers	10 739	8 520	13 496

### 10.1 Investissements incorporels et corporels

Les flux de trésorerie affectés aux investissements en immobilisations incorporelles et corporelles se sont accrus de 2,2 % entre 1998 et 1997, après une hausse de 14,1 % entre 1997 et 1996. En 1997, conformément à son plan de développement, France Télécom a concentré ses efforts d'investissement dans le domaine des mobiles en France et dans le développement des activités à l'étranger. En 1998, le ralentissement observé de la croissance des investissements incorporels et corporels couvre deux tendances de sens inverse : fort développement du Groupe à l'étranger et réduction du niveau d'investissement en France.

La part des investissements des filiales internationales représente 26,7 % du total des investissements incorporels et corporels du Groupe en 1998 contre 14,7 % en 1997 et 8,6 % en 1996. La forte croissance entre 1998 et 1997 (+ 85 %) s'explique essentiellement (i) par l'extension des réseaux mobiles à l'étranger, liée notamment à la construction et au développement de réseaux en Roumanie, Danemark et Moldavie et à l'acquisition par France Télécom d'une licence de téléphonie mobile aux Pays-Bas à travers sa filiale Dutch Tone (ii) par l'en-

trée dans le périmètre de consolidation en 1998 de nouvelles filiales, notamment les sociétés Casema BV (Pays-Bas), et Sonatel (Sénégal) et (iii) par le déploiement des infrastructures de Uni-2 (Espagne) et CI Telcom (Côte d'Ivoire).

Entre 1996 et 1997, les investissements incorporels et corporels des filiales internationales se sont accrus de 92 % et concernent (i) la construction de nouveaux réseaux mobiles dans les pays suivants : Danemark, Slovaquie, Roumanie et Chine, (ii) le développement des réseaux mobiles belges et libanais déjà existants et, (iii) le déploiement des infrastructures de Global One, CI Telcom et Globecast North America.

En France, les investissements incorporels et corporels du Groupe diminuent de 12,1 % entre 1998 et 1997, après une hausse de 6,5 % entre 1997 et 1996. Ce renversement de tendance s'explique essentiellement par un net ralentissement des investissements dans le domaine des mobiles : 12,6 % des investissements incorporels et corporels réalisés en France en 1998 concernent les réseaux de téléphonie mobile contre 22,1 % en 1997. Cette diminution traduit le ralentissement de l'installation de nouveaux relais suite aux efforts d'investissements très importants consentis en 1997 pour densifier et étendre la couverture du réseau Itineris : le quasi-doublement du nombre de relais en 1997 a permis au réseau d'assurer une couverture très large de la population (97 % à fin 1998) et d'augmenter la capacité d'écoulement du trafic.

Au 31 décembre 1998, les engagements au titre des dépenses d'investissements du Groupe dans le cadre de son activité d'opérateur téléphonique s'élevaient à environ 12 milliards de francs. France Télécom prévoit pour 1999 une croissance de ses dépenses d'investissement liée, en particulier, aux opportunités de développement à l'international.

## 10.2 Investissements financiers

En 1998, les flux de trésorerie affectés aux investissements financiers correspondent essentiellement aux opérations suivantes :

- prise de participation à hauteur de 2 % dans le capital de Deutsche Telekom en décembre 1998, conformément aux accords de partenariat conclus entre les deux groupes, pour un montant de 8 183 millions de francs ;
- rachat de l'intégralité du capital de la société Oda (régisseur publicitaire des annuaires téléphoniques de France Télécom) en juillet 1998 auprès de Havas pour un montant net de la trésorerie acquise de 1 746 millions de francs ;
- prise de participation fin juillet 1998 via le consortium Estel, dont France Télécom détient 75,5 % du capital, de 51 % du capital de l'opérateur national de télécommunications salvadorien CTE pour un montant net de la trésorerie acquise de 1 147 millions de francs.

## 11 Informations relatives à certains segments d'activité

En parallèle à l'analyse de son chiffre d'affaires sur sept lignes de produits, la direction de France Télécom a identifié des segments opérationnels sur la base de critères tels que le potentiel de croissance, la stratégie d'investissement et la rentabilité propre, et pour lesquels un suivi d'activité et de rentabilité est effectué. Les segments identifiés concernent les "services fixes et divers", les "mobiles en France" et l'"international".

### 11.1 Segment "Services fixes et divers"

Le segment "Services fixes et divers" regroupe les activités historiques en France de France Télécom en tant qu'opérateur de téléphonie fixe et de transmission de données, et de fournisseur de services d'information.

Le tableau qui suit présente les principaux indicateurs opérationnels du segment "Services fixes et divers" pour chacun des deux derniers exercices.

Exercice clos le 31 décembre	1997 (en MF)	1998 (en MF)
Chiffre d'affaires du segment "Services fixes et divers"	139 460	138 311
EBITDA (1)	56 837	53 780
Résultat opérationnel courant (2)	30 064	28 643
Investissements corporels et incorporels	19 988	19 524

(1) EBITDA : résultat opérationnel courant avant amortissements.

(2) résultat opérationnel avant éléments spécifiques et non récurrents.

La diminution du chiffre d'affaires du segment "Services fixes et divers" entre 1997 et 1998 est essentiellement imputable à l'effet en année pleine des baisses de tarifs intervenues en 1997, partiellement compensé par la croissance des prestations avec les autres segments, notamment les ventes de terminaux au segment "Mobiles en France" et l'interconnexion sur le réseau fixe du réseau mobile, ainsi que par l'entrée dans le périmètre de consolidation d'Oda en 1998.

Le recul de l'EBITDA du segment "Services fixes et divers" entre 1998 et 1997 s'explique notamment par le rééquilibrage tarifaire engagé en 1997 ainsi que par la part croissante dans l'activité de France Télécom des services à plus faible marge comme Internet.

Le niveau d'investissements corporels et incorporels reste pratiquement stable entre 1997 et 1998.

### 11.2 Segment "Mobiles en France"

Le segment "Mobiles en France" comprend l'activité de téléphonie mobile GSM en France commercialisée sous la marque Itineris, en tant qu'opérateur et société de commercialisation de services.

Le tableau qui suit présente les principaux indicateurs opérationnels du segment "Mobiles en France" pour chacun des deux derniers exercices.

Exercice clos le 31 décembre	1997 (en MF)	1998 (en MF)
Chiffre d'affaires du segment "Mobiles en France"	11 207	17 516
EBITDA (1)	1 511	4 272
Résultat opérationnel courant (2)	(950)	1 905
Investissements corporels et incorporels	5 512	2 886

(1) EBITDA : résultat opérationnel courant avant amortissements.

(2) résultat opérationnel avant éléments spécifiques et non récurrents.

La croissance du chiffre d'affaires du segment "Mobiles en France" s'explique par l'augmentation du nombre d'abonnés : au total, le nombre d'abonnés Itineris passe de 3,0 millions au 31 décembre 1997 à 5,45 millions au 31 décembre 1998, soit une progression de + 82 %. Par ailleurs, les baisses de prix et le succès de la téléphonie mobile auprès du grand public se traduisent par une baisse du chiffre d'affaires moyen mensuel par abonné en 1998 : 361 francs à fin 1998 contre 459 francs à fin 1997. Cette tendance devrait se poursuivre en 1999, conséquence notamment de la baisse prévisible du tarif des communications du réseau fixe vers le réseau mobile. Le trafic moyen mensuel est quasi stable (142 minutes en 1998 contre 137 en 1997), avec une tendance à la hausse sur les 4 derniers mois de 1998 ; le nombre croissant d'utilisateurs, les offres commerciales de type forfait et le développement des services générant davantage de trafic.

Le segment "Mobiles en France" enregistre une forte amélioration de son EBITDA en 1998 sous l'effet conjugué de la hausse du chiffre d'affaires, liée à la croissance du nombre d'abonnés, et de la maîtrise de l'évolution de l'ensemble des charges opérationnelles. Ce dernier point est particulièrement sensible pour les coûts de réseaux, dont la croissance a été contenue en 1998 grâce aux nouveaux tarifs d'interconnexion et au contrôle des charges de maintenance et de fonctionnement, et pour les frais d'acquisition unitaire des nouveaux abonnés, comptabilisés intégralement dans les charges de la période au cours de laquelle ils sont engagés, et qui diminuent progressivement (environ 20 % entre 1998 et 1997). Par ailleurs, des programmes de fidélisation ont été entrepris en 1998 afin de maîtriser le taux de résiliation (contenu à 24,1 %

en 1998 contre 23,5 % en 1997). Ces actions vont s'intensifier à l'avenir.

Les investissements corporels et incorporels du segment "Mobiles en France" diminuent entre 1998 et 1997 : après avoir installé 3 000 nouveaux sites en 1997, l'année 1998 a vu la fin du programme de couverture du territoire avec 1 600 nouveaux sites ouverts sur l'exercice (97 % de la population couverte). Par ailleurs, des investissements ont été consacrés à l'écoulement du trafic, principalement à Paris. En 1999, le déploiement du réseau bi-bande GSM 900/1800 sur les agglomérations pour absorber la croissance du trafic, le déploiement de la technologie EFR (i.e. une qualité d'écoute proche du téléphone fixe) et le développement de nouveaux services (Internet via le mobile) constitueront les axes principaux d'investissements.

### 11.3 Segment "International"

Le segment "International" regroupe les filiales étrangères ainsi que les filiales françaises, holding de participations étrangères, et les filiales françaises exerçant une activité au travers d'établissements stables à l'étranger.

Le tableau qui suit présente les principaux indicateurs opérationnels du segment "International" pour chacun des deux derniers exercices.

Exercice clos le 31 décembre	1997 (en MF)	1998 (en MF)
Chiffre d'affaires du segment "International"	12 015	15 923
EBITDA (1)	(578)	581
Résultat opérationnel courant (2)	(2 403)	(2 528)
Investissements corporels et incorporels	4 410	8 159

(1) EBITDA : résultat opérationnel courant avant amortissements.

(2) résultat opérationnel avant éléments spécifiques et non récurrents.

La croissance sensible entre 1998 et 1997 des différents agrégats opérationnels du segment "International" traduit principalement les effets conjugués, (i) des entrées dans le périmètre de consolidation des sociétés récemment acquises, en particulier le câblo-opérateur néerlandais Casema BV et les opérateurs de télécommunications sénégalais (Sonatel) et salvadorien (CTE), ainsi que (ii) le fort développement des services de télécommunications mobiles à l'international. Cette tendance devrait se poursuivre en 1999.

Le chiffre d'affaires du segment "International" s'accroît de 3,9 milliards de francs entre 1998 et 1997 : hormis l'incidence des entrées de périmètre (cf. supra), la croissance du chiffre d'affaires reflète essentiellement (i) le doublement du chiffre d'affaires des services de télécommunications mobiles à l'international (hors incidence des sociétés de distribution et de

commercialisation de services néerlandaise et allemande Martin Dawes Telecommunications dont la cession est intervenue en 1998) sous l'effet de la progression soutenue du nombre brut d'abonnés (+ 1,3 million d'abonnés supplémentaires) ainsi que (ii) le développement des activités de l'opérateur ivoirien CI Telcom.

L'amélioration sensible de l'EBITDA du segment "International" est liée, (i) à la prise en compte de l'EBITDA positif des sociétés entrant dans le périmètre de consolidation en 1998 ainsi qu'(ii) à la nette progression de l'EBITDA positif des filiales internationales opérant dans le domaine des mobiles, notamment suite aux performances de Mobilrom en Roumanie et Globtel en Slovaquie. Ces éléments sont néanmoins partiellement compensés par (i) les coûts de démarrage des activités en phase initiale de développement, notamment Dutch Tone (ouverture commerciale du réseau mobile effectuée fin janvier 1999) et Uni-2 (ouverture commerciale des services de téléphonie fixe en décembre 1998) et (ii) les charges de restructuration supportées par Atlas /Global One dans le cadre du plan d'actions adopté par France Télécom et ses partenaires visant à refondre l'organisation de Global One et à améliorer sa productivité. La contribution déficitaire de Atlas/Global One incluse dans le résultat opérationnel courant du Groupe s'élève à 1 674 millions de francs en 1998 contre 1 609 millions de francs en 1997.

La forte progression des investissements corporels et incorporels à l'international est essentiellement imputable à la construction et à l'extension des réseaux mobiles à l'étranger, en particulier aux Pays-Bas (acquisition d'une licence d'opérateur mobile GSM 1800 et déploiement du réseau mobile), au Danemark ainsi qu'en Roumanie.

## 12 Passage à l'an 2000 et à l'euro

### 12.1. Passage à l'an 2000

En 1997, France Télécom a mis en place une démarche visant à évaluer le risque informatique résultant du passage à l'an 2000 et à adapter les systèmes d'information, applications informatiques des réseaux et tous les équipements qui le nécessitent. Dans le cadre de cette démarche, l'inventaire systématique des équipements, logiciels, systèmes ou matériels a été effectué et cela dans tous les domaines : informatique, réseaux, produits et services, télécommunications internes, bâtiments. Les décisions de remplacement ou de mise à niveau sont pour la plupart mises en œuvre. Au 31 décembre 1998, la totalité des applications informatiques concernées ont été adaptées et seront déployées au cours du 1<sup>er</sup> semestre

1999. En ce qui concerne les systèmes intervenant dans les réseaux, les décisions de remplacement ou de modification ont été prises pour 97 % d'entre eux fin 1998. L'adaptation des commutateurs sera réalisée au cours du 1<sup>er</sup> semestre 1999. France Télécom SA estime pouvoir mener à terme le projet "An 2000" avant le 31 décembre 1999.

Le budget de France Télécom SA pour le projet "An 2000" (incluant les systèmes d'information et les réseaux) s'élève à 1 milliard de francs. Au 31 décembre 1998, France Télécom SA a dépensé et comptabilisé une charge d'environ 255 millions de francs au titre de l'évaluation de l'ampleur du projet "An 2000", l'élaboration d'un plan d'action et de son démarrage.

Par ailleurs, France Télécom SA intègre, dans la mesure du possible, les spécificités du passage à l'an 2000 dans les adaptations effectuées sur ses systèmes d'information et ses réseaux dans le cours normal de son activité. Dans la mesure où l'adaptation à l'an 2000 est intégralement prise en compte dans son programme plus général de modernisation des systèmes d'information et des réseaux, les coûts associés ne sont pas inclus dans le budget "An 2000". La finalisation du projet "An 2000" est prévue pour 1999 et est prioritaire sur tout autre projet de modernisation des systèmes, sans entraîner pour autant à ce jour un quelconque retard de ces mêmes projets. En ce qui concerne les filiales de France Télécom SA, le risque du passage à l'an 2000 ne devrait pas produire d'effets matériels sur la situation financière et le résultat des opérations du Groupe. France Télécom SA s'est assurée que chacune de ses filiales a mis en place une démarche spécifique pour le passage à l'an 2000.

La phase de test a commencé en octobre 1998 et se poursuivra jusqu'en septembre 1999. Mi-1999, France Télécom mettra en œuvre des simulations pour vérifier l'adéquation de ses systèmes au passage à l'an 2000. Une attention particulière sera portée sur les processus Commande/Livraison et Service Après-Vente. Une structure d'accompagnement de l'opération sera également mise en place par France Télécom pendant la période de transition, et les centres de supervision des réseaux seront utilisés. Des procédures palliatives sont actuellement à l'étude pour faire face au risque de dysfonctionnement des systèmes d'information et des réseaux (par exemple, accueil des clients, traitement des commandes, traitement des signalisations d'incident). Ces études sont menées par des experts de France Télécom et se poursuivront en 1999 et 2000. Une campagne de communication tant interne qu'externe est prévue afin de sensibiliser le personnel et les clients de France Télécom au passage à l'an 2000.

France Télécom est en relation avec ses principaux partenaires – Global One, Sprint et Deutsche Telekom – afin de définir une politique commune de tests et d'échanger des informations sur les composants des réseaux, les résultats des tests et les mesures correctives mises en œuvre. En ce qui concerne ses principaux fournisseurs, France Télécom a mis en place avec chaque fournisseur des lignes d'accès privilégiées dédiées au problème de l'an 2000 et s'attache à mettre en œuvre un partage des solutions.

Dans le cas où, en dépit des efforts de France Télécom pour maîtriser le passage à l'an 2000, celui-ci ne serait pas satisfaisant, France Télécom estime que ses réseaux resteront opérationnels et que le cœur de son activité ne devrait pas en être significativement affecté. Le coût du projet et la date de fin de réalisation des modifications liées au passage à l'an 2000 sont issus des meilleures estimations mises à disposition par la Direction. Celles-ci ont été établies en fonction de nombreuses hypothèses des événements futurs, incluant la poursuite de la disponibilité de certaines ressources, des projets de modifications des systèmes tiers et d'autres facteurs. Toutefois, aucune garantie ne pouvant être donnée quant à la réalisation de ces estimations, les coûts réels pourraient différer sensiblement de ces prévisions. Les facteurs spécifiques qui pourraient affecter ces estimations comprennent, notamment, la disponibilité et le coût du personnel compétent dans ce domaine, le coût des fournitures nécessaires, la possibilité de localiser et de corriger l'intégralité du code des programmes impliqués ainsi que d'autres incertitudes de même type.

### 12.2 Passage à l'euro

France Télécom a mis en place une organisation de projet spécifique en vue de réaliser son passage à la monnaie unique européenne (euro), et d'en évaluer l'impact tant sur son fonctionnement interne que sur ses relations avec ses clients, ses fournisseurs, son personnel, et d'une manière générale l'ensemble des tiers en relation avec le Groupe. Des scénarios de migration ont été élaborés au sein des différentes Branches, à la fois en termes d'organisation, de communication et de systèmes d'information. Ces scénarios sont entrés en vigueur tout au long de la période transitoire.

Au cours de l'année 1999, France Télécom met progressivement en place une facturation tout en euro pour les grandes entreprises qui en font la demande. En ce qui concerne la clientèle résidentielle et professionnelle, France Télécom pra-

tique le double affichage franc-euro sur le montant TTC de ses produits et services et au bas de ses factures. La facturation en euro est prévue vers la fin de la période transitoire. La comptabilité de France Télécom basculera en euros à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2000. Le passage en euro pour la paie et la gestion du personnel est prévue en janvier 2001.

Au 31 décembre 1997, France Télécom a constitué une provision de 500 millions de francs destinée à couvrir les coûts externes prévisibles identifiés liés au passage à l'euro sur l'ensemble de la période. En 1998, les dépenses couvertes par cette provision s'élèvent à 43 millions de francs.

## 13 Exposition aux conséquences financières des crises asiatique, brésilienne et russe

France Télécom n'est pas exposée de façon significative aux conséquences économiques et financières de ces crises.

## 14 Perspectives d'avenir

En 1999, France Télécom compte poursuivre activement sa stratégie de croissance, en mettant un accent tout particulier sur les secteurs à fort potentiel que sont les mobiles, Internet et l'international, avec pour objectifs de :

- stimuler la croissance globale du marché par la poursuite du développement des nouveaux usages (les mobiles, Internet, la convergence fixe/mobile) et par les options tarifaires ;
- creuser l'écart dans le secteur des mobiles sur le marché français, en confortant la position de leader d'itinéraires. France Télécom prévoit d'atteindre 7,5 millions d'abonnés à la fin de l'année 1999 ;
- consolider les opérations internationales du groupe, essentiellement en Europe, en coordination avec Deutsche Telekom et Global One ;
- affirmer France Télécom comme la "Net Compagnie" française, par une politique marketing axée sur une gamme de produits adaptée à chaque type de client et grâce à la simplification d'utilisation de ses services. Dans ce contexte, France Télécom prévoit d'atteindre plus d'un million d'abonnés à Wanadoo à la fin de l'année 1999.

# Développement important intervenu

depuis le conseil d'administration du 17 mars 1999

Depuis l'établissement du rapport de gestion et l'arrêté des comptes consolidés par le conseil d'administration le 17 mars 1999, Deutsche Telekom a annoncé, le 18 avril 1999, son projet de fusion avec Telecom Italia.

Suite à cette annonce, France Télécom a fait connaître la position suivante :

- Le projet de prise de fusion de Deutsche Telekom avec Telecom Italia, réalisé sans la moindre concertation préalable avec France Télécom, est une violation explicite des accords entre France Télécom et Deutsche Telekom.

France Télécom entreprend toutes les démarches nécessaires pour défendre ses droits et protéger les intérêts de ses actionnaires et étudie les actions en dédommagement qui pourraient être engagées.

- L'axe de développement stratégique de France Télécom à l'international n'est pas affecté par cette annonce et reste l'un de ses atouts majeurs.

Présente et active dans près de 50 pays, France Télécom a bâti une croissance internationale rapide qui lui a permis de multiplier par cinq son chiffre d'affaires à l'international en trois ans et entend poursuivre son développement hors de France.

France Télécom a l'intention d'être présente dans l'ensemble des pays européens en cherchant à devenir, dans chaque pays, un opérateur alternatif en partenariat avec des acteurs locaux, avec pour objectif de proposer des services convergents de téléphonie fixe, mobile et d'Internet.

- Global One est une entreprise distincte de ses maisons mères (France Télécom, Sprint et Deutsche Telekom) qui a ses propres équipes dans 65 pays, son propre réseau et ses propres clients. Son activité quotidienne est distincte de celles de ses actionnaires et les services aux clients se poursuivent normalement.

# Comptes de résultat consolidés

(montants en millions, exceptées les données relatives aux actions)

	Note	1998 (EUR)	1998 (FRF)	1997 retraité Note 2 (FRF)	1996 retraité Note 2 (FRF)
<b>Exercice clos le 31 décembre</b>					
Chiffre d'affaires	6	24 648	161 678	153 624	150 057
Coût des services et produits vendus		(12 896)	(84 594)	(83 092)	(81 284)
<b>Marge brute</b>		<b>11 752</b>	<b>77 084</b>	<b>70 532</b>	<b>68 773</b>
Frais commerciaux et administratifs		(6 711)	(44 020)	(38 481)	(33 097)
Frais de recherche et développement		(769)	(5 044)	(5 340)	(5 381)
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>4 272</b>	<b>28 020</b>	<b>26 711</b>	<b>30 295</b>
Éléments spécifiques et non récurrents, nets	7	(379)	(2 483)	(1 422)	(18 946)
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>3 893</b>	<b>25 537</b>	<b>25 289</b>	<b>11 349</b>
Charges financières		(1 316)	(8 634)	(7 046)	(6 023)
Produits financiers		147	962	808	681
Gains (pertes) de change, nets		(24)	(154)	(38)	396
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	13	189	1 243	162	646
Autres produits (charges) non opérationnels, nets	5 - 14	860	5 641	1 699	(970)
<b>Résultat avant impôt, participation, intérêts minoritaires et avant effet cumulé des changements de méthodes comptables</b>		<b>3 749</b>	<b>24 595</b>	<b>20 874</b>	<b>6 079</b>
Impôt sur les sociétés	10	(1 439)	(9 436)	(6 000)	(4 602)
Participation des salariés	1	(144)	(946)	(994)	-
<b>Résultat avant intérêts minoritaires et effet cumulé des changements de méthodes comptables</b>		<b>2 167</b>	<b>14 213</b>	<b>13 880</b>	<b>1 477</b>
Intérêts minoritaires	18	133	872	983	510
<b>Résultat net avant effet cumulé des changements de méthodes comptables</b>		<b>2 300</b>	<b>15 085</b>	<b>14 863</b>	<b>1 987</b>
Effet cumulé des changements de méthodes comptables	2	-	-	-	120
<b>Résultat net consolidé part du Groupe</b>		<b>2 300</b>	<b>15 085</b>	<b>14 863</b>	<b>2 107</b>
<b>Résultats par action</b>					
Résultat net de base par action avant effet cumulé des changements de méthodes comptables		2,30	15,06	14,86	1,99
Effet cumulé au 1 <sup>er</sup> janvier des changements de méthodes comptables		-	-	-	0,12
Résultat net de base part du Groupe		2,30	15,06	14,86	2,11
Résultat net dilué part du Groupe		2,29	15,05	14,86	2,11

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

# Bilans consolidés

Actif		(montants en millions)			
	Note	1998 (EUR)	1998 (FRF)	1997 (FRF)	1996 (FRF)
<b>Au 31 décembre</b>					
Immobilisations incorporelles nettes	11	1 518	9 955	4 510	3 824
Immobilisations corporelles nettes	12	26 577	174 335	170 817	170 732
Titres mis en équivalence	13	956	6 268	5 074	4 036
Titres de participation	14	3 738	24 522	17 833	16 422
Autres actifs à long terme		471	3 092	6 071	2 310
Impôts différés à long terme nets	10	2 375	15 580	15 999	15 432
<b>Total de l'actif immobilisé</b>		<b>35 635</b>	<b>233 752</b>	<b>220 304</b>	<b>212 756</b>
Stocks		420	2 752	2 477	2 601
Créances clients nettes de provisions (7 020 en 1998, 6 142 en 1997 et 5 904 en 1996)	9	5 688	37 316	35 540	36 760
Impôts différés à court terme nets	10	551	3 613	3 862	2 253
Autres créances et charges constatées d'avance		1 785	11 710	13 947	6 352
Valeurs mobilières de placement		37	242	1 297	773
Disponibilités		2 042	13 392	2 720	3 207
<b>Total de l'actif circulant</b>		<b>10 523</b>	<b>69 025</b>	<b>59 843</b>	<b>51 946</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>46 158</b>	<b>302 777</b>	<b>280 147</b>	<b>264 702</b>

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

Passif		(montants en millions)			
	Note	1998 (EUR)	1998 (FRF)	1997 (FRF)	1996 (FRF)
<b>Au 31 décembre</b>					
Capital social de 1 024 614 561 actions au nominal de 25 francs appelé et versé au 31 décembre 1998		3 905	25 615	25 000	25 000
Prime d'émission		6 629	43 485	34 500	34 500
Réserves		4 172	27 371	19 010	21 399
Résultat net part du Groupe		2 300	15 085	14 863	2 107
Acompte sur affectation du résultat		–	–	–	(4 500)
Réserve de conversion		(15)	(100)	338	(13)
<b>Capitaux propres</b>	19	<b>16 991</b>	<b>111 456</b>	<b>93 711</b>	<b>78 493</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>	18	<b>779</b>	<b>5 109</b>	<b>1 186</b>	<b>1 016</b>
Dettes financières à long et moyen terme	15	12 080	79 240	59 213	60 246
Autres dettes à long terme	17	4 027	26 416	24 802	26 033
<b>Total des dettes à long terme</b>		<b>16 107</b>	<b>105 656</b>	<b>84 015</b>	<b>86 279</b>
Part à moins d'un an des dettes financières à long et moyen terme	15	1 764	11 569	14 983	6 684
Découverts bancaires et autres emprunts à court terme	15	1 302	8 538	30 813	6 190
Contribution exceptionnelle due à l'État français	2	–	–	–	37 500
Dettes fournisseurs		4 085	26 798	26 914	20 961
Charges à payer et autres provisions à court terme		3 480	22 828	21 335	19 810
Autres dettes		557	3 651	2 770	3 999
Impôts différés	10	133	875	537	242
Produits constatés d'avance		960	6 297	3 883	3 528
<b>Total des dettes à court terme</b>		<b>12 281</b>	<b>80 556</b>	<b>101 235</b>	<b>98 914</b>
<b>Total du passif</b>		<b>46 158</b>	<b>302 777</b>	<b>280 147</b>	<b>264 702</b>

# Tableaux des flux de trésorerie consolidés

(montants en millions)

Exercice clos le 31 décembre	Note	1998 (EUR)	1998 (FRF)	1997 (FRF)	1996 (FRF)
<b>OPÉRATIONS D'EXPLOITATION</b>					
Résultat net consolidé part du Groupe		2 300	15 085	14 863	2 107
<b>Éléments non monétaires sans incidence sur la trésorerie</b>					
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		4 666	30 608	31 063	32 662
Moins-values (plus-values) sur cessions d'actifs		(657)	(4 307)	1 617	2 136
Dépréciations exceptionnelles des actifs immobilisés		–	–	–	34 600
Provision pour pensions de retraite des fonctionnaires		–	–	–	(17 500)
Variation des autres provisions		544	3 565	(2 848)	1 603
Résultats non distribués des sociétés mises en équivalence	13	(182)	(1 193)	(119)	(567)
Impôts différés	10	177	1 164	(1 887)	(8 444)
Intérêts minoritaires	18	(133)	(872)	(983)	(510)
Autres éléments		138	902	(452)	419
<b>Capacité d'autofinancement</b>		<b>6 853</b>	<b>44 952</b>	<b>41 254</b>	<b>46 506</b>
Diminution (augmentation) des stocks		(20)	(134)	167	774
Diminution (augmentation) des créances clients		(217)	(1 417)	920	2 988
Diminution (augmentation) des autres créances		562	3 684	(6 252)	325
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs		(7)	(49)	5 330	(154)
Augmentation (diminution) des autres dettes		(39)	(252)	(471)	5 222
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>		<b>279</b>	<b>1 832</b>	<b>(306)</b>	<b>9 155</b>
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>		<b>7 132</b>	<b>46 784</b>	<b>40 948</b>	<b>55 661</b>
<b>OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT</b>					
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		(4 660)	(30 569)	(29 910)	(26 202)
Acquisitions de titres de participation et de filiales, nettes de la trésorerie acquise	5	(1 906)	(12 504)	(5 055)	(10 547)
Investissements dans les sociétés mises en équivalence	13	(151)	(992)	(705)	(192)
Avance de trésorerie à FT1CI	5	421	2 760	(2 760)	–
Produits des cessions de titres de participation et de filiales, nets de la trésorerie cédée	5	1 055	6 918	2 017	513
Produits de cessions d'actifs corporels et incorporels		163	1 076	378	336
Diminution (augmentation) des valeurs mobilières et autres actifs à long terme		59	391	755	(626)
<b>Flux de trésorerie affectés aux investissements</b>		<b>(5 019)</b>	<b>(32 920)</b>	<b>(35 280)</b>	<b>(36 718)</b>

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

(montants en millions)

Exercice clos le 31 décembre	Note	1998 (EUR)	1998 (FRF)	1997 (FRF)	1996 (FRF)
<b>OPÉRATIONS DE FINANCEMENT</b>					
Émission d'emprunts à long terme		5 530	36 277	13 357	2 531
Remboursement d'emprunts à long terme		(3 506)	(22 992)	(9 250)	(8 843)
Augmentation (diminution) des découverts bancaires et des emprunts à court terme		(3 372)	(22 120)	26 540	(8 011)
Paiement de la contribution exceptionnelle à l'État français	2	–	–	(37 500)	–
Augmentation de capital	19	1 464	9 600	–	–
Contributions des actionnaires minoritaires		414	2 714	554	687
Dividendes versés aux actionnaires minoritaires		(8)	(54)	(29)	(8)
Dividendes payés et prélèvements sur le résultat		(991)	(6 500)	–	(4 500)
<b>Flux de trésorerie affectés aux opérations de financement</b>		<b>(469)</b>	<b>(3 075)</b>	<b>(6 328)</b>	<b>(18 144)</b>
Variation nette des disponibilités		1 644	10 789	(660)	799
Incidence des variations des taux de change sur les disponibilités		(17)	(117)	173	(9)
Disponibilités à l'ouverture		415	2 720	3 207	2 417
<b>Disponibilités à la clôture</b>		<b>2 042</b>	<b>13 392</b>	<b>2 720</b>	<b>3 207</b>
<b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b>					
FLUX DE TRÉSORERIE CONCERNANT LE PAIEMENT DES :					
• Intérêts		1 159	7 604	6 069	6 329
• Impôts sur les sociétés		946	6 204	14 088	8 290

# Tableau des variations des capitaux propres consolidés

(montants en millions de francs, excepté les données relatives aux actions)

	Nombre d'actions	Capital	Prime d'émission	Fonds propres initiaux	Réserves	Réserve de conversion	Total
<b>SOLDE AU 1<sup>er</sup> JANVIER 1996</b>	-	-	-	115 166	21 359	(196)	136 329
Résultat de l'exercice 1996					2 107		2 107
Variation de change						183	183
Prélèvement sur le résultat 1996					(4 500)		(4 500)
<i>Changement de statut de France Télécom (Note 19)</i>							
- contribution exceptionnelle due à l'État français				(27 329)	(10 171)		(37 500)
- plan de congés de fin de carrière (net)				(24 737)	8 251		(16 486)
- transfert d'actifs vers l'État français				(1 100)	3		(1 097)
<i>Création du capital (Note 19)</i>							
	1 000 000 000	25 000	34 500	(62 000)	2 500		0
<i>Effet cumulé des changements de méthodes comptable (net) (Note 3)</i>							
					(543)		(543)
<b>SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 1996</b>	<b>1 000 000 000</b>	<b>25 000</b>	<b>34 500</b>	<b>-</b>	<b>19 006</b>	<b>(13)</b>	<b>78 493</b>
Résultat de l'exercice 1997					14 863		14 863
Variation de change					4	351	355
<b>SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 1997</b>	<b>1 000 000 000</b>	<b>25 000</b>	<b>34 500</b>	<b>-</b>	<b>33 873</b>	<b>338</b>	<b>93 711</b>
Résultat de l'exercice 1998					15 085		15 085
Augmentation de capital (Note 19)	24 614 561	615	8 985				9 600
Distribution de dividendes					(6 500)		(6 500)
Variation de change					(2)	(438)	(440)
<b>SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 1998</b>	<b>1 024 614 561</b>	<b>25 615</b>	<b>43 485</b>	<b>-</b>	<b>42 456</b>	<b>(100)</b>	<b>111 456</b>
<b>SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 1998 (en millions d'euros)</b>	<b>1 024 614 561</b>	<b>3 905</b>	<b>6 629</b>	<b>-</b>	<b>6 472</b>	<b>(15)</b>	<b>16 991</b>

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.



# Annexe des comptes consolidés

## 1 Description de l'activité et du statut

### Description de l'activité

France Télécom et ses filiales (ci-après dénommés "France Télécom") offrent une gamme complète de services de télécommunications aux particuliers, aux clients professionnels et aux grandes entreprises, en France et à l'étranger. Ses principales activités comprennent la fourniture de services de téléphonie publique vocale (incluant les lignes analogiques et numériques), les liaisons louées et services de transmission de données, les services et produits de télécommunication mobile, les ventes et locations d'équipements, la télédiffusion et les services d'information. France Télécom intervient sur un secteur d'activité unique, celui des services de télécommunications et réalise plus de 90 % de son chiffre d'affaires en France. Par ailleurs, France Télécom a identifié des segments opérationnels pour lesquels des informations sont présentées en note 24.

Dans le contexte des comptes consolidés présentés ci-après, les termes "France Télécom" désignent :

- pour la période antérieure au 31 décembre 1996, l'exploitant public créé par la loi du 2 juillet 1990 ;
- à compter du 31 décembre 1996, la société par actions résultant de la transformation de l'exploitant public par la loi n° 96-660 du 26 juillet 1996 relative à l'entreprise nationale France Télécom.

### Réglementation et statut de la société

France Télécom a exercé son activité en tant qu'exploitant public sous la tutelle de l'État du 1<sup>er</sup> janvier 1991 au 30 décembre 1996.

Conformément à la loi relative à l'entreprise nationale France Télécom, France Télécom est dotée, depuis le 31 décembre 1996, du statut de société anonyme soumise à l'ensemble des règles de droit commun applicables aux sociétés et à certaines obligations liées à son statut de société anonyme détenue majoritairement par l'État avec des obligations de service public. Le changement de statut de France Télécom prévu par la loi précitée comporte diverses dispositions relatives au personnel. Les personnels qui ont le statut de fonctionnaire conservent ce statut et les garanties qui y sont attachées.

Le paiement des retraites des agents fonctionnaires est assuré par l'État français. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1997, France Télécom est redevable envers l'État français d'une contribution libératoire de ses engagements de retraite, calculée sur la base des rémunérations versées et d'un taux fixé par décret. France

Télécom a également versé une contribution exceptionnelle à l'État français relative au régime de retraite des agents fonctionnaires en 1997. France Télécom est autorisée à proposer à ses employés remplissant certaines conditions des congés de fin de carrière.

De plus, en accord avec les Directives de l'Union Européenne, la loi française n° 96-659 du 26 juillet 1996 (la "LRT") a réformé en profondeur l'environnement réglementaire des télécommunications françaises et a établi le cadre d'une dérégulation complète du secteur, y compris la fin du monopole de France Télécom au 1<sup>er</sup> janvier 1998 sur les services de téléphonie fixe. La LRT a également obligé France Télécom à assurer certaines obligations de service public, dont le service universel.

### Ouverture et évolution du capital

Les actions de France Télécom ont été admises le 20 octobre 1997 au premier marché, règlement mensuel, de la Bourse de Paris ainsi qu'au New York Stock Exchange (NYSE) sous forme d'"American Depository Shares" (ADS). Le 12 novembre 1997, le titre France Télécom a intégré l'indice CAC 40 de la Bourse de Paris à hauteur de 100 % de son capital.

La loi relative à l'entreprise nationale France Télécom prévoit notamment que l'État français restera majoritaire dans le capital.

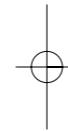
Au second semestre 1998, l'État français a procédé à une nouvelle mise sur le marché d'actions France Télécom. France Télécom a procédé de manière concomitante à (i) une augmentation de capital consécutive à l'attribution gratuite de bons de souscription d'actions (note 19), (ii) à l'émission d'obligations convertibles en actions France Télécom (note 19), et (iii) à la mise en place de participations croisées avec Deutsche Telekom.

Au terme de ces opérations, le capital de France Télécom se répartit au 31 décembre 1998, avant exercice des obligations convertibles, entre l'État pour 63,6 % (75 % au 31 décembre 1997), les investisseurs privés pour 31,2 % (22,5 % au 31 décembre 1997), le personnel de France Télécom en activité ou retraité pour 3,2 % (2,5 % au 31 décembre 1997) et Deutsche Telekom pour 2 %.

Conformément à la législation en vigueur, 10 % des actions offertes par l'État en 1997 et 1998 ont été réservées aux salariés et retraités de France Télécom, qui ont pu les acquérir à des conditions préférentielles.

### Prélèvement sur le résultat

France Télécom versait à l'État français, jusqu'en 1996, un montant prélevé sur le résultat et approuvé par le Conseil d'Administration.



## Participation des salariés

France Télécom est assujettie depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1997 au régime légal de la participation des salariés aux fruits de l'expansion, mis en application sous la forme d'un accord de Groupe, signé le 19 novembre 1997 avec les partenaires sociaux.

## 2 Comparabilité des comptes

### Changement de présentation

France Télécom a modifié en 1998 la présentation des opérations relatives aux communications des abonnés du réseau de téléphonie fixe à destination des réseaux de téléphonie mobile et de services de radiomessagerie d'opérateurs tiers, pour lesquelles la tarification de la communication facturée à l'abonné est fixée par les opérateurs tiers. Les produits de ces communications revenant aux opérateurs tiers sont désormais exclus du chiffre d'affaires, dans lequel ne subsiste que la rémunération perçue au titre de l'utilisation par les opérateurs tiers du réseau France Télécom et de celle de prestations de facturation et de recouvrement.

Dans le contexte de l'ouverture du marché de la téléphonie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1998, cette modification de présentation est motivée par la recherche d'une meilleure traduction des revenus générés par différentes activités (boucle locale, longue distance, international, mobile, radiomessagerie).

Afin de les rendre comparables à celles de l'exercice 1998, les données des exercices 1997 et 1996 ont été retraitées. Les reclassements qui en résultent ont pour effet de réduire le chiffre d'affaires et, corrélativement, le coût des services et produits vendus d'un montant de 3 107 millions de francs en 1997 et 1 202 millions de francs en 1996.

Par ailleurs, pour assurer une présentation comptable homogène des opérations liées au changement de statut, France Télécom a inscrit au 31 décembre 1998 sous la rubrique "Éléments spécifiques et non récurrents, nets" (note 7) la charge relative à la révision des hypothèses actuarielles du plan de congés de fin de carrière, dont le montant d'origine avait été prélevé sur les capitaux propres en 1996. La charge constatée à ce titre en 1997, d'un montant de 350 millions de francs, avait été imputée dans la rubrique "coût des services et produits vendus" et dans les autres destinations opérationnelles. Cette charge a été reclassée en "Éléments spécifiques et non récurrents, nets" dans la présentation comparative des comptes de l'exercice 1997.

## Changements de méthodes comptables

France Télécom a modifié en 1996 ses méthodes comptables relatives aux opérations en devises et aux contrats de swaps de devises, aux frais de développement et aux avantages sociaux accordés aux retraités autres que les pensions. L'effet cumulé de ces changements de méthodes comptables au 1<sup>er</sup> janvier 1996 s'est traduit par une augmentation du résultat net de 120 millions de francs après une charge d'impôt différé de 72 millions de francs, et une diminution des réserves de 543 millions de francs nette d'un actif d'impôt différé de 275 millions de francs (note 3).

## Incidences du changement de statut et de la Loi sur la Réglementation des Télécommunications

La loi relative à l'entreprise nationale France Télécom et la LRT comportent certaines mesures qui ont eu un effet direct sur les états financiers consolidés de France Télécom :

- le transfert à l'État français, à titre gratuit, des biens, droits et obligations de l'opérateur de service public dans le cadre de ses obligations au titre de l'Enseignement Supérieur des Télécommunications ;
- le paiement à l'État français d'une contribution exceptionnelle de 37,5 milliards de francs liée aux retraites futures des agents fonctionnaires ;
- l'introduction d'un dispositif de congés de fin de carrière pour les salariés âgés de 55 ans ou plus et justifiant de 25 années d'ancienneté.

Conformément aux dispositions de la loi précitée et de son décret d'application, les charges exceptionnelles résultant des mesures décrites ci-dessus ont été comptabilisées par imputation sur les capitaux propres d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 1996.

L'incidence du changement de statut sur les capitaux propres de France Télécom est décrit dans le tableau de variation des capitaux propres ainsi que dans la note 19 "Capitaux propres". De plus, la promulgation en 1996 de la LRT et de la loi relative à l'entreprise nationale France Télécom qui ont modifié le statut de France Télécom, la réglementation des télécommunications et qui ont changé le statut légal des actifs précédemment classés dans le domaine public, de même que le changement rapide des technologies et la baisse généralisée des prix du marché immobilier, ont conduit France Télécom à réexaminer la valeur d'inventaire de ses actifs immobilisés au 31 décembre 1996 et à enregistrer des dépréciations exceptionnelles. La méthodologie appliquée pour la révision des valeurs des actifs est détaillée en note 7.

Les conséquences comptables de ces mesures affectent la comparabilité des comptes des exercices clos les 31 décembre 1998 et 1997 par rapport à ceux de l'exercice 1996, notamment sur les points suivants :

- dépréciation des immobilisations corporelles (note 7),
- congés de fin de carrière (note 17),
- provision au titre des pensions de retraite des fonctionnaires (note 8),
- participation des salariés (note 1).

## 3 Méthodes comptables

Les comptes consolidés de France Télécom sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France.

### Présentation des états financiers

Le format des états financiers adopté par France Télécom depuis 1996 a pour objectif de répondre aux attentes des investisseurs internationaux. Afin de faciliter l'analyse des éléments financiers de l'exercice 1998 et de les rendre comparables aux données boursières publiées en euros depuis le 4 janvier 1999, le bilan, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie ont été convertis en euros sur la base de la parité officielle arrêtée le 31 décembre 1998, soit 6,55957 francs pour 1 euro.

• Au compte de résultat, les charges opérationnelles sont présentées selon trois destinations ("coût des services et produits vendus", "frais commerciaux et administratifs" et "frais de recherche & développement"). La ventilation des charges opérationnelles est réalisée en fonction du domaine d'utilisation des charges par le Groupe, y compris les amortissements et provisions relatifs aux postes d'actifs associés et certains produits et charges exceptionnels, comme les résultats de cession et les dépréciations d'actifs corporels et incorporels. Les éléments spécifiques, et non récurrents, notamment les produits et charges liés au changement de statut et à l'évolution du capital de France Télécom, sont regroupés sous la rubrique "Éléments spécifiques et non récurrents, nets" du résultat opérationnel.

L'incidence de l'actualisation financière de l'engagement relatif aux congés de fin de carrière est enregistrée sous la rubrique "charges financières".

Les "autres produits (charges) non opérationnels, nets" comprennent principalement les résultats de cession des titres de

participation et la variation des provisions sur titres de participation et valeurs mobilières de placement, ainsi que les dividendes reçus.

La charge résultant du régime légal de participation des salariés aux fruits de l'expansion est inscrite sur une ligne spécifique du compte de résultat, après le résultat opérationnel.

Les événements et opérations de nature à la fois inhabituelle et de survenance rare sont présentés, s'il en existe de significatifs, sous la ligne "Éléments extraordinaires, nets".

• Le bilan présente les actifs et les dettes en fonction de leur degré de liquidité ou d'exigibilité croissante et distingue les éléments à court terme, dont l'échéance est inférieure à un an, des éléments à long terme.

• Le tableau des flux de trésorerie présente la variation de la trésorerie hors découverts bancaires et hors valeurs mobilières de placement à échéance de plus de trois mois à l'acquisition, dont les variations sont respectivement incluses dans les activités de financement et d'investissement.

Par ailleurs, les charges financières sont rattachées aux opérations d'exploitation plutôt qu'aux opérations de financement.

### Principes de consolidation

Les filiales significatives sur lesquelles France Télécom exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode d'intégration globale.

Les comptes des sociétés dans lesquelles France Télécom exerce un contrôle conjoint avec un nombre limité d'autres actionnaires sont consolidés selon la méthode de l'intégration proportionnelle. Les opérations et soldes intra-groupe sont éliminés.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées selon la méthode de mise en équivalence.

### Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les comptes des filiales étrangères exprimés en devise locale, à l'exception de celles exerçant leur activité dans des économies à très forte inflation, sont convertis en francs de la façon suivante :

- les actifs et les passifs sont convertis au taux de clôture ;
- le compte de résultat est converti au taux moyen de l'année ;
- les écarts de conversion résultant de l'application de ces différents taux figurent dans un poste spécifique des capitaux

propres. Les écarts de conversion relatifs aux comptes des filiales implantées dans les pays membres de la zone euro ont été figés sur la base des parités officielles arrêtées le 31 décembre 1998. Ces écarts ne sont pas significatifs.

Les états financiers des filiales exerçant leur activité dans des économies à très forte inflation sont retranscrits en francs français ou en US dollars de la façon suivante :

- les éléments monétaires du bilan sont convertis au taux de clôture ;
- les éléments non monétaires sont convertis au taux historique ;
- le compte de résultat est converti au taux moyen de l'année, à l'exception des dotations et reprises d'amortissements et provisions, qui sont converties au taux historique ;
- les écarts de conversion résultant de l'application de ces différents taux figurent en résultat de change au compte de résultat.

Les comptes des filiales qui ont été retranscrits en US dollars sont ensuite convertis en francs français selon la méthode décrite ci-dessus, applicable à l'ensemble des filiales étrangères du Groupe.

### Opérations en devises

Les soldes monétaires libellés en devises sont convertis en fin d'exercice au taux de clôture à l'exception de ceux couverts par des contrats de swaps de devises.

Les pertes et gains de change latents sur soldes monétaires en devises, à l'exception de ceux couverts par des contrats de swaps de devises, sont constatés en résultat de la période.

### Comptabilisation des produits

Les produits sont comptabilisés lorsqu'ils sont réalisés. Les communications téléphoniques sont enregistrées en produits lorsque la prestation de service est rendue. Les abonnements, la location et l'entretien des terminaux, de même que les frais de mise en service et de mise à disposition des liaisons, sont constatés en produits linéairement sur la durée du contrat ou lorsque la prestation de service est rendue. Le produit des ventes de terminaux est constaté lors de la livraison au client ou le cas échéant, lors de l'activation de la ligne.

### Recherche et développement

Les frais de recherche sont comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont supportés.

### Frais de publicité

Les frais de publicité sont intégralement comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Ils se sont élevés à 3 707 millions de francs en 1998, 2 579 millions de francs en 1997 et 1 730 millions de francs en 1996.

### Résultats par action

Deux types de résultat par action sont présentés : le résultat de base et le résultat dilué. Le nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat dilué tient compte de la conversion en actions ordinaires des instruments dilutifs en circulation à la clôture de l'exercice. Le résultat dilué est calculé à partir du résultat net part du Groupe corrigé du coût financier des instruments dilutifs et de leur incidence sur la participation des salariés, nets de l'effet d'impôt correspondant.

### Disponibilités

Les disponibilités sont constituées par les liquidités immédiatement disponibles et par les placements à court terme dont l'échéance est généralement de trois mois ou moins à la date d'acquisition, et qui sont évalués au coût historique qui est proche de leur valeur de réalisation.

### Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles font, lorsque nécessaire, l'objet d'une provision, calculée pour chaque ligne de titres d'une même nature, afin de ramener leur valeur au cours de Bourse moyen du dernier mois, ou à leur valeur de négociation probable pour les titres non cotés.

### Risque de crédit lié aux clients

Des provisions sont constituées sur la base d'une évaluation du risque de non recouvrement des créances. Les provisions sont fondées sur une appréciation individuelle ou statistique de ce risque de non recouvrement.

### Stocks

Les stocks sont valorisés au plus bas de leur coût d'entrée et de leur valeur nette probable de réalisation. Le coût d'entrée correspond au coût d'acquisition ou au coût de production, qui est généralement déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré.

### Coût d'acquisition des clients "Mobiles"

France Télécom enregistre en charges de l'exercice au cours duquel ils sont supportés les coûts d'acquisition des nouveaux abonnés de téléphonie mobile. Ces coûts comprennent les commissions et rabais versés aux distributeurs ainsi que les frais publicitaires.

### Frais de démarrage

Les coûts liés à la mise en place de nouveaux réseaux de télécommunications sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont supportés. Ces coûts comprennent les coûts techniques, administratifs et de commercialisation engagés entre la date de mise en service des nouveaux équipements du réseau et la date de mise en service opérationnel du réseau et concernent principalement les nouveaux réseaux exploités par France Télécom hors de France.

### Écarts d'acquisition, fonds de commerce et autres immobilisations incorporelles

Les écarts de première consolidation représentent la différence entre le coût d'acquisition des titres et la part des capitaux propres retraités à la date d'acquisition. Les écarts sont analysés pour déterminer leur affectation aux éléments identifiables de l'actif et du passif. L'écart d'acquisition résiduel est amorti linéairement sur la période pendant laquelle il trouve sa contrepartie dans les avantages constatés, soit une durée comprise entre 5 et 20 ans.

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les licences, les brevets et les droits d'utilisation des câbles sous-marins. Elles sont comptabilisées au coût historique d'acquisition et amorties linéairement sur leur durée de vie estimée, soit 3 à 15 ans. Les licences d'exploitation de réseaux sont amorties à partir de la date de commercialisation des services.

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations transférées par l'État français au 1<sup>er</sup> janvier 1991, lors de la création de France Télécom en tant qu'exploitant public, ont été inscrites pour une valeur nette figurant dans le bilan d'ouverture approuvé par arrêté du Ministre des Postes et Télécommunications et du Ministre de l'Économie et des Finances.

Les immobilisations acquises postérieurement sont enregistrées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production, sans capitalisation des frais financiers intercalaires encourus pendant la période de production.

Les dépenses de réparation et de maintenance sont enregistrées dans les charges de l'exercice au cours duquel elles sont supportées, sauf dans le cas où elles contribuent à augmenter la productivité ou la durée de vie de l'immobilisation.

Les biens financés par un contrat de location qui transfère à France Télécom les risques et avantages liés à la propriété sont comptabilisés dans les immobilisations avec inscription en contrepartie d'une dette financière. Parallèlement, les biens dont les risques et avantages liés à la propriété économique sont transférés par France Télécom à des tiers par un contrat de location sont considérés comme ayant fait l'objet d'une cession.

L'amortissement des immobilisations est calculé selon le mode linéaire en fonction des durées de vie économiques suivantes :

Bâtiments	30 ans
Commutation	10 ans
Équipements de transmission	9 ans
Lignes	15 ans
Génie civil	20 ans
Autres équipements du réseau	5 à 9 ans
Véhicules	5 à 14 ans
Matériel informatique et terminaux	4 à 5 ans
Logiciels	3 à 4 ans

### Subventions d'investissement

France Télécom perçoit des subventions d'investissement non remboursables sous la forme de financements de travaux directs ou indirects par des tiers, principalement des collectivités territoriales. Les subventions sont comptabilisées en réduction du coût des immobilisations financées et, en conséquence, elles sont constatées en résultat en fonction de la durée de vie économique estimée des biens correspondants.

### Dépréciation des actifs immobilisés

Les actifs immobilisés, incorporels et corporels, font l'objet de dépréciation lorsque, du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de l'exercice, leur valeur économique apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable.

- Pour les actifs destinés à être conservés et utilisés, la nécessité de constituer une provision est notamment appréciée par groupes d'actifs par référence à la valeur des flux de trésorerie futurs non actualisés attendus de ces actifs, dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation

prévisionnelles retenues par la Direction de France Télécom. En raison d'incertitudes spécifiques au secteur des télécommunications, en particulier les effets de la déréglementation du secteur instaurée en France à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1998, il est possible que les hypothèses et conditions varient au cours des exercices ultérieurs et modifient, par conséquent, les prévisions de cash flows futurs attendus.

Lorsqu'une dépréciation apparaît nécessaire pour ces actifs, le montant comptabilisé est égal à l'écart entre la valeur nette comptable et la juste valeur. La juste valeur est déterminée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés ou par référence, soit aux coûts de remplacement vétusté déduite, soit aux coûts des technologies alternatives, soit aux transactions récentes sur des activités comparables, soit aux prix de marché (immobilier).

- Les actifs destinés à être cédés sont dépréciés lorsque leur valeur de marché, diminuée des frais de vente, est inférieure à la valeur nette comptable.

Les dépréciations constatées sont considérées comme irréversibles.

### Immobilisations financières

Les titres de participation sont inscrits à leur coût historique d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constatée si cette valeur est supérieure à la valeur d'utilité, fondée sur l'appréciation par la Direction de France Télécom de la nature spécifique de chaque participation.

### Impôts différés

France Télécom constate les impôts différés résultant des décalages temporaires entre les bases comptables et les bases fiscales, ainsi que ceux résultant des reports déficitaires. Des provisions pour dépréciation des impôts différés actifs sont constatées en fonction de la probabilité de récupération de ces impôts.

France Télécom utilise la méthode du report variable, selon laquelle les impôts différés sont calculés en appliquant les taux d'imposition votés à la date de clôture de l'exercice.

### Coûts d'émission des emprunts

Les frais d'émission d'emprunts obligataires sont enregistrés dans les charges financières de l'exercice d'émission des emprunts. Les primes de remboursement des obligations sont comptabilisées en charges financières sur la durée de l'emprunt concerné.

### Coûts d'augmentation de capital

Les frais d'augmentation de capital sont enregistrés dans les charges de l'exercice d'émission.

### Instruments financiers dérivés

France Télécom gère les risques de marché liés aux variations des taux d'intérêt et des cours de change en utilisant des instruments financiers dérivés, notamment des swaps de taux d'intérêt, des contrats de caps et de floors, des contrats de change à terme, des swaps de devises et des options de change. France Télécom ne réalise pas d'opérations spéculatives sur les instruments financiers dérivés.

Les produits et charges résultant de l'utilisation de ces instruments sont constatés en résultat de manière symétrique à l'enregistrement des charges et produits des opérations couvertes :

- les différentiels d'intérêts à recevoir ou à payer résultant des opérations de swaps, caps et floors de couverture ainsi que les primes et soultes liées à ces opérations, sont constatés en résultat sur la durée de vie des contrats comme un ajustement de la charge d'intérêt ;
- les écarts initiaux entre le taux à terme négocié et le fixing du jour sur les contrats de change à terme et les swaps de devises considérés comme étant des opérations de couverture sont enregistrés en résultat sur la durée de vie du contrat comme un ajustement de la charge d'intérêt. Les gains et pertes de change ultérieurs engendrés par ces contrats, dus à des variations de cours de change, sont enregistrés comme des corrections du résultat de change résultant de l'élément couvert ;
- les gains et pertes résultant des contrats affectés à la couverture des engagements fermes ou transactions futures identifiables sont différés et pris en compte dans la valorisation de la transaction concernée lors de sa réalisation.

Les instruments financiers dérivés n'entrant pas dans le cadre des opérations de couverture sont enregistrés à la valeur de marché à la clôture dans les autres actifs et passifs à court terme et les résultats de ces réévaluations sont enregistrés dans les charges financières de l'exercice.

### Retraites des agents fonctionnaires

Les agents fonctionnaires employés de France Télécom relèvent du régime à prestations définies des pensions civiles et militaires administré par l'État.

La loi relative à l'entreprise nationale France Télécom a modifié les modalités liées aux retraites de France Télécom de telle sorte que, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1997 sont versées à l'État des contributions employeur libératoires calculées sur la base des traitements des agents fonctionnaires en appliquant un taux défini par décret. Le taux de contribution est calculé chaque année de manière à égaliser, entre France Télécom et les autres entreprises du secteur privé des télécommunications en France, les niveaux de charges sociales et fiscales (incluant les retraites) assises sur les salaires.

Ainsi, l'obligation de France Télécom se limite depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1997 au versement de cette contribution employeur annuelle, et la société n'a pas d'engagement complémentaire de couverture des déficits éventuels futurs ni du régime de retraite de ses agents fonctionnaires ni d'autres régimes de la fonction publique.

De plus, en liaison avec la modification des modalités de détermination des contributions employeur aux régimes de retraite de son personnel, France Télécom a comptabilisé au 31 décembre 1996 par imputation sur les capitaux propres d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 1996 une contribution exceptionnelle de 37 500 millions de francs due à l'État. Cette contribution a été payée intégralement au cours de l'exercice clos le 31 décembre 1997.

### Plan de congés de fin de carrière

Parallèlement aux changements dans les modalités liées aux régimes de retraite décrits ci-dessus, France Télécom a mis en place un plan de congés de fin de carrière destiné aux agents fonctionnaires et aux autres employés. Le plan prévoit qu'à compter du 1<sup>er</sup> septembre 1996 jusqu'au 31 décembre 2006 les personnels travaillant pour France Télécom à la date de promulgation de la loi relative à l'entreprise nationale France Télécom, âgés de 55 ans au moins et justifiant de 25 années d'ancienneté, sont éligibles au titre des congés de fin de carrière. Les personnels ayant opté pour le congé de fin de carrière recevront 70 % de leur rémunération entre 55 ans et l'âge légal de la retraite à 60 ans. De plus, ils reçoivent une indemnité correspondant à une année de rémunération sous le régime de congé de fin de carrière s'ils optent à l'âge de 55 ans, cette indemnité étant dégressive à mesure que leur âge à la date d'exercice de l'option se rapproche de 60 ans.

Le coût actuariel initial du plan, net de l'économie d'impôts différés, a été comptabilisé au 31 décembre 1996 par imputation sur les capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 1996.

En raison des incertitudes inhérentes à l'établissement d'hypothèses actuarielles, notamment celles relatives au taux d'acceptation du plan, ces hypothèses peuvent évoluer et, en

conséquence, conduire à la modification du montant de l'engagement lié aux congés de fin de carrière. Les hypothèses actuarielles sont suivies et modifiées en fonction des observations réalisées.

L'incidence des variations d'hypothèses actuarielles est prise en compte à partir de la date anniversaire du plan sur les résultats de l'exercice au cours duquel les modifications interviennent et des exercices ultérieurs, au prorata des périodes futures de service, jusqu'à l'échéance du plan, des personnes partant en congés de fin de carrière.

### Indemnités de départ à la retraite

En France, la législation prévoit que des indemnités soient versées aux salariés non fonctionnaires au moment de leur départ en retraite en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite. Le coût actuariel de cet engagement est pris en charge chaque année pendant la durée de vie active des salariés.

L'incidence des variations d'hypothèses est prise en compte en résultat sur la durée moyenne résiduelle d'activité des agents.

### Avantages sociaux accordés aux retraités autres que les pensions

France Télécom accorde à ses retraités certains avantages sociaux tels que terminaux téléphoniques, cotisation de carte bancaire et autres avantages.

France Télécom enregistre le coût actuariel estimé de ces engagements sur la durée de vie active des salariés concernés. France Télécom a comptabilisé l'intégralité de l'engagement résultant des années antérieures par prélèvement sur les capitaux propres d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 1996 pour 543 millions de francs, après prise en compte d'un impôt différé de 275 millions de francs.

L'incidence des variations d'hypothèses est prise en compte en résultat sur la durée moyenne résiduelle d'activité des agents.

### Passage à l'euro

France Télécom a constitué au 31 décembre 1997 une provision de 500 millions de francs destinée à couvrir les coûts prévisibles identifiés d'assistance extérieure non immobilisables liés au passage à l'euro. Au 31 décembre 1998, les dépenses couvertes par cette provision s'élevaient à 43 millions de francs.

## 4 Compléments à la présentation des comptes

En raison de la cotation de ses actions au New York Stock Exchange, et conformément à la réglementation boursière américaine applicable aux émetteurs étrangers, France Télécom enregistre auprès de la Securities and Exchange Commission (SEC) des états financiers comprenant des tableaux de passage du résultat net part du Groupe et des capitaux propres établis selon les principes décrits à la note 3 à ceux établis selon les principes comptables généralement admis aux États-Unis. Le résultat net part du Groupe et les capitaux propres retraités des effets estimés de l'application des prin-

cipes américains s'élèvent respectivement à 16 564 millions de francs au titre de l'exercice 1998 (14 026 millions en 1997) et 110 644 millions de francs au 31 décembre 1998 (92 665 millions au 31 décembre 1997). Les différences entre les principes décrits à la note 3 et les principes américains concernent des traitements non compatibles avec le référentiel français dans les principaux domaines suivants : l'évaluation des titres en portefeuille et la comptabilisation des incidences du changement de statut et de l'ouverture à la concurrence du marché français des télécommunications.

Par ailleurs, le détail des différentes provisions pour dépréciation des actifs, autres que les actifs corporels et incorporels, enregistrées au cours des trois dernières années se présente comme suit :

(en millions de francs)

	Solde en début de période	Dotations nettes (reprises)	Autres mouvements <sup>(1)</sup>	Solde en fin de période
<b>Exercice clos le 31 décembre 1996</b>				
Titres de participation	5 013	(109)	698	5 602
Stocks	699	111	(21)	789
Créances clients	5 907	23	(26)	5 904
Autres actifs	225	(356)	348	217
Valeurs mobilières de placement	106	106	165	377
<b>Exercice clos le 31 décembre 1997</b>				
Titres de participation	5 602	(1 948)	(13)	3 641
Stocks	789	(212)	53	630
Créances clients	5 904	(212)	450	6 142
Autres actifs	217	(21)	41	237
Valeurs mobilières de placement	377	(286)	20	111
<b>Exercice clos le 31 décembre 1998</b>				
Titres de participation	3 641	(49)	36	3 628
Stocks	630	(26)	17	621
Créances clients	6 142	812	66	7 020
Autres actifs	237		(4)	233
Valeurs mobilières de placement	111	(119)	8	0

(1) comprennent les effets de change et de variation de périmètre.

## 5 Co-entreprises, acquisitions et cessions

### Exercice clos le 31 décembre 1998

#### Participations croisées entre France Télécom et Deutsche Telekom

Le 1<sup>er</sup> décembre 1998, France Télécom et Deutsche Telekom ont signé des accords de partenariat prévoyant notamment un échange de participations croisées à hauteur de 2 % de leur capital respectif.

Dans le cadre de ces accords, 2 % du capital de France Télécom ont été cédés par l'État français à Deutsche Telekom, pour 8 milliards de francs (20 492 292 actions au prix unitaire de 390 francs). Deutsche Telekom s'est engagé à maintenir sa participation dans France Télécom jusqu'au 31 décembre 1999, et pendant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2000 au 30 juin 2001, à notifier à l'État français tout projet de cession, celui-ci disposant sous certaines conditions de la faculté de différer l'opération au 30 juin 2001 au plus tard. Deutsche Telekom s'est engagé en outre, après expiration des restrictions à la cessibilité ou en cas d'exemption à ces restrictions, à ne pas céder ses actions à une société de télécommunications sans l'accord préalable de France Télécom, qui dispose d'une clause de préemption ainsi que d'une promesse de vente dans le cas où la coopération entre les deux opérateurs serait affectée. Deutsche Telekom doit par ailleurs maintenir le niveau de sa participation à 2 % du capital de France Télécom.

La participation de 2 % dans le capital de Deutsche Telekom acquise par France Télécom représente 8,2 milliards de francs (54 874 000 actions). France Télécom est soumise à des obligations similaires à celles de Deutsche Telekom dans la gestion de sa participation. Cette participation est enregistrée à son coût d'acquisition dans les comptes de France Télécom.

#### Acquisitions

Le 10 juillet 1998, France Télécom a acquis l'intégralité du capital de la société Oda, régisseur publicitaire de ses annuaires téléphoniques, à Havas, filiale de Vivendi, pour un montant de 2 400 millions de francs. Oda est également présent à l'international (notamment au Brésil) et dans le domaine des annuaires professionnels Kompass à travers sa participation de 50 % dans Eurodirectory SA. Oda est consolidée globalement à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1998. L'écart d'acquisition s'élève à 2 095 millions de francs et est amorti sur une durée de 20 ans.

Fin juillet 1998, le consortium ESTEL, dans lequel France Télécom détient une participation de 75,5 %, a remporté l'appel d'offres pour acquérir 51 % du premier opérateur téléphonique du

Salvador, la Compagnie téléphonique du Salvador (CTE), pour un montant de 275 millions de dollars (1 605 millions de francs), ainsi qu'une licence de téléphonie mobile pour une durée de 20 ans. Cette société est consolidée par intégration globale à compter du 1<sup>er</sup> septembre 1998.

Les autres acquisitions réalisées par France Télécom en 1998 concernent principalement une fraction supplémentaire de 9 % du capital de la Société nationale des télécommunications du Sénégal (Sonatell), une participation de 23,5 % dans l'opérateur de téléphonie mobile égyptien ECMS et l'entrée, à hauteur de 33,9 %, dans le capital de l'opérateur de télécommunications norvégien ETele Øst.

#### Cessions

Au cours du premier semestre 1998, STMicroelectronics, ex-SGS Thomson, dont France Télécom est actionnaire à travers la société holding FTICI, a fait l'objet de différentes opérations de marché, dont l'émission de 3 millions d'actions nouvelles par la société STMicroelectronics NV et la vente par la société STMicroelectronics Holding II BV (dont FTICI détient indirectement 50 %) de 16 millions d'actions de la société STMicroelectronics NV.

À l'issue de ces opérations, le pourcentage indirect de participation de France Télécom au capital de STMicroelectronics est passé de 16,9 % au 31 décembre 1997 à 13,7 % au 31 décembre 1998. Ces opérations se sont traduites dans le résultat de FTICI par un profit dont la quote-part revenant à France Télécom s'élève à 964 millions de francs. En 1998, FTICI a remboursé à France Télécom l'intégralité de l'avance de trésorerie consentie en 1997 pour 2 760 millions de francs.

France Télécom a cédé la totalité de ses participations dans les sociétés de commercialisation de services mobiles Cellway en Allemagne et aux Pays-Bas (Martin Dawes Telecommunication Germany et Netherland). La société allemande a été vendue à l'opérateur Mobilcom pour un montant de 216 millions de DEM (environ 690 millions de francs). La participation dans la société néerlandaise a été cédée à Debitel au second semestre pour 31 millions de DEM (environ 104 millions de francs) et est intégrée jusqu'au 30 juin 1998. Les résultats de ces cessions s'élèvent respectivement à 712 millions de francs et 98 millions de francs.

France Télécom a cédé 15 % du capital de Panafon, opérateur de téléphonie mobile en Grèce, dans le cadre d'une introduction de cette société sur les Bourses d'Athènes et de Londres réalisée en décembre 1998. La plus-value réalisée s'élève à 3,5 milliards de francs. À l'issue de cette opération, France Télécom détient 20 % du capital de la société.

En octobre 1998, France Télécom a ouvert le capital de sa filiale Mobistar et a réduit sa participation de 6 % dans le cadre d'une offre globale destinée aux investisseurs et particuliers. La société, qui exploite un réseau de téléphonie mobile en Belgique, est désormais cotée au Premier Marché de la Bourse de Bruxelles. À l'issue de cette opération, France Télécom demeure l'actionnaire majoritaire de Mobistar avec 51 % du capital. La plus-value nette réalisée s'élève à 657 millions de francs.

Au début de l'exercice, France Télécom a également cédé la totalité de sa participation dans Havas pour un montant de 1 435 millions de francs. La plus-value nette s'est élevée à 157 millions de francs.

### Exercice clos le 31 décembre 1997

#### Acquisitions

Fin janvier 1997, le Groupe a pris le contrôle de CI-Telcom, opérateur national de Côte d'Ivoire, en acquérant 51 % du capital pour un montant de 1 050 millions de francs. France Télécom s'est engagée, en conservant son contrôle, à permettre l'entrée d'actionnaires minoritaires en cédant dans un délai de trois ans 10 à 14 % du bloc d'actions acquis. Dans ce contexte, France Télécom a cédé, en décembre 1997, 10 % du capital de la société holding de CI-Telcom à des investisseurs ivoiriens. CI-Telcom est consolidée par intégration globale au 31 décembre 1997. Les flux de résultats sont consolidés à compter du 1<sup>er</sup> février 1997. L'écart d'acquisition s'élève à 684 millions de francs et fait l'objet d'un amortissement sur une durée de 15 ans.

En juillet 1997, le Groupe a pris une participation de 33,33 % dans le capital de l'opérateur national de télécommunication sénégalais Sonatel pour un montant initial de 650 millions de francs, dans le cadre de sa privatisation partielle par l'État du Sénégal. Le Groupe disposait d'une option d'achat complémentaire de 9 % du capital, exerçable à partir du mois de juillet 1998 et pendant une durée de deux ans. Cette option d'achat a été exercée en juillet 1998 (voir acquisitions 1998). Cette participation est mise en équivalence au 31 décembre 1997. La quote-part de résultat revenant à France Télécom est prise en compte à compter du 1<sup>er</sup> août 1997. L'écart d'acquisition initial, amorti sur une durée de 15 ans, s'élève à 231 millions de francs.

Dans le cadre de la restructuration de l'actionariat de Sema Group plc sont intervenues :

- la fusion-absorption de la société Financière Sema par Sema Group plc ;

- la cession des participations résiduelles dans les sociétés TS-FM holding et Sema Group Outsourcing plc.

De façon concomitante, la créance de 116 millions de francs représentant le reliquat du prix de cession de 40 % du capital de TS-FM holding, vendu à Sema Group en 1995, a été convertie en actions ordinaires de Sema Group plc. À l'issue de ces opérations, France Télécom détient en direct 22,56 % de Sema Group plc au 31 décembre 1997. L'écart d'acquisition brut correspondant, amorti sur une durée résiduelle de 10 ans, s'élève à 80 millions de francs.

Conformément à un pacte d'actionnaires signé en janvier 1993, FT1CI, filiale commune de France Télécom (49 %) et CEA Industries (51 %), était engagée à acquérir l'ensemble des actions ordinaires et obligations convertibles de la société FT2CI détenues par Thomson CSF, sur simple demande de cette dernière exprimée entre le 1<sup>er</sup> avril et le 30 septembre 1997. En septembre 1997, Thomson CSF a exercé son option de vente pour un montant de 1 226,5 millions de dollars, dont 160 millions concernent le rachat d'obligations convertibles. Le règlement-livraison des titres s'est effectué le 6 octobre 1997. FT1CI est ainsi devenu l'unique actionnaire de FT2CI, holding qui détient une participation indirecte dans la société SGS-Thomson. FT1CI et FT2CI ont ensuite fusionné afin de simplifier la structure de détention. Le taux de détention indirect de France Télécom dans SGS-Thomson, antérieurement de 8,4 %, s'élève à l'issue de cette opération à 16,9 %.

Cette transaction a été financée par des prêts des sociétés mères de FT1CI, dont le solde, classé en "autres actifs à long terme", s'élève à 461 millions de dollars (2 760 millions de francs) au 31 décembre 1997 pour la part revenant à France Télécom.

Au quatrième trimestre 1997, le Groupe est devenu actionnaire à hauteur de 20 % d'un consortium constitué avec des entreprises portugaises, pour un montant de 361 millions de francs. Le 19 novembre 1997, le consortium s'est vu attribuer la troisième licence de téléphonie mobile mixte GSM 900/ DCS 1800 au Portugal pour une durée de 15 ans, qui sera commercialisée sous l'appellation "Optimus".

Le 12 décembre 1997, le Groupe a racheté à Vision Networks NV, filiale à 100 % de l'opérateur national néerlandais de télécommunications KPN, l'intégralité du capital du câble-opérateur néerlandais Casema, pour un montant de 896 millions de florins (2 664 millions de francs) après ajustement définitif. L'écart d'acquisition s'élève à 1 797 millions de francs et est amorti sur 15 ans. Cette participation est consolidée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1998.

#### Cessions

En janvier 1997, le Groupe a cédé sa filiale INFO AG, exploitant un réseau de transmission de données en Allemagne, conformément à la décision de la Commission Européenne en préalable à la constitution de la co-entreprise Atlas. Compte tenu des provisions antérieurement constituées, cette opération n'a eu aucun effet sur le résultat de l'exercice.

Au cours du premier semestre, le Groupe a cédé la participation de 7,75 % qu'il détenait dans la société Cofira à Vivendi pour un montant de 1 690 millions de francs. La plus-value avant impôt dégagée lors de l'opération ressort à 1 299 millions de francs.

### Exercice clos le 31 décembre 1996

#### Co-entreprise Global One avec Deutsche Telekom et Sprint

France Télécom, Deutsche Telekom et Sprint ont constitué la co-entreprise Global One, qui propose dans le monde entier des solutions globales de télécommunication aux entreprises, aux opérateurs de télécommunication et aux particuliers. Les participations de France Télécom et de Deutsche Telekom dans Global One sont portées par la société Atlas Telecommunications SA (Atlas), co-entreprise détenue à part égale par les deux opérateurs. Les activités opérationnelles de Global One sont réparties dans deux entités dans lesquelles les associés ont des participations différentes : Global One Communications, qui couvre l'Europe, à l'exclusion de la France, de l'Allemagne et de la Russie, est détenue à hauteur des deux tiers par Atlas et un tiers par Sprint ; et Global One Communications World, qui s'occupe de l'ensemble des pays, y compris la Russie, à l'exception des États-Unis et de l'Europe, est détenue à hauteur de 50 % par Atlas et 50 % par Sprint. Les marchés nationaux sont desservis, d'une part, par l'intermédiaire d'Atlas, en France par France Télécom, et en Allemagne par Deutsche Telekom, et d'autre part, par Sprint aux États-Unis.

Selon les accords régissant Global One et Atlas, la plupart des décisions importantes de gestion, y compris la stratégie globale de l'alliance, les contributions financières des partenaires et les budgets d'investissement et d'exploitation, doivent faire l'objet d'une approbation à l'unanimité des associés. En conséquence, les opérations de Global One et d'Atlas sont consolidées dans les comptes du Groupe par intégration proportionnelle depuis janvier 1996, date à laquelle ont été effectués les apports d'activités existantes, de technologie, de savoir-faire et de numéraire. La valeur de l'apport de France Télécom à Atlas s'est élevée à 2 213 millions de francs et a inclus ses participations dans les filiales européennes de

Transpac, dans le sous-groupe EUNETcom (un sous-groupe commun avec Deutsche Telekom) et dans Atlas France pour un montant total de 857 millions de francs, des titres de créance payables sur demande pour un montant de 1 209 millions de francs et des apports en numéraire à hauteur de 147 millions de francs. L'écart d'acquisition par rapport à la valeur des titres figurant antérieurement dans les comptes de France Télécom s'est élevé à 800 millions de francs à la date de création de l'alliance et est amorti sur une durée de 5 ans.

L'alliance Global One a été complétée au cours de l'année 1996 par l'acquisition d'une participation conjointe de France Télécom et de Deutsche Telekom dans le capital de Sprint sous la forme d'actions de catégorie A représentant au total 20 % du capital et 10 % des droits de vote chacun. La valeur brute de la participation de France Télécom dans Sprint s'élève à 9 346 millions de francs. Les actions de catégorie A acquises possèdent certaines caractéristiques décrites dans la note 14.

La contribution d'Atlas-Global One aux bilans, comptes de résultat et tableaux des flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos respectivement les 31 décembre 1998 et 1997 est présentée en note 13.

#### Cessions

France Télécom a poursuivi en 1996 sa politique de désengagement des activités de services informatiques avec la cession de ses participations dans Télis, Sema Group Telecom et Diagram.

## 6 Chiffre d'affaires

	<i>(en millions de francs)</i>		
<b>Exercice clos le 31 décembre</b>	<b>1998</b>	<b>1997 retraité <sup>(1)</sup></b>	<b>1996 retraité <sup>(1)</sup></b>
Services de téléphonie fixe	93 584	97 162	101 158
Télécommunications mobiles	24 528	17 073	11 232
Liaisons louées et transmission de données	15 736	13 595	12 776
Ventes et locations d'équipement	7 718	7 905	8 163
Services d'information	8 176	6 877	6 719
Télédiffusion et télévision par câble	8 096	6 966	6 142
Autres produits	3 840	4 046	3 867
<b>Total</b>	<b>161 678</b>	<b>153 624</b>	<b>150 057</b>

(1) Données retraitées selon la méthode adoptée à compter de 1998 pour la présentation des opérations relatives aux communications du réseau de téléphonie fixe à destination des réseaux de téléphonie mobile et de services de radiomessagerie d'opérateurs tiers (voir le paragraphe "Changement de présentation" de la note 2).

Les produits du téléphone fixe comprennent les services de téléphonie vocale nationale et internationale, y compris les services Numéris et les produits de l'interconnexion.

Les produits de mobiles correspondent aux services de radio-téléphonie numérique et analogique fournis en France ou à l'étranger, les sociétés de commercialisation de services en France et à l'étranger ainsi que les services de radiomessagerie.

Les produits des liaisons louées et des transmissions de données sont constitués des abonnements aux liaisons louées, des services de transmission de données par paquet aux normes X25, IP et Frame Relay, et de la fourniture de réseaux privés virtuels aux grandes entreprises.

Les produits liés aux équipements regroupent la vente et la location de terminaux téléphoniques fixes et mobiles, et d'autres produits de télécommunications tels que minitels, télécopieurs, matériels de radiomessagerie et autocommutateurs privés.

Les services d'information comprennent les services d'information en ligne (Télétel, Audiotel et l'activité de fournisseur d'accès à Internet Wanadoo) et la publication des annuaires téléphoniques (pages jaunes et pages blanches).

La rubrique télédiffusion comprend la transmission de programmes pour les chaînes de télévision et de radio publiques ou privées, ainsi que la diffusion de télévision par câble en tant qu'opérateur technique ou commercial.

Les autres produits comprennent principalement les prestations informatiques en 1996, les contrats de services relatifs aux liaisons sous-marines et aux liaisons par satellites ainsi que des facturations diverses.

## 7 Éléments spécifiques et non récurrents, nets

Exercice clos le 31 décembre	(en millions de francs)		
	1998	1997 retraité <sup>(1)</sup>	1996
Impact de la révision des hypothèses actuarielles du plan de congés de fin de carrière (1)	(1 292)	(350)	-
Provision pour pensions de retraite des fonctionnaires			
• dotation	-	-	(5 900)
• reprise	-	-	23 400
Dépréciation exceptionnelle des actifs immobilisés	-	-	(34 600)
Autres produits (charges) nets	(1 191)	(1 072)	(1 846)
<b>Total</b>	<b>(2 483)</b>	<b>(1 422)</b>	<b>(18 946)</b>

(1) retraité conformément au changement de présentation décrit au paragraphe "Changement de présentation" de la note 2.

## Révision des hypothèses actuarielles du plan de congés de fin de carrière

La révision des hypothèses actuarielles du plan de congés de fin de carrière porte sur le taux de succès ainsi que le taux d'actualisation (note 17).

## Provision pour pensions de retraite des agents fonctionnaires

En raison des changements introduits par la loi du 26 juillet 1996 relative à l'entreprise nationale France Télécom concernant le financement du régime de retraite des personnels fonctionnaires, l'obligation de France Télécom est limitée au paiement d'une contribution employeur libératoire applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1997 (note 8). En conséquence, la provision pour pensions de retraite des fonctionnaires dont la dotation, inscrite dans le compte de résultat des exercices jusqu'en 1996, représentait la charge annuelle destinée à réparer sur une période de 30 ans la progression future estimée de la contribution versée antérieurement à l'État, a été intégralement reprise dans le compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 1996, soit 23 400 millions de francs.

## Dépréciation exceptionnelle des actifs immobilisés

Les événements majeurs et les circonstances nouvelles introduits en 1996 par la Loi de Réglementation des Télécommunications tels que décrits dans la note 1, ainsi que le changement rapide des technologies et la baisse généralisée des prix du marché de l'immobilier, ont amené France Télécom à réexaminer les valeurs d'inventaire de ses actifs immobilisés au 31 décembre 1996. Cette revue a entraîné la constatation d'une dépréciation de 34 600 millions de francs comptabilisée comme une charge non récurrente dans les comptes. Ces dépréciations exceptionnelles ont été déterminées en conformité avec les principes décrits dans la note 3.

Les dépréciations exceptionnelles comptabilisées en 1996 étaient les suivantes :

(en milliards de francs)	
<b>Au 31 décembre 1996</b>	
<b>Immobilisations destinées à être cédées</b>	
Terrains et bâtiments	4,9
<b>Immobilisations d'exploitation</b>	
Terrains et bâtiments	14,4
Équipements de commutation	5,3
Transmission	7,4
Lignes	2,0
Autres	0,6
<b>Sous-total immobilisations d'exploitation</b>	<b>29,7</b>
<b>Total des dépréciations exceptionnelles d'immobilisations</b>	<b>34,6</b>

Les immobilisations destinées à être cédées comprennent des biens immobiliers que la Direction prévoit de céder dans un futur proche suite au changement de statut légal des actifs détenus par la société au 31 décembre 1996. Ce changement de statut permet à France Télécom de disposer de ces biens et de les gérer comme elle le juge approprié.

## Autres produits (charges) opérationnels, nets

En 1998, les autres charges opérationnelles non récurrentes d'un montant global de 1 191 millions de francs comprennent principalement les dépenses directement liées aux opérations intervenues fin 1998 sur le capital de France Télécom ainsi qu'un montant de 398 millions de francs relatif à l'abondement accordé au personnel du Groupe dans le cadre de l'offre d'actions France Télécom réservée au personnel.

En 1997, les autres charges opérationnelles non récurrentes d'un montant global de 1 072 millions de francs comprennent les dépenses directement liées à l'ouverture du capital, ainsi qu'un montant de 741 millions de francs correspondant à l'abondement accordé au personnel du Groupe dans le cadre de l'offre de souscription d'actions France Télécom réservée au personnel.

En 1996, les autres charges comprenaient principalement une contribution spéciale de 619 millions de francs à payer à l'État français liée aux obligations au titre de l'Enseignement Supérieur des Télécommunications pour 1997, 1998 et 1999, une provision de 535 millions de francs liée à des contrôles fiscaux portant sur les exercices 1992 à 1995 et pour lesquels des notifications de redressement ont été reçues de l'administration fiscale en date du 14 mars 1997 et diverses charges relatives au processus d'ouverture du capital.

## 8 Charges de personnel

Exercice clos le 31 décembre	(en millions de francs, sauf les effectifs)		
	1998	1997	1996
<b>Effectif moyen du Groupe (1)</b>	<b>169 099</b>	<b>165 042</b>	<b>164 720</b>
<b>Charges de personnel (2)</b>			
• Traitements et salaires	32 372	30 948	29 626
• Contribution libératoire au régime de retraite des fonctionnaires	6 633	6 970	-
• Versements au régime de retraite des fonctionnaires	-	-	7 547
• Charges sociales	7 369	6 744	6 540
<b>Total</b>	<b>46 374</b>	<b>44 662</b>	<b>43 713</b>

(1) dont environ 73 % de fonctionnaires au 31 décembre 1998.

(2) hors congés de fin de carrière, participation des salariés et abondement sur les acquisitions d'actions France Télécom par le personnel.

## Contribution libératoire au régime de retraite des agents fonctionnaires

Cette contribution employeur libératoire remplace les sommes versées au titre du financement des retraites des fonctionnaires appliqué avant le 1<sup>er</sup> janvier 1997 ainsi que la provision qui était comptabilisée annuellement pour étaler sur une période de 30 ans l'effet estimé des augmentations futures prévisibles des contributions (note 7 – Éléments spécifiques et non récurrents, nets). Le taux de la contribution employeur à caractère libératoire s'élève à 35,4 % pour l'exercice clos le 31 décembre 1998 (36,2 % en 1997).

## 9 Créances clients

(en millions de francs)		
Au 31 décembre	1998	1997
Organismes publics	1 985	1 850
Entreprises et Particuliers	42 351	39 832
<b>Total</b>	<b>44 336</b>	<b>41 682</b>
Provision pour dépréciation	(7 020)	(6 142)
<b>Solde net en fin d'exercice</b>	<b>37 316</b>	<b>35 540</b>

## Risque de crédit lié aux clients

En raison des différents types de clientèle (particuliers, grandes entreprises et clients professionnels) opérant dans des secteurs diversifiés et localisés dans de nombreuses régions et pays, France Télécom ne se considère pas exposé à une concentration du risque clients.

Les créances clients incluent des montants non compris dans le chiffre d'affaires, pour lesquelles France Télécom assure, en contrepartie d'une rémunération, le recouvrement pour compte de tiers. Le montant des facturations correspondantes s'élève respectivement à 11 384 millions de francs pour l'exercice 1998 et 8 297 millions de francs pour l'exercice 1997.

## Créances commerciales envers l'État français

Le 29 mai 1997, France Télécom et l'État ont signé un accord relatif au règlement de créances présentant un arriéré de paiement. Cet accord porte sur un montant de créances de 2 milliards de francs, sur lequel l'État s'est engagé à payer 1,2 milliard de francs de manière échelonnée de 1997 à 2000. À partir de 1998, la créance résiduelle porte intérêt.

Les sommes restant dues par l'État au titre de cet accord ont été reclassées en 1997 en "autres créances" pour la part à moins d'un an et en "autres actifs à long terme" pour le solde.

Au 31 décembre 1998, les paiements cumulés reçus par France Télécom dans le cadre de l'exécution des budgets 1997 et 1998 de l'État se sont élevés à 828 millions de francs.

### 10 Impôt sur les sociétés

France Télécom a opté pour le régime d'intégration fiscale pour toutes ses filiales françaises détenues à 95 % et plus.

Le résultat avant impôt, intérêts minoritaires, effets cumulés des changements de méthodes comptables et, après participation des salariés, des sociétés françaises et étrangères est le suivant :

*(en millions de francs)*

Exercice clos le 31 décembre	1998	1997	1996
Sociétés en France	26 156	22 771	7 727
Sociétés à l'étranger	(2 506)	(2 891)	(1 648)
<b>Total</b>	<b>23 650</b>	<b>19 880</b>	<b>6 079</b>

L'impôt sur les sociétés, avant effet des changements de méthodes comptables, s'analyse de la façon suivante :

*(en millions de francs)*

Exercice clos le 31 décembre	1998	1997	1996
Impôts courants	8 272	7 887	13 118
Charge (produit) d'impôts différés	1 164	(1 887)	(8 444)
Charge (produit) d'impôts différés lié aux changements de méthodes comptables	-	-	(72)
<b>Total impôts sur les bénéfices</b>	<b>9 436</b>	<b>6 000</b>	<b>4 602</b>

Les impôts différés des sociétés françaises sont calculés sur la base des taux d'imposition votés à la clôture, soit 40 % pour 1999 et 36,67 % pour les exercices ultérieurs.

La prise en compte des majorations de taux votés en France fin 1997 sur la situation fiscale différée au 1<sup>er</sup> janvier 1997 s'est traduite par un produit de 2 710 millions de francs enregistré sur le second semestre de l'exercice clos le 31 décembre 1997, qui explique le niveau exceptionnellement bas du taux effectif d'imposition (30,2 %) à cette date.

Le rapprochement entre le taux légal d'imposition en France et le taux effectif constaté est le suivant :

*(en pourcentage)*

Exercice clos le 31 décembre	1998	1997	1996
Taux légal d'imposition	41,67	41,67	36,67
• Résultat des sociétés mises en équivalence	(2,2)	(0,3)	(4,3)
• Différences permanentes	(7,1)	(4,9)	10,2
• Pertes des filiales non incluses dans l'intégration fiscale	7,5	7,3	12,7
• Impact de la taxation à taux réduit des plus et moins-values à long terme	-	-	9,1
• Impact des évolutions de taux d'imposition sur la valorisation des impôts différés (1)	-	(13,6)	11,3
<b>Taux effectif d'imposition</b>	<b>39,9</b>	<b>30,2</b>	<b>75,7</b>

(1) au 31 décembre 1997, l'écart par rapport au taux de 41,67 % représente l'effet de la valorisation au taux de 40 % des impôts différés dont le renversement était prévu en 1999 et au taux de 36,67 % pour les échéances ultérieures.

Au 31 décembre 1998, les différences permanentes concernent essentiellement les plus-values sur cession de titres de participation des opérateurs de services mobiles Grec (Panafon) et Belge (Mobistar) ainsi que des sociétés de commercialisation de services allemande et néerlandaise Martin Dawes Telecommunications (voir note 5). Les plus-values de cession de titres taxables n'ont pas généré de charge d'impôt en raison de leur imputation sur des moins-values à long terme reportables.

Les différences permanentes relatives à l'exercice clos le 31 décembre 1997 concernent essentiellement la plus-value sur la cession des titres de participation Cofira, d'un montant de 1 299 millions de francs.

Pour l'exercice clos au 31 décembre 1996, les différences permanentes étaient liées principalement à la part des éléments spécifiques et non récurrents pour laquelle aucun impôt différé actif ou passif n'avait été constaté. Les différences permanentes incluent la provision permettant de prendre en compte sur une période de 30 ans l'effet estimé des augmentations futures prévisibles des contributions au régime de retraite des fonctionnaires qui s'est élevée à 5 900 millions de francs en 1996. Suite à la modification des dispositions relatives au financement des retraites des personnels fonctionnaires de France Télécom au 31 décembre 1996, la provision de 23 400 millions de francs a été reprise en résultat. La reprise de la quote-part de provision dotée après le 1<sup>er</sup> janvier 1994 n'a pas été soumise à l'impôt et la différence permanente en résultant, nette

de la charge comptabilisée en 1996, s'est élevée à 9 200 millions de francs. Cette différence permanente est entièrement neutralisée par la dépréciation de 10 300 millions de francs enregistrée en 1996 sur des terrains destinés à être conservés et qui n'a pas donné lieu à la constatation d'un impôt différé actif.

Les impôts différés actifs/(passifs) par nature de différences temporaires se ventilent comme suit :

*(en millions de francs)*

Au 31 décembre	1998	1997
<b>Impôts différés actifs</b>		
Congés de fin de carrière	9 612	9 201
Dépréciations d'éléments d'actif	6 332	7 847
Provisions non déductibles	2 059	2 096
Participation des salariés	378	414
Moins-values à long terme reportables	299	697
Reports déficitaires	3 354	2 523
Autres impôts différés actifs	1 404	736
<b>Total impôts différés actifs</b>	<b>23 438</b>	<b>23 514</b>
Provision pour dépréciation	(4 245)	(3 653)
<b>Impôts différés actifs nets</b>	<b>19 193</b>	<b>19 861</b>
Moins : impôts différés actifs à court terme	(3 613)	(3 862)
<b>Impôts différés actifs long terme</b>	<b>15 580</b>	<b>15 999</b>
<b>Impôts différés passifs</b>		
Amortissements dérogatoires	(412)	(226)
Autres impôts différés passifs	(463)	(311)
<b>Impôts différés passifs</b>	<b>(875)</b>	<b>(537)</b>

La provision pour dépréciation des impôts différés actifs a été estimée en fonction de la probabilité de récupération de ces impôts, en prenant en considération les caractéristiques spécifiques du régime d'intégration fiscale. Au 31 décembre 1998, cette provision concerne principalement les reports déficitaires pour 3 312 millions de francs (2 441 millions de francs en 1997), ainsi que l'encours des moins-values à long terme reportables de 299 millions de francs (697 millions de francs en 1997).

Par ailleurs, au 31 décembre 1997, suite aux avis de recouvrement définitifs relatifs aux contrôles fiscaux portant sur les exercices 1992 à 1995, France Télécom avait repris intégralement la provision de 535 millions de francs constituée au 31 décembre 1996, dont 215 millions de francs ont été utilisés en couverture des droits, intérêts et pénalités mis à sa charge.

### 11 Écarts d'acquisition, fonds de commerce et autres immobilisations incorporelles

*(en millions de francs)*

Au 31 décembre	1998		1997	
	Valeur brute	Amortissements cumulés	Valeur nette	Valeur nette
Licences, brevets et droits d'utilisation	4 326	(539)	3 787	2 498
Écarts d'acquisition et fonds de commerce	8 131	(2 411)	5 720	1 877
Autres immobilisations incorporelles	709	(261)	448	135
<b>Total</b>	<b>13 166</b>	<b>(3 211)</b>	<b>9 955</b>	<b>4 510</b>

Le poste "Licences, brevets et droits d'utilisation" concerne principalement le coût d'acquisition des licences d'exploitation des réseaux mobiles à l'étranger. En 1998, ce poste enregistre notamment l'acquisition d'une licence de téléphonie mobile aux Pays-Bas, exploitée par Dutch Tone, filiale à 80 % de France Télécom, pour un montant de 600 millions de florins (1 786 millions de francs).

La valeur nette comptable aux 31 décembre 1998 et 1997 des principaux écarts d'acquisition et fonds de commerce s'analyse de la façon suivante :

*(en millions de francs)*

Au 31 décembre	1998	1997
Oda (1)	2 043	-
Casema (1)	1 677	-
Sonatel (2)	271	-
CI-TELCOM	597	625
Atlas - Global One	377	596
Etrali	170	190
Globecast North America	131	153
Transpac	127	138
Autres	327	175
<b>Total</b>	<b>5 720</b>	<b>1 877</b>

(1) Entrée de périmètre 1998.

(2) Sonatel est consolidée par intégration globale à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1998, suite à l'augmentation du pourcentage de contrôle de France Télécom, alors qu'elle était mise en équivalence au 31 décembre 1997.

La dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles s'élève à 891 millions de francs en 1998, 1 330 millions de francs en 1997 et 805 millions de francs en 1996. Cette dotation inclut la dotation aux amortissements des écarts d'acquisition et des fonds de commerce, qui représente 556 millions de francs en 1998, 983 millions de francs en 1997 et 534 millions de francs en 1996.

En 1997, la dotation aux amortissements comprenait une dépréciation exceptionnelle de 320 millions de francs relative au fonds de commerce exploité par Téléinvest. Les résultats opérationnels de Téléinvest en 1997 et la réorientation stratégique décidée par France Télécom pour les exercices à venir avait amené le Groupe à constater une dépréciation totale de la valeur résiduelle du fonds de commerce, initialement amorti sur 10 ans.

## 12 Immobilisations corporelles

(en millions de francs)

Au 31 décembre	1998		1997	
	Valeur brute	Amortissements cumulés	Valeur nette	Valeur nette
Terrains et bâtiments	90 555	(48 925)	41 630	41 679
Équipements de commutation	65 245	(46 633)	18 612	17 853
Transmission	69 940	(51 390)	18 550	18 628
Lignes et Génie Civil	117 543	(57 497)	60 046	60 174
Autres équipements du réseau	33 398	(19 344)	14 054	11 671
Équipements informatiques et terminaux	37 545	(24 272)	13 273	10 867
Véhicules et autres	21 873	(13 703)	8 170	9 945
<b>Total</b>	<b>436 099</b>	<b>(261 764)</b>	<b>174 335</b>	<b>170 817</b>

L'évolution de la valeur nette des immobilisations corporelles s'analyse de la façon suivante :

(en millions de francs)

	1998	1997	1996
Solde en début d'exercice	170 817	170 732	214 263
• Acquisitions d'immobilisations corporelles (1)	28 551	29 709	25 897
• Effet des variations de périmètre	7 384	1 565	(204)
• Mises au rebut et cessions	(2 224)	(1 750)	(1 735)
• Dotation aux amortissements	(29 717)	(29 733)	(31 857)
• Dépréciation exceptionnelle des actifs immobilisés	–	–	(34 600)
• Actifs transférés à l'État	–	–	(1 100)
• Reclassements	(56)	107	–
• Variation de change	(420)	187	68
<b>Solde en fin d'exercice</b>	<b>174 335</b>	<b>170 817</b>	<b>170 732</b>

(1) net des subventions d'investissements reçues, qui s'élèvent à 513 millions de francs en 1998, 462 millions de francs en 1997 et 462 millions de francs en 1996.

Les dotations des années 1997 et 1996 comprenaient des charges d'amortissement liées à l'obsolescence technologique des immobilisations à hauteur de 686 millions de francs et 791 millions de francs respectivement.

Par ailleurs, l'examen de la valeur d'inventaire de certains actifs avait conduit à constater des dépréciations de 826 millions de francs au 31 décembre 1997.

Les charges d'entretien et de réparation se sont élevées à 4 255 millions de francs en 1998, 4 047 millions en 1997 et 3 955 millions en 1996.

L'effet des variations de périmètre est imputable principalement aux entrées dans le périmètre, du câblo-opérateur néerlandais Casema pour 3 627 millions de francs, et des opérateurs de télécommunications salvadorien (CTE) et sénégalais (Sonatel) pour respectivement 2 211 et 941 millions de francs.

## 13 Titres mis en équivalence et sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle

### Titres mis en équivalence

Le détail des titres mis en équivalence est le suivant :

Sociétés	Principales activités	Intérêts au 31 décembre 1998 (en pourcentage)	1998 (en MF)	1997 (en MF)	1996 (en MF)
FT1CI	Holding des investissements dans ST Microelectronics	49,00	2 802	1 697	1 506
Sema Group plc / Financière Sema	Société de services, Ingénierie et Informatique	22,49	1 248	1 231	938
Nortel-Inversora	Société holding de l'opérateur Telecom Argentina	16,59	738	669	546
Sonatel	Opérateur de téléphonie au Sénégal	–	–	685	–
Panafon	Téléphonie mobile en Grèce	20,00	259	382	194
PTK	Opérateur de téléphonie mobile en Pologne	34,00	448	336	306
Pramindo Ikat	Opérateur de téléphonie fixe en Indonésie	35,00	186	231	353
Télévision Par Satellite (TPS)	Bouquet numérique de télévision par satellite	25,00 (1)	(200)	(238)	–
Wind	Opérateur de téléphonie en Italie	24,50	330	–	–
ECMS	Opérateur de téléphonie mobile en Égypte	23,53	(92)	–	–
EITele Öst	Opérateur de téléphonie fixe en Norvège	33,90	102	–	–
Castle Transmission International	Activité de radiodiffusion au Royaume-Uni	20,00	206	–	–
Autres sociétés	–	–	241	81	193
<b>Total</b>			<b>6 268</b>	<b>5 074</b>	<b>4 036</b>

(1) TPS est mise en équivalence au pourcentage de 25 % qui correspond au contrôle direct de sa société mère France Télévision Entreprise, dans laquelle France Télécom détient un pourcentage de contrôle direct de 65,84 %.

Le principal investissement de l'exercice 1998 dans les sociétés mises en équivalence concerne la participation, pour un montant de 500 millions de francs, à l'augmentation de capital de l'opérateur intégré de télécommunications en Italie Wind, société créée en partenariat avec la compagnie d'électricité italienne Enel et Deutsche Telekom aux termes d'un accord signé le 25 novembre 1997. La société est détenue par la compagnie d'électricité Enel à 51 %, et à parts égales, par France Télécom et Deutsche Telekom pour les 49 % restants. En février 1998, le gouvernement italien a accordé à Wind une licence de téléphonie fixe, puis en mai 1998 la troisième licence de téléphonie mobile en Italie à la norme DCS 1800. Le

lancement de la commercialisation des services est prévue pour le mois de mars 1999.

Le principal investissement de l'exercice 1997 dans les sociétés mises en équivalence concerne l'opérateur de téléphonie sénégalais Sonatel pour 650 millions de francs (note 5). Suite à une prise de participation complémentaire réalisée en juillet 1998, France Télécom a acquis le contrôle exclusif de l'opérateur sénégalais, qui est consolidé par intégration globale depuis cette date. La quote-part de résultat revenant au groupe jusqu'à la date de prise de contrôle figure dans la rubrique "Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence" pour 49 millions de francs.

La variation du poste "titres mis en équivalence" s'analyse de la façon suivante :

*(en millions de francs)*

	1998	1997	1996
Solde en début d'exercice	5 074	4 036	2 628
• Prises de participations et augmentations de capital	992	705	192
• Effet du transfert en titres de participation et autres reclassements	(190)	–	(82)
• Effet des variations de périmètre (1)	(598)	81	548
• Quote-part de résultats (2)	1 243	162	646
• Dividendes reçus	(50)	(42)	(79)
• Variation de change	(203)	132	183
<b>Solde en fin d'exercice</b>	<b>6 268</b>	<b>5 074</b>	<b>4 036</b>

(1) mouvement 1998 imputable principalement à Sonatel, consolidée par intégration globale à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1998 suite à l'augmentation du pourcentage de contrôle de France Télécom, alors qu'elle était mise en équivalence au 31 décembre 1997.

(2) nette de l'amortissement des écarts d'acquisition.

La quote-part de résultats des titres mis en équivalence, nette de l'amortissement des écarts d'acquisition, s'analyse de la façon suivante :

*(en millions de francs)*

	1998	1997	1996
FT1CI (1)	1 128	219	301
Nortel-Inversora	148	100	148
PTK	(48)	(3)	146
Panafon	233	201	118
Pramindo Ikat (2)	78	(111)	2
TPS (3)	(203)	(274)	–
WIND	(169)	–	–
ECMS	(76)	–	–
Autres sociétés	152	30	(69)
<b>Quote-part de résultats</b>	<b>1 243</b>	<b>162</b>	<b>646</b>

(1) dont 964 millions de francs au titre du résultat de cession d'une fraction de la participation dans STMicroelectronics en 1998 (note 5).

(2) les pertes de la société Pramindo Ikat incluent en 1997 la prise en compte de la dépréciation de la monnaie indonésienne pour 149 millions de francs.

(3) dont quote-part de pertes revenant aux minoritaires de France Télévision Entreprise : 69 millions de francs en 1998 et 93 millions de francs en 1997.

La valeur nette comptable des écarts d'acquisition, inclus au bilan dans la valeur des titres mis en équivalence, s'élève à 571 millions de francs au 31 décembre 1998, 697 millions de francs au 31 décembre 1997 et 239 millions de francs au 31 décembre 1996. La valeur brute des écarts d'acquisition nés au cours de l'exercice 1997 concerne essentiellement la société Sonatel pour 231 millions de francs et Sema Group plc

pour 80 millions suite à la restructuration de son actionnariat (note 5). Sonatel étant consolidée par intégration globale depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1998, l'écart d'acquisition correspondant est désormais inscrit au bilan sous la rubrique "Immobilisations incorporelles" (note 11).

Au 31 décembre 1998, les réserves des sociétés mises en équivalence incluses dans les capitaux propres consolidés s'élèvent à 2 674 millions de francs (1 546 millions de francs en 1997) après amortissement des écarts d'acquisition.

### Sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle

Il s'agit principalement de la participation de France Télécom dans la co-entreprise Atlas-Global One (note 5).

La participation de France Télécom et Deutsche Telekom dans Global One est détenue par le biais de la co-entreprise Atlas, elle-même détenue à 50 % par France Télécom et 50 % par Deutsche Telekom. Atlas détient une participation de 66 % dans Global One Communications (ex-ROE), holding des activités en Europe (hors Russie), et une participation de 50 % dans Global One Communications World (ex-ROW), holding des activités hors Europe. Par ailleurs, Atlas-Global One porte une participation directe de 100 % dans la société EuneCom SA.

La contribution de la co-entreprise Atlas pour les exercices clos les 31 décembre 1998 et 1997 aux bilans, comptes de résultat et tableaux des flux de trésorerie consolidés est résumée ci-dessous :

*(en millions de francs)*

Exercice clos le 31 décembre	1998	1997
<b>Bilan</b>		
Actifs à court terme	1 631	1 860
Actifs à long terme	1 717	2 100
Dettes à court terme	2 799	3 792
Dettes à long terme	4	11
Capitaux propres	468	157
<b>Part de France Télécom dans les capitaux propres</b>	<b>197</b>	<b>251</b>
<b>Compte de résultat</b>		
Chiffre d'affaires	2 559	2 590
Résultat opérationnel	(1 674)	(1 609)
Résultat net avant prise en compte des intérêts minoritaires	(1 656)	(1 742)
<b>Part de France Télécom dans le résultat net</b>	<b>(1 340)</b>	<b>(1 347)</b>
<b>Tableau des flux de trésorerie</b>		
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	(899)	(1 379)
Flux de trésorerie affectés aux investissements	(455)	(714)
Flux de trésorerie provenant des opérations de financement	266	642

## 14 Titres de participation

Le tableau ci-dessous détaille les principales participations et créances rattachées de France Télécom :

*(en millions de francs)*

Au 31 décembre	1998			1997	
	% intérêt	Valeur brute	Provision	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
Bull SA	17,4	3 189	(2 364)	825	797
Deutsche Telekom	2,0	8 183	–	8 183	–
Sprint (1)	–	9 587	–	9 587	9 346
Telmex	6,9	2 065	–	2 065	2 065
Autres	–	–	–	–	73
<b>Sociétés cotées</b>		<b>23 024</b>	<b>(2 364)</b>	<b>20 660</b>	<b>12 281</b>
Banque Hervet	1,5	211	(200)	11	11
Casema (2)	–	–	–	–	2 689
Agences internationales (3)	–	917	–	917	807
Autres	–	3 998	(1 064)	2 934	2 045
<b>Sociétés non cotées</b>		<b>5 126</b>	<b>(1 264)</b>	<b>3 862</b>	<b>5 552</b>
<b>Total</b>		<b>28 150</b>	<b>(3 628)</b>	<b>24 522</b>	<b>17 833</b>

(1) après restructuration du capital de Sprint et création des actions FON et PCS, le taux d'intérêt de France Télécom dans Sprint FON s'établit à 10 %, celui dans Sprint PCS à 5,75 % compte tenu d'un achat complémentaire de titres pour une valeur de 42 millions de dollars. Les droits de vote de France Télécom pour l'ensemble des activités (FON et PCS) demeurent de 10 %.

(2) le Groupe Casema est entré dans le périmètre de consolidation en 1998 (note 5).

(3) Eutelsat, Inmarsat, Intelsat, New Skies Satellites.

L'investissement de France Télécom dans la société Bull SA au 31 décembre 1998 comprend un prêt de 317 millions de francs (montant identique en 1997).

En liaison avec la création de Global One avec Sprint, France Télécom et Deutsche Telekom (DT) ont acquis ensemble en 1996 des actions ordinaires de catégorie A de Sprint, représentant pour chacun 10 % des droits de vote, soit 20 % de la totalité des actions.

En novembre 1998, France Télécom, parallèlement à Deutsche Telekom, a augmenté son engagement dans Sprint à l'occasion d'une restructuration de capital consécutive à l'acquisition par Sprint auprès de câblo-opérateurs de leur participation de 60 % dans Sprint PCS, filiale de Sprint en charge des activités de téléphonie mobile. France Télécom et Deutsche Telekom se sont engagés à conserver, à l'issue de ces opérations, leur part combinée de 20 % de l'ensemble des droits de vote conférés par les actions Sprint. La restructuration de capital de Sprint a donné lieu à la création de 2 nouvelles catégories

d'actions ordinaires, FON et PCS, afin de mesurer distinctement la performance financière des activités de téléphonie fixe et mobile. France Télécom et Deutsche Telekom conservent leurs actions de catégorie A qui représentent 1 action FON et 0,5 action PCS et ont souscrit de nouvelles actions PCS afin de maintenir leurs droits de vote à 20 %, du fait de la dilution induite par l'entrée des câblo-opérateurs dans le capital de Sprint. De nouvelles actions PCS seront émises dans le cadre d'une offre publique qui devrait intervenir en 1999 en fonction des conditions du marché. France Télécom et Deutsche Telekom devraient souscrire à cette augmentation de capital dans le cadre de leurs engagements avec Sprint.

France Télécom et Deutsche Telekom, en tant que détenteurs d'actions de catégorie A, possèdent des droits complémentaires par rapport aux actionnaires détenteurs d'actions ordinaires tels que le droit d'élire au moins deux administrateurs tant qu'ils détiennent ensemble au moins 20 % des droits de vote de Sprint. France Télécom et Deutsche Telekom bénéficient également de droits anti-dilutifs vis-à-vis de Sprint. Les

clauses qui limitaient la participation de France Télécom et Deutsche Telekom à 20 % pendant 15 ans, et 30 % au-delà, et assujettissaient les transferts de titres à certaines restrictions ont été renégociées pour leur conférer plus de flexibilité.

France Télécom et Deutsche Telekom sont également soumis à des obligations ne leur permettant pas de participer à des acquisitions de titres Sprint sans son accord.

En cas de modification dans la composition du capital de Sprint entraînant un changement de contrôle, France Télécom et Deutsche Telekom obtiendront un droit de représentation plus important au Conseil d'Administration et un contrôle supérieur des droits de vote à l'égard des sociétés constituant la co-entreprise Global One.

France Télécom n'est pas en mesure d'exercer une influence notable sur la politique opérationnelle et financière de Sprint.

À la date d'établissement des comptes de France Télécom, les résultats et capitaux propres de l'exercice 1998 publiés pour les principales participations non consolidées sont les suivants :

(en millions de francs)

	1998	
	Capitaux propres (2)	Résultat net de l'exercice (2)
Telmex	60 244	9 347
Bull SA	3 651	17
Deutsche Telekom (1)	nd	14 000
Sprint	70 236	2 330

(1) résultat net de l'exercice 1998 provisoire.

(2) données en normes comptables locales, converties aux taux de clôture du 31 décembre 1998.

Les produits de cession de titres de participation non consolidés se sont élevés à 2 029 millions de francs en 1998 (2 054 millions de francs en 1997). Les plus-values réalisées sur ces cessions en 1998 ont été de 519 millions de francs, dont 318 millions liés à la cession d'une fraction de la participation dans le consortium Globalstar et 157 millions à la cession de Havas (1 473 millions de francs en 1997, dont 1 299 millions de francs au titre de la cession de Cofira) et les moins-values de 27 millions de francs (11 millions de francs en 1997).

La variation nette des provisions sur les titres de participation non cédés représente une charge nette de 238 millions de francs pour l'exercice 1998 (contre un produit net de 337 millions de francs en 1997).

Ces opérations sont comptabilisées sous la rubrique "Autres produits (charges) non opérationnels, nets".

## 15 Dettes financières à court terme et à long terme

Le recours au marché obligataire est la principale source de financement à long terme de France Télécom. Pour faire face aux besoins de liquidités complémentaires, France Télécom utilise des instruments de financement à court terme tels que les billets de trésorerie et le *commercial paper*, ainsi que des lignes de crédits confirmées bilatérales et syndiquées et des lignes non confirmées. La variété des instruments de financement à court terme utilisés par France Télécom lui garantit un accès à des financements liquides.

Le tableau présenté ci-après donne une répartition, par grandes catégories, des dettes financières à court terme de France Télécom :

(en millions de francs)

Au 31 décembre	1998	1997
<b>Dettes à court terme</b>		
Billets de trésorerie et commercial paper	2 845	24 926
Emprunts bancaires	2 490	2 957
Banques créditrices	2 149	1 541
Autres emprunts	1 054	1 389
<b>Total</b>	<b>8 538</b>	<b>30 813</b>

Les taux d'intérêt sur les emprunts à court terme dont bénéficie France Télécom sont le plus souvent indexés sur les taux des marchés monétaires français et étrangers (essentiellement américain). Le taux d'intérêt moyen pondéré sur le *commercial paper* et les emprunts bancaires, après prise en compte de l'effet des instruments de couverture de taux d'intérêt, ressort à 4,52 % à la date du 31 décembre 1998 contre 4,33 % au 31 décembre 1997.

Le tableau présenté ci-après donne une répartition, par grandes catégories, des dettes financières à long terme :

(en millions de francs)

Au 31 décembre	1998	1997
<b>Dettes à long terme</b>		
Emprunts obligataires	75 081	61 192
Opérations de crédit-bail (dont Sté de Financement des Télécommunications)	5 531	8 107
Emprunts bancaires	9 682	4 457
Autres emprunts non bancaires (1)	515	440
<b>Total des dettes financières à long terme</b>	<b>90 809</b>	<b>74 196</b>
Part à moins d'un an	(11 569)	(14 983)
<b>Dettes à long terme excluant la part à moins d'un an</b>	<b>79 240</b>	<b>59 213</b>

(1) comprend essentiellement la part à long terme des comptes courants d'associés dans les filiales.

Les échéances annuelles du total des dettes à long terme au 31 décembre 1998 (après prise en compte des effets des swaps de devises et des opérations de crédit-bail) au cours des cinq prochaines années sont de 11 569 millions de francs pour 1999, 12 701 millions pour 2000, 11 023 millions de francs pour 2001, 4 804 millions de francs pour 2002 et 5 757 millions de francs pour 2003.

Tous les emprunts obligataires sont remboursables à échéance et aucune garantie spécifique n'a été accordée dans le cadre de ces émissions. Certains emprunts peuvent être remboursés par anticipation à la demande de l'émetteur. De plus, la société procède parfois au rachat en Bourse de ses titres.

Le tableau ci-après présente le détail des emprunts obligataires non échus au 31 décembre 1998, avant prise en compte de l'impact des contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises :

(en millions de francs)

Devise	Montant émis (1)	Échéance	Taux d'intérêt (en %)	Au 31 décembre	
				1998	1997
		1998	Emprunts échus	-	11 098
CHF	500	1999	4,125	2 040	2 059
CHF	150	1999	4,625	612	618
FF	3 000	1999	9,000	2 975	2 975
FF	2 000	1999	6,500	2 000	2 000
BEF	2 000	2000	8,000	325	324
CHF	200	2000	7,250	-	824
FF	6 500	2000	8,600	6 425	6 425
FF	3 700	2000	10,000	3 670	3 670
FF	3 223	2001	9,200	3 054	3 110
FF	3 000	2001	9,300	2 910	2 910
FF	2 000	2001	9,000	1 880	1 880
USD	400	2001	6,875	2 249	2 395
CHF	150	2002	7,250	612	618
FF	2 000	2002	9,000	2 000	2 000
CHF	200	2002	3,250	816	824
FF	2 500	2003	7,875	2 500	2 500
CHF	200	2003	3,250	816	-
FF	1 500	2004	5,750	1 500	1 500
FF	13 322	2004	2,000 (2)	13 322	-
FF	1 000	2005	1,000 (3)	1 000	-
FF	2 000	2005	4,800	2 000	-
FF	4 500	2006	6,250	4 500	4 500
FF	300	2006	3,030 % jusqu'au 7 août 2001 puis indexé sur le TEC10 (4) ensuite	300	-
FF	6 000	2007	5,750	6 000	6 000
FF	900	2008	4,600 % jusqu'au 13 mars 2002 puis TEC10 (4) moins 0,675 %	900	-
FF	3 000	2008	5,400	3 000	-
FF	200	2008	10,165 % moins Pibor 3 mois	200	-
USD	500	2008	6,000	2 811	-
FF	1 500	2009	TEC10 (4)	1 500	-
FF	3 000	2010	5,700	3 000	3 000
Swaps de devises				163	(38)
<b>Total</b>				<b>75 081</b>	<b>61 192</b>

(1) en millions de devises.

(2) convertible en actions France Télécom entre le 7 décembre 1999 et le 1<sup>er</sup> janvier 2004 à raison de 10 actions pour une obligation (voir note 19 - Capitaux propres).

(3) assorti d'une prime de remboursement indexée sur la valeur de l'action de la société, plafonnée à 100 % de la valeur de l'action à l'émission et couverte par un swap de même montant qui indexe cette dette sur une référence PIBOR.

(4) TEC10 : taux variable à référence constante à 10 ans déterminé par le Comité de Normalisation Obligatoire.

Au 31 décembre 1998, France Télécom disposait des facilités de crédit suivantes :

(en millions)

	Devise	Montants (en devises)	Équivalents (en FF)	Montants utilisés (en FF)
<b>Au 31 décembre 1998</b>				
<b>Lignes de crédit bilatérales (1)</b>				
Long terme	FF et USD	-	3 281	-
Court terme	FF et USD	-	3 922	-
Découverts bancaires	FF	1 000	1 000	-
<b>Lignes de crédit syndiquées (1)</b>				
Long terme	MD (2)	1 400	7 871	-
<b>Montants maximum d'émission</b>				
Billets de trésorerie	FF	15 000	15 000	-
Euro commercial paper	MD (2)	750	4 217	591
US commercial paper	USD	2 500	14 055	2 254
<b>Total billets de trésorerie et commercial paper</b>				<b>2 845</b>

(1) l'échéance moyenne pondérée de ces lignes de crédit est de 3,43 ans.

(2) facilités en multi-devises, libellées en équivalent USD.

En complément des facilités décrites ci-dessus, France Télécom a mis en place en 1997 un programme d'**Euro Medium Term Note (EMTN)** portant sur un montant maximum de 3 milliards de dollars. Ce programme permet de lever des fonds dans 23 devises sous forme d'emprunts privés et pourra servir de documentation pour des opérations obligataires publiques.

Au cours de l'année 1997, France Télécom avait augmenté de 650 à 1 400 millions de dollars le montant de la ligne de crédit syndiquée multi-devises qui sert de garantie pour les programmes de *commercial paper* Euro et US. France Télécom avait également augmenté de 9 à 15 milliards de francs français le montant maximum d'émission sur son programme de billets de trésorerie.

## Analyse des dettes à long terme par taux d'intérêt

Le tableau suivant présente une analyse des dettes à long terme par taux d'intérêt et prend en compte les effets des swaps de taux et de devises :

*(en millions de francs)*

Au 31 décembre	1998	1997
<b>Emprunts obligataires et bancaires</b>		
Inférieur à 7 %	36 471	17 661
Entre 7 % et 9 %	5 249	5 865
Entre 9 % et 10 %	7 546	15 108
Supérieur à 10 %	3 675	4 054
Total taux fixes (Taux d'intérêt moyen pondéré : 5,80 % au 31/12/98 ; 7,76 % au 31/12/97)	52 941	42 688
Total taux variables (Taux d'intérêt moyen pondéré : 4,48 % au 31/12/98 ; 4,44 % au 31/12/97)	32 337	23 401
<b>Total des emprunts bancaires et obligataires (Taux d'intérêt moyen pondéré : 5,26 % au 31/12/98 ; 6,57 % au 31/12/97)</b>	<b>85 278</b>	<b>66 089</b>
Contrats de crédit-bail immobilisables (Coût moyen des emprunts en 1998 : 7,32 % ; 1997 : 6,23 %)	5 531	8 107
<b>Total des dettes à long terme</b>	<b>90 809</b>	<b>74 196</b>

L'impact des contrats de swaps de taux en cours au 31 décembre 1998 est inclus dans le tableau ci-dessus et peut être ventilé en 2 catégories :

- des swaps de taux qui convertissent à taux fixe 3 193 millions de francs de dette long terme à taux variable avec une échéance moyenne pondérée de 5,96 années ;
- des swaps de taux qui convertissent à taux variable 23 481 millions de francs de dette long terme à taux fixe avec une échéance moyenne de 5 années.

Les taux d'intérêt variables sont généralement indexés sur les taux interbancaires. Ceux relatifs aux emprunts en francs français sont indexés sur le PIBOR (Paris Interbank Offered Rate) à trois et six mois, dont la moyenne était de l'ordre de 3,6 % en 1998 et 3,5 % en 1997.

Au 31 décembre 1998, France Télécom dispose de swaps de taux qui convertissent 4 400 millions de francs de dette à taux variable indexée sur le PIBOR, en une dette à taux variable indexée sur les taux LIBOR allemands et 1 800 millions de francs de dette à taux variable indexée sur le TEC10, en une dette à taux variable indexée sur le PIBOR.

Au 1<sup>er</sup> janvier 1999, les références PIBOR des contrats de swaps ou de dette deviennent EURIBOR et les références LIBOR sur les devises "in" se transforment en LIBOR EURO. Les références TEC10 restent inchangées.

## Analyse des dettes à long terme par devises

Le tableau ci-dessous donne la répartition de la dette long terme par devises après prise en compte de l'effet des swaps de devises :

*(en millions de francs)*

Au 31 décembre	1998	1997
Franc français	78 427	65 975
Autres devises zone euro	5 061	2 316
Franc CFA	507	507
Franc suisse	2 448	2 677
Dollar américain	4 066	2 698
Autres devises	300	23
<b>Total</b>	<b>90 809</b>	<b>74 196</b>

Dans le but de tirer parti des opportunités de réduction du coût des emprunts, les dettes peuvent, dans certains cas, être initialement contractées en devises. Généralement, ces emprunts sont immédiatement convertis en francs français en utilisant des contrats de swaps de devises, et ce afin de réduire les risques d'exposition de France Télécom aux fluctuations des cours de change.

Au 31 décembre 1998, France Télécom dispose de swaps de devises qui transforment 2 000 millions de francs belges, 600 millions de francs suisses, 16 000 millions de pesetas et 500 millions de dollars en 6 386 millions de francs français et dont les dates d'échéance sont comprises entre 1999 et 2008.

## 16 Instruments financiers

Dans le cadre de son activité industrielle et commerciale, France Télécom est exposée aux risques de marché liés à la gestion du coût de sa dette et à la valeur de certains éléments d'actifs libellés en devises (titres de participation à l'étranger). Sur la base d'une analyse de son exposition générale aux risques, essentiellement liés aux fluctuations des taux d'intérêt et des cours de change, France Télécom utilise divers instruments financiers dans des limites fixées par la Direction en termes d'effets potentiels sur le résultat, avec pour objectif d'optimiser le coût de son financement.

France Télécom distingue trois utilisations des instruments financiers dérivés.

### Gestion du risque de taux de la dette long terme

France Télécom gère une position structurelle taux fixe/taux variable en francs afin de réduire le coût de sa dette, et utilise pour cela des instruments fermes et optionnels d'échanges de taux d'intérêt (swaps, caps et floors) dans le cadre de limites fixées par la Direction.

### Gestion des échéances à court terme de la dette long terme

France Télécom couvre les échéances à court terme à taux variable de la dette long terme au moyen de FRA, d'options sur taux d'intérêt (caps, floors) ou de contrats MATIF sur PIBOR 3 mois.

### Gestion de la trésorerie

France Télécom gère une position de trésorerie qui peut être prêteuse ou emprunteuse en fonction des flux de décaissements et d'encaissements d'exploitation et des échéances de la dette long terme. France Télécom réexamine périodiquement ses prévisions de trésorerie, et utilise éventuellement des produits de gestion des taux (FRA, swaps court terme, contrats PIBOR) afin de couvrir cette position contre une évolution défavorable des taux d'intérêt.

### Montant notionnel des instruments financiers dérivés

Les contrats ou montants notionnels présentés ci-dessous ne représentent pas les montants à payer ou à recevoir et, par conséquent, ne représentent pas le risque encouru par France Télécom lié à l'utilisation des instruments financiers dérivés :

*(en millions de francs)*

Au 31 décembre	1998	1997
Caps de taux d'intérêt (1)	5 713	10 312
Collars de taux d'intérêt (caps et floors)	3 415	1 849
Swaps de taux d'intérêt (2)	35 051	27 187
Swaps de devises	6 386	4 633
Contrats de change à terme	-	5 872
Future Rate Agreement (FRA)	-	1 960
Swaptions	200	1 000
Contrats MATIF sur Pibor 3 mois	1 000	750

(1) Les montants notionnels au 31 décembre 1997 incluent des contrats de caps de taux d'intérêt achetés et vendus pour un montant notionnel de 500 millions de francs chacun, qui, compte tenu de leurs caractéristiques égales et opposées, constituent des positions fermées.

(2) Au 31 décembre 1998, les montants notionnels incluent 1 300 millions de francs de swaps de taux d'intérêts à long terme commençant après le 31 décembre 1998.

### Gestion du risque de contrepartie

Les instruments financiers susceptibles d'exposer France Télécom à une concentration du risque de contrepartie sont essentiellement les disponibilités, les titres de créance négociable, les placements, les créances clients et les instruments financiers de couverture.

France Télécom considère que le risque de contrepartie lié aux comptes clients est extrêmement limité du fait du grand nombre de clients, de leur diversité (résidentiels, professionnels et grandes entreprises), de leur appartenance à des secteurs divers de l'économie et de leur dispersion géographique en France et à l'étranger.

France Télécom place ses liquidités et ses titres de placement auprès d'institutions financières et de groupes industriels ayant de très bonnes notations. France Télécom conclut des contrats de taux d'intérêt et de gestion du risque de change avec des institutions financières de premier rang. France Télécom estime que les risques de défaillance de ces contreparties sont extrêmement faibles dans la mesure où des contrôles sont exercés en permanence sur leur notation et où la perte financière qui serait induite par la défaillance de la contrepartie fait l'objet de limites. Pour chaque institution financière, le risque maximum de perte est déterminé sur la base des montants notionnels des contrats de taux et de change ouverts, auxquels sont appliqués des coefficients variant selon la durée résiduelle de l'opération et le type de transaction. Pour chaque contrepartie, une limite est fixée en tenant compte de sa notation et de ses capitaux propres. Les opérations à plus d'un an ne peuvent en principe n'avoir que des contreparties notées AA-/Aa3 au minimum ou mieux, par au moins deux agences.

### Valeur de marché des instruments financiers

Les principales méthodes et hypothèses utilisées pour estimer la valeur de marché des instruments financiers sont décrites ci-dessous.

En ce qui concerne la trésorerie, les créances clients, les découverts bancaires et autres emprunts à court terme ainsi que les dettes fournisseurs, France Télécom considère que leur valeur au bilan est la valeur la plus représentative de leur valeur de marché en raison du fort degré de liquidité de ces postes.

La valeur de marché des titres de participation cessibles de sociétés cotées et des titres de placement est basée sur leur valeur boursière. Pour les autres titres, France Télécom estime que leur valeur de marché n'est pas inférieure à leur valeur au bilan. Dans le cas où des titres ont donné lieu, récemment, à des transactions ou négociations, leur évaluation a été revue.

La valeur de marché de la dette à long terme a été déterminée en utilisant :

- la valeur boursière au 30 décembre pour les instruments similaires publics (emprunts obligataires) ;
- la valeur actualisée des cash-flows futurs pour les instruments non cotés, actualisée en utilisant les taux accordés à France Télécom au 30 décembre pour les instruments possédant des conditions et des échéances similaires.

La valeur de marché des contrats de change à terme a été estimée en utilisant les taux de change au 30 décembre 1998. La valeur de marché des contrats d'échange de devises et de

ceux de taux d'intérêt a été estimée en actualisant les cash flows futurs attendus avec les taux de change du marché et les taux d'intérêt au 30 décembre sur la période restant à couvrir selon les contrats.

La valeur de marché des options de gré à gré a été estimée en utilisant des outils d'évaluation d'options reconnus sur le marché.

La valeur de marché du swap de taux couvrant l'émission obligataire indexée sur l'action France Télécom a été calculée jambe par jambe, la valeur de marché de la jambe indexée compensant exactement celle de l'émission.

L'estimation des valeurs de marché des instruments financiers détenus par France Télécom se présente de la manière suivante :  
(en millions de francs)

Au 31 décembre	1998		1997	
	Valeur comptable	Valeur de marché	Valeur comptable	Valeur de marché
<b>Instruments financiers au bilan</b>				
<b>Actifs</b>				
Trésorerie	13 392	13 403	2 720	2 720
Valeurs mobilières de placement	242	242	1 297	1 297
Créances clients	37 316	37 316	35 540	35 540
Titres de participation	24 522	29 756	17 833	24 663
<b>Dettes</b>				
Découverts bancaires et autres emprunts à court terme	8 538	8 538	30 813	30 813
Dettes fournisseurs	26 798	26 798	26 914	26 914
Dettes financières à long terme (1)	90 809	97 264	74 196	78 183
<b>Instruments financiers hors bilan</b>				
Produits dérivés de taux d'intérêt gain (perte) latent(e)	–	1 803	–	639

(1) part de la position nette des swaps de devises, incluant la part à moins d'un an.

## 17 Provisions pour retraites, congés de fin de carrière et autres dettes à long terme

Les retraites et autres dettes à long terme s'analysent de la façon suivante :

(en millions de francs)

Au 31 décembre	1998		1997	
	Part à plus d'un an	Part à moins d'un an	Total	Total
Congés de fin de carrière (1)	23 943	2 328	26 271	24 983
Avantages sociaux aux retraités autres que les pensions (1)	863	–	863	811
Indemnités de départ à la retraite (1)	451	16	467	384
Autres dettes à long terme	1 159	–	1 159	457
<b>Total</b>	<b>26 416</b>	<b>2 344</b>	<b>28 760</b>	<b>26 635</b>

(1) La part à moins d'un an figure dans les "Charges à payer et autres provisions à court terme".

### Congés de fin de carrière

Le coût actuariel du plan de congés de fin de carrière décrit à la note 3 et sa sensibilité au taux de succès du plan sont analysés ci-dessous :

(en millions de francs)

Au 31 décembre	1998	1997
<b>Données relatives au plan</b>		
Valeur actuarielle de l'engagement en début d'exercice	30 341	24 526
Écart actuariel sur changement d'hypothèses	3 030	5 708
Actualisation de l'engagement	1 771	1 429
Versements effectués	(1 775)	(1 322)
Valeur actuarielle de l'engagement total en fin d'exercice	33 367	30 341
Écart actuariel non encore amorti	(7 096)	(5 358)
<b>Dettes pour congés de fin de carrière comptabilisée</b>	<b>26 271</b>	<b>24 983</b>
<b>Hypothèses</b>		
• Taux de succès du plan	94 %	88 %
• Taux d'actualisation	4 %	6 %
<b>Analyse de la charge de l'exercice</b>		
Charge d'actualisation	1 771	1 429
Amortissement de l'écart actuariel	1 292	350
<b>Charge de l'exercice</b>	<b>3 063</b>	<b>1 779</b>
<b>Incidence d'une variation du taux de succès sur l'engagement actuariel au 31 décembre</b>		
• Augmentation de 5 %	2 209	2 022
• Diminution de 5 %	(1 814)	(2 009)

Les hypothèses actuarielles ont été revues sur la base des tendances observées à la fin de l'année 1998. Le taux de succès du plan pour les années 1999 et ultérieures est désormais estimé à 94 % et le taux d'actualisation est fixé à 4 %.

L'incidence des révisions effectuées est prise en compte sur les résultats selon les modalités décrites au paragraphe "Plan de congés de fin de carrière" de la note 3. À ce titre, une charge inscrite en "éléments spécifiques et non récurrents, nets" (note 7) de 1 292 millions de francs (dont 223 millions de francs au titre de la révision effectuée en 1998) a été constatée sur l'exercice 1998.

Depuis l'ouverture du plan au 1<sup>er</sup> septembre 1996, les versements liés aux congés de fin de carrière se sont élevés à 3 308 millions de francs (dont 1 775 millions de francs en 1998), couverts par des reprises de provision de même montant, en cumul, au 31 décembre 1998.

En raison des incertitudes inhérentes à l'établissement d'hypothèses actuarielles, il reste possible que les hypothèses évoluent à l'avenir et, en conséquence, modifient le montant de l'engagement total lié au plan de congés de fin de carrière.

### Avantages sociaux accordés aux retraités autres que les pensions

La dette actualisée de 863 millions de francs au 31 décembre 1998 (811 millions de francs au 31 décembre 1997) correspondant aux avantages sociaux accordés aux retraités a été déterminée en utilisant un taux d'actualisation de 4 %.

## 18 Intérêts minoritaires

La variation des intérêts minoritaires est la suivante :

(en millions de francs)

	1998	1997	1996
Solde en début d'exercice	1 186	1 016	372
• Résultat de l'exercice	(871)	(983)	(510)
• Augmentations de capital souscrites par les actionnaires minoritaires	2 766	603	677
• Variations de périmètre	2 205	468	469
• Affectation du résultat de l'exercice précédent	(54)	(39)	(14)
• Résultats des SNC transférés	–	10	11
• Écarts de conversion	(123)	111	11
<b>Solde en fin d'exercice</b>	<b>5 109</b>	<b>1 186</b>	<b>1 016</b>

En 1998, l'augmentation des intérêts minoritaires est principalement liée à l'entrée dans le périmètre de consolidation de la société CTE (Salvador) pour 1 436 millions de francs, à la consolidation par intégration globale de Sonatel (Sénégal), mise en équivalence jusqu'au 30 juin 1998, pour un montant de 772 millions de francs et aux augmentations de capital souscrites par les minoritaires, notamment dans les sociétés Global One Communications Holding pour 689 millions de francs, Estel (USA) pour 393 millions de francs, Uni 2 (Espagne) pour 367 millions de francs et Dutch Tone (Pays-Bas) pour 356 millions de francs.

En 1997, outre la quote-part de résultat de la période, les intérêts minoritaires sont principalement affectés par l'entrée dans le périmètre de consolidation des sociétés Globtel (Slovaquie) pour 309 millions de francs, CI-Telcom (Côte d'Ivoire) pour 332 millions de francs et Mobilrom (Roumanie) pour 306 millions de francs.

En 1996, l'entrée dans le périmètre de consolidation de Global One Communications (activités en Europe hors Russie), détenue à 66 % par Atlas-Global One, et l'entrée dans le capital de la société Mobistar d'investisseurs extérieurs à hauteur de 33 % ont contribué à l'augmentation de ce poste pour respectivement 497 millions de francs et 676 millions de francs.

## 19 Capitaux propres

Dans le cadre de la loi de 1990, France Télécom a agi comme exploitant public sous la tutelle de l'État jusqu'au 30 décembre 1996. En application de la loi relative à l'entreprise nationale France Télécom, France Télécom a été transformée en une entreprise nationale, soumise à toutes les obligations liées au

statut juridique des sociétés anonymes et avec certaines obligations spécifiques liées à son statut particulier, où l'État est actionnaire majoritaire, et à sa mission de service public. Au 31 décembre 1996, il a été procédé :

- à la création de 1 000 000 000 d'actions ordinaires d'une valeur nominale de 25 francs chacune, représentant un capital social total de 25 000 millions de francs ;
- à l'affectation de 34 500 millions de francs au titre de la prime d'émission ;
- à l'affectation de 2 500 millions de francs au titre de la réserve légale.

Au cours de l'exercice 1997, il n'avait été procédé à aucune émission d'actions nouvelles.

Le Conseil d'Administration de France Télécom du 7 novembre 1998 a décidé, en vertu de la délégation qui lui a été consentie par l'assemblée générale mixte du 26 mai 1998 :

- l'attribution gratuite aux actionnaires de France Télécom, y compris l'État, de bons de souscription d'actions France Télécom, à raison d'un bon pour une action, 40 bons ouvrant droit à la souscription d'une action ;
- l'émission d'obligations convertibles en actions France Télécom sans droit préférentiel de souscription, dans la limite de 50 000 000 d'actions nouvelles à émettre sur exercice de ces bons et sur conversion de ces obligations, soit 5 % du capital et des droits de vote de France Télécom, à la date du 7 novembre 1998.

Le 7 décembre 1998, France Télécom a procédé à une augmentation de son capital par l'émission de 24 614 561 actions ordinaires au nominal de 25 francs chacune représentant 615 millions de francs. La prime d'émission attachée à chaque action s'élève à 365 francs, soit 8 985 millions de francs.

France Télécom a procédé simultanément à l'émission de 2 538 543 obligations convertibles ayant fait l'objet d'un placement en France et à l'étranger. Les obligations ont été émises pour un montant nominal de 5 248 francs, soit 128 % du cours de clôture de l'action France Télécom le 27 novembre 1998, représentant 13 322 millions de francs. Le droit à conversion peut être exercé à tout moment à compter du 7 décembre 1999, et pendant toute la durée de l'emprunt, qui s'étend jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2004, à raison de 10 actions France Télécom par obligation présentée. En cas de conversion, aucun intérêt n'est payé aux titulaires au titre de la période courue depuis le 1<sup>er</sup> janvier de l'année au cours de laquelle la conversion intervient.

Au 31 décembre 1998, le capital social est composé de 1 024 614 561 actions ordinaires d'un nominal de 25 francs chacune. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 1998, le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation s'est élevé à 1 001 618 492 actions et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et dilutives s'est élevé à 1 003 287 671 actions.

Le Conseil d'Administration de France Télécom dispose, en vertu des délégations qui lui ont été consenties par l'Assemblée Générale des actionnaires du 26 mai 1998, pour une durée de 26 mois à compter de cette date, de la faculté de procéder à l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de France Télécom. Compte tenu des opérations réalisées en 1998, le montant nominal cumulé des augmentations de capital immédiates ou à terme et le montant nominal cumulé des titres de créances ne pourront excéder, respectivement, 1 250 000 225 francs et 31 677 726 336 francs.

## 20 Engagements hors bilan et risques

### Contrats de location

France Télécom a pris en location des terrains, bâtiments, matériels, véhicules et d'autres biens. Ces contrats viendront à échéance à des dates diverses au cours des dix prochaines années.

La Direction estime que ces contrats seront renouvelés ou remplacés à leur terme par d'autres contrats dans le cadre des conditions normales d'exploitation.

La charge de loyer enregistrée au compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 1998 au titre des locations simples s'est élevée à 1 708 millions de francs (1 299 millions de francs en 1997). Déterminée sur la base des contrats les plus significatifs, la charge de location simple s'élevait à 580 millions de francs en 1996.

Le tableau ci-dessous indique, au 31 décembre 1998, les loyers futurs minimaux pour les contrats de location non résiliables :

(en millions de francs)

	Crédit-bail	Locations simples
1999	3 191	1 122
2000	1 646	815
2001	311	732
2002	224	517
2003	107	509
2004 et au-delà	692	786
<b>Total des loyers futurs minimaux</b>	<b>6 171</b>	<b>4 481</b>
Moins : part des intérêts	(640)	
<b>Valeur actuelle nette des engagements minimum</b>	<b>5 531</b>	

### Litiges

France Télécom est impliquée dans plusieurs procédures juridiques et contentieuses non résolues dans le cadre de ses activités courantes. Les charges qui peuvent en résulter font l'objet de provisions quand elles sont probables et qu'elles peuvent être soit quantifiées, soit estimées à l'intérieur d'une fourchette raisonnable. Dans ce dernier cas, le montant provisionné correspond au montant le plus bas de l'estimation de la fourchette.

Le 21 mars 1995, France Télécom et sa filiale France Telecom incorporated ont été assignés par le groupe Filetech devant la US Federal District Court for the Southern District of New York en première instance pour entrave à la concurrence sur le marché américain des fichiers d'adresses destinés au marketing direct. Le montant de la demande en dommages et intérêts est de 300 millions de dollars américains. Le 17 septembre 1997, cette juridiction a rejeté les demandes de Filetech, qui a interjeté appel de cette décision. La cour d'appel a décidé que le jugement du tribunal de New York n'était pas suffisamment motivé et lui a renvoyé l'affaire afin qu'il révisé son argumentation.

Le 16 juin 1998, un arrêt défavorable à Deutsche Telekom a été confirmé sur le fond par une cour d'appel allemande à l'occasion d'une procédure entamée par British Telecom sur la date de lancement de Global One. British Telecom n'ayant pas encore commencé d'action portant sur l'évaluation des dommages et intérêts, le montant du litige ne peut être déterminé. Au cas où British Telecom se verrait attribuer des dommages et intérêts, France Télécom devrait y contribuer pour moitié, en vertu d'un accord avec Deutsche Telekom sur Atlas.

Le 14 janvier 1998, la société Cogécom a été assignée devant le tribunal de commerce de Lyon par le liquidateur des sociétés IBSI Progiciels et Systèmes, IBSI Case développement et IBSI Cegelog sur la base d'une mise en cause de la responsabilité de la société FTLS, actionnaire jusqu'en 1994 de ces structures, fusionnée en 1996 avec la société Cogécom. L'action judiciaire vise à combler l'insuffisance d'actif.

En novembre 1998, la société SFR, filiale de Cegetel, a saisi l'ART (Autorité de Régulation des Télécommunications) d'une demande d'arbitrage concernant les conditions d'interconnexion avec le réseau de France Télécom pour l'acheminement des communications vers le réseau mobile de SFR.

France Télécom estime avoir des arguments solides pour assurer sa défense. Bien que l'issue de ces litiges ne puisse être déterminée de manière certaine, France Télécom pense qu'ils n'auront pas d'effet défavorable significatif sur ses résultats opérationnels ou sa situation financière consolidés.

### Engagements hors bilan liés aux investissements

Dans le cadre de ses activités courantes, France Télécom a contracté des engagements hors bilan relatifs aux investissements liés à son activité d'opérateur téléphonique. Ces engagements s'élevaient à environ 12 milliards de francs au 31 décembre 1998.

### Garanties

Dans le cadre de ses activités courantes, le Groupe accorde certaines garanties, dont les plus significatives au 31 décembre 1998 sont les suivantes :

- une lettre de confort émise conjointement par France Télécom et Deutsche Telekom au profit de Dun & Bradstreet, garantissant que Eunetcom, filiale détenue par Atlas, aura les ressources suffisantes pour remplir les obligations contractuelles liées à l'infogérance du réseau de Dun & Bradstreet ;
- une garantie bancaire fournie par France Câbles et Radio (FCR) à l'opérateur indonésien Telekomunikasi, liée aux obligations contractuelles de performance du projet KSO pour un montant maximum de 236 millions de francs ;
- des lettres de confort émises par France Télécom respectivement en juillet 1997 et janvier 1998 au profit d'établissements financiers, garantissant à hauteur de 17 % les facilités de crédit d'un montant de 1 milliard de francs octroyées par ces établissements à la SNC TPS ;

- des garanties accordées par France Télécom à Paramount Pictures International et Metro-Goldwyn-Mayer (MGM) conformément aux accords signés les 2 octobre et 15 novembre 1996 relatifs à la fourniture de programmes audiovisuels à TPS. La caution de France Télécom vis-à-vis de MGM s'élève à 66 millions de francs au 31 décembre 1998. Aucune caution n'a été donnée à cette date en faveur de Paramount ;

- les titres de participation des sociétés FTML (Liban) et Mobilrom (Roumanie) ont été nantis en faveur d'établissements financiers prêteurs en couverture d'emprunts bancaires contractés par ces sociétés, à hauteur respectivement de 86 et 417 millions de francs. Par ailleurs, France Télécom a fourni une garantie bancaire au profit des actionnaires minoritaires roumains de Mobilrom, concernant le rachat des parts minoritaires pour un montant maximum de 135 millions de francs ;

- une caution solidaire fournie conjointement par France Télécom et CEA-Industrie au profit d'un établissement financier en novembre 1998, concernant une ouverture de crédit accordée à FTICI. La caution de France Télécom s'élève à un montant maximum de 1 240 millions de francs ;

- des lettres de confort fournies par France Télécom à un établissement financier concernant des garanties bancaires données aux autorités espagnoles à hauteur de 602 millions de francs pour le compte de l'opérateur Uni 2 (réseau fixe) ;

- une lettre de confort fournie par France Télécom en faveur d'établissements financiers, concernant des garanties bancaires données aux autorités italiennes au profit de Wind (licence fixe Italie) pour un montant de 107 millions de francs.

## 21 Transactions avec des entreprises liées

Les prestations de communication fournies aux services de l'État, qui ensemble figurent parmi les clients les plus importants de France Télécom, et aux collectivités territoriales, sont rendues à des conditions de marché. Suite à la séparation de France Télécom et de La Poste en 1987, un certain nombre d'opérations, ayant trait principalement au personnel et aux biens immobiliers détenus en commun, se sont poursuivies.

Les transactions et les soldes avec les entreprises liées, résumés ci-dessous, s'inscrivent dans le cadre de l'exploitation courante :

### Créances sur les entreprises liées

(en millions de francs)

Entreprise liée	1998	Au 31 décembre	
		1997	1996
La Poste	333	398	365
Havas	–	622	623
Atlas - Global One	1 119	1 313	485
Sema Group Plc	–	–	116

### Dettes sur les entreprises liées

(en millions de francs)

Entreprise liée	1998	Au 31 décembre	
		1997	1996
La Poste	306	391	332
Atlas - Global One	201	–	874
Sema Group plc	299	190	114
Bull SA	176	176	335

### Transactions significatives avec des entreprises liées

(en millions de francs)

Entreprise liée	Nature de la transaction	Produits/(Charges ou investissement)		
		Exercice clos le 31 décembre		
		1998	1997	1996
La Poste	Œuvres sociales	(551)	(706)	(851)
	Gestion commune des garages	155	211	244
	Gestion commune des garages	(112)	(116)	(227)
	Services divers	1 066	1 059	852
	Services divers	(1 242)	(1 176)	(1 308)
Bull SA	Achats d'installations et études techniques	(428)	(543)	(771)
Havas (1)	Publicité dans les annuaires téléphoniques	1 259	2 669	2 650
Atlas - Global One	Services facturés	514	788	431
	Charges	(211)	(380)	(428)
Telecom Argentina	Services facturés	343	270	202
Telmex	Services facturés	153	123	129
Eutelsat	Dividende	144	124	81
Intelsat	Dividende	101	73	68
Sema Group plc	Services d'infogérance et intégration de systèmes	(868)	(1 068)	(532)
Sprint	Dividende	241	240	181

(1) Jusqu'au 30 juin 1998.

## 22 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

### Conversion du capital social de France Télécom en euros

Le Conseil d'Administration de France Télécom du 20 janvier 1999 a arrêté les modalités de conversion du capital social de France Télécom en euros en arrondissant la valeur nominale des actions à l'euro près, soit un nominal de 4 euros par action. Sur cette base, le montant du capital social s'élève à 4 098 458 244 euros. L'ajustement de capital nécessaire pour effectuer la conversion s'est fait par le biais d'une augmentation de capital par prélèvement sur les réserves.

### Participations et développement international

En janvier 1999, un consortium international composé des opérateurs France Télécom, Sprint et de l'entreprise d'électricité britannique National Grid a obtenu une licence miroir de téléphonie internationale et longue distance au Brésil. Le consortium est détenu à hauteur de 50 % par National Grid, 25 % par France Télécom et 25 % par Sprint. Le montant de la licence s'élève à 55 millions de réals, dont 40 % ont été payés lors de l'obtention, le solde devant être acquitté au plus tard pour moitié lors de la première date anniversaire et l'autre moitié un an plus tard.

### Litiges

Cegetel Entreprises a déposé, fin janvier 1999, une demande d'arbitrage auprès de l'ART. Cegetel Entreprises souhaite faire avaliser par l'ART les conditions d'acheminement sur son réseau des communications en provenance du réseau de France Télécom. Elle demande à l'ART de statuer sur le caractère non abusif de ses propositions tarifaires.

## 23 Rémunération des dirigeants

Le montant global des rémunérations allouées aux administrateurs et membres du Comité Exécutif s'est élevé à 16,6 millions de francs en 1998.

Conformément à la loi, les administrateurs représentant l'État et le personnel ne perçoivent pas de rémunération au titre de leur mandat, seules les dépenses liées à leur participation aux Conseils sont remboursées.

## 24 Informations par segment d'activité

France Télécom opère dans le secteur des télécommunications sur des segments principaux, identifiés sur la base de critères opérationnels, parmi lesquels le potentiel de croissance des marchés concernés, la stratégie d'investissement de France Télécom dans chacun d'entre eux et leur rentabilité propre. Les segments présentés peuvent évoluer à l'avenir en fonction de l'appréciation de ces critères.

Le segment "Services fixes et divers" regroupe les activités historiques en France en tant qu'opérateur de téléphonie fixe et de transmission de données, et de fournisseur de services d'information. Ce segment forme un ensemble économique cohérent partageant des ressources communes, notamment le réseau, et caractérisé par de nombreuses synergies internes.

Le segment "Mobiles en France" comprend l'activité de téléphonie mobile GSM en France commercialisée sous la marque Itineris, en tant qu'opérateur et société de commercialisation de services. Du fait de la forte croissance du marché, ce segment représente une part croissante de l'activité de France Télécom.

Le segment "International" regroupe les filiales étrangères ainsi que les filiales françaises holding de participations étrangères, et les filiales françaises exerçant une activité au travers d'établissements stables à l'étranger. Le volume significatif des investissements réalisés à l'international par France Télécom en fait un vecteur de croissance pour les années à venir.

Les flux inter-segments concernent notamment les prestations d'interconnexion au réseau de téléphonie fixe, de facturation et de recouvrement pour compte de tiers. Ces prestations sont déterminées à des conditions identiques à celles pratiquées avec les opérateurs concurrents.

Le tableau ci-après présente la répartition des principaux agrégats opérationnels en fonction de ces segments sur les deux derniers exercices. France Télécom n'est pas en mesure de présenter des données comparables pour l'exercice 1996 du fait de réorganisations internes :

(en millions de francs)

Au 31 décembre	1998	1997 retraité
<b>Segment "Services fixes et divers"</b>		
Chiffre d'affaires	138 311	139 460
EBITDA (1)	53 780	56 837
Amortissements	(25 137)	(26 773)
Résultat opérationnel courant (2)	28 643	30 064
Investissements corporels et incorporels	19 524	19 988
Effectif moyen (3)	151 027	152 172
<b>Segment "Mobiles en France"</b>		
Chiffre d'affaires	17 516	11 207
EBITDA (1)	4 272	1 511
Amortissements	(2 367)	(2 461)
Résultat opérationnel courant (2)	1 905	(950)
Investissements corporels et incorporels	2 886	5 512
Effectif moyen (3)	3 930	3 305
<b>Segment "International"</b>		
Chiffre d'affaires	15 923	12 015
EBITDA (1)	581	(578)
Amortissements	(3 109)	(1 825)
Résultat opérationnel courant (2)	(2 528)	(2 403)
Investissements corporels et incorporels	8 159	4 410
Effectif moyen (3)	14 142	9 565
<b>Éliminations</b>		
Chiffre d'affaires inter-segments	(10 072)	(9 058)
<b>Total France Télécom</b>		
Chiffre d'affaires	161 678	153 624
EBITDA (1)	58 633	57 770
Amortissements	(30 613)	(31 059)
Résultat opérationnel courant (2)	28 020	26 711
Investissements corporels et incorporels	30 569	29 910
Effectif moyen (3)	169 099	165 042

(1) EBITDA : résultat opérationnel courant avant amortissements.

(2) résultat opérationnel avant éléments spécifiques et non récurrents.

(3) effectif moyen en équivalent temps plein.

## 25 Périmètre de consolidation au 31 décembre 1998

En 1998, les principales sociétés entrées dans le périmètre de consolidation ont été les suivantes :

### Sociétés intégrées globalement

Casema (câblo-opérateur aux Pays-Bas), la Compagnie de Télécommunications d'El Salvador (CTE), Dutch Tone (opérateur d'un réseau aux Pays-Bas), l'Oda (régisseur publicitaire des annuaires de France Télécom) et sa filiale brésilienne Telelistas, Sonatel (opérateur de télécommunications sénégalais consolidé par mise en équivalence jusqu'au 30 juin 1998, note 13), Oléane (fournisseur de services Internet) et Uni 2 (opérateur de télécommunications en Espagne).

### Sociétés intégrées proportionnellement

Multilink (co-entreprise créée en coopération avec Deutsche Telekom pour réaliser et exploiter un réseau alternatif de télécommunications dans les principales métropoles helvétiques).

### Sociétés mises en équivalence

Wind (société créée en partenariat avec Enel et Deutsche Telekom en Italie pour développer et exploiter des infrastructures de téléphonie fixe et mobile), ECMS (opérateur de télécommunications mobiles en Égypte) et sa holding Mobinil, ElTele Öst (fournisseur de services de transmission de données en Norvège).

Les principales sorties de périmètre concernent les sociétés de commercialisation de services mobiles et de distribution de matériel, notamment Martin Dawes Telecommunications Germany et Netherland.

## Activité France

## Sociétés consolidées par intégration globale

Société	Intérêt	Contrôle
FRANCE TELECOM	Maison mère	
CARTE SA	99,99	99,99
CIT COM	99,97	99,97
COGECOM	100,00	100,00
Cognacq-Jay image	100,00	100,00
CV2F	100,00	100,00
CVF et ses filiales	50,00	50,00
ETRALI SA	100,00	100,00
EXPERTEL Consulting	100,00	100,00
EXPERTEL FM	100,00	100,00
Expertel Services	100,00	100,00
France 102 Studio	100,00	100,00
France Télévision Entreprise	65,84	65,84
France Télécom EGT	100,00	100,00
FT Câble	100,00	100,00
FT Câble 91	100,00	100,00
FT Câble Angers	100,00	100,00
FT Câble Atlantique	100,00	100,00
FT Câble Avignon	100,00	100,00
FT Câble Bordeaux	95,23	95,23
FT Câble Côte d'Opale	100,00	100,00
FT Câble Drôme	100,00	100,00
FT Câble Essonne	100,00	100,00
FT Câble Ile-de-France	100,00	100,00
FT Câble Internet	100,00	100,00
FT Câble Lille	100,00	100,00
FT Câble Lorraine	100,00	100,00
FT Câble Marseille	100,00	100,00
FT Câble Montpellier	100,00	100,00
FT Câble Région	100,00	100,00
FT Câble Région Parisienne	100,00	100,00
FT Câble Rennes	100,00	100,00
FT Câble Rouen	99,99	99,99
FT Câble St-Quentin-en-Yvelines	100,00	100,00
FT Câble SIRCA	100,00	100,00
FT Câble Toulon	100,00	100,00

FT Câble Tours	99,69	99,69
FT Hébergement	100,00	100,00
FT Interactive	100,00	100,00
FT Mobiles 1800	100,00	100,00
FT Mobiles Distribution	100,00	100,00
FT Mobiles International	100,00	100,00
FT Mobiles Radiomessagerie	100,00	100,00
FT Mobiles Services	100,00	100,00
FT Multimédia Holding	100,00	100,00
FT Multimédia Participations	100,00	100,00
FT Publiphonie International	100,00	100,00
FT Reportages	100,00	100,00
FTMS France	75,00	75,00
F T T A	100,00	100,00
GIE EXPERTEL	100,00	100,00
IMMOBILIERE ISIS	100,00	100,00
INNOVACOM	100,00	100,00
INTELMATIQUE	100,00	100,00
INTERPAC	99,89	99,89
Oda	100,00	100,00
OLEANE	67,00	67,00
PNMM	100,00	100,00
QUESTEL	100,00	100,00
RAPP 6	100,00	100,00
REGIE T France	50,84	100,00
REGIE T International	50,84	50,84
RESOCOM Services	100,00	100,00
SEITEM	100,00	100,00
SETIB	99,99	99,99
SEVM	70,00	70,00
SFET	100,00	100,00
SOFRATEV	100,00	100,00
SOGERA	100,00	100,00
TDF Câble CENOD	100,00	100,00
TDF Câble Est	100,00	100,00
TDF Video Service	100,00	100,00
TELE Europe	100,00	100,00
TéléDiffusion de France (TDF)	100,00	100,00
TELINVEST et ses filiales	100,00	100,00
TRANSPAC	100,00	100,00
VOLTAIRE Image	100,00	100,00

## Sociétés mises en équivalence

Société	Intérêt	Contrôle
FT1CI	49,00	49,00
Euro Directory	50,00	50,00
Télévision Par Satellite (SNC)	16,46	25,00

## Sociétés consolidées par intégration proportionnelle

Société	Intérêt	Contrôle
Darty France Télécom	50,00	50,00

## Activité à l'international

## Sociétés consolidées par intégration globale

Société	Intérêt	Contrôle	Pays
FINANCIERA SA	100,00	100,00	Argentine
SOFRECOM Consultora	100,00	100,00	Argentine
Cellway Belgium	100,00	100,00	Belgique
FTMI Belgium	100,00	100,00	Belgique
MOBISTAR	51,00	51,00	Belgique
VISTA	51,00	51,00	Botswana
Oda do Brasil	100,00	100,00	Brésil
QUADRATA	88,00	88,00	Brésil
TELELISTAS	100,00	100,00	Brésil
EASY LINK	67,00	67,00	Chine
RAPID LINK	67,00	67,00	Chine
CI-TELCOM	45,90	51,00	Côte d'Ivoire
SIM Finances	70,00	70,00	Côte d'Ivoire
Société Ivoirienne de Mobiles	70,00	100,00	Côte d'Ivoire
FTMI Danemark	100,00	100,00	Danemark
MOBILIX	86,00	100,00	Danemark
MOBILIX Holding	86,00	86,00	Danemark
MENATEL	44,00	44,00	Egypte
MADRID FILMS	66,36	66,36	Espagne
UNI 2	69,00	69,00	Espagne
ESTEL	75,50	75,50	Etats-Unis
GLOBECAST N.A	100,00	100,00	Etats-Unis

ETRALI International	100,00	100,00	France
France Caraïbes Mobiles	100,00	100,00	France
France Câble et Radio	100,00	100,00	France
FCR Côte d'Ivoire	90,00	90,00	France
FT/FCR Sénégal	100,00	100,00	France
F T F I	100,00	100,00	France
MDT Europe	100,00	100,00	France
NEXUS International	100,00	100,00	France
SILEX	100,00	100,00	France
SOFRECOM	100,00	100,00	France
TDF INTERNATIONAL	100,00	100,00	France
TELEMATE	100,00	100,00	France
GLOBECAST N.E	100,00	100,00	Grande-Bretagne
TELSEA	51,00	51,00	Ile Maurice
FCR Ireland	100,00	100,00	Irlande
FTM Liban	66,65	66,65	Liban
SMM	33,56	65,81	Madagascar
VOXTEL	53,04	55,00	Moldavie
FCR de Mexico	100,00	100,00	Mexique
REGIE T Mexico	49,93	75,00	Mexique
CASEMA	100,00	100,00	Pays-Bas
DUTCH TONE	80,00	80,00	Pays-Bas
ECIM BV	100,00	100,00	Pays-Bas
PSN	100,00	100,00	Pologne
TOUT	100,00	100,00	Pologne
MOBILROM	51,00	51,00	Roumanie
CTE	38,50	51,00	Salvador
SONATEL	42,33	42,33	Sénégal
GLOBTEL	35,00	35,00	Slovaquie
FCR Vietnam PTE Ltd	74,00	74,00	Vietnam

#### Sociétés mises en équivalence

Société	Intérêt	Contrôle	Pays
NORTEL Inversora	16,59	32,50	Argentine
RAM SCS Belgique	18,53	18,53	Belgique
ECMS	23,53	23,53	Egypte
MOBINIL	46,10	46,10	Egypte
CTS Holding	20,00	20,00	Grande-Bretagne
MDC Holding	35,67	35,67	Grande-Bretagne
MDC Ltd	28,62	35,67	Grande-Bretagne
Sema Group plc	22,49	22,49	Grande-Bretagne
PANAFON	20,00	20,00	Grèce
PANAVOX	20,00	20,00	Grèce
PRAMINDO IKAT	35,00	35,00	Indonésie
WIND	24,50	24,50	Italie
EITele Øst	33,90	33,90	Norvège
RAM Mobile Data CV	18,77	18,77	Pays-Bas
PTK	34,00	34,00	Pologne

#### Sociétés consolidées par intégration proportionnelle

Société	Intérêt	Contrôle	Pays
ATLAS Telecommunications SA (co-entreprise Atlas - Global One)	50,00	50,00	Belgique
TESAM	51,00	51,00	France
JETPHONE	50,00	50,00	Irlande
MULTILINK	50,00	50,00	Suisse



# Extraits des comptes de France Télécom SA

La contribution de France Télécom SA aux comptes consolidés, figurant dans la rubrique "États financiers consolidés" du présent document de référence, représente environ 77 % du total du bilan, 79 % du chiffre d'affaires et 92 % du résultat net part du groupe. En conséquence, les éléments significatifs explicatifs des comptes individuels de France Télécom SA sont contenus dans les comptes consolidés. Pour cette raison, seuls sont présentés ci-après des comptes sociaux résumés de France Télécom SA (compte de résultat, bilan, tableau des flux de trésorerie).

En particulier les incidences dans les comptes sociaux du changement de statut de France Télécom et des changements de présentation et de méthode mentionnés dans l'attestation des commissaires aux comptes qui figure au chapitre "Rapports des commissaires aux comptes" du présent document de référence sont principalement de même nature que celles décrites dans la note 2 de l'annexe des comptes consolidés.

Les comptes sociaux sont disponibles sur simple demande auprès de France Télécom (Service de la Communication Financière).

## Compte de résultat résumé



(en millions de francs)

Au 31 décembre	1998	1997 retraité	1996 retraité
Chiffre d'affaires	135 783	133 425	133 324
Résultat d'exploitation	26 041	28 482	26 123
Résultat financier	(5 161)	(5 309)	(4 769)
Résultat courant	20 880	23 173	21 354
Résultat exceptionnel <i>dont dépréciation exceptionnelle des immobilisations</i>	(1 262)	(1 774)	(13 398) (34 600)
Impôt sur les sociétés	(3 623)	(6 533)	(12 186)
Participation des salariés	(772)	(893)	
Résultat de l'exercice	15 223	13 973	(4 230)

# Bilan résumé

(en millions de francs)

Au 31 décembre	1998	1997	1996
Immobilisations incorporelles et corporelles	151 584	158 027	162 201
Immobilisations financières	39 591	30 981	26 802
Créances clients et comptes rattachés	30 888	31 645	33 715
Autres actifs circulant et comptes de régularisation actif	36 443	26 779	10 954
<b>Total Actif</b>	<b>258 506</b>	<b>247 432</b>	<b>233 672</b>
Capitaux propres	96 846	77 610	63 251
Provisions pour risques et charges	30 364	27 943	28 967
Dettes financières	88 959	99 699	69 863
Contribution forfaitaire exceptionnelle à l'État au titre des retraites des fonctionnaires			37 500
Autres dettes et comptes de régularisation passif	42 337	42 180	34 091
<b>Total Passif</b>	<b>258 506</b>	<b>247 432</b>	<b>233 672</b>

# Tableau des flux de trésorerie résumé

(en millions de francs)

Au 31 décembre	1998	1997 retraité	1996 retraité
<b>CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>45 534</b>	<b>41 000</b>	<b>44 795</b>
Flux des opérations d'exploitation	45 881	43 376	51 926
Flux des opérations d'investissement dont investissements incorporels et corporels	(28 167) (20 010)	(27 867) (24 025)	(31 878) (22 427)
Flux des opérations de financement dont remboursement net de dettes financières	(8 814) (9 767)	(17 520) 29 061	(18 704) (14 204)
<b>Variation nette de la trésorerie active</b>	<b>8 900</b>	<b>(2 011)</b>	<b>1 344</b>

# Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

En exécution de la mission qui nous a été confiée par arrêté interministériel, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société France Télécom établis en francs relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 1998, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2 de l'annexe des comptes consolidés qui détaille les changements ayant un impact sur la comparabilité et la présentation des comptes. Ces changements de présentation concernent principalement le chiffre d'affaires du trafic reversé aux opérateurs tiers de téléphonie mobile et de radiomessagerie, d'une part, et la charge liée aux révisions d'hypothèses relatives à la provision pour congés de fin de carrière, d'autre part.

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris, le 18 mars 1999

Les commissaires aux comptes

SALUSTRO REYDEL  
Édouard Salustro  
Jean-Michel Charpentier

ERNST & YOUNG AUDIT  
Gabriel Galet

# Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article 103 de la loi du 24 juillet 1966, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## 1 Conventions conclues au cours de l'exercice et préalablement autorisées

**Administrateurs concernés :** Messieurs Michel BON et Ron SOMMER.

**Nature et objet :**

- Acquisition par France Télécom auprès des Pouvoirs Publics allemands de 2 % des actions de Deutsche Telekom.
- Accord de coopération technique entre les deux opérateurs de télécommunications.

**Modalités :**

- Achat de 54 874 000 actions de Deutsche Telekom pour un montant de 8 183 millions de francs.

## 2 Conventions conclues au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

**Nature et objet :**

- Mise à disposition de personnel auprès de certains Ministères et de la Présidence de la République.

**Montants facturés au titre de l'exercice 1998 (hors taxes) :**

- Ministère de l'Industrie, de la Poste et des Télécommunications :	17 702 388 F
- Services du Premier Ministre :	7 915 706 F
- Présidence de la République :	3 435 500 F

Paris, le 18 mars 1999

Les commissaires aux comptes

SALUSTRO REYDEL  
Édouard Salustro  
Jean-Michel Charpentier

ERNST & YOUNG AUDIT  
Gabriel Galet

# Renseignements généraux

## Dénomination et siège social

Dénomination sociale : France Télécom

Nom commercial : France Télécom

Siège social et administratif :

6, place d'Alleray - 75505 Paris Cedex 15

## Forme juridique et législation applicable

France Télécom est une société anonyme à Conseil d'Administration depuis le 31 décembre 1996. Elle est soumise à la législation française sur les sociétés anonymes, sous réserve des dispositions applicables de la loi n° 83-675 du 26 juillet 1983 relative à la démocratisation du secteur public, de la loi n° 90-568 du 2 juillet 1990 relative à l'organisation du service public des postes et des télécommunications, telle que modifiée, notamment par la loi n° 96-660 du 26 juillet 1996 portant modification du statut de l'entreprise.

Antérieurement la fourniture de services de télécommunications en France avait été érigée sous forme de monopole d'État exploité par le ministère chargé des télécommunications. Au sein du ministère, les opérations de télécommunication relevant depuis 1971 de la Direction générale des télécommunications, ont été menées, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1988, sous la dénomination "France Télécom". Au 1<sup>er</sup> janvier 1991, date à laquelle la loi n° 90-568 du 2 juillet 1990 est entrée en vigueur, France Télécom a été transformée en exploitant public.

France Télécom est soumise au régime législatif et réglementaire défini dans le code des postes et télécommunications, tel que modifié, notamment, par la loi n° 96-659 du 26 juillet 1996 de réglementation des télécommunications (la "Loi de Réglementation des Télécommunications" ou "LRT"). Ce régime a vocation à s'appliquer à la plupart des activités de France Télécom, notamment dans le domaine de la téléphonie fixe et mobile, de la transmission de données, des liaisons louées et de certains autres services de télécommunications. La LRT a opéré une transformation complète de l'environnement réglementaire des télécommunications françaises et a procédé à leur ouverture totale à la concurrence au 1<sup>er</sup> janvier 1998. Ses objectifs généraux sont de mettre en place le cadre nécessaire à une concurrence pleine et entière sur le marché des télécommunications afin de garantir la fourniture d'un service universel et de créer une autorité de régulation indépendante. Ces objectifs reflètent pour partie les initiatives adoptées par l'Union européenne, qui continueront à influencer la réglementation française à l'avenir.

La LRT définit certains services et réseaux de télécommunications nécessitant l'obtention d'autorisations spécifiques, assorties d'un cahier des charges, précisant les obligations applicables au service ou réseau concerné. Les conditions générales des deux principaux types de cahier des charges ont été fixées par décret.

La LRT impose à France Télécom certaines missions de service public. Plus précisément, France Télécom doit (i) fournir le service universel, c'est-à-dire l'abonnement au téléphone de toute personne qui en fait la demande, l'acheminement des communications téléphoniques, la fourniture d'un service de renseignements et d'un annuaire d'abonnés sous forme imprimée et électronique, la desserte du territoire national en cabines téléphoniques installées sur le domaine public (public-phones), l'acheminement gratuit des appels d'urgence. La LRT prévoit aussi dans ce cadre l'offre de conditions tarifaires particulières à des utilisateurs ayant des besoins spéciaux, en raison notamment de leur niveau de revenu ou de leur handicap, (ii) fournir une offre, sur l'ensemble du territoire, d'accès au réseau numérique à intégration de services (RNIS), de liaisons louées, de commutation de données par paquets, de services avancés de téléphonie vocale et de service télex ("services obligatoires") et (iii) assurer un certain nombre de missions d'intérêt général en matière de défense et de sécurité, de recherche publique et d'enseignement supérieur. Ces missions doivent être assurées conformément aux dispositions détaillées figurant dans un cahier des charges spécifique à la Société, adopté par le décret n° 96-1225 du 27 décembre 1996 (le "Cahier des Charges").

Par ailleurs, il résulte des dispositions de la LRT sur l'interconnexion que France Télécom doit assurer l'interconnexion de ses concurrents dans les mêmes conditions que celles qu'elle offre à ses filiales, agences ou partenaires commerciaux. France Télécom publie ainsi, dans les conditions de son cahier des charges, une offre technique et tarifaire d'interconnexion ("catalogue d'interconnexion"), qui doit être préalablement approuvée par l'ART. Les conditions d'interconnexion de France Télécom pour 1999 ont été approuvées par l'ART le 18 décembre 1998.

Les objectifs tarifaires de France Télécom sont définis dans la convention tarifaire entre l'État et France Télécom pour les années 1997-2000, adoptée le 7 novembre 1997 (la "Convention Tarifaire"). La Convention Tarifaire prévoit, pour le seul service universel, une baisse des tarifs d'au moins 9 % par an en moyenne, en francs constants, sur la période 1997-1998, et d'au moins 4,5 % par an en moyenne sur la période 1999-2000. Les baisses prévues pour 1997 et 1998 ont été effectuées.

En vertu de la LRT, les autorisations couvrant l'exploitation de réseaux ouverts au public lorsqu'elle implique l'utilisation de fréquences radioélectriques, ne peuvent être accordées à une société dans laquelle plus de 20 % au total du capital social ou des droits de vote sont détenus, directement ou indirectement, par des personnes physiques ou des sociétés de nationalité étrangère. Une autorisation déjà accordée à une entreprise qui viendrait à être contrôlée dans les conditions ci-dessus sera retirée. Cette limitation n'est pas applicable aux personnes physiques ou morales ressortissantes d'un État membre de l'Union Européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen, ou d'États avec lesquels la France a conclu des accords de réciprocité.

Par ailleurs, en application de l'article 23-1 de la loi du 2 juillet 1990, l'État peut s'opposer à la cession des éléments d'infrastructure des réseaux de télécommunications nécessaires à la bonne exécution par France Télécom des obligations de son cahier des charges, et notamment à la continuité du service public.

Enfin, certaines activités de France Télécom sont soumises à des réglementations spécifiques autres que la LRT. Il s'agit notamment des activités de distribution par câble et de radiodiffusion et de télédiffusion.

## Autorité de régulation

La LRT opère un partage des pouvoirs de régulation du secteur des télécommunications entre le Ministre et l'ART. L'ART qui est entrée en fonction le 1er janvier 1997, est une autorité administrative indépendante, dotée de son propre personnel et de son propre budget, financée partiellement par des taxes et redevances payées directement par les opérateurs, et partiellement par des crédits inscrits au budget général de l'État. L'ART est composée de cinq membres nommés pour des mandats irrévocables. Le Président et deux autres membres sont nommés par le gouvernement et les deux autres membres sont respectivement nommés par le Président de l'Assemblée nationale et le Président du Sénat.

La durée des mandats est de six ans, bien que certains des membres initiaux aient été nommés pour une durée plus brève afin que les mandats puissent être échelonnés. Les mandats ne sont pas renouvelables, à l'exception du membre initial de l'ART pour laquelle la durée du mandat est de deux ans et qui peut faire l'objet d'une nouvelle nomination. L'ART a notamment le pouvoir de participer à l'élaboration des réglementations relatives au secteur des télécommunications, d'en assurer l'exécution et de définir les conditions des autorisa-

tions individuelles. L'ART a le pouvoir d'adopter des réglementations spécifiques à certains domaines, notamment les droits et obligations afférents à l'exploitation des réseaux ouverts au public et à la fourniture du service téléphonique au public, les prescriptions applicables aux conditions techniques et financières d'interconnexion, les prescriptions techniques applicables aux réseaux et terminaux, et les conditions d'établissement, d'exploitation et d'utilisation des réseaux qui ne sont pas soumis à autorisation ministérielle. Ces décisions prennent effet lors de leur homologation par le Ministre. L'ART est également chargée de mettre en place et gérer le plan de numérotation, d'allouer les fréquences et de superviser les normes techniques. En matière d'interconnexion, l'ART détermine en application de la LRT, ceux des opérateurs qui doivent publier des tarifs d'interconnexion et approuve les tarifs qu'ils publient. Lorsque cela est indispensable pour garantir l'égalité des conditions de concurrence ou l'interopérabilité des services, l'ART peut, après avis du Conseil de la concurrence, demander la modification des accords déjà conclus. Enfin, en cas de désaccord entre les opérateurs sur les conditions d'interconnexion, de fourniture de services de télécommunications par la voie du réseau câblé ou sur le partage de droits de passage et de servitudes, ces derniers peuvent confier à l'ART l'arbitrage de leurs différends. Par ailleurs, en vertu du décret d'interconnexion n° 97-188 du 3 mars 1997, il est institué auprès de l'ART un comité consultatif d'interconnexion associant notamment les opérateurs bénéficiaires d'une autorisation et présidé par l'ART qui en arrête les modalités de composition et de fonctionnement. Ce comité s'est depuis lors réuni régulièrement. Il incombe également à l'ART de contrôler le respect par les opérateurs de leurs autorisations et de leurs cahiers des charges ainsi que des lois et règlements applicables. L'ART peut sanctionner les méconnaissances de ces obligations par des mesures de suspension, de réduction de la durée (jusqu'à une année) ou de retrait complet de l'autorisation ; elle peut également infliger des sanctions pécuniaires allant jusqu'à 5 pour cent du chiffre d'affaires annuel de l'opérateur.

## Date de constitution et d'expiration

France Télécom a été constituée sous forme d'exploitant public le 1<sup>er</sup> janvier 1991. La transformation de France Télécom en société anonyme a eu lieu le 31 décembre 1996 par l'effet de la modification de la loi du 2 juillet 1990.

En application de l'article 5 des statuts de France Télécom, la Société a une durée de quatre-vingt-dix neuf ans à compter du 31 décembre 1996, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

## Objet social résumé

Conformément à l'article 2 de l'annexe au décret n° 96-1174 du 27 septembre 1996 approuvant ses statuts, France Télécom a pour objet, en France et à l'étranger, d'assurer tous services de télécommunications dans les relations intérieures et internationales, d'assurer des services de télécommunications relevant du service public et, en particulier, de fournir le service universel des télécommunications et les services obligatoires définis par la LRT, d'établir, de développer et d'exploiter tous réseaux ouverts au public de télécommunications nécessaires à la fourniture de ces services et d'assurer leur interconnexion avec d'autres réseaux ouverts aux publics français et étrangers, de fournir tous autres services, installations, équipements terminaux, réseaux de télécommunications, ainsi qu'établir et exploiter tous réseaux distribuant des services audiovisuels, et notamment des services de radiodiffusion sonore, de télévision ou multimédia, et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement, en totalité ou en partie à l'un quelconque des objets précités, à tous objets similaires ou connexes et même à tous objets qui seraient de nature à favoriser ou à développer les affaires de la Société.

## Registre du Commerce et des Sociétés

RCS : Paris B 380 129 866

N° APE : 642 A

## Consultation des documents juridiques

Les documents juridiques et sociaux relatifs à la Société (statuts, procès-verbaux d'assemblées générales, rapports des Commissaires aux comptes et tous documents mis à la disposition des actionnaires) peuvent être consultés à la Direction Juridique et Fiscale de France Télécom :

212, rue Raymond-Losserand  
75014 Paris

## Exercice social

Chaque exercice social a une durée de 12 mois. Il commence le 1<sup>er</sup> janvier et s'achève le 31 décembre de chaque année.

## Répartition statutaire des bénéfices

La répartition des bénéfices est effectuée conformément à la législation en vigueur, et, plus particulièrement, à la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et, le cas échéant, des sommes portées en réserve en application de la loi, et augmenté du report bénéficiaire. Sur ce bénéfice, l'assemblée générale peut ensuite, sur proposition du conseil d'administration, prélever les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives ou de reporter à nouveau. Le solde, s'il en existe, est réparti entre les actions, proportionnellement à leur montant libéré et non amorti.

L'assemblée générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions, dans les conditions légales. La mise en paiement des dividendes est faite aux lieux et époques fixés par l'assemblée générale et à défaut par le conseil d'administration. Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur mise en paiement sont prescrits et reversés à l'État.

## Assemblées générales

### Convocation

Les assemblées générales sont convoquées par le conseil d'administration ou, à défaut, par les commissaires aux comptes ou par toute personne habilitée à cet effet, dans les conditions et selon les délais prévus par la loi. Les réunions se tiennent soit au siège social, soit en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

### Conditions d'admission

Les propriétaires d'actions au porteur ou inscrites au nominatif sur un compte non tenu par la Société doivent, pour avoir le droit d'assister, de voter par correspondance ou de se faire représenter aux assemblées, déposer un certificat établi par l'intermédiaire teneur de leur compte constatant l'indisponibilité des titres jusqu'à la date de la réunion de l'assemblée

générale, au lieu indiqué dans ladite convocation, cinq jours au moins avant la date fixée pour l'assemblée. Les propriétaires d'actions nominatives inscrites sur un compte tenu par la société doivent, pour avoir le droit d'assister, de voter par correspondance ou de se faire représenter aux assemblées générales, avoir leurs actions inscrites à leur compte tenu par la société, cinq jours au moins avant la date de la réunion de l'assemblée générale. Le conseil d'administration peut abréger ou supprimer le délai prévu ci-dessus.

L'accès à l'assemblée générale est ouvert à ses membres sur simple justification de leurs qualités et identité. Le conseil d'administration peut, s'il le juge utile, faire remettre aux actionnaires des cartes d'admission nominatives et personnelles et exiger la production de ces cartes.

Tout actionnaire peut donner pouvoir à son conjoint ou à un autre actionnaire en vue d'être représenté à une assemblée générale. Il peut également voter par correspondance après avoir fait attester de sa qualité d'actionnaire, au moins cinq jours avant la réunion de l'assemblée, par le dépositaire du ou des certificats d'inscription ou d'immobilisation de ses titres. À compter de cette attestation, l'actionnaire ne peut choisir un autre mode de participation à l'assemblée générale. Le formulaire de vote doit être reçu par la société au plus tard trois jours avant la date de la réunion de l'assemblée.

### Conditions d'exercice du droit de vote

Dans toutes les assemblées générales, chaque titulaire d'actions membre de ces assemblées a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sans autre limitation que celle qui pourrait résulter des dispositions légales. Il n'existe pas de clause statutaire prévoyant un droit de vote double en faveur d'actionnaires de la Société.

### Franchissement de seuils statutaires

En dehors des obligations légales de déclarer le franchissement des seuils de 5, 10, 20, 331/3, 50 ou 662/3 % du capital ou des droits de vote, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir directement ou indirectement au sens des articles 356-1 et suivants de la loi du 24 juillet 1966 un nombre d'actions, de droits de vote ou de titres émis en représentation d'actions correspondant à 0,5 % du capital ou des droits de vote de la Société, est tenue, dans les cinq jours de Bourse à compter de l'inscription en compte des titres qui lui permettent d'atteindre ou de franchir ce seuil, de déclarer à la Société par lettre recommandée avec

accusé de réception le nombre total d'actions, de droits de vote et de titres donnant accès au capital, qu'elle possède.

Cette déclaration devra être renouvelée dans les conditions ci-dessus chaque fois qu'un nouveau seuil de 0,5 % est atteint ou franchi, à la hausse comme à la baisse, qu'elle qu'en soit la raison, et ce y compris au-delà du seuil de 5 %.

À défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions dépassant les seuils soumis à déclaration qui auraient dû être déclarées sont privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la déclaration, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant 0,5 % au moins du capital ou des droits de vote en font la demande lors de l'assemblée générale.

## Relation avec l'État

Conformément à la législation applicable aux entreprises publiques, France Télécom ainsi que ses filiales majoritaires directes sont soumises aux règles relatives au contrôle économique et financier de l'État dans les conditions prévues pour les organismes visés à l'article 1<sup>er</sup> du décret n° 55-733 du 26 mai 1955 modifié. Par ailleurs, un Commissaire du Gouvernement, nommé par le Ministre, a la faculté de participer en qualité d'observateur à toutes les réunions du conseil d'administration.

Outre le contrôle exercé par les deux commissaires aux comptes, les comptes de France Télécom et ceux de ses filiales majoritaires directes sont soumis au contrôle de la Cour des comptes. Après vérification des comptes, la Cour des comptes émet un rapport sur la gestion financière de la Société.

Enfin, France Télécom est soumise à un contrôle parlementaire, par l'intermédiaire de la Commission supérieure du service public des postes et télécommunications. La Commission supérieure examine les conditions dans lesquelles France Télécom s'acquitte de ses obligations de service public.

L'État, ses administrations et les collectivités locales constituent, avec environ 2 à 3 % du chiffre d'affaires en 1998, le principal groupe de clients de France Télécom. Dans la mesure où chaque administration et collectivité locale a ses propres besoins en matière de télécommunications et ses propres politiques et procédures d'achat, France Télécom considère chacune d'entre elles comme un client distinct. France Télécom fournit des services de télécommunications à diverses adminis-

trations déconcentrées à des prix de marché. Dans le cadre de sa mission de service public, France Télécom est également tenue de fournir certains services spécifiques requis par divers ministères et administrations. Le Cahier des Charges prévoit que ces services doivent recevoir leur juste rémunération.

### Commissaire du Gouvernement

Le décret approuvant les statuts de France Télécom dispose qu'un Commissaire du Gouvernement nommé par arrêté du Ministre chargé des télécommunications siège au conseil d'administration avec voix consultative. Par arrêté du Secrétaire d'État à l'Industrie en date du 13 janvier 1999, Madame Jeanne SEYVET a été nommée Commissaire du Gouvernement auprès de France Télécom.

### Contrôleur d'État

Par arrêté du Premier Ministre, du Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie et du Secrétaire d'Etat au Budget en date du 31 juillet 1998, Monsieur Philippe TRAINAR a été nommé Contrôleur d'État auprès de France Télécom à compter du 26 janvier 1998.

### Législation européenne

État membre de l'Union européenne, la France doit transposer la législation de l'Union européenne dans sa législation nationale et respecter la législation de l'Union européenne lorsqu'elle applique sa propre législation. La législation de l'Union européenne peut revêtir des formes variées. Les règlements sont d'application générale et sont obligatoires dans tous leurs éléments et directement applicables dans tous les États membres. Les directives sont obligatoires, mais les autorités nationales sont libres de choisir la forme et la méthode de transposition.

Les institutions de l'Union européenne ont adopté de nombreuses directives pour l'établissement d'un marché des télécommunications ouvert et harmonisé, selon deux processus distincts et complémentaires : libéralisation et harmonisation. Une première série de directives, adoptée en vertu de l'article 90(3) du traité de Rome sur les monopoles nationaux, impose la libéralisation des marchés nationaux des télécommunications et l'abolition des droits monopolistiques des opérateurs du secteur public ou ayant reçu une autorisation avant le 1<sup>er</sup> janvier 1998. Une seconde série de directives, adoptée en vertu de l'article 100(A) du traité de Rome sur le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres, fixe les conditions d'harmonisation

de l'accès et de l'utilisation des réseaux publics de télécommunications à l'intérieur des États membres et entre eux "Open Network Provision" (réseaux ouverts de télécommunications) ou "Directives ONP".

La Commission européenne a constaté, en 1998, que la France avait correctement transposé les directives européennes fixant le nouveau cadre réglementaire des télécommunications.

### Droit de la concurrence

Le droit national de la concurrence condamne l'abus de position dominante et l'atteinte à la concurrence qui résulte d'une entente entre intervenants sur un marché donné. Le droit de la concurrence n'était pas intégralement appliqué aux services relevant du monopole.

En raison de la libéralisation opérée par la LRT et la loi du 2 juillet 1990 modifiée dans le secteur des télécommunications, la société est soumise à cette réglementation depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1998.

Dans ce cadre, la LRT dispose que le président de l'ART doit référer au Conseil de la concurrence toute pratique entravant le libre exercice de la concurrence dont il pourrait avoir connaissance dans le secteur des télécommunications. Le président peut également saisir le Conseil de la concurrence pour avis sur toute autre question relevant de sa compétence. Le Conseil de la concurrence communique à l'ART toute saisine et recueille son avis sur toute pratique dont il est saisi dans le secteur des télécommunications entrant dans le champ de compétence de celle-ci.

Tant que la majorité des actions de France Télécom est détenue par l'État ou que ce dernier exerce une influence significative sur la société, la Commission Européenne aura le pouvoir d'adopter des règlements individuels à l'encontre de l'État, en vue d'assurer le respect du droit européen de la concurrence. À cet égard, la Commission européenne pourra engager des poursuites directement à l'encontre de France Télécom en vertu de l'article 86 du traité, ou à l'encontre de l'État en vertu de l'article 90(3) du traité, ou encore à l'encontre des deux (i.e., pour des ententes sur les prix qui constituent un abus allégué de position dominante). Il en résulte que France Télécom, à la différence de sociétés qui ne comptent pas l'un des États membres parmi leurs actionnaires majoritaires, est exposée à deux types de poursuites dont une à laquelle elle n'est pas partie et qu'elle ne peut donc pas directement influencer. D'autres mesures destinées à établir et protéger la concurrence dans le secteur des télécommunications sont susceptibles d'être adoptées par l'Union européenne.

## Renseignements de caractère général concernant le capital

### Conditions statutaires de modification du capital

Le capital social peut être augmenté, réduit ou amorti dans les conditions prévues par la loi. Conformément à la loi du 2 juillet 1990, les modifications de capital ne peuvent avoir pour effet de faire perdre à l'État la majorité du capital social.

### Montant du capital souscrit, nombre et catégories de titres qu'il représente

Le 20 janvier 1999, le conseil d'administration, dans le cadre de l'autorisation accordée par l'assemblée générale du 26 mai 1998, a procédé à la conversion en euros du capital social. Cette conversion a donné lieu à une augmentation de capital par incorporation de réserves d'un montant de 1 268 759 718, 60 francs prélevés sur le compte "Autres Réserves", suite à l'élévation de la valeur nominale des actions existantes à l'euro immédiatement supérieur après conversion. Après cette opération le capital social de France Télécom s'élevait à 4 098 458 244 euros, divisé en 1 024 614 561 actions d'une valeur nominale de 4 euros chacune. Les actions sont entièrement souscrites et intégralement libérées.

### Autorisations d'augmentation de capital

L'assemblée générale des actionnaires du 26 mai 1998, a autorisé le conseil d'administration :

(i) à augmenter le capital social de la Société par émission, avec ou sans droit préférentiel de souscription, d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ;

(ii) à augmenter le capital social de la Société par émission, sans droit préférentiel de souscription, d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, en rémunération des titres apportés à toute offre publique d'échange initiée par France Télécom sur les titres d'une autre société ;

(iii) à procéder à l'émission des actions qui pourraient être souscrites suite à l'émission, avec l'accord de France Télécom, par une ou des sociétés dont France Télécom détient plus de la moitié du capital social, de valeurs mobilières donnant accès au capital de France Télécom ; cette résolution emporte, en tant que de besoin, renonciation par les actionnaires de France Télécom au droit préférentiel de souscription dont ils pourraient bénéficier lors de l'émission de telles valeurs mobilières ;

Le montant nominal total des augmentations de capital réalisées dans le cadre des autorisations ci-dessus est fixé à 2,5 milliards de francs (ou la contre-valeur en euros de ce montant) ; par ailleurs, le montant nominal total des titres de créances donnant accès au capital de France Télécom qui pourraient être émis dans le cadre des autorisations décrites aux paragraphes (i) et (ii) ci-dessus, ne pourra excéder 45 milliards de francs (ou la contre-valeur en euros de ce montant) ; (iv) à augmenter le capital social de la Société, par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes, suivie de la création et de l'attribution gratuite d'actions ou de l'élévation du nominal des actions existantes, ou de la combinaison de ces deux modalités ; le montant nominal total des augmentations de capital réalisées dans le cadre de cette autorisation est fixé à 2,5 milliards de francs (ou la contre-valeur en euros de ce montant) ;

Les autorisations décrites au paragraphes (i),(ii), (iii) et (iv) ci-dessus sont accordées pour une durée de 26 mois à compter de l'assemblée générale des actionnaires, soit jusqu'au 26 juillet 2000 inclus ;

(v) à augmenter le capital social de la Société par émissions d'actions, sans droit préférentiel de souscription, réservées aux salariés et anciens salariés adhérents du plan d'épargne entreprise du groupe France Télécom ; le montant nominal total des augmentations de capital réalisées dans le cadre de cette autorisation est fixé à 1,25 milliard de francs (ou la contre-valeur en euros de ce montant) ; cette autorisation est accordée pour une durée de cinq ans à compter de l'assemblée générale des actionnaires, soit jusqu'au 26 mai 2003 inclus.

Depuis le 26 mai 1998, France Télécom a procédé aux émissions suivantes :

- une augmentation de capital en numéraire d'un montant nominal de 615 364 025 francs, par l'émission de 24 614 561 actions nouvelles, réalisée le 7 décembre 1998, en conséquence de l'attribution gratuite d'un bon de souscription d'actions par action existante à la date du 9 novembre 1998,
- une émission réalisée le 7 décembre 1998 sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, pour un montant nominal de 5 248 francs, de 2 538 543 obligations convertibles en actions, correspondant à une augmentation nominale maximale du capital social de 634 635 750 francs.

Sur l'autorisation de 2,5 milliards de francs, 1 249 999 775 F ont été utilisés. Reste donc à la disposition du Conseil un montant de 1 250 000 225 francs.

### Titres non représentatifs de capital

Néant.

### Autres titres donnant accès au capital

Dans le cadre de l'autorisation accordée au conseil d'administration par l'assemblée générale du 26 mai 1998 d'émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription, des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, il a été procédé à l'émission, sur décision du conseil d'administration en date du 7 novembre 1998 et sur décision du président du conseil d'administration en date du 7 novembre et du 28 novembre 1998, de 2 538 543 obligations convertibles en actions France Télécom à raison de 10 actions pour une obligation, à tout moment à partir du 7 décembre 1999. Les obligations ont une valeur nominale de 5 248 francs, portent intérêt au taux nominal de 2 % par an et viennent à échéance au 1<sup>er</sup> janvier 2004. Le prix d'émission est égal à la valeur nominale. Les obligations sont cotées au Premier Marché, au comptant, de la Bourse de Paris.

Il n'existe aucun autre titre donnant accès au capital de France Télécom.

### Cours en euros de l'obligation convertible en actions France Télécom (Bourse de Paris)



### Evolution du capital depuis 5 ans

Dans le cadre de l'autorisation accordée au conseil d'administration par l'assemblée générale du 26 mai 1998 de procéder à l'attribution gratuite, à tous les actionnaires, de bons de souscription d'actions France Télécom, il a été gratuitement attribué à tous les actionnaires, sur décision du conseil d'administration en date du 7 novembre 1998 et sur décision du président du conseil d'administration en date du 7 novembre, du 28 novembre et du 7 décembre 1998, à raison d'un bon par action, 1 milliard de bons de souscription d'actions France Télécom. Quarante bons permettaient de souscrire à une action France Télécom au prix de 390 francs par action. La date d'exercice des bons était le 7 novembre 1998. À cette date, 984 582 440 bons de souscription ont été exercés, résultant en l'émission de 24 614 561 actions nouvelles.

Par ailleurs, tel qu'indiqué ci-dessus, la conversion du capital en euros le 20 janvier 1999 a donné lieu à une augmentation de capital par incorporation de réserves.

Depuis le 31 décembre 1996, date à laquelle France Télécom est devenue une société anonyme, le capital social a évolué de la façon suivante :

(montant en francs et en euros, excepté les données relatives aux actions)

	Variations		Total après opération			
	Capital	Primes	Nombre d'actions	Nominal	Capital	Primes
<b>Au 31 décembre 1996</b>			<b>1 000 000 000</b>	<b>25,00 F</b> <b>3,81 €</b>	<b>25 000 000 000,00 F</b> <b>3 811 225 430,94 €</b>	–
<b>Au 31 décembre 1997</b>			<b>1 000 000 000</b>	<b>25,00 F</b> <b>3,81 €</b>	<b>25 000 000 000,00 F</b> <b>3 811 225 430,94 €</b>	–
7 décembre 1998, augmentation du capital de 24 614 561 actions suite à l'exercice de 984 582 440 des 1 000 000 000 bons de souscription d'actions attribués gratuitement aux actionnaires et donnant droit de souscrire à une action pour 40 bons au prix de 390 francs par action	615 364 025,00 F 93 811 640,85 €	8 984 314 765,00 F 1 369 649 956,48 €				
<b>Au 31 décembre 1998</b>			<b>1 024 614 561</b>	<b>25,00 F</b> <b>3,81 €</b>	<b>25 615 364 025,00 F</b> <b>3 905 037 071,79 €</b>	<b>8 984 314 765,00 F</b> <b>1 369 649 956,48 €</b>
20 janvier 1999, conversion du capital social en euros, augmentation de capital par incorporation de réserves pour porter la valeur nominale de l'action à l'euro entier supérieur après conversion.	1 268 759 718,60 F 193 421 172,21 €	–	1 024 614 561	26,24 F 4,00 €	26 884 123 743,60 F 4 098 458 244,00 €	8.984.314.765,00 F 1.369.649.956,48 €

## Répartition du capital et des droits de vote

Le tableau ci-dessous résume la situation de l'actionariat estimée par France Télécom :

	Septembre 1997 actions	%	Octobre 1997 actions	%	Fin mars 1999 actions	%
État	1 000 000 000	100,0	750 000 000	75,0	651 103 322	63,6
Investisseurs Institutionnels			105 500 000	10,6	244 753 947	23,9
Particuliers			119 500 000	12,0	74 682 000	7,3
Salariés			25 000 000	2,5	33 833 334*	3,6
Deutsche Telekom			0	0,0	20 492 292	2,0
<b>Total</b>	<b>1 000 000 000</b>	<b>100,0</b>	<b>1 000 000 000</b>	<b>100,0</b>	<b>1 024 614 561</b>	<b>100,0</b>

\* Au 20 janvier 1999.

(1) Il n'y a pas d'actions à droit de vote double.

Parmi les actions que possède l'État, environ 3 700 000 actions, ont été distribuées le 26 avril 1999 dans le cadre de l'attribution des actions gratuites au public de l'Offre à Prix Ferme (OPF) d'octobre 1997. Par ailleurs, environ 10 000 000 actions sont conservées par l'État au titre des dispositions relatives aux attributions d'actions gratuites au public et aux employés de France Télécom dans le cadre des offres réservées aux employés de France Télécom pour la première et la deuxième ouverture du capital et de l'offre à prix ouvert (OPO) de novembre 1998.

Ainsi, les actionnaires ayant souscrit à l'Offre à Prix Ferme (OPF) d'octobre 1997 et ayant conservé leurs actions pendant au moins 18 mois après leur paiement intégral, bénéficieront de l'attribution d'une action gratuite pour dix acquises. Quel que soit le montant de l'achat initial, le droit à attribution gratuite est calculé dans la limite d'un plafond de 30 000 francs. Par ailleurs, conformément à l'article 12 de la loi n° 86-912 du 6 août 1986, les employés de France Télécom ayant participé à l'offre qui leur était réservée au cours des opérations d'ouverture du capital pourront bénéficier d'une attribution d'actions gratuites, selon des modalités qui dépendent de la formule retenue par chaque employé. Une description plus détaillée des modalités d'attribution d'actions gratuites se trouve dans les notes d'opérations publiées à l'occasion des opérations d'ouverture du capital.

L'État, en sa qualité d'actionnaire majoritaire de France Télécom, contrôle la plupart des décisions devant être adoptées en assemblée générale et peut notamment décider l'adoption des résolutions relatives à la nomination des représentants des actionnaires au conseil d'administration. La loi du 2 juillet 1990 dispose que l'État demeure propriétaire de la majorité du capital de France Télécom.

À la connaissance de la Société, aucun actionnaire ou groupe d'actionnaires autre que l'État ne détenait au 17 mars 1999, directement ou indirectement, isolément ou conjointement, ou de concert, plus de 5 % du capital ou des droits de vote. Par lettre en date du 4 décembre 1998, Deutsche Telekom informait France Télécom, conformément à l'article 9 des statuts de la société, qu'elle détenait 2 % du capital de France Télécom, soit 20 492 292 actions.

À la connaissance de la Société, les membres du conseil d'administration et du Comité Exécutif détenaient collectivement un total d'environ 23 200 actions France Télécom au 31 mars 1999.

Ni France Télécom ni les sociétés dont elle détient, directement ou indirectement, plus de 50 % du capital, ne détiennent d'actions France Télécom.

France Télécom n'a pas connaissance d'une déclaration de pacte entre ses actionnaires.

L'article 9 des statuts prévoit que la Société est en droit, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, de demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, à l'organisme chargé de la compensation des actions France Télécom, le nom ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination, la nationalité, l'année de naissance ou, s'il s'agit d'une personne morale, l'année de constitution, et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

## Rémunération des dirigeants

Le montant global des rémunérations allouées aux administrateurs et membres du Comité Exécutif s'est élevé à 16,6 millions de francs en 1998 (14 millions en 1997).

Conformément à la loi, les administrateurs représentant l'État et le personnel ne perçoivent pas de rémunérations au titre de leur mandat. Les administrateurs nommés par l'assemblée générale ne perçoivent pas de jetons de présence,.

Seules les dépenses liées à leur participation aux conseils sont remboursées.

## Modifications éventuelles intervenues dans la répartition du capital au cours des trois dernières années

Depuis le 31 décembre 1996, date de la transformation de la Société en société anonyme, l'État a procédé à deux opérations d'ouverture du capital, régies par la loi n° 86-912 du 6 août 1986 modifiée et la loi n° 96-660 du 26 juillet 1996.

La première opération d'ouverture du capital, qui s'est déroulée en octobre- novembre 1997, a comporté :

- une offre à prix ferme en France portant sur 105 500 000 actions, effectuée au prix de 182 francs ;
- un placement global garanti portant sur 119 500 000 actions, effectué au prix de 187 francs et comprenant :
  - un placement en France et dans la principauté de Monaco auprès d'investisseurs personnes morales et de fonds communs de placement ;
  - une offre publique aux États-Unis d'Amérique ;
  - une offre publique au Japon ;
  - un placement hors de France, des États-Unis d'Amérique et du Japon, comprenant notamment une offre publique au Canada,

- une offre de 25 000 000 actions réservée, à des conditions préférentielles de souscription, aux membres et anciens membres du personnel de France Télécom et de ses filiales.

Une description plus détaillée de l'opération se trouve dans les notes d'opération préliminaire et définitive s'y rapportant et faisant partie intégrante des prospectus préliminaires et définitifs qui ont reçu, respectivement, les visas n° 97-501 en date du 22 septembre 1997 et n° 97-548 en date du 6 octobre 1997 de la Commission des Opérations de Bourse.

La deuxième opération d'ouverture du capital, qui s'est déroulée en novembre-décembre 1998, a comporté :

- une offre à prix ouvert en France portant sur 50 300 000 actions, effectuée au prix de 390 francs ;
- un placement global garanti portant sur 37 231 257 actions, effectué au prix de 400 francs et comprenant :
  - un placement en France et dans la principauté de Monaco auprès d'investisseurs personnes morales et de fonds communs de placement ;
  - une offre publique aux Etats-Unis d'Amérique ;
  - un placement hors de France et des États-Unis d'Amérique.
- une offre de 7 333 334 actions réservée, à des conditions préférentielles de souscription, aux membres et anciens membres du personnel de France Télécom et de ses filiales.

Par ailleurs, France Télécom a procédé simultanément à une augmentation de capital par exercice de bons de souscription d'actions et à une émission d'obligations convertibles en actions (cf. ci-dessus "Autres titres donnant accès au capital" et "Évolution du capital depuis 5 ans"). Sur les 24 614 561 actions émises sur exercice des bons de souscription d'actions ainsi attribués aux actionnaires, 21 531 257 actions, dont celles provenant des bons attribués à l'État, ont été cédées dans le cadre du placement global garanti décrit ci-dessus.

Une description plus détaillée de ces opérations se trouve dans les notes d'opérations préliminaires et définitives s'y rapportant et faisant partie intégrante des prospectus préliminaires et définitifs qui ont reçu, respectivement, les visas n° 98-866 (offre à prix ouvert et placement global garanti) et n° 98-867 (obligations convertibles et bons de souscription) en date du 7 novembre 1998 et les visas n° 98-942 (offre à prix ouvert et placement global garanti) et n° 98-943 (obligations convertibles et bons de souscription) en date du 28 novembre 1998 de la Commission des Opérations de Bourse.

## Autres personnes exerçant un contrôle sur la Société

Hormis l'État, aucune personne physique ou morale, directement ou indirectement, isolément ou conjointement, ou de concert, n'exerce ou ne peut exercer un contrôle sur France Télécom.

## Autorisation d'opérer en bourse sur les titres France Télécom

L'assemblée générale des actionnaires du 26 mai 1998 a autorisé le conseil d'administration, pour une durée de 18 mois à compter de la date de l'assemblée, soit jusqu'au 26 novembre 1999 inclus, à opérer en bourse sur les actions France Télécom, en vue d'en régulariser le marché, le prix maximum d'achat ne devant pas dépasser 450 francs, soit 68,60 euros, le prix minimum de vente ne devant pas être inférieur à 150 francs, soit 22,87 euros, et les acquisitions réalisées par la Société ne pouvant en aucun cas l'amener à détenir plus de 10 % des actions composant le capital social. Au 31 mars 1999 aucune opération de rachat n'avait été effectuée au titre de cette autorisation.

En conséquence des modifications législatives intervenues, le conseil d'administration du 17 mars 1999 a décidé de soumettre à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires convoquée pour le 20 mai 1999 un programme de rachat d'actions s'inscrivant dans le cadre de l'article 217-2 de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966. Ce programme prévoit, si les conditions de marché le permettent, de procéder au rachat d'actions France Télécom jusqu'à 10 % du capital.

Ces achats d'actions pourront être effectués en vue de toute affectation permise par la loi, et notamment en vue :

- de la régularisation du cours de bourse de l'action ;
- de les attribuer aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou d'un plan d'épargne d'entreprise ;
- de conserver lesdites actions, les céder ou généralement les transférer, notamment en procédant à des échanges ou à la remise de titres, en particulier dans le cadre d'opérations de croissance externe ou à l'occasion d'émission de titres donnant accès au capital dans le cadre d'une politique de gestion patrimoniale et financière.

Il est prévu que l'assemblée générale des actionnaires délègue la mise en oeuvre du programme au conseil d'administration dans les conditions suivantes :

- le prix maximal d'achat ne devra pas excéder 120 euros, soit 787,15 francs par titre et le prix minimum de vente ne devra pas être inférieur à 40 euros, soit 262,38 francs par titre, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société, et/ou à la division ou au regroupement des actions,
- cette autorisation sera valable pour une période de dix-huit mois ou jusqu'à la date de son renouvellement par l'assemblée générale ordinaire ;
- les acquisitions réalisées par la société en vertu de cette autorisation ne pourront en aucun cas l'amener à détenir plus de 10 % des actions composant le capital social ;
- l'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourra être effectué, dans les conditions prévues par les autorités de marché, par tous moyens (le cas échéant, par le recours à des instruments financiers dérivés, notamment à des options), ou à des bons et aux époques que le conseil d'administration, ou la personne agissant sur délégation du conseil d'administration, appréciera.

Conformément au règlement COB 98-02 du 6 septembre 1998, une note d'information décrivant ce programme a été portée à la connaissance du public.

## Dividendes

Depuis l'exercice 1994, France Télécom est soumise à l'impôt sur les sociétés et, par ailleurs, a versé des contributions à l'État comptabilisées en tant qu'acomptes sur les résultats nets d'un montant de 4 500 millions de francs pour 1994, 1995 et 1996, respectivement.

Du fait de sa transformation en société anonyme le 31 décembre 1996, France Télécom est désormais soumise aux dispositions de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales relatives à la distribution et au paiement des dividendes. Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 1996, France Télécom a versé pour la dernière fois à l'État l'acompte sur résultat décrit ci-dessus et l'assemblée générale des actionnaires du 5 mai 1997 a décidé de ne pas distribuer de dividendes. Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 1997, l'assemblée générale des actionnaires du 26 mai 1998 a décidé de distribuer un dividende de 6,5 francs par action.

## Renseignements concernant les principales filiales

France Télécom, avec ses filiales et participations constitue un ensemble de plus de 200 entreprises exerçant leurs activités dans les secteurs des technologies et des services de la communication.

Près de 80 % de l'activité du Groupe est réalisée directement par France Télécom S.A. France Télécom S.A. assure une fonction de centralisation de trésorerie pour le compte de ses filiales, répercutée aux conditions de marché.

Par ailleurs, la mise à disposition de certains personnels de France Télécom, est refacturée aux filiales sur la base des coûts supportés.

Les principales filiales du Groupe sont les suivantes :

### a) Transpac

Transpac exploite et commercialise pour les entreprises un des premiers réseaux européens de transmission de données en terme de volume d'informations transmises.

### b) TDF

TDF est le premier diffuseur européen dans le domaine de la télévision et de la radio.

### c) FCR

FCR assure la promotion et l'ingénierie de l'offre du groupe dans le domaine des liaisons sous-marines et l'exportation du savoir faire France Télécom dans le domaine de la construction et l'exploitation des réseaux.

En 1998, sont incluses également les filiales de France Télécom opérateur de téléphonie fixe hors de France CI Telcom (Côte-d'Ivoire) et CTE (Salvador), ainsi que le câble opérateur néerlandais Casema.

### d) FTMS

FTMS contrôle les participations de France Télécom dans le domaine de la commercialisation des services mobiles en France et en Europe.

### e) EGT

EGT commercialise et développe des activités de radiotéléphonie privée et de ventes de terminaux.

### f) FT2M

La création de la holding FT2M en septembre 1995 a permis de regrouper les activités de France Télécom dans le domaine du multimédia afin de prendre une place significative sur ce nouveau marché. FT2M est organisée autour de trois pôles : un pôle participations, un pôle opérationnel (VTCOM, Intelmatique...) et un pôle pour l'offre de services en ligne (FT Interactive).

En 1998, Oda, régisseur publicitaire des annuaires de France Télécom, a enrichi l'offre multimédia du groupe.

**g) FTMR**

FTMR et TDF-RS ont fusionné au 1<sup>er</sup> janvier 1995 afin de regrouper les services de radiomessagerie de France Télécom (Alphapage, Tadoo, Euteltracs...).

**h) FTMI**

FTMI utilise et valorise les compétences internationales de France Télécom par l'acquisition de licences d'exploitation de réseaux de radiotéléphonie cellulaire à l'étranger.

**i) Sogera/FTMRP**

Sogera, qui a absorbé FTMRP en juin 1997, a une activité de fourniture de réseaux radio-électriques partagés et de réseaux radio-électriques à ressources partagées.

**j) Etrali International**

Etrali International est un fournisseur d'équipements de télécommunications pour salles de marchés.

**k) Téléinvest**

Téléinvest est à la tête de l'activité d'installation de PABX.

Le tableau ci-dessous indique pour les principaux sous-groupes l'évolution du chiffre d'affaires consolidé (en contribution au groupe France Télécom) et du résultat net part du groupe.

	Chiffre d'affaires		Résultat net part du groupe	
	1998	1997	1998	1997
Transpac	4 425	3 940	676	741
TDF	5 134	4 990	435	1 137
FGR	5 572	2 885	(244)	351
FTMS	3 838	3 811	170	63
FTMR	465	262	(187)	(3)
FTMI	4 965	2 340	1 163	(633)
EGT	1 133	958	97	57
FT2M	4 360	1 536	(475)	(407)
Atlas/Global One	2 559	2 591	(1 340)	(1 347)
Sogera/FTMRP	70	180	(3)	(78)
Etrali	222	118	(54)	(11)
Téléinvest	925	903	(67)	(268)

**Marques**

France Télécom est propriétaire de la marque France Télécom.

**Véhicules**

En 1998, France Télécom a externalisé la gestion de sa flotte de véhicules, dont la propriété économique est progressivement transférée à des tiers.

**Litiges ou arbitrages**

France Télécom est impliquée dans plusieurs procédures judiciaires dans le cadre de la marche ordinaire de ses affaires, notamment en matière de droit de la concurrence français et européen. En particulier, certaines de ces procédures contestent la validité au regard du droit de la concurrence d'offres commerciales de France Télécom. C'est par exemple le cas actuellement avec l'offre Primaliste couplée à Itineris (six mois d'abonnement gratuit à Primaliste longue distance offerts par France Télécom, à tout nouvel abonné Loft ou Ola) qui fait l'objet d'un recours devant le Conseil de la concurrence. Lorsque ces procédures aboutissent à un résultat défavorable à France Télécom, il est mis fin à ces offres.

Les charges qui pourraient résulter de ces procédures font l'objet de provisions quand elles sont probables et qu'elles peuvent être soit quantifiées, soit estimées à l'intérieur d'une fourchette raisonnable. Dans ce dernier cas, le montant provisionné correspond au montant le plus bas de l'estimation de la fourchette.

Les litiges en cours les plus significatifs sont décrits aux notes 20 et 22 de l'annexe aux comptes consolidés présentées ci-dessus. Par ailleurs, les litiges suivants étaient toujours en cours :

- le 23 avril 1998, Infomobile (société affiliée à Bouygues Télécom) a déposé une plainte auprès de la Commission Européenne pour abus de position dominante à l'encontre de l'État et de France Télécom Mobiles Radiomessagerie ("FTMR"), la filiale de France Télécom spécialisée dans les services de radiomessagerie. Cette plainte soutient que FTMR aurait empêché le développement du standard de télécommunication Erms ;
- en juillet 1998, l'État a reçu trois lettres de notification officielle de la Commission Européenne relatives à des infractions pré-

tendues dans l'application des directives européennes sur l'interconnexion (Directive 97/33/EC), sur les licences (Directive 97/13/EC) et sur le service universel (Directive 90/338/EC). L'instruction de cette procédure est en cours devant la Commission Européenne. France Télécom n'y est pas partie ;

- en 1998, Numéricâble a saisi le Conseil de la concurrence sur la question de la détermination de la redevance versée à France Télécom pour l'usage des réseaux câblés dans le domaine de la télédistribution. Numéricâble a obtenu des mesures conservatoires pour "figer" la redevance à son niveau de décembre 1998 en attente d'une décision au fond du Conseil de la concurrence. Le 15 mars 1999, la Cour d'appel de Paris a confirmé ces mesures conservatoires. France Télécom s'est pourvue en cassation ;

- des collectivités locales se sont trouvées confrontées à des difficultés législatives et réglementaires pour mettre en œuvre des projets de déploiement de réseaux locaux de télécommunications. Face à ces difficultés, confirmées par un jugement du Tribunal administratif de Nancy en date du 18 mars 1999, un amendement a été déposé pour clarifier cette situation et est en cours de discussion au Parlement.

Au cours de l'exercice 1998, les litiges suivants ont été réglés :

- l'appel de France Télécom concernant la décision du Conseil de la concurrence du 1<sup>er</sup> juillet 1997 lui infligeant une pénalité de 20 millions de francs pour entrave à la concurrence et infligeant à Transpac une pénalité de 10 millions de francs pour abus de position dominante, en relation avec la plainte déposée par British Telecom en septembre 1995 relative à un contrat de décembre 1993 pour la fourniture de services de transmission de données au groupe d'assurances Axa, a été rejeté. Ces pénalités étaient entièrement provisionnées et ont été réglées en 1997 ;

- le 11 septembre 1997, une action a été intentée contre la société IDB Worldcom, Inc. devant la California State Superior Court, Los Angeles County (première instance), pour violation d'un "contrat de transmission" conclu en 1993. En août 1997, Globecast North America, Inc., une filiale indirecte de France Télécom, avait acquis certains des biens et obligations de IDB Worldcom, Inc., y compris les obligations nées du contrat en question. Une transaction, signée en novembre 1998, met fin à ce litige par le versement par GlobeCast North America Inc., de 6 millions de dollars U.S ;

- la décision de l'ART du 10 juillet 1997 fixant les conditions techniques et financières dans lesquelles les câblo-opérateurs peuvent utiliser le réseau câblé de France Télécom pour fournir un service d'accès à Internet a été confirmée par la Cour d'appel de Paris. Paris TV Câble a à nouveau saisi l'ART

le 11 juin 1998 pour demander un arbitrage relatif à l'application de cette décision. L'ART a rendu sa nouvelle décision le 31 juillet 1998, confirmant l'obligation de France Télécom de mettre à niveau ses réseaux câblés pour permettre l'accès à Internet et fixant la date de finalisation des travaux au 31 décembre 1998 et la date de lancement commercial au 31 janvier 1999. Les travaux ont été achevés à la date prévue. Paris TV Câble a remboursé les frais de mise à niveau à France Télécom. Paris TV Câble assure elle-même la maintenance de la partie coaxiale du réseau et rembourse à France Télécom les frais de maintenance de la partie optique du réseau ;

- le 19 juin 1998, l'ART a rendu des décisions fixant les conditions techniques et financières relatives à la fourniture de services de télécommunications autres que l'accès à Internet par Lyonnaise Communications et Paris TV Câble sur les réseaux câblés de Paris, Boulogne, Neuilly, Levallois, Vincennes, Saint Mandé, Dijon, Cannes et Epinal. En vertu de ces décisions, Lyonnaise Communications et Paris TV Câble détermineront l'étendue des travaux de mise à niveau des réseaux dont France Télécom sera le maître d'œuvre. Lyonnaise Communications et Paris TV Câble rembourseront les coûts de ces travaux à France Télécom et seront responsables de la maintenance de la partie coaxiale de ces réseaux ;

- la plainte pour abus de position dominante sur le marché des mobiles que SFR avait déposée auprès de la Commission Européenne à l'encontre de France Télécom, aux termes de laquelle SFR demandait à la Commission d'imposer la filialisation de l'activité "Mobiles" de France Télécom a été rejetée le 8 septembre 1998.

**Responsable du document de référence et responsable du contrôle des comptes**

**Responsable du document de référence**

Michel Bon  
Président-Directeur Général de France Télécom

**Attestation du responsable**

À notre connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives du groupe France Télécom ; elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Le Président-Directeur Général de France Télécom  
Michel Bon

**Responsable du contrôle des comptes**

- Commissaires aux comptes titulaires :

Ernst & Young Audit  
34, boulevard Haussmann  
75009 Paris  
représenté par Gabriel Galet

Salustro Reydel  
8, avenue Delcassé  
75008 Paris  
représenté par Edouard Salustro et Jean-Michel Charpentier

**Date de début du premier mandat et date d'expiration des mandats des commissaires aux comptes titulaires**

Ernst & Young Audit a été nommé par arrêté interministériel en date du 18 septembre 1991, puis a été renouvelé par arrêté interministériel en date du 14 mai 1997, pour une période de six exercices.

Salustro Reydel a été nommé par arrêté interministériel en date du 18 septembre 1991, puis a été renouvelé par arrêté interministériel en date du 14 mai 1997, pour une période de six exercices.

Leur mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2002.

- Commissaires aux comptes suppléants :

Patrick Gounelle  
34, boulevard Haussmann  
75009 Paris

Guy Stievenart  
8, avenue Delcassé  
75008 Paris

**Date de début du premier mandat et date d'expiration des mandats des commissaires aux comptes suppléants**

Patrick Gounelle a été nommé par arrêté interministériel en date du 18 septembre 1991, puis a été renouvelé par arrêté interministériel en date du 14 mai 1997, pour une période de six exercices.

Guy Stievenart a été nommé par arrêté interministériel en date du 18 septembre 1991, puis a été renouvelé par arrêté interministériel en date du 14 mai 1997, pour une période de six exercices.

Leur mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2002.

**Attestation des commissaires aux comptes**

**Comptes individuels et comptes consolidés des exercices 1996, 1997 et 1998**

Les comptes individuels et les comptes consolidés des exercices 1996, 1997 et 1998 ont fait l'objet d'un audit par nos soins et nous avons émis une opinion sans réserve sur les comptes de chacun des trois exercices précités.

Nos rapports sur les comptes individuels et consolidés contiennent les informations suivantes :

**A.** Concernant l'exercice 1996, nous mentionnons les points suivants qui sont exposés dans l'annexe des comptes :

- les effets de certaines dispositions de la loi 96-660 du 26 juillet 1996 transformant l'exploitant public en société anonyme à la date du 31 décembre 1996, complétée par un arrêté ministériel du 30 décembre 1996, ont été comptabilisés en réduction des capitaux propres d'ouverture ;

- les comptes individuels et consolidés ont été établis dans la continuité des principes comptables antérieurement retenus à l'exception des changements de présentation et des changements de méthode qui sont respectivement décrits dans la note 1 de l'annexe des comptes individuels et dans les notes 2 et 4 de l'annexe des comptes consolidés.

**B.** Concernant l'exercice 1998, nous attirons l'attention sur les notes 2 et 3 de l'annexe des comptes individuels et la note 2 de l'annexe des comptes consolidés qui détaillent les changements ayant un impact sur la comparabilité et la présentation des comptes. Ces changements de présentation concernent

principalement le chiffre d'affaires du trafic reversé aux opérateurs tiers de téléphonie mobile et de radiomessagerie, d'une part, et la charge liée aux révisions d'hypothèses relatives à la provision pour congés de fin de carrière, d'autre part.

**Autres informations financières et comptables**

Nous avons vérifié la sincérité des autres informations financières et comptables, à l'exception des informations de caractère prévisionnel, données dans le présent document de référence et, le cas échéant, leur concordance avec les comptes individuels et consolidés.

Faisant suite à l'annonce du projet de fusion entre Deutsche Telekom et Telecom Italia, intervenue postérieurement à l'arrêté des comptes de l'exercice 1998 et à l'émission en date du 18 mars 1999 de nos rapports sur les comptes individuels et consolidés du même exercice, la Direction de France Télécom a estimé qu'il s'agissait d'un événement important et elle a complété en conséquence l'information donnée aux actionnaires dans le rapport sur la gestion du groupe. Cette information complémentaire est donnée dans la partie "Rapport Financier" du présent document de référence, sous l'intitulé "Développement important intervenu depuis le conseil d'administration du 17 mars 1999".

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations financières et comptables présentées.

Les commissaires aux comptes

SALUSTRO REYDEL  
Edouard Salustro  
Jean-Michel Charpentier

ERNST & YOUNG AUDIT  
Gabriel Galet

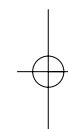
## Responsable de l'information

Jean-Louis Vinciguerra  
Directeur exécutif de la Branche Ressources Humaines et Financières  
6, Place d'Alleray  
75505 Paris Cedex 15

## Tableau de correspondance

Afin de faciliter la lecture du présent document de référence, le tableau de correspondance ci-dessous renvoie les principales rubriques du règlement 98-01 de la Commission des Opérations de Bourse aux pages de ce document.

Sections	Rubriques	Pages
1.1	Nom et fonction du responsable du document	121
1.2	Attestation du responsable	121
1.3	Nom, adresse et qualification des contrôleurs légaux des comptes	122
1.4	Responsable de l'information	124
3.1	Renseignements de caractère général concernant France Télécom	109
3.2	Renseignements de caractère général concernant le capital	114
3.3	Répartition actuelle du capital et des droits de vote	116
3.4	Marché des titres de France Télécom	8-9
3.5	Dividendes	9 ; 119
4.1	Présentation de la société et du groupe	1 ; 14-48 ; 109
4.2	Dépendance à l'égard de l'environnement économique	31 ; 120
4.3	Faits exceptionnels et litiges ou arbitrages	120
4.4	Effectifs	26-27
4.5	Politique d'investissements	14-48 ; 57
4.6	Renseignements concernant les principales filiales	119
5.1	Comptes consolidés de France Télécom	63
5.2	Comptes sociaux résumés	105
6.1	Organes d'administration, de direction et de surveillance	4-5
6.2	Intérêts des dirigeants dans le capital	117
7.1	Evolution récente	49
7.2	Perspectives d'avenir	62



**COB**

Le présent rapport annuel a été enregistré comme document de référence auprès de la Commission des Opérations de Bourse en date du 11 mai 1999 sous le numéro R.99-188.

Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par la Commission.

FRANCE TÉLÉCOM

**Direction de la Communication  
Direction de l'Information**

6, place d'Alleray - 75505 Paris Cedex 15  
Tél. : 01 44 44 22 22

Internet : [www.francetelecom.com](http://www.francetelecom.com)

**Branche Ressources Humaines et Financières  
Direction Financière et Juridique**

**Pour les actionnaires**

Téléphone : 1010 (ou 0 800 05 10 10) appel gratuit  
Internet : [www.francetelecom.com](http://www.francetelecom.com) *rubrique actionnaires*  
e-mail : [sra@1010.francetelecom.fr](mailto:sra@1010.francetelecom.fr)  
Télécopie : 0 800 06 10 10 (appel gratuit)  
Courrier : BP 1010 - 75721 Paris Cedex 15

CONCEPTION-RÉALISATION

**Altedia Communication - Paris**

CRÉDITS PHOTOS

Jacques Valat, Véronique Vedrenne, Steve Murez,  
Jean-Paul Lozouet, M. Zeppetello, Jean-François Balarot,  
Y. Guillamon / FTRSI, Michel Le Gal, Todd Powell / Fotogram Stone Images),  
J. Gaumy / Magnum Photos, Sittler-Ludovic / Réa, FPG / Pix,  
Photodisc, Idé, CLM/BBDO, Alice, Traphot,  
The Sales Machine, TPS, France Télécom, X, droits réservés